MYTHES ET REALITES
DES CONFLITS DU PROCHE-ORIENT

Mitchell G. Bard

Traduction et adaptation française de

Myths and Facts on the Middle-East Conflicts

Par Liliane Messika

CHAPITRE 1

LES RACINES D'ISRAËL

Traduction et adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Quelle est la légitimité des Juifs sur le pays qu'ils appellent Israël ?
2) D'où vient le nom « Palestine » ?
3) Quel est l'historique de la Déclaration Balfour et quels en sont les termes ?
4) Quelle était l'opinion des Arabes sur la colonisation juive en Palestine au moment de la Déclaration Balfour ?
5) Qui a intérêt à prétendre que le sionisme équivaut à du racisme ?
6) Pourquoi les sionistes ne pouvaient-ils choisir un autre pays que la Palestine pour réaliser les aspirations du peuple juif au retour ?
7) Comment a été reçue la proposition britannique d'établir un état juif en Ouganda au début du XXe siècle ?
8) Quelles relations entretinrent les sionistes avec les Arabes des années 1910 à l'Indépendance ?
9) Est-il justifié, comme l'a fait l'URSS en son temps, de qualifier le sionisme « d'instrument colonialiste de l'impérialisme occidental » ?
10) Quels éléments sur l'indépendance de la Palestine trouve-t-on dans la correspondance entre Hussein et Mac Mahon de 1915 ?
11) Dans quel camp les Arabes se sont-ils rangés lors des deux guerres mondiales?

1) Quelle est la légitimité des Juifs sur le pays qu'ils appellent Israël ?

Selon une idée fausse mais cependant fort répandue, les Juifs, après avoir été forcés par les Romains de se disperser au sein de la Diaspora à la suite de la destruction du deuxième Temple de Jérusalem en l'an 70 après J.C, seraient revenus subitement en Palestine 1800 ans plus tard pour demander qu'on leur rende leur

pays. En réalité, le peuple Juif a maintenu des liens avec sa patrie historique pendant plus de 3,700 ans, en conservant une langue nationale et une civilisation propre.

Le peuple juif fonde ses droits à la terre d'Israël sur quatre plans au moins :

Au plan religieux, Dieu a promis cette terre au patriarche Abraham;
Au plan national, le peuple juif s'est établi sur cette terre et l'a développée;
Au plan légal, la communauté internationale a accordé la souveraineté politique en Palestine au peuple juif
Et au plan du droit international relatif aux conflits, ce territoire a été conquis lors de guerres défensives.

Même après la destruction du deuxième Temple de Jérusalem et le commencement de l'exil, la vie juive a continué et a souvent été prospère en Palestine. D'importantes communautés ont été rétablies à Jérusalem et à Tibériade dés le neuvième siècle. Au XIe siècle, des communautés juives ont prospéré à Rafah, à Gaza, à Ashkelon, à Jaffa et à Césarée.

Les Croisés ont massacré beaucoup de Juifs au XIIe siècle, mais, durant les deux siècles suivants, la communauté s'est reconstituée avec l'immigration à Jérusalem et en Galilée d'un grand nombre de rabbins et de pèlerins juifs. Des rabbins célèbres ont créé des communautés, notamment à Safed, à Jérusalem durant les 300 années suivantes. Au début du XIXe siècle - bien avant la naissance du mouvement sioniste moderne - plus de 10,000 Juifs vivaient déjà dans ce qui est aujourd'hui Israël[1]. Les 78 années de la construction d'une nation, qui ont débuté en 1870, ont abouti à la renaissance de l'État juif.

Le « certificat de naissance » international d'Israël a été validé, pour les croyants, par la promesse de la Bible; et pour tous les autres par la présence ininterrompue de juifs dans ce pays depuis l'époque de Josué jusqu'à aujourd'hui, par la Déclaration Balfour de 1917, par le Mandat de la Société des Nations qui intégrait la Déclaration Balfour, par la résolution de partage des Nations Unies de 1947, par l'admission d'Israël à l'ONU en 1949, par le fait que la plupart des autres états l'on officiellement reconnu et, par-dessus tout, par la

[1] [1]Dan Bahat, ed. Twenty Centuries of Jewish Life in the Holy Land, (Jerusalem: The Israel Economist, 1976), pp. 61-63.

société créée par le peuple d'Israël en quelques décennies d'une existence nationale vigoureuse et dynamique.

«Le droit d'Israël à l'existence, comme celui de la France, des États-Unis, de l'Arabie Saoudite et de 152 autres états, est évident et sans réserve. La légitimité d'Israël n'est pas suspendue en l'air en attendant une quelconque reconnaissance... »

« Il n'existe certainement aucun autre état, grand ou petit, jeune ou vieux, qui considérerait la simple reconnaissance de son « droit à l'existence » comme une faveur, ou une concession négociable ». Abba Eban[2]

2) D'où vient le nom « Palestine » ?

On considère généralement que le terme "Palestine" provient du nom des Philistins, un peuple égéen qui, au XIIe siècle av. J.C., s'est établi le long de la plaine côtière méditerranéenne de ce qui est maintenant Israël et la bande de Gaza. Au deuxième siècle après J.C., après avoir écrasé la dernière révolte juive, les Romains ont appliqué le nom Palaestina à la Judée (la partie sud de ce qui est maintenant nommé Cisjordanie) pour minimiser l'identification des Juifs avec la terre d'Israël. Le mot arabe « Filastin » est dérivé de ce nom latin.[3]

Les Douze Tribus d'Israël ont formé la première monarchie constitutionnelle en Palestine approximativement 1000 ans avant J.C. Le deuxième roi d'Israël, David, a été le premier à faire de Jérusalem la capitale nationale. Bien que la Palestine ait été ultérieurement divisée en deux royaumes distincts, l'indépendance juive sous la monarchie a duré plus de 400 ans. Pour mémoire, la République française a un peu plus de 200 ans, ce qui est approximativement l'âge des Etats-Unis…[4]

Quand les Juifs ont commencé à immigrer en Palestine en grand nombre en 1882, moins de 250,000 Arabes vivaient dans ce pays et la majorité d'entre eux était arrivée dans les décennies précédentes. « La grande majorité de la population arabe de ces dernières décennies était composée de nouveaux venus – soit des immigrés

[2] *New York Times*, (18 novembre 1981).
[3] Yehoshua Porath, *The Emergence of the Palestinian-Arab National Movement, 1918-1929*, (London: Frank Cass, 1974), p. 4.
[4] Max Dimont, *Jews, God and History*, (NY: Signet, 1962), pp. 49-53.

récents ou des descendants de gens qui avaient immigré en Palestine durant les 70 années précédentes. »[5]

La Palestine n'a jamais été un pays exclusivement arabe, bien que l'arabe soit progressivement devenu la langue de la plus grande partie de la population après les invasions musulmanes du VIIe siècle. Aucun état indépendant arabe ou palestinien n'a jamais existé en Palestine. Quand un célèbre historien arabe américain, le Professeur Philippe Hitti, professeur à l'Université Princeton, a témoigné contre la partition devant le Comité anglo-américain en 1946, il a déclaré que: « l'histoire ne connaît aucune entité telle que 'Palestine', absolument aucune »[6] En fait, la Palestine n'est jamais mentionnée explicitement dans le Coran, où elle est plutôt désignée comme "la terre sainte" (al Arad - al - Muqaddash).[7]

Avant la partition, les Arabes de Palestine ne se considéraient pas comme un groupe à l'identité distincte. Lorsque le premier Congrès d'Associations musulmanes et chrétiennes s'est réuni à Jérusalem en février 1919 pour choisir des représentants palestiniens à la Conférence de la paix à Paris, il a adopté la résolution suivante : « Nous considérons la Palestine comme une partie de la Syrie arabe, dont elle n'avait jamais été séparée. Nous sommes liés à elle par des liens nationaux, religieux, linguistiques, naturels, économiques et géographiques. »[8]

En 1937, un chef arabe local, Auni Bey Abdul-Hadi, déclara à la Commission Peel, celle qui suggéra ultérieurement la partition de la Palestine : « Il n'existe aucun pays [tel que Palestine] ! La 'Palestine' est un terme inventé par les sionistes ! Il n'y a aucune Palestine dans la Bible. Notre pays a formé pendant des siècles une partie de la Syrie. »[9]

Le représentant du Haut Comité arabe aux Nations Unies a soumis en mai 1947 une déclaration à l'Assemblée Générale selon laquelle « la Palestine faisait partie de la province de Syrie » et précisant que « politiquement, les Arabes de Palestine n'étaient pas indépendants dans ce sens qu'ils ne constituaient pas une entité politique

[5] Carl Voss, *The Palestine Problem Today, Israel and Its Neighbors*, (MA: Beacon Press, 1953), p. 13.
[6] Cité dans le*Jerusalem Jerusalem Post*, (2 novembre 1991).
[7] La citation du Coran est: "Entre, mon peuple, dans la terre sainte qu'Allah t'a attribuée. Ne lui tourne pas ton dos, afin que tu ne sois pas renvoyé comme un perdant" (5,21). Cf Porath (74), p.2 & 6n p.311.
[8] Yehoshua Porath, *Palestinian Arab National Movement: From Riots to Rebellion: 1929-1939*, vol. 2, (London: Frank Cass and Co., Ltd., 1977), pp. 81-82.
[9] Cité dans le *Jerusalem Post*, (2 novembre 1991).

distincte ». Quelques années après, Ahmed Shuqeiri, qui allait devenir, plus tard, président de l'OLP, déclara au Conseil de Sécurité: « Il est de notoriété publique que la Palestine n'est rien d'autre que la Syrie du sud. »[10]

Le nationalisme arabe palestinien est dans une large mesure un phénomène postérieur à la première guerre mondiale qui n'est devenu un mouvement politique important qu'après la Guerre de six jours en 1967 et la conquête par Israël de la Rive Ouest du Jourdain, appelée Cisjordanie.

---

3) Quel est l'historique de la Déclaration Balfour et quels en sont les termes ?

En 1917, la Grande-Bretagne a publié la Déclaration Balfour :

« Le Gouvernement de Sa Majesté envisage avec faveur la création en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et fera de son mieux pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant bien entendu que rien ne doit porter préjudice aux droits civils et religieux des communautés non juives qui vivent actuellement en Palestine ou aux droits et au statut politique dont bénéficient les Juifs dans tout autre pays. »

Selon la Commission Peel, nommée par le Gouvernement britannique pour enquêter sur les causes des émeutes arabes en 1936, « il était entendu au moment de la Déclaration Balfour que le territoire dans lequel le foyer national juif devait être créé comprendrait la totalité de la Palestine historique, y compris la Transjordanie. »[11]

Le but du Mandat sur la Palestine confié à la Grande Bretagne était de donner à la Déclaration Balfour une réalité concrète. Ce mandat se référait spécifiquement aux « rapports historiques du peuple juif avec la Palestine » et à la validité morale de « la reconstitution de leur foyer national dans ce pays ». Le terme "reconstitution" se réfère à l'ancienneté du foyer des Juifs en Palestine. En outre, les autorités britanniques ont reçu pour tâche de s'efforcer par tous les moyens de faciliter l'immigration juive, encourager l'établissement

[10] Avner Yaniv, PLO, (Jerusalem: Israel Universities Study Group of Middle Eastern Affairs, August 1974), p. 5.
[11] Ben Halpern, *The Idea of a Jewish State*, (MA: Harvard University Press, 1969), p. 201.

des Juifs sur la terre et de « garantir » le foyer national juif. Le mot « Arabe » ne figure pas dans le Mandat.[12]

Le Mandat a été formellement adopté par les gouvernements de 52 Etats membres de la Société des Nations le 24 juillet 1922.

4) Quelle était l'opinion du monde en général et des Arabes en particulier sur la colonisation juive en Palestine au moment de la Déclaration Balfour ?

Pendant plusieurs siècles, la Palestine a été une étendue de collines érodées, de déserts sablonneux et de marais paludéens, oubliée du monde, peu peuplée et à peine cultivée. En 1880, le consul américain à Jérusalem signala que le déclin historique de la région continuait. Selon ses termes, « la population et la richesse de la Palestine (n'avaient) pas augmenté pendant les quarante dernières années. »[13]

Le rapport de la « Commission Royale sur la Palestine » décrit ainsi la Plaine Maritime, en 1913 : « La route menant de Gaza vers le Nord était une piste utilisable seulement en été pour les chameaux et les chariots... Il n'y avait pas d'orangeraie, de verger ou de vignoble avant [le village juif de] Yavne... Les maisons étaient faites de boue. Elles n'avaient pas de fenêtre.... Les charrues étaient en bois... Les rendements étaient très faibles... .Les conditions sanitaires dans le village étaient épouvantables. Il n'y avait pas d'école... La partie occidentale, vers la mer, était presque un désert... Les villages dans cette région étaient peu nombreux et peu peuplés. On y voyait de nombreux villages en ruine, car en raison de la fréquence du paludisme, beaucoup avaient été abandonnés par leurs habitants. »[14]

Lewis French, le Directeur britannique du développement écrivait des appréciations à peu près similaires sur la Palestine : « Nous l'avons trouvée habitée par des fellahs vivant dans des taudis en boue et souffrant d'un paludisme endémique. De vastes régions étaient en friche. Les fellahs, quand ils n'étaient pas eux-mêmes voleurs de bétail, étaient toujours prêts à héberger ceux-ci et d'autres délinquants. Les parcelles de terre changeaient de mains chaque année. Il y avait peu de sécurité publique, et le lot du fellah était une

[12] Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 129.
[13] Halpern, p. 108.
[14] Palestine Royal Commission Report,1913, p. 233.

succession de pillages et de chantages de la part de ses voisins, les Bédouins. »[15]

Étonnamment, beaucoup de gens qui n'éprouvaient aucune sympathie pour la cause sioniste estimaient cependant que les Juifs amélioreraient la condition des Arabes de Palestine. Par exemple, Dawood Barakat, rédacteur du journal égyptien Al Ahram, écrivait : « Il est absolument nécessaire qu'une entente soit réalisée entre les sionistes et les Arabes, car la guerre des mots ne peut faire que du mal. Le pays a besoin des sionistes : l'argent qu'ils apporteront, leurs connaissances et leur intelligence, ainsi que l'ardeur au travail qui les caractérise contribueront sans aucun doute à la renaissance du pays. »[16]

Même un éminent nationaliste arabe a cru que le retour des Juifs dans leur patrie aiderait à ressusciter le pays. D'après Sherif Hussein, gardien des lieux saints musulmans en Arabie : « Les ressources du pays ne sont encore qu'une terre vierge que les immigrants juifs sauront développer. Une des choses les plus étonnantes jusqu'à une époque récente était le fait que les Arabes de Palestine avaient l'habitude de quitter leur pays pour naviguer un peu partout. Leur sol natal n'arrivait pas à les retenir et pourtant leurs ancêtres y avaient vécu pendant mille ans. En même temps nous avons vu les Juifs étrangers affluer en Palestine depuis la Russie, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Amérique... La raison primordiale ne pouvait pas échapper à ceux qui étaient suffisamment perspicaces. Ils savaient que le pays représentait pour ses fils d'origine (abna'ihilasliyin), malgré toutes leurs divergences, une patrie sacrée et bien-aimée. Le retour de ces exilés (jaliya) dans leur patrie se révèlera, matériellement et spirituellement, une école expérimentale pour leurs frères qui se trouvent avec eux dans les champs, les usines, les commerces et dans tous les domaines en relation avec labeur et travail. »[17]

Comme Hussein l'avait prévu, la renaissance de la Palestine et la croissance de sa population ne se produisirent qu'après le retour des Juifs en grand nombre.

---

[15] Palestine Royal Commission Report, pp. 259-260.
[16] Neville Mandel, "Attempts at an Arab-Zionist Entente: 1913-1914," *Middle Eastern Studies*, (April 1965), p. 243.
[17] *Al-Qibla*, (23 mars1918), cité dans Samuel Katz, *Battleground-Fact and Fantasy in Palestine*, (NY: Bantam Books, 1977), p. 128.

L'émir Faiçal, quant à lui, signa un accord avec Haïm Weizmann et d'autres dirigeants sionistes pendant la Conférence de la paix à Paris en 1919. Le fils de Sherif Hussein, le chef de la révolte arabe contre les Turcs, reconnut « la parenté ethnique et les liens anciens qui existaient entre les Arabes et le peuple juif » et conclut que « les moyens les plus sûrs de réaliser leurs aspirations nationales passaient par une collaboration aussi étroite que possible en vue du développement des états arabes et de la Palestine ». En outre, la déclaration stipulait que la Déclaration Balfour devrait être concrètement mise en oeuvre et demandait que toutes les mesures nécessaires soient prises « pour encourager et promouvoir l'immigration de Juifs en Palestine sur une grande échelle, et pour établir aussi rapidement que possible les immigrants juifs sur la terre au moyen d'une colonisation plus dense et d'une culture intensive de la terre. »[18]

Faiçal liait son acceptation de la Déclaration Balfour à la réalisation des promesses d'indépendance faites aux Arabes par les Britanniques pendant la guerre, lesquelles promesses n'ont pas été tenues.

Si l'accord Weizmann-Faiçal n'a jamais été officiellement promulgué, il est cependant significatif car il démontre que les aspirations juives et arabes ne sont pas nécessairement exclusives les unes des autres.

5) Qui a intérêt à prétendre que le sionisme équivaut à du racisme ?

En 1975, l'Assemblée Générale de l'ONU adopta une résolution assimilant le sionisme au racisme. Dans la réponse pleine d'humour qu'il fit à la résolution, l'Ambassadeur d'Israël à l'ONU, Haïm Herzog, nota que le choix du moment ne manquait pas d'ironie, puisque le vote intervenait exactement 37 ans après la Nuit de cristal.

Le sionisme est le mouvement de libération nationale du peuple juif qui estime que les Juifs, comme tous les autres peuples, ont droit à une patrie.

L'histoire a démontré à de nombreuses reprises que la sécurité du peuple juif ne pouvait reposer que sur l'existence d'une patrie. Le

[18] Haïm Weizmann, *Trial and Error*, (NY: Schocken Books, 1966), pp. 246-247; Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 121.

sionisme considère que le peuple juif se définit par l'origine commune, la religion, la culture et l'histoire.

La réalisation du rêve sioniste est incarnée par presque cinq millions de Juifs, provenant de plus de 100 pays, qui sont citoyens israéliens. Approximativement un million d'Arabes musulmans et chrétiens, des Druzes, des Baha'is, des Circassiens et d'autres groupes ethniques sont aussi représentés au sein de la population d'Israël. La présence en Israël de milliers de Juifs noirs – en provenance d'Ethiopie, du Yémen et d'Inde - est la meilleure preuve que le sionisme n'est pas raciste. Dans une série de ponts aériens historiques, appelés Moise (1984), Josué (1985) et Salomon (1991), Israël a secouru près de 42,000 membres de la très ancienne communauté juive éthiopienne.

Beaucoup de chrétiens ont traditionnellement appuyé les buts et les idéaux du sionisme. Le caractère ouvert et démocratique d'Israël et la protection qu'il accorde consciencieusement aux droits religieux et politiques des chrétiens et des musulmans sont une réfutation tangible de l'accusation d'exclusion.

Après que « l'Opération Moise » ait été rendue publique, William Safire écrivit que « pour la première fois dans histoire, des milliers de Noirs sont amenés dans un pays non pas enchaînés, mais dans la dignité, non pas en tant qu'esclaves mais comme citoyens. »[19]

A l'inverse, on ne peut obtenir la citoyenneté dans les états arabes qu'en étant issus de parents possédant déjà la nationalité. Il est presque impossible de devenir citoyen par naturalisation dans beaucoup d'états arabes, notamment l'Algérie, l'Arabie Saoudite et le Koweït. La législation de plusieurs états arabes facilite la naturalisation d'Arabes étrangers, à la notable exception des Arabes de Palestine. La Jordanie, pour sa part, a adopté en 1954 sa propre « loi du retour », accordant la citoyenneté à tous les anciens résidents arabes palestiniens, à l'exception des Juifs.[20]

Condamner l'aspiration des Juifs à l'autodétermination, et elle seule, est en soi une forme de racisme. « Un monde qui a fermé ses portes aux Juifs qui cherchaient à fuir les persécutions n'est pas qualifié moralement pour se plaindre de ce qu'Israël donne la préférence aux

[19] *New York Times*, (7 janvier 1985).
[20] Loi jordanienne sur la nationalité, article 3(3) de la loi n° 6 de 1954, Journal officiel N°1171, 16 février 1954.

Juifs », a écrit Alan Dershowitz, avocat spécialisé dans les droits civiques.[21]

Contacté en 1968 par un étudiant de Harvard qui s'en prenait au sionisme, Martin Luther King lui répondit : « Quand les gens critiquent les sionistes, ils visent les Juifs. Vous parlez de l'antisémitisme. »[22]

La résolution de l'ONU de 1975 s'inscrivait dans le cadre d'une campagne anti-israélienne menée par l'URSS et les pays arabes à l'époque de la guerre froide. Presque tous les pays non - arabes qui soutenaient la résolution ont formulé des excuses et ont modifié leur position. Quand l'Assemblée Générale a décidé en 1991 d'annuler la résolution, seuls quelques états arabes et musulmans, ainsi que Cuba, la Corée du Nord et le Vietnam s'y sont opposés.

En 2001, les états arabes ont encore une fois cherché à délégitimiser Israël en essayant d'introduire l'équation « sionisme égale racisme » à l'ordre du jour de la Conférence mondiale de l'ONU contre le racisme, qui devait s'ouvrir le 31 août à Durban, Afrique du Sud. Les résolutions prises à Durban par les ONG ne traitaient d'ailleurs que des relations israélo-palestiniennes, ce qui réduisait cette conférence, censée s'occuper du racisme et de l'esclavage sur une planète comptant 5 milliards d'habitants, à un conflit régional concernant 10 millions d'entre eux. Aucune mention n'était faite de l'esclavage encore en vigueur dans de nombreux pays arabes ni du statut des femmes dans de nombreux pays du monde où leur sort n'était guère plus enviable (notamment l'Afghanistan avant le 11 septembre 2001).

6) Pourquoi les sionistes ne pouvaient-ils choisir un autre pays que la Palestine pour réaliser les aspirations du peuple juif au retour ?

Vers la fin du XIXe siècle, la montée d'un antisémitisme religieux et raciste a provoqué un renouveau de pogroms en Russie et en Europe de l'Est, brisant les espoirs d'égalité et de tolérance. Cela encouragea l'immigration juive en Palestine en provenance d'Europe.

Simultanément, une vague de Juifs immigra en Palestine en provenance du Yémen, du Maroc, d'Irak et de Turquie. Ces Juifs ne

[21] Alan Dershowitz, *Chutzpah*, (MA: Little, Brown and Company, 1991), p. 241.
[22] Cité dans Seymour Martin Lipset, "The Socialism of Fools-The Left, the Jews and Israel," *Encounter*, (Decembre 1969), p. 24.

savaient rien du sionisme politique de Theodor Herzl ou des pogroms en Europe. Ils étaient motivés par le rêve séculaire du « retour à Sion » et par la crainte des conséquences l'intolérance des pays dans lesquels ils vivaient. Ayant appris l'ouverture des portes de la Palestine, ils partirent vers la « Terre d'Israël ».

L'idéal sioniste d'un retour en Israël a des racines religieuses profondes. Beaucoup de prières juives parlent de Jérusalem, de Sion et de la Terre d'Israël. L'injonction ne pas oublier Jérusalem, le site du Temple, est un dogme majeur du judaïsme. La langue hébraïque, la Torah, les lois du Talmud, le calendrier juif et les fêtes et célébrations juives ont tous leur origine en Israël et tournent autour des saisons et des conditions qui y règnent. Les Juifs prient en se tournant vers Jérusalem et récitent les mots « l'an prochain à Jérusalem » chaque année à Pâque. La religion, la culture et l'histoire juives montrent clairement que l'État juif ne peut être construit que sur la terre d'Israël.

En 1897, les dirigeants juifs donnèrent au mouvement sioniste une organisation formelle, appelant à la restauration du foyer national juif en Palestine où les Juifs pourraient trouver l'asile et l'autodétermination, et travailler pour la renaissance de leur civilisation et de leur culture.

7) Comment a été reçue la proposition britannique d'établir un état juif en Ouganda au début du XXe siècle ?

Theodor Herzl chercha l'appui des grandes puissances pour la création d'une patrie juive. Il se tourna vers la Grande-Bretagne et rencontra Joseph Chamberlain, le Secrétaire britannique aux colonies ainsi que d'autres personnalités. Les Anglais consentirent, sur le principe, à établir les Juifs en Afrique de l'Est « dans des conditions qui permettraient aux membres d'observer leurs coutumes nationales ».

Au sixième Congrès sioniste à Bâle le 26 août 1903, Herzl proposa le Programme de l'Ouganda britannique comme un *refuge d'urgence temporaire* pour les Juifs de Russie qui affrontaient un danger immédiat. Bien que Herzl ait établi clairement que ce programme n'affecterait pas le but ultime du sionisme, à savoir le retour d'une entité juive en Terre d'Israël, la proposition provoqua une tempête au Congrès et conduisit presque à une scission au sein du mouvement sioniste. L'Organisation territoriale juive (ITO) fut formée à la suite

de l'unification de plusieurs groupes qui avaient appuyé les propositions de Herzl concernant l'Ouganda pendant la période 1903-1905. Le Programme de l'Ouganda fut finalement repoussé par le mouvement sioniste lors du septième Congrès sioniste en 1905.

8) Quelles relations entretinrent les sionistes avec les Arabes des années 1910 à l'Indépendance ?

En 1913, la direction sioniste estima qu'il était souhaitable de parvenir à un accord avec les Arabes. Sami Hochberg, propriétaire du journal, *Le Jeune Turc*, représenta les sionistes à une rencontre avec le Parti de la Décentralisation, dont le siège était au Caire, et la Société réformiste anti ottomane de Beyrouth. Ils arrivèrent à un accord qui mena à l'adoption d'une résolution garantissant aux Juifs l'égalité des droits sous un gouvernement décentralisé. Hochberg reçut également une invitation au premier Congrès arabe à Paris en juin 1913.

« Le Congrès arabe s'est montré étonnamment réceptif aux aspirations sionistes. Hochberg a été encouragé par la réponse favorable du Congrès à l'entente verbale » résuma Abd-ul-Hamid Yahrawi, le Président du Congrès, précisant : « Nous tous, musulmans et chrétiens, éprouvons les meilleurs sentiments à l'égard des Juifs. Quand nous avons évoqué dans nos résolutions les droits et les obligations des Syriens, cela s'appliquait tout autant aux Juifs. Parce qu'ils sont nos frères ethniques et que nous les considérons comme des Syriens qui ont été forcés à quitter le pays à un moment donné mais dont les cœurs ont toujours battu à l'unisson des nôtres, nous sommes certains que nos frères juifs à travers le monde sauront comment nous aider afin que nos aspirations communes puissent se réaliser et que notre pays commun se développe matériellement et moralement. »[23]

L'entente verbale négociée par Hochberg est restée sans effet en raison de la Première Guerre Mondiale. La forte opposition arabe à la Déclaration Balfour a convaincu la direction sioniste qu'il était nécessaire de faire un effort plus intense afin d'arriver à une entente avec les Arabes.

Haïm Weizmann estima que cette tâche était suffisamment importante pour qu'il prenne la tête d'une Commission sioniste destinée à expliquer les buts du mouvement aux Arabes. Weizmann

[23] Aharon Cohen, *Israel and the Arab World*, (NY: Funk and Wagnalls, 1970), p. 97.

se rendit d'abord au Caire en mars 1918 et y rencontra Said Shukeir, Faris Nimr et Suleiman Bey Nassif (des nationalistes arabes syriens choisis comme représentants par les Anglais). Il insista sur le désir des juifs de vivre en harmonie avec les Arabes dans une Palestine britannique.

La diplomatie de Weizmann porta ses fruits. Nassif déclara qu'il « y avait de la place en Palestine pour un autre million d'habitants sans que cela affecte ceux qui se trouvaient déjà là. »[24] Faris Nimr publia dans son journal, au Caire, des informations destinées à dissiper les préjugés du public arabe sur les buts du sionisme.[25]

En 1921, Winston Churchill essaya d'organiser une rencontre entre Arabes de Palestine et Sionistes. Le 29 novembre 1921, les deux parties rencontrèrent des Arabes qui exigeaient que la Déclaration Balfour soit abrogée.[26]

Weizmann avait pris la tête d'un groupe de sionistes qui rencontra le nationaliste syrien Riad al-Sulh en 1921. Les sionistes acceptèrent d'appuyer les aspirations nationalistes arabes et Sulh déclara qu'il était disposé à reconnaître le foyer national juif. Les pourparlers reprirent l'année suivante et laissèrent espérer un accord. En mai 1923, cependant, les efforts de Sulh de convaincre les dirigeants arabes de Palestine que le sionisme était un fait accompli aboutirent à un échec.[27]

Pendant le quart de siècle suivant, les dirigeants sionistes, qu'ils soient en Palestine ou à l'extérieur, essayèrent à de nombreuses reprises de négocier avec les Arabes. De la même façon, les dirigeants israéliens se sont efforcés depuis 1948 de conclure des traités de paix avec les états arabes, mais l'Egypte et la Jordanie sont les seuls pays qui aient accepté.

9) Est-il justifié, comme l'a fait l'URSS en son temps, de qualifier le sionisme « d'instrument colonialiste de l'impérialisme occidental » ?

---

[24] Jon Kimche, *There Could Have Been Peace: The Untold Story of Why We Failed With Palestine and Again With Israel*, (England: Dial Press, 1973), pp. 136-137.
[25] Aharon Cohen, *Israel and the Arab World*, (NY: Funk and Wagnalls, 1970), p. 71-73.
[26] Yehoshua Porath, *The Emergence of the Palestinian-Arab National Movement, 1918-1929*, (London: Frank Cass, 1974), pp. 65-67.
[27] Yehoshua Porath, *The Emergence of the Palestinian-Arab National Movement, 1918-1929*, (London: Frank Cass, 1974), pp. 112-114.

« Le colonialisme veut dire vivre en exploitant les autres. Mais qu'est-ce qui pourrait être plus éloigné du colonialisme que l'idéalisme des Juifs d'origine urbaine qui s'efforcent de devenir des cultivateurs et des ouvriers afin de vivre de leur propre travail manuel ? » (Yehoshofat Harkabi[28])

Comme l'a fait finement observer l'historien britannique Paul Johnson, l'opposition générale des puissances à leur cause faisait plus des sionistes un repoussoir de l'impérialisme qu'un outil des impérialistes ! « Dans tous les pays occidentaux, les ministères des affaires étrangères et de la défense, comme les milieux d'affaires étaient opposés aux sionistes. »[29]

L'émir Faiçal a également considéré le mouvement sioniste comme un partenaire du mouvement nationaliste arabe, luttant contre l'impérialisme, comme il l'a expliqué dans une lettre au professeur de droit de Harvard et futur juge à la Cour suprême, Félix Frankfurter, le 3 mars 1919, le lendemain de la présentation par Haïm Weizmann du point de vue sioniste à la conférence de Paris : « Les Arabes, surtout la classe instruite, ont à l'égard du mouvement sioniste une attitude profondément amicale. (…) .Nous souhaitons cordialement aux Juifs bienvenue à la maison. (...) .Nous travaillons ensemble pour un Proche Orient réformé et modifié et nos deux mouvements sont complémentaires l'un de l'autre. Le mouvement juif est un mouvement nationaliste, pas impérialiste. Et il y a de la place en Syrie pour nous deux, car je pense qu'aucun de nous ne peut vraiment réussir sans l'autre. »[30]

Martin Buber, dans une lettre au Mahatma Gandhi, ne dit pas autre chose : « Nos colons ne viennent pas ici comme l'ont fait les colonisateurs de l'Occident qui voulaient que les autochtones travaillent pour eux. Ils mettent leurs mains à la charrue et ils dépensent leur force et leur sang pour rendre la terre fertile. Mais ce n'est pas uniquement pour nous que nous désirons sa fertilité. Les cultivateurs juifs ont commencé à enseigner à leurs frères, les cultivateurs arabes, comment utiliser la terre de manière plus intensive. Nous désirons leur apprendre plus : nous voulons cultiver la terre avec eux -- la « servir », comme on dit en hébreu. Plus fertile

[28] Yehoshofat Harkabi, *Palestinians And Israel*, (Jerusalem: Keter, 1974), p. 6
[29] Paul Johnson, *Modern Times: The World from the Twenties to the Nineties*, (NY: Harper & Row, 1983), p. 485.
[30] Cité dans Samuel Katz, *Battleground-Fact and Fantasy in Palestine*, (NY: Bantam Books, 1977), p. 55.

devient ce sol, plus d'espace il y aura pour nous et pour eux. Nous n'avons aucun désir de les déposséder: nous voulons vivre avec eux. Nous ne voulons pas les asservir: nous voulons servir avec eux. »[31]

10) Quels éléments sur l'indépendance de la Palestine trouve-t-on dans la correspondance entre Hussein et MacMahon de 1915 ?

Le personnage principal du mouvement nationaliste arabe à l'époque de la première guerre mondiale était Hussein ibn 'Ali, nommé Sherif de La Mecque en 1908 par le Comité turc d'Union et de Progrès. Le Sherif ayant la responsabilité de la garde des sanctuaires de l'Islam dans le Hejaz, Hussein accéda de facto au statut d'un des chefs spirituels des musulmans.

En juillet 1915, Hussein adressa une lettre à Sir Henry MacMahon, le Haut Commissaire pour l'Egypte, l'informant des conditions de la participation des Arabes à la guerre contre les Turcs.

L'échange des lettres entre Hussein et MacMahon a permis de tracer la carte des régions que la Grande-Bretagne était disposée à céder aux Arabes mais cette correspondance ne mentionne pas la Palestine. Les Anglais ont soutenu que cette omission était intentionnelle, justifiant ainsi leur refus d'accorder l'indépendance aux Arabes de Palestine après la guerre.[32]

MacMahon expliqua qu'il estimait « de mon devoir d'affirmer, et je fais de manière définitive et catégorique, qu'il n'entrait pas dans mes intentions de donner au Roi Hussein cet engagement d'inclure la Palestine dans le territoire concerné par la promesse d'indépendance arabe. J'avais également toutes les raisons de penser, à ce moment, que le fait que la Palestine fût exclue de ma promesse était bien compris par le Roi Hussein. »[33]

11) Dans quel camp les Arabes se sont-ils rangés, lors des deux guerres mondiales?

Contrairement à la fiction romantique de cette période, entretenue par le film « Lawrence d'Arabie », la plupart des Arabes n'ont pas lutté aux cotés des Alliés contre les Turcs au cours de la première guerre mondiale. David Lloyd George, le Premier ministre britannique,

---

[31] Lettre ouverte de Martin Buber au Mahatma Gandhi en 1939, cité dans Arthur Hertzberg, *The Zionist Idea*. PA: Jewish Publications Society, 1997, p. 464.
[32] George Kirk, *A Short History of the Middle East*, (NY: Frederick Praeger Publishers, 1964), p. 314.
[33] *London Times*, (23 juillet 1937).

a fait remarquer que la plupart des Arabes ont, au contraire, lutté pour leurs souverains turcs. Ceux qui soutenaient Faiçal en Arabie étaient l'exception.

Au cours de la seconde guerre mondiale, ils furent très lents à se décider pour le camp qui luttait contre Hitler. Seule la Transjordanie s'est associée aux Anglais en 1939. En 1941 les nazis ont pris le pouvoir en Irak, qui s'est alors associé aux puissances de l'Axe. La plupart des états arabes sont restés dans l'expectative, en attendant jusqu'à 1945 de voir qui l'emporterait. A ce moment l'Allemagne avait déjà été battue. Comme la participation à la guerre était indispensable pour pouvoir adhérer à l'Organisation des Nations Unies en voie de création, les Arabes commencèrent à déclarer la guerre à l'Allemagne au dernier moment, en 1945 : l'Egypte le 25 février; la Syrie le 27 février; le Liban le 28 février; l'Arabie saoudite le 2 mars. Par contre, quelques 30,000 Juifs palestiniens ont combattu contre l'Allemagne nazie.

CHAPITRE 2

LE MANDAT BRITANNIQUE SUR LA PALESTINE

Traduction Suzy Sternberg - Adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Comment fut créée la Jordanie ?

2. Quelle politique d'immigration les Britanniques menèrent-ils dans la Palestine mandataire ?

3. La politique britannique fut-elle modifiée après la Deuxième Guerre Mondiale pour permettre aux survivants de l'Holocauste de s'installer en Palestine ?

4. Quelle fut l'influence de l'immigration juive sur la population musulmane autochtone ?

5. A qui appartenaient les terres qui furent vendues aux juifs de Palestine ?

6. De 1920 à 1930, quelle politique l'administration britannique de Palestine poursuivit-elle vis-à-vis des populations juive et musulmane ?

7. Quels furent les liens entre le Mufti Hadj Amin al-Husseini et le régime hitlérien ?

8. Pourquoi y eut-il des victimes civiles lorsque l'Irgoun fit sauter le siège de l'état-major britannique situé dans l'Hôtel du Roi David en 1946 ?

---

1) Comment fut créée la Jordanie ?

Le 2 novembre 1917, la Déclaration Balfour stipulait que « le gouvernement de Sa Majesté (britannique) envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un foyer national pour le peuple juif, et emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui puisse porter atteinte ni aux droits civils et religieux des collectivités non

juives existant en Palestine, ni aux droits et au statut politique dont les juifs jouissent dans tout autre pays. »

Le 24 juillet 1922, un mandat était accordé par la Société Des Nations à la Grande-Bretagne pour « l'administration du territoire de la Palestine, qui faisait autrefois partie de l'Empire ottoman, dans des frontières à fixer par lesdites puissances » en vue de mettre à exécution la Déclaration Balfour, « considérant que cette déclaration comporte la reconnaissance des liens historiques du peuple juif avec la Palestine et des raisons de la reconstitution de son foyer national en ce pays ».

Malgré ces dispositions explicites, Herbert Samuel, un juif britannique qui exerça le premier la fonction de Haut Commissaire de Palestine, imposa des restrictions à l'immigration juive « dans l'intérêt de la population présente » et compte tenu de « la capacité d'absorption » du pays.»[34] L'afflux de pionniers juifs risquait de chasser les fellahs arabes (paysans autochtones) de leur terre. C'était l'époque où moins d'un million d'habitants résidaient dans une région qui en compte maintenant plus de neuf millions. En réalité, les Britanniques limitèrent la capacité d'absorption de la Palestine en partageant le pays.

En 1921, Winston Churchill, ministre des colonies, enleva à la Palestine près des quatre cinquièmes du territoire placé par la SDN sous mandat britannique, soit quelque 90 650 km2, pour créer non pas ce qu'il était mandaté pour faire, à savoir un foyer national juif, mais un émirat arabe tout nouveau, la Transjordanie. Comme prix de consolation pour le Hedjaz et l'Arabie attribués à la famille Saoud, Churchill installa Abdallah, fils de Chérif Hussein comme émir de Transjordanie ; il le récompensait aussi de cette façon pour sa participation à la guerre contre la Turquie.

Les Britanniques allèrent plus loin dans la trahison du mandat qui leur avait été confié : ils imposèrent des restrictions sur les achats de terres par les Juifs dans ce qui restait de la Palestine, contrevenant à la clause de l'article 6 qui stipulait que « l'Administration de la Palestine… encouragerait, en coopération avec l'Agence Juive … l'établissement de Juifs dans le pays, y compris sur des terres appartenant à l'Etat et sur des terres en friche qui n'avaient pas été

[34] Aron Cohen*, Israël et le Monde Arabe*, (NY : Funk et Wagnalls, 1970), p. 172 ; Howard Sachar, *Histoire d'Israël : De la naissance du Sionisme à nos jours,* NY : Alfred A. Knopf, 1979), p.146

acquises comme biens publics. » Dès 1949, les Britanniques, sur les 375 000 hectares de terre cultivable, avaient alloué 175 000 hectares aux Arabes et seulement 8500 aux Juifs.[35]

En fin de compte, les Britanniques admirent que l'argument concernant la faculté d'absorption du pays était spécieux. La Commission Peel déclara : « L'immigration importante des années 1933-36 semblerait montrer que les Juifs sont capables d'augmenter la capacité du pays d'absorber des Juifs. »[36]

2) Quelle politique d'immigration les Britanniques menèrent-ils dans la Palestine mandataire ?

Le désir des Britanniques d'apaiser les Arabes face à l'immigration juive créa un précédent qui servit de règle pendant la durée du Mandat . ils imposèrent des restrictions à l'immigration juive, mais autorisèrent les Arabes à entrer librement dans le pays. Apparemment, Londres n'avait pas l'impression qu'une marée d'immigrants arabes affecterait la « capacité d'absorption » du pays.

Pendant la Première Guerre Mondiale, la population juive de Palestine déclina à cause de la guerre, de la famine, des maladies et des expulsions. En 1915, environ 83 000 Juifs vivaient en Palestine parmi 590 000 Arabes musulmans et chrétiens. Selon le recensement de 1922, la population juive était de 84 000 âmes, tandis que le nombre d'Arabes s'élevait à 643 000.[37] Ainsi, la population arabe augmentait, elle, exponentiellement alors que la population juive stagnait.

Au milieu des années 1920, l'immigration juive en Palestine s'accrut essentiellement par suite des lois économiques anti-juives mises en place en Pologne et de l'imposition de quotas restrictifs par Washington.[38] Le nombre record d'immigrants en 1935 (voir tableau) était une réponse à la persécution croissante des Juifs dans l'Allemagne nazie. Cependant, l'administration britannique considérait ce nombre trop important, aussi l'Agence Juive fut-elle informée que

---

[35]Moshe Aumann, « *La possession des terres en Palestine 1880-1948*, »extrait de Michael Curtis et autres, *Les Palestiniens,* (NJ : Transaction Books, 1975), p.25.

[36]*Rapport de la Commission Royale sur la Palestine* (le rapport Peel), (Londres 1937), p.300. [Désormais Rapport de la Commission Royale sur la Palestine].

[37] Arieh Avneri, *Le grief de dépossession*, (Tel Aviv : Hidekel Press, 1984), p. 28 ; et Yehoshua Porath, *L'émergence du Mouvement National Arabe Palestinien, 1918-1929,* (Londres : Frank Cass, 1974), p.17-18 .

[38] Porath (1974), p.18

moins d'un tiers des quotas qu'elle demandait serait autorisé en 1936.[39]

Les Britanniques cédèrent encore aux exigences arabes en annonçant, dans le Livre Blanc de 1939, la création d'un état arabe indépendant dans les 10 ans et en affirmant que l'immigration juive serait limitée à 75 000 pour les cinq années à venir, au bout desquelles elle devait cesser complètement. La vente de terres aux Juifs fut également interdite sur 95% du territoire de la Palestine. Les Arabes, cependant, rejetèrent cette proposition.

L'immigration juive en Palestine.[4041]

1919	1 806
1920	8 223
1921	8 294
1922	8 685
1923	8 175
1924	13 892
1925	34 386
1926	13 855
1927	3 034
1928	2 178
1929	5 249
1930	4 944
1931	4 075
1932	12 533

[39]Cohen, p.53.
7Yehoshua Porath, *Le mouvement national arabe palestinien : des émeutes à la révolte : 1929-1939*, vol.2, (Londres : Frank Cass et Co., Ltd, 1977), p.17-18, 39.
8John Hope Simpson, *La Palestine : Rapport sur l'immigration, la colonisation des terres et le développement,* (Londres, 1930, p.126.)

1933	37 337
1934	45 267
1935	66 472
1936	29 595
1937	10 629
1938	14 675
1939	31 195
1940	10 643
1941	4 592

Inversement, pendant toute la période mandataire, l'immigration arabe ne fut soumise à aucune restriction. En 1930, la Commission Simpson Hope, envoyée de Londres pour enquêter sur les émeutes arabes de 1929, déclara que la pratique britannique d'ignorer volontairement l'immigration arabe illégale à partir de l'Egypte, de la Transjordanie et de la Syrie et de ne la soumettre à aucune restriction, avait pour effet de supplanter les futurs immigrants juifs.[42]

Le gouverneur britannique du Sinaï de 1922 à 1936 fit cette remarque : « Cette immigration illégale se poursuivait non seulement à partir du Sinaï mais aussi de l'Egypte, de la Transjordanie et de la Syrie, et il est très difficile de plaider la cause de la misère des Arabes si en même temps on ne pouvait pas empêcher leurs compatriotes des états voisins d'aller partager cette misère. »[43]

Selon un rapport de la Commission Peel, en 1937, « le manque de terres est … dû moins à l'étendue des terres acquises par les Juifs qu'à l'augmentation de la population arabe. »[44]

3) La politique britannique fut-elle modifiée après la Deuxième Guerre mondiale pour permettre aux survivants de l'Holocauste de s'installer en Palestine ?

[42] *Rapport de la Commission Royale sur la Palestine, p.29*
[43] *Rapport de la Commission Royale sur la Palestine, p.242.*
[44] Georges Lenczowski, *Les Présidents américains et le Moyen Orient*

Les portes de la Palestine restèrent fermées pendant la durée de la guerre, abandonnant des centaines de milliers de Juifs d'Europe, dont beaucoup devinrent des victimes de la solution finale d'Hitler. Après la guerre, les Britanniques refusèrent de permettre aux survivants du cauchemar nazi de trouver asile en Palestine.

Le 6 juin 1946, le Président Truman demanda instamment au gouvernement britannique de soulager les souffrances des Juifs enfermés dans des camps de personnes déplacées en Europe en acceptant immédiatement 100 000 immigrants juifs.

Le ministre des Affaires étrangères britannique répondit sur un ton sarcastique que les Etats-Unis voulaient que les Juifs déplacés immigrent en Palestine « parce qu'ils ne voulaient pas d'un trop grand nombre d'entre eux à New York. »[45] Quelques Juifs réussirent à atteindre la Palestine, beaucoup au moyen de navires délabrés que des membres d'organisations de résistance juive utilisaient pour les faire entrer clandestinement. Entre le mois d'août 1945 et la création de l'Etat d'Israël en mai 1948, 65 navires d'immigrants « clandestins », transportant 69 878 personnes, arrivèrent des côtes européennes. En août 1946, cependant, les Britanniques se mirent à interner ceux qu'ils attrapaient dans des camps à Chypre. Approximativement 50 000 personnes furent détenues dans ces camps, 28 000 d'entre elles étaient encore emprisonnées quand Israël déclara son indépendance.[46]

4) Quelle fut l'influence de l'immigration juive sur la population musulmane autochtone ?

La population juive augmenta de 470 0000 âmes entre la Première et la Deuxième Guerre Mondiale, tandis que la population non juive croissait de 588 000 personnes.[47] En fait, la population arabe permanente augmenta de 120% entre 1922 et 1947.[48]

Cette croissance rapide était le résultat de plusieurs facteurs. L'immigration à partir des états voisins représentait 37% de l'immigration totale dans ce qui deviendrait l'état d'Israël. Elle était

[45] Cohen p.174.
[46] Dov Friedlander et Calvin Goldscheider, *La population d'Israël,* (NY : Columbia Press, 1979), p.30.
[47] Avneri, p.254.
[48] Curtis, p.38.

le fait d'Arabes qui voulaient profiter de l'amélioration du niveau de vie que les Juifs avaient rendue possible.[49]

La population arabe s'accrut aussi grâce à l'amélioration des conditions de vie créées par les Juifs car ils asséchaient les marécages générateurs de malaria et apportaient à la région un système sanitaire et des services médicaux améliorés. Ainsi, par exemple, le taux de mortalité infantile chez les Musulmans tomba de 201 pour mille en 1925 à 94 pour mille en 1945 et l'espérance de vie s'éleva de 37 ans en 1926 à 49 ans en 1943.[50]

La population arabe augmenta le plus dans les villes où d'importantes populations juives avaient créé de nouvelles possibilités économiques. De 1922 à 1947, la population non juive augmenta de 290% à Haïfa, de 131% à Jérusalem et de 158% à Jaffa. La croissance dans les villes arabes fut plus modeste : 42% à Naplouse, 78% à Jénine et 37% à Bethléem.[51]

5) A qui appartenaient les terres qui furent vendues aux juifs de Palestine ?

Depuis le début de la Première Guerre Mondiale, une partie des terres de Palestine appartenait à des propriétaires absents qui vivaient au Caire, à Damas et à Beyrouth. Environ 80% des Arabes de Palestine étaient des paysans criblés de dettes, semi-nomades et des Bédouins.[52]

Les Juifs évitèrent, de façon générale, d'acheter des terres dans des régions où des Arabes pouvaient être déplacés. Ils recherchaient des terres qui étaient en grande partie incultes, marécageuses, bon marché et, surtout, sans métayers. En 1920, le leader sioniste travailliste David Ben Gourion se préoccupa du sort des fellahs arabes qu'il considérait comme « l'atout le plus important de la population autochtone. » Ben Gourion déclara qu'en aucune circonstance il ne fallait toucher aux terres qui appartenaient aux fellahs ou sur lesquelles ils travaillaient. Il recommanda de les aider à se libérer de leurs oppresseurs. « C'est seulement si un fellah

[49] Avneri, p.264 ; Cohen p.60
[50] Avneri, p.254-255.
[51] Moshe Aumann, *La possession des terres en Palestine 1880-0948*, (Jérusalem : commission universitaire sur le Moyen Orient, p.1976), p.5
[52] Shabtai Teveth, *Ben Gourion et les Arabes de Palestine : De la paix à la guerre*, (Londres, Oxford University Press, 1985) p. 32.

quitte l'endroit où il est installé que nous devons lui proposer de lui acheter sa terre, à un prix décent. »[53]

Après avoir acheté toutes les terres incultes disponibles, les juifs commencèrent à acheter des terres cultivées. Beaucoup d'Arabes étaient désireux de vendre à cause de la migration vers les villes côtières et parce qu'ils avaient besoin d'argent pour investir dans l'industrie des agrumes.[54] Quand John Hope Simpson arriva en Palestine en mai 1930, il fit l'observation suivante : « Ils [les Juifs] paient les terres à des prix élevés, et de plus ils paient à certains des occupants de ces terres une somme d'argent considérable qu'ils n'étaient pas légalement tenus de payer. »[55]

En 1931, Lewis French conduisit une étude sur le manque de terres des Arabes et finit par proposer de nouveaux terrains à tous les Arabes qui avaient été « dépossédés.» Les représentants britanniques reçurent plus de 3000 demandes, dont 80% furent déclarées irrecevables par le conseiller légal du gouvernement parce que les demandeurs n'étaient pas des Arabes sans terre. Il ne resta alors que 600 Arabes sans terre, dont une centaine accepta l'offre du Gouvernement.[56]

En avril 1936, une nouvelle vague d'attaques arabes contre les Juifs fut initiée par un guérillero syrien du nom de Fawzi al Qawukji, commandant de l'armée de libération arabe. En novembre, quand les Britanniques envoyèrent une commission dirigée par Lord Peel pour enquêter, 89 Juifs avaient été tués et plus de 300 blessés.[57] Dans son rapport, la Commission Peel constata que les réclamations des arabes au sujet de l'acquisition de terres par les Juifs étaient sans fondement. Elle fit remarquer que « bien des terres couvertes d'orangeraies étaient, au moment de leur achat, des dunes de sable ou des marécages incultes…à l'époque des premières ventes, les propriétaires ne possédaient vraisemblablement ni les ressources ni la formation nécessaires au développement de ces terres. »[58] De plus, la Commission constata que la pénurie était « due moins au

[53] Porath, p.80, 84.
[54] Rapport Hope Simpson, p.51.
[55] Avneri, p.149-158 ; Cohen, p.37 ; fondé sur le rapport sur le développement de l'agriculture et la colonisation des terres en Palestine de Lewis French, (décembre 1931, Supplément ; Rapport, avril 1932) et matériel soumis à la Commission Royale sur la Palestine.
[56] Netanel Lorch, *Une longue guerre*, (Jérusalem : Keter, 1976), p.27 ; Sachar, p.201.
[57] Rapport de la Commission Royale sur la Palestine (1937), p 242.
[58] La Commission Royale sur la Palestine (1937), p.241-242.

nombre de terres acquises par les Juifs qu'à l'augmentation de la population arabe. » Le rapport concluait que la présence de Juifs en Palestine, ainsi que le travail de l'administration britannique avaient eu pour résultats des salaires plus élevés, un meilleur niveau de vie et de grandes perspectives d'emploi.[59]

Le Roi Abdallah de Transjordanie écrivit dans ses mémoires :

« Il semble tout à fait clair à tous, à la fois d'après la carte tracée par la Commission Simpson et d'après une autre élaborée par la Commission Peel que les Arabes sont aussi enclins à vendre leurs terres qu'à geindre et pleurer inutilement ».[60]

Même au plus fort de la révolte arabe en 1938, le Haut Commissaire britannique pour la Palestine pensait que les propriétaires arabes se plaignaient des ventes aux Juifs pour faire monter les prix des terres qu'ils désiraient vendre. Beaucoup de propriétaires arabes avaient été tellement terrorisés par les rebelles arabes qu'ils avaient décidé de quitter la Palestine et de vendre leurs biens aux Juifs.[61]

Les Juifs achetaient à de riches propriétaires terriens, à des prix exorbitants, de petites étendues de terres arides. « En 1944, les Juifs payaient en Palestine, entre 2000 et 2200 dollars l'hectare, des terres le plus souvent arides ou semi-arides; la même année, de riches terres noires se vendaient dans l'Iowa à 220 dollars l'hectare. »[62]

En 1947, les possessions juives en Palestine se montaient à 926 000 hectares. Environ 90 000 de ces hectares furent achetés au gouvernement mandataire ; 60 000 furent achetés à différentes églises et 775 000 à des Arabes. L'analyse des achats de terrains de 1880 à 1948 montre que 73% des terrains juifs avaient été achetés à de gros propriétaires terriens et non à de pauvres fellahs.[63]

Parmi ceux qui vendaient des terres, on comptait les maires de Gaza, de Jérusalem et de Jaffa. Asad el-Shuqeiri, érudit religieux musulman et père d'Ahmed Shuqeiri, ancien président de l'OLP, reçut de l'argent juif pour ses terres. Même le Roi Abdallah loua des terres

[59] Le Roi Abdallah, *Mes Mémoires complets,* (Londres Longman Group, Ltd, 1978), p.88-89.
[60] Porath (77), p. 88-89.
[61] Aumann, p. 13.
[62] Abraham Granott, *Le système des terres en Palestine*, (Londres, Eyre et Spottiswoode, 1952), p. 278.
[63] Avneri, p. 179-180, 224-225, 232-234 ; Porath (77), p. 72-*73.*

aux Juifs. En fait, beaucoup de leaders du mouvement nationaliste arabe, y compris des membres du Conseil Suprême Musulman, vendirent des terres aux Juifs.[64]

6) De 1920 à 1930, quelle politique l'administration britannique de Palestine poursuivit-elle vis-à-vis des populations juive et musulmane ?

En 1921, Hadj Amin el-Husseini commença le premier à organiser de petits groupes d'escadrons -suicides -les fedayins- pour terroriser les Juifs. Hadj Amin espérait répéter l'action réussie de Kemal Atatürk en Turquie, en chassant les Juifs de Palestine exactement comme Kemal avait chassé les envahisseurs grecs de son pays.[65] Les Arabes radicaux purent acquérir de l'influence parce que l'Administration britannique ne voulait pas prendre de mesures efficaces contre eux jusqu'au moment où ils finirent par se révolter contre la domination britannique. Le Colonel Richard Meinertzhagen, ancien chef du service de renseignements britanniques au Caire, et plus tard principal représentant politique de la Palestine et de la Syrie, écrivit dans son journal que les responsables politiques britanniques « penchaient pour l'exclusion du Sionisme en Palestine. »

Les Britanniques encouragèrent les Arabes de Palestine à attaquer les Juifs. Selon Meinertzhagen, le Colonel Waters Taylor (conseiller financier de l'Administration Militaire de Palestine 1919-1923) rencontra Hadj Amin quelques jours avant Pâques, en 1920, et lui dit « qu'il avait une grande occasion à Pâques de montrer au monde … que le Sionisme était impopulaire, non seulement auprès de l'Administration de Palestine mais aussi auprès de Whitehall et que si des troubles suffisamment violents se produisaient à Pâques à Jérusalem, le Général Bols [Administrateur en chef de la Palestine, 1919-20] ainsi que le Général Allenby [Commandant des forces égyptiennes, 1917-19, ensuite Haut Commissaire d'Egypte]

31Jon Kimche, *Il aurait pu y avoir la paix : l'histoire inédite des raisons de notre échec en Palestine et de nouveau en Israël,* (Angleterre : Dial Press, 1973), p. 189.

65 Richard Meinertzhagen, *Journal des événements du Moyen Orient 1917-1956*, (Londres : The Cresset Press, 1959), p. 49, 82, 97.

recommanderaient l'abandon du Foyer juif. Walters-Taylor expliquait que la liberté ne pouvait s'obtenir que par la violence. »[66]

Hadj Amin suivit le conseil du Colonel et fomenta une émeute. Les Britanniques retirèrent leurs troupes ainsi que la police juive de Jérusalem, ce qui permit à la populace arabe d'attaquer les Juifs et de mettre à sac leurs boutiques. A cause du rôle manifeste de Hadj Amin dans le déclenchement du pogrom, les Britanniques décidèrent de l'arrêter. Hadj Amin s'échappa, cependant, et fut condamné à 10 ans de prison par contumace.

Un an plus tard, quelques Britanniques pro-Arabes persuadèrent le Haut Commissaire Herbert Samuel de gracier Hadj Amin et de le nommer au poste de Mufti. A l'inverse, Vladimir Jabotinsky et plusieurs de ses partisans, qui avaient créé une Organisation de Défense juive pendant les troubles, furent condamnés à 15 ans d'emprisonnement. [67]

Samuel rencontra Hadj Amin le 11 avril 1921 et reçut l'assurance que « sa famille et lui-même useraient de leur influence pour assurer la tranquillité. » Trois semaines plus tard, des émeutes à Jaffa et ailleurs causèrent la mort de 43 Juifs.[68]

Hadj Amin consolida son pouvoir et prit le contrôle de tous les fonds religieux musulmans de Palestine. Il usa de son autorité pour prendre le contrôle des mosquées, des écoles et des tribunaux. Nul Arabe ne pouvait espérer occuper un poste d'influence sans être loyal envers le Mufti. Son pouvoir était si absolu que « aucun musulman de Palestine ne pouvait naître ni mourir sans en référer à Hadj Amin. »[69] Les hommes de main du Mufti s'assuraient aussi qu'il ne rencontrerait aucune opposition en tuant systématiquement les Arabes de Palestine des clans rivaux qui envisageaient une coopération avec les Juifs.

En tant que porte-parole des Arabes de Palestine, Hadj Amin ne demanda pas à la Grande Bretagne de leur accorder l'indépendance.

---

[66] Samuel Katz, *Réalités sur le champ de bataille et fantasmes en Palestine,* (NY : Bantam Books, 1977), p. 63-65 ; Howard Sachar, *Histoire d'Israël : De la naissance du Sionisme à nos jours,* (NY : Alfred Knopf, 1979), p.97.

[67] Paul Johnson, *Les Temps Modernes : Le Monde, des années 20 aux années 90*, (NY : Harper& Row, 1983), p.438.

[68] Larry Collins et Dominique Lapierre, *Oh Jérusalem !* (Robert Laffont, 1972), p. 52.

[69] Kimche, p.211.

Au contraire, dans une lettre à Churchill de 1921, il demandait que la Palestine soit réunie à la Syrie et à la Transjordanie.[70]

Les Arabes constatèrent que les émeutes étaient une arme politique efficace à cause de l'attitude laxiste des Britanniques et de leur réaction envers la violence contre les Juifs. Dans la gestion de toutes les émeutes, les Britanniques faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher les Juifs de se protéger, mais faisaient peu ou pas du tout d'efforts pour empêcher les Arabes de les attaquer. Après chaque explosion de violence, une commission britannique essayait d'établir la cause de cette violence. La conclusion était toujours la même : les Arabes avaient peur d'être déplacés par les Juifs. Pour arrêter les émeutes, les commissions recommandaient que des restrictions soient imposées à l'immigration juive. Les Arabes en vinrent ainsi à prendre conscience qu'ils pouvaient toujours arrêter l'afflux de Juifs en organisant une émeute.

Ce cycle de violences débuta après une série d'émeutes en mai 1921. Alors qu'ils n'avaient pas réussi à protéger la communauté juive de la populace arabe, les Britanniques nommèrent la Commission Haycraft pour enquêter sur les raisons de la violence. Bien que la commission eût conclu que les Arabes avaient été les agresseurs, elle tenta de trouver une explication à l'attaque : « La cause fondamentale des émeutes était un sentiment de mécontentement et d'hostilité envers les Juifs de la part des Arabes, dû à des causes politiques et économiques, et en rapport avec l'immigration juive et la conception de leur politique sioniste… »[71] Une des conséquences de la violence fut l'institution d'une interdiction temporaire de l'immigration juive.

La peur des Arabes d'être « déplacés » ou « dominés » était utilisée comme prétexte pour leurs attaques impitoyables contre des agriculteurs juifs. Il faut remarquer aussi que ces émeutes n'étaient pas inspirées par une ferveur nationaliste – elle eût été dirigée contre les maîtres britanniques – mais par des conflits et des malentendus ethniques.

En 1929, des provocateurs arabes réussirent à convaincre les masses que les Juifs avaient des visées sur le Mont du Temple. Une cérémonie religieuse au Mur Occidental, (le Mur des Lamentations) qui fait partie du Mont du Temple, servit de catalyseur à des émeutes arabes contre les Juifs, émeutes qui, après Jérusalem, se

[70] Ben Halpern, *L'idée d'un Etat juif*, (MA : Harvard University Press, 1969), p. 323.
[71] Sachar, p.174.

répandirent dans d'autres villes et villages, y compris Safed et Hébron.

De nouveau, l'Administration britannique ne fit aucun effort pour empêcher la violence et, une fois celle-ci déclenchée, les Britanniques ne firent rien pour protéger la population juive. Au bout de six jours de destructions, les Britanniques finirent par faire venir des troupes pour réprimer les troubles. A ce moment-là, pratiquement toute la population juive de Hébron avait fui ou avait été tuée. En tout, 133 Juifs furent tués et 399 blessés au cours des pogroms.[72]

Après la fin des émeutes, les Britanniques ordonnèrent une enquête dont le résultat fut le Livre Blanc Passfield. Il précisait que « l'immigration, l'achat de terres et la politique de colonisation de l'Organisation sioniste étaient déjà ou deviendraient probablement préjudiciables à la croissance de l'économie arabe… »[73] Ceci, bien sûr, signifiait qu'il était nécessaire d'imposer des restrictions non seulement à l'immigration juive mais aussi aux achats de terres.

7) Quels furent les liens entre le Mufti Hadj Amin al-Husseini et le régime hitlérien ?

En 1941, Hadj Amin al-Husseini s'enfuit en Allemagne et rencontra Adolf Hitler, Heinrich Himmler, Joachim Von Ribbentrop et d'autres chefs nazis. Il voulait les persuader d'étendre au monde arabe le programme anti-juif des Nazis. Le Mufti envoya à Hitler 15 avant-projets de déclarations concernant le Moyen Orient qu'il demandait à l'Allemagne et à l'Italie de faire. L'une d'elles en appelait aux deux pays pour qu'ils déclarent illégal le Foyer juif en Palestine. De plus, « ils accordent à la Palestine et aux autres pays arabes le droit de résoudre le problème des éléments juifs en Palestine et dans les autres pays arabes, conformément à l'intérêt des Arabes et au moyen de la même méthode qui permet de régler la question dans les pays de l'Axe. »[74]

---

[72] Halpern, p.201.

[73] « Le complot du Grand Mufti pour se débarrasser de tous les Juifs du Moyen Orient, »Réponse, (Automne 1991), p.2-3.

[74] Procès-verbal de la conversation entre le Führer et le Grand Mufti de Jérusalem le 28 novembre, 1941, en présence du Ministre des Affaires Etrangères du Reich et du Ministre Grobba à Berlin, *Documents sur la Politique étrangère allemande, 1918-1945,* Série D, Vol. XIII, Londres, 1964, p. 881 et suivantes dans Walter Lacquer et Barry Rubin, The Israël-Arab Reader, (NY : Documents d'archives, 1984), p. 79-84.

En novembre 1941, le Mufti rencontra Hitler, qui lui dit que les Juifs étaient ses pires ennemis. Le Führer, cependant, repoussa la demande du Mufti d'une déclaration en faveur des Arabes, car il estimait que ce n'était pas le moment. Le Mufti présenta à Hitler ses « remerciements pour la sympathie qu'il avait toujours montrée pour la cause arabe et en particulier pour la cause palestinienne, et qu'il avait clairement exprimée dans ses discours publics… Les Arabes étaient les amis naturels de l'Allemagne car ils avaient les mêmes ennemis que l'Allemagne, à savoir… les Juifs… » Hitler répondit :

« L'Allemagne soutenait une guerre sans compromis contre les Juifs. Cela comprenait naturellement une opposition active au Foyer national juif en Palestine… L'Allemagne fournirait une aide concrète et pratique aux Arabes impliqués dans le même combat… L'objectif de l'Allemagne [est] uniquement la destruction de l'élément juif résidant dans la sphère arabe… A ce moment-là le Mufti serait le porte-parole le plus digne de foi du monde arabe. Le Mufti remercia Hitler avec effusion.[75]

En 1945, la Yougoslavie chercha à inculper le Mufti pour crimes de guerre à cause de son rôle dans le recrutement pour les SS de 20 000 volontaires musulmans, qui participèrent au massacre de Juifs en Croatie et en Hongrie. Il s'évada d'une prison française en 1946, cependant, et continua le combat contre les Juifs à partir du Caire et plus tard de Beyrouth. Il mourut en 1974. La famille Husseini continua à jouer un rôle dans les affaires palestiniennes, avec Faysal Husseini, dont le père, neveu du Mufti, était considéré comme l'un des principaux porte-parole dans les territoires jusqu'à sa mort en mai 2001.

8) Pourquoi y eut-il des victimes civiles lorsque l'Irgoun fit sauter le siège de l'état-major britannique situé dans l'Hôtel du Roi David en 1946 ?

L'Hôtel du Roi David était le siège de l'état-major britannique et du Département d'Enquête Criminelle Britannique. L'Irgoun le choisit comme cible après l'irruption de troupes britanniques dans les locaux de l'Agence Juive, le 29 juin 1946, et la confiscation de nombreux documents. Environ à la même époque, plus de 2 500 Juifs dans toute la Palestine étaient arrêtés. Des dossiers contenant des

[75] Menachem Begin, *La Révolte*, (NY : Nash Publishing, 1977), p. 224.

renseignements sur les opérations de l'Agence juive, y compris sur ses activités secrètes dans les pays arabes, furent emportés à l'Hôtel du Roi David.

Une semaine plus tard, la nouvelle d'un massacre de 40 Juifs dans un pogrom en Pologne rappela aux Juifs de Palestine comment la politique restrictive d'immigration avait condamné à mort des milliers de personnes.

Le chef de l'Irgoun, Menachem Begin, insista sur sa volonté d'épargner les civils et affirma qu'ils avaient donné trois coups de téléphone, un à l'hôtel, un autre au Consulat Français, et un troisième au « Palestine Post », avertissant que des explosifs placés au « King David » seraient bientôt mis à feu.

Le 22 juillet 1946, les coups de téléphone furent donnés. L'hôtel avait été apparemment prévenu, mais avait ignoré la menace. Begin cite les paroles d'un responsable britannique censé, avoir refusé d'évacuer le bâtiment : « Nous n'avons pas d'ordres à recevoir des Juifs » avait-il dit.[76] En conséquence, quand les bombes explosèrent, le nombre des victimes fut élevé : il y eut au total 91 tués et 45 blessés. 15 Juifs se trouvaient parmi les victimes. L'explosion fit peu de blessés parmi les personnes qui se trouvaient dans l'hôtel même.[77]

Le Conseil National Juif dénonça l'explosion de l'Hôtel du Roi David.[78]

Pendant des décennies, les Britanniques nièrent avoir été avertis. En 1979, cependant, un membre du Parlement britannique produisit des preuves que l'Irgoun avait vraiment lancé un avertissement. Il présenta le témoignage d'un officier britannique qui avait entendu d'autres officiers au bar de l'hôtel plaisanter sur une menace sioniste à l'encontre du Quartier Général. L'officier qui avait surpris cette conversation quitta l'hôtel aussitôt et survécut[79]

[76] J.Bowyer Bell, *Sion et l'emploi de la terreur* (NY : Nash Publishing, 1977), p. 172.
[77] Anne Sinai et I. Robert Sinai, *Israël et les Arabes : Prélude à l'Etat juif*. (NY : Document d'archives, 1972), p. 83

[79] Benjamin Netanyahu, ed., Le Terrorisme International : défi et réponse, « Actes de la Conférence de Jérusalem sur le terrorisme international, 25 juillet 1979, (Jérusalem : L'institut Jonathan, 1980), p. 45.

CHAPITRE 3
LA PARTITION

Traduction et adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Comment les Nations Unies ont-elles découpé la Palestine ?
2) Comment le plan de partition a-t-il réparti le territoire en général et les terres cultivables en particulier ?
3) Quelle proportion du territoire mandataire destiné à l'édification d'un Foyer National Juif est finalement revenu à Israël en 1948 ?
4) A quelles occasions les Arabes de Palestine se sont-ils vus offrir un état et une autodétermination ?
5) Comment était répartie la population de la Palestine au moment de la Partition ?
6) Quelle a été l'attitude des Arabes au moment de la Partition ?
7) Quelle a été la position de l'Union Soviétique sur la Partition ?

1) Comment les Nations Unies ont-elles découpé la Palestine ?

A la fin de la deuxième guerre mondiale, lorsque la réalité de l'Holocauste fut rendue publique, les demandes pour que soit résolue la question de la Palestine se multiplièrent. Il fallait que les survivants de la Solution Finale puissent trouver un sanctuaire dans une patrie qui leur soit propre.

Les Anglais essayèrent de trouver un accord qui soit acceptable à la fois par les Arabes et par les Juifs, mais leur insistance à recueillir l'approbation des premiers mena à l'échec parce que les Arabes refusaient toute concession. Ils se déchargèrent du problème sur l'ONU en février 1947.

L'ONU établit une commission spéciale pour la Palestine (UNSCOP) afin de trouver une solution. Les délégués de 11 nations[80] se rendirent sur place et

[80] L'Australie, le Canada, la Tchécoslovaquie, le Guatemala, l'Inde, l'Iran, les Pays-Bas, le Pérou, la Suède, l'Uruguay et la Yougoslavie.

constatèrent ce qui était clair depuis longtemps : les aspirations nationales des Juifs et des Arabes étaient incompatibles.

Les attitudes opposées des deux parties « ne pouvaient manquer de donner l'impression que les Juifs étaient convaincus de la justesse de leur cause et étaient prêts à la défendre devant un tribunal impartial, alors que les Arabes étaient manifestement moins sûrs de la légitimité de la leur, et ils craignaient le jugement des nations. »[81]

Bien que la plupart des membres de la Commission aient reconnu la nécessité de trouver une solution de compromis, il leur était difficile d'en trouver un dans la mesure ou les parties en présence se montraient intraitables.

A leur retour, les délégués de sept nations - Canada, Tchécoslovaquie, Guatemala, Hollande, Pérou, Suède et Uruguay - recommandèrent la création de deux états distincts, l'un juif, l'autre arabe, rassemblés dans une union économique, avec une enclave internationale pour Jérusalem.
Trois pays - l'Inde, l'Iran et la Yougoslavie – recommandèrent plutôt un état unifié avec des provinces arabes et des provinces juives. L'Australie s'abstint.
Les Juifs de Palestine n'étaient satisfaits ni du petit territoire qui leur était alloué par la Commission, ni du fait que Jérusalem soit sorti de l'État juif. Ils acceptèrent néanmoins le compromis. Les Arabes rejetèrent les recommandations de l'UNSCOP.
Le comité ad hoc de l'Assemblée Générale de l'ONU rejeta l'exigence arabe d'un état arabe unitaire. La recommandation de la majorité des membres pour la partition fut adoptée par 33 voix contre13 et 10 abstentions le 29 novembre 1947.[82]

---

[81] Aharon Cohen, *Israel and the Arab World*, (Israël et le monde arabe) (Boston: Beacon Press, 1976), pp. 369-370

[82] Ont voté en faveur de la partition : l'Afrique du Sud, l'Australie, la Belgique, la Boliviae, le Brésil, la république soviétique de Bielorussie, le Canada, le Costa Rica, la Tchacoslovaquei, le Danemark, la République Dominicaine, l'Equateur, la France, le Guatemala, Haiti, l'Islande, le Liberia, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, le Nicaragua, la Norvège, Panama, le Paraguay, les Pérou, les Philippines, la Pologne, la Suède, la république soviétique d'Ukraine, l'URSS, les USA, l'Uruguay, et le Venezuela.

Ont vote contre : l'Afghanistan, Cuba, l'Egypte, la Grèce, l'Inde, l'Iran, Iraq, le Liban, le Pakistan, l'Arabie Saoudite, la Surie, la Turquie et le Yémen.

Se sont abstenus : l'Argentine, le Chili, la Chine, la Columbiae, El Salvador, l'Ethiopie, le Honduras, le Mexique, le Royaume Uni, la Yougoslavie. *Yearbook of the United Nations, 1947-48*, (NY: United Nations, 1949), pp. 246-47.

« Il est difficile de voir en quoi les Arabes de Palestine, et a fortiori le monde arabe, souffriraient de ce qui est la simple reconnaissance d'un fait accompli - la présence en Palestine d'une communauté juive bien a organisée et pratiquement autonome », remarquait l'éditorial du *Times*, à Londres, le 1er décembre 1947.

2) Comment le plan de partition a-t-il réparti le territoire en général et les terres cultivables en particulier ?

Le plan de la partition ressemblait à un échiquier, notamment parce que les villes et villages juifs s'étendaient sur l'ensemble de la Palestine. Toutefois, c'était moins cela qui compliquait le plan qu'une autre donnée : le niveau de vie plus élevé des villes juives avaient attiré une nombreuse population arabe qui supposait que le résultat de partition, quelle qu'il soit, consisterait en un état juif incluant une importante population arabe. Tenant compte du besoin de développement des implantations juives, le Commission avait alloué aux Juifs des terres en Galilée, la septentrionale du pays, et le grand désert aride du Néguev dans le sud. Le reste devait constituer l'état arabe.

Ces délimitations étaient basées exclusivement sur des données démographiques. Les frontières de l'État juif furent établies sans tenir aucunement compte de considérations de sécurité; aussi étaient-elles pratiquement impossibles à défendre..

La détermination de la majorité des membres de l'ONU à faire de Jérusalem une enclave indépendante des deux états administrée comme une zone internationale compliquait encore la situation. Cette disposition laissait la population juive de Jérusalem, soit plus de 100 ,000 personnes, isolée du reste de son pays et encerclée par l'état arabe.

Ceux qui prétendent que l'ONU a attribué la terre fertile aux Juifs et la terre aride aux Arabes sont dans l'erreur totale : 60% de ce qui constituait l'état juif étaient le désert du Néguev.

Les Arabes représentaient la majorité de l'ensemble de la population de Palestine ; 1,2 million d'Arabes pour 600,000 Juifs. La politique restrictive d'immigration appliquée par les Anglais ne laissait aucune chance aux Juifs de devenir majoritaire dans le pays qui avait vocation à devenir le leur. Les Britanniques avaient une attitude diamétralement opposée vis-à-vis des Arabes, qui étaient libres de venir par milliers s'ils le souhaitaient, pour profiter des avantages matériels apportés par le développement rapide du pays stimulé par

l'implantation sioniste. Cependant, dans les régions qui leur avaient été allouées par la partition et à Jérusalem , les Juifs étaient majoritaires.
En plus des 600 000 Juifs, environ 350 000 Arabes vivaient dans l'état juif créé par la partition. Approximativement 92,000 d'entre eux habitaient Tibériade, Safed, Haifa et Bet Shean, et 40 000 étaient des Bédouins, dont la plupart vivaient dans le désert. Le reste de la population arabe était réparti sur toute la surface de l'état juif partout et occupait la plus grande part des terres agricoles.
D'après les statistiques britanniques établies lors de leur recensement de la Palestine en 1948, , 8,6% de la terre qui constituait l'État juif en 1948 appartenait à des Juifs et 3,3% à des Arabes israéliens. 16,9% furent abandonnés par les Arabes qui ont quitté le pays. Le reste - plus de 70%, était entre les mains de la puissance mandataire, qui l'a remis à l'administration israélienne en quittant le pays.[83]

3) Quelle proportion du territoire mandataire destiné à l'édification d'un Foyer National Juif est finalement revenu à Israël en 1948 ?

Près de 80% de ce qui était le territoire historique de la Palestine et le Foyer National Juif, tels que définis par la Société Des Nations, a été confisqué par les Anglais en 1922 et offert à ce qui est devenu la Transjordanie. L'implantation juive a été empêchée. L'ONU a effectué la partition sur les 20% restants de la Palestine, pour créer les deux états. Avec l'annexion de la Cisjordanie par la Jordanie en 1950, les Arabes en vinrent à contrôler 80% du territoire du Mandat, alors que l'État juif en détenait environ 17,5%, le reste étant constitué par Gaza, occupé par Egypte.

4) A quelles occasions les Arabes de Palestine se sont-ils vus offrir un état et une auto-détermination ?

La Commission Peel, en 1937, avait conclu que la seule solution logique pour résoudre les aspirations contradictoires des Juifs et des Arabes était de découper la Palestine en deux états séparés, l'un juif et l'autre arabe. Les Arabes repoussèrent ce plan parce qu'il les forçait à accepter la création d'un état juif, et qu'il impliquait, pour quelques Palestiniens, de vivre sous « domination » juive. Les Sionistes, eux, étaient opposés au plan parce qu'ils auraient été confinés dans à peine plus qu'un ghetto de 3000 km2 sur les 16500 km2 qui restaient de la Palestine. Néanmoins, les sionistes décidèrent de

[83] Moshe Aumann, "Land Ownership in Palestine, 1880-1948," (Propriété des terres en Palestine) in Michael Curtis, et al., *The Palestinians*, (Les Palestiniens) (NJ: Transaction Books, 1975), p. 29, citant, p. 257 le gouvernement de Palestine, recensement de la Palestine.

négocier avec les Anglais, alors que les Arabes refusèrent de considérer un compromis quel qu'il soit.
A nouveau n 1939, le Livre Blanc pour la Palestine britannique appelait à l'établissement d'un état arabe en Palestine sous 10 ans, et à la limitation de l'immigration juive à 75 000 individus sur les cinq années suivantes, après quoi aucun immigrant ne pourrait pénétrer dans le pays sans le consentement de la population arabe. Bien que les Arabes se soient vus accorder le contrôle de l'immigration juive, et qu'on leur ait offert l'indépendance – qui était l'objectif des nationalistes arabes - ils refusèrent le Livre Blanc.
Avec la partition, les Palestiniens recevaient un état et l'occasion d'obtenir leur autodétermination. Ils refusèrent également cette occasion.

5) Comment était répartie la population de la Palestine au moment de la Partition ?

Au moment de la Résolution sur la Partition de 1947, les Arabes étaient majoritaires dans l'Ouest de la totalité de la Palestine – 1,2 million d'Arabes pour 600 000 juifs.7[84] Mais les Juifs étaient majoritaires dans la partie qui leur avait été attribuée par la Résolution de Partition et à Jérusalem.
Avant le Mandat de 1922, la population arabe de Palestine était en phase de déclin. Après, les Arabes commencèrent à affluer depuis tous les pays environnants. De plus, la population arabe augmenta de façon exponentielle à mesure que les colons juifs amélioraient la qualité de vie en Palestine.
La décision de découper la Palestine a été déterminée par les données démographiques et par la conviction que les demandes territoriales des Juifs et des Arabes étant inconciliables, le compromis le plus logique était la création de deux états. Il est pour le moins ironique que la même année, les pays arabes membres de l'ONU aient voté poru la partition du sous continent indien et la création d'un nouvel état à majorité musulmane, le Pakistan.

6) Quelle a été l'attitude des Arabes au moment de la Partition ?

Comme la date du vote sur la partition approchait, il devint clair que l'espoir d'une solution politique à un problème qui transcendait la politique s'amenuisait : le refus des Arabes d'accepter un état juif en Palestine et le refus des Sionistes de se contenter de moins. La détermination des Arabes apparut clairement quand les représentants de l'Agence Juive, David Horowitz et Abba Eban firent un ultime effort pour arriver à un compromis lors d'une réunion avec le Secrétaire

[84] Arieh Avneri, *The Claim of Dispossession*, (La prétendue dépossession) (NJ: Transaction Books, 1984), p. 252.

de la Ligue Arabe, Azzam Pasha, le 16 septembre 1947. Pasha leur déclara sans ambages :
« Le monde arabe n'est pas d'humeur à faire des compromis. Il est possible, M. Horowitz, que votre plan soit rationnel et logique, mais le destin de nations ne se décide pas sur des critères de logique rationnelle. Les nations ne concèdent jamais, elles combattent. Vous n'obtiendrez rien par la paix ou le compromis. Vous obtiendrez peut-être quelque chose, mais seulement par la force des armes. Nous essaierons de vous battre. Je ne suis pas sûr nous réussirons, mais nous essaierons. Nous avons été capables de nous débarrasser des Croisés, mais en revanche nous avons perdu l'Espagne et la Perse. Ce peut être que nous perdrons la Palestine. Mais il est trop en retard pour parler de solutions pacifiques. »[85]

7) Quelle a été la position de l'Union Soviétique sur la Partition ?

Après que les Anglais aient décidé de laisser à l'ONU le soin de traiter la question de la Palestine, le responsable du Foreign office britannique Ernest Bevin, conseiller aux affaires de la Palestine, demanda à un représentant de l'Agence Juive pourquoi les Juifs avaient accepté de laisser l'ONU décider du destin de la Palestine.
« Ne savez-vous pas », leur dit-il, « que la seule vois pour établir un état juif passe par le consentement des Etats-Unis et de l'Union Soviétique ? Rien de tel ne s'est jamais produit. Il est impossible que cela se produise. Cela ne se produira jamais. »
En mai 1947, cependant, le délégué Soviétique Andrei Gromyko déclara :
« Le fait qu'aucun État européen occidental n'ait été capable d'assurer la défense des droits élémentaires des juifs et de les protéger contre la violence des bourreaux fascistes explique les aspirations des Juifs à établir leur propre État. Ce serait injuste ne pas prendre ceci en considération et de dénier le droit des juifs à réaliser cette aspiration. »[86]

Quelques mois plus tard, l'Union Soviétique vota la partition et, fut, par la suite, le deuxième pays à reconnaître Israël.

[85] David Horowitz, *State in the Making*, (l'état en creation) (NY: Alfred A. Knopf, 1953), p. 233
[86] Assemblée Générale de l'ONU, Première session spéciale, 14 mai 1947, Document A/PV 77 de l'ONU.

CHAPITRE 4

LA GUERRE DE 1948

Traduction Suzy Sternberg – Adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Qui a déclenché la première guerre entre les Arabes et Israël ?
2. Le plan Bernadotte était-il une alternative viable au plan de partage ?
3. Quelles furent les réactions internationales à l'attaque arabe contre Israël ?
4. Les juifs ont-ils reçu le soutien de l'Occident ?
5. Quand fut déclenché le boycott économique d'Israël ?

1) Qui a déclenché la première guerre entre les Arabes et Israël ?

La violence en Terre Sainte éclata presque immédiatement après l'annonce par l'ONU du partage, le 29 novembre 1947. Jamal Husseini, porte-parole du Haut Comité arabe, avait dit à l'ONU, avant le vote sur le partage, que les Arabes « verseraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang sur le sol de leur cher pays. »[87]

La prédiction de Husseini commença à se réaliser après la proclamation de l'ONU. Les Arabes décrétèrent la grève en signe de protestation et provoquèrent des émeutes qui coûtèrent la vie à 62 Juifs et 32 Arabes. A la fin de la deuxième semaine, 93 Arabes, 84 Juifs et 7 Anglais avaient été tués et des dizaines d'autres blessés. Du 30 novembre au 1er février, on comptait 1 427 Arabes, 381 Juifs et 46 Britanniques tués et 1 035 Arabes, 735 Juifs et 135 Britanniques blessés. Pendant le seul mois de mars, 271 Juifs et 257 Arabes moururent au cours d'attaques arabes et de contre-attaques juives.[88]

Le président du Haut Comité arabe annonça que les Arabes « se battraient pour chaque pouce de leur pays. »[89] Deux jours après, les saints hommes de l'Université Al-Azhar du Caire invitèrent le monde musulman à proclamer un djihad (guerre sainte) contre les Juifs.[90]

Les premiers assauts de grande envergure commencèrent le 9 janvier 1948. Environ 1000 Arabes attaquèrent alors des communautés juives dans le nord de

---

[87] J.C.Hurewitz, *La Lutte pour la Palestine*, (NY : Shocken Books, 1976), p.308

[88] *Recueil annuel de documents classés, (*NY : Documents d'archives, Inc,),1948, p.231

[89] *New York Times* , (1er décembre, 1947)

[90] *Documents d'archives 1948,* p. 48

la Palestine. Début février, les Britanniques affirmèrent que tant d'Arabes s'étaient infiltrés qu'ils n'avaient pas les forces nécessaires pour les repousser.[91] En réalité, les Britanniques livrèrent des bases et des armes aux Arabes irréguliers et à la Légion Arabe.

Dans la première phase de la guerre, du 29 novembre 1947 au 1er avril 1948, les Arabes de Palestine prirent l'offensive avec l'aide de volontaires des pays voisins. Les Juifs subirent de lourdes pertes et l'accès à la plupart de leurs routes principales fut coupé.

Le 26 avril 1948 le roi Abdallah de Transjordanie affirmait :
« Tous nos efforts pour trouver une solution pacifique au problème de la Palestine ont échoué. Le seul moyen qui nous reste est la guerre. J'aurai le plaisir et l'honneur de sauver la Palestine. »[92]

Le 14 mai 1948, la Légion arabe attaqua Kfar Etzion. Les défenseurs la repoussèrent, mais la Légion revint à l'attaque une semaine après. Au bout de deux jours, les pionniers mal équipés et inférieurs en nombre furent écrasés. Beaucoup de défenseurs furent massacrés après leur reddition.[93] Ceci se produisit avant l'invasion des armées arabes régulières qui suivit la déclaration d'indépendance d'Israël.

Les Nations Unies accusèrent les Arabes d'avoir fomenté la violence. La commission des Nations Unies sur la Palestine ne fut jamais autorisée par les Arabes ou les Britanniques à se rendre en Palestine pour mettre en œuvre la résolution. Le 16 février 1948, la Commission déclara devant le Conseil de Sécurité :
« De puissants intérêts arabes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Palestine, défient la résolution de l'Assemblée Générale et sont engagés dans un effort délibéré de changer par la force l'établissement qui a été envisagé ici. »[94]

Les Arabes assumèrent carrément la responsabilité du déclenchement de la guerre.

Jamal Husseini dit au Conseil de Sécurité le 16 avril 1948 :
« Le représentant de l'Agence Juive nous a dit hier qu'ils n'étaient pas les

---

[91] *Documents d'archives 1947,* p.231.
[92] Howard Sachar, *Histoire d'Israël : de la naissance du Sionisme jusqu'à nos jours*, (NY : Alfred A. Knop, 1979), p.322
[93] Netanel Lorch, *Une longue guerre,* (Jérusalem : Keter Books, 1976), p. 47 ; Ralph Patai, ed. *Encyclopédie du sionisme et d'Israël*, (NY : McGraw Hill,1971), pp. 307 308.
[94] Archives officielles du Conseil de Sécurité, Supplément Spécial, (1948), p. 20

agresseurs, que les Arabes avaient initié le combat. Nous ne l'avons pas nié. Nous avons dit au monde entier que nous allions nous battre. »[95]

Le commandant britannique de la Légion arabe de Jordanie, John Bagot Glubb reconnut que : « Début janvier, les premiers détachements de l'armée de libération arabe commencèrent à s'infiltrer en Palestine à partir de la Syrie. Quelques-uns passaient par la Jordanie et même par Amman... Ils devaient en réalité porter le premier coup qui a mené les Arabes de Palestine à leur perte. »[96]

En dépit de leur infériorité en nombre et en armes, et malgré leur manque d'organisation, les Juifs commencèrent à prendre l'initiative à partir du 1er avril jusqu'à la déclaration d'indépendance le 14 mai. La Haganna s'empara de plusieurs villes importantes, dont Tibériade et Haïfa, et ouvrit provisoirement la route de Jérusalem.

La résolution de partage ne fut jamais suspendue ni abrogée. C'est ainsi qu'Israël, l'état juif de Palestine, naquit le 14 mai1948, tandis que les Britanniques quittaient le pays. Cinq armées arabes (L'Egypte, la Syrie, la Transjordanie, le Liban et l'Irak) envahirent Israël immédiatement. Azzam Pasha, Secrétaire Général de la Ligue Arabe, annonça leurs intentions en ces termes : « Ce sera une guerre d'extermination et il y aura un immense massacre dont on parlera autant que des massacres de Mongolie et des Croisades. »[97]

2) Le plan Bernadotte était-il une alternative viable au plan de partage ?

Au cours de l'été 1948, le Comte Folke Bernadotte fut envoyé par les Nations Unies en Palestine pour négocier une trêve et tenter de parvenir à un accord. Le plan de Bernadotte demandait à l'Etat juif de céder le Néguev et Jérusalem à la Transjordanie et il recevrait en échange l'ouest de la Galilée. C'étaient là les frontières qui avaient été proposées avant le vote sur le partage et avaient été rejetées par toutes les parties. Or, cette proposition était faite après que les Arabes soient entrés en guerre pour empêcher le partage et après la Déclaration d'Indépendance d'un Etat juif.

Les Juifs aussi bien que les Arabes rejetèrent ce plan.
L'ironie de la chose, c'est que Bernadotte rencontra chez les Arabes peu d'enthousiasme pour l'indépendance. Il écrivit dans son journal :

---

[95] Archives officielles du Conseil de Sécurité, S/Ordre du jour /58, (16 avril 1948), p.19
[96] John Bagot Glubb, *Soldat chez les Arabes,* (Londres :Staughton et Hodder, 1957), p.79
[97] Isi Leibler, *La cause d'Israël,* (Australie : The Globe Press, 1972), p.15.

« Les Arabes palestiniens n'ont pas à présent de volonté propre. Et ils n'ont à aucun moment manifesté un nationalisme spécifiquement palestinien. La demande d'un état arabe séparé en Palestine est donc relativement faible. Il semblerait que, dans les circonstances actuelles, la plupart des Arabes palestiniens ne demanderaient pas mieux que d'être intégrés en Transjordanie. »[98]

Le plan de Bernadotte échoua au moment où les Juifs commençaient à repousser avec plus de succès l'invasion des forces arabes et à étendre leur contrôle sur un territoire extérieur aux frontières du plan de partage.

3) Quelles furent les réactions internationales à l'attaque arabe contre Israël ?

Les Etats-Unis, l'Union Soviétique et la plupart des autres états reconnurent Israël immédiatement après sa déclaration d'Indépendance le 14 mai 1948 et condamnèrent les Arabes pour leur agression. Les Etats-Unis préconisèrent une résolution accusant les Arabes de violation de la paix.

Le délégué soviétique Andrei Gromyko déclara devant le Conseil de Sécurité, le 29 mai 1948 : « Ce n'est pas la première fois que les Etats arabes, qui ont organisé l'invasion de la Palestine, ignorent une décision du Conseil de Sécurité ou de l'Assemblée Générale. La délégation de l'URSS estime essentiel que le Conseil exprime son opinion plus clairement et plus fermement quant à l'attitude des états arabes envers les décisions du Conseil de Sécurité. »[99]

La phase initiale des combats prit fin après la menace du Conseil de Sécurité de citer les gouvernements arabes pour leur agression conformément à la Charte. A ce moment-là, la Haganna avait pris le nom de Forces de Défense d'Israël (FDI) et avait réussi à arrêter l'offensive arabe.

Situation militaire à la date effective du cessez-le-feu
(le 11 juin, 1948)
Bibliothèque et Musée Harry S. Truman

4) Les juifs ont-ils reçu le soutien de l'Occident ?

Les Juifs ont remporté leur guerre d'indépendance avec une aide minime des pays occidentaux. En réalité, ils l'ont gagnée en dépit des efforts pour amoindrir leur force militaire.

---

[98] Folke Bernadotte, *A Jérusalem,* (Londres : Hodder et Stoughton, 1951),p.113.
[99] Archives officielles du Conseil de Sécurité, SA/Ordre du jour/77,(29 mai 1948) p.2

Bien que les Etats-Unis aient soutenu énergiquement la résolution de partage, le Département d'Etat ne voulait pas fournir aux Juifs les moyens de se défendre. « Autrement », soutenait le Sous-Secrétaire Robert Lovett, « les Arabes utiliseraient des armes d'origine américaine contre les Juifs ou les Juifs pourraient les utiliser contre les Arabes. »[100] En conséquence, le 5 décembre 1947, les Etats-Unis imposèrent un embargo sur les armes destinées à cette région.

Nombre de fonctionnaires du Département d'Etat voyaient dans l'embargo un autre moyen de faire obstacle au partage. Cependant le Président Truman fut d'accord pour l'appliquer, espérant qu'il permettrait d'éviter une effusion de sang. C'était faire preuve de naïveté, étant donné le refus de la Grande-Bretagne de suspendre les expéditions d'armes aux Arabes et de renoncer à d'autres accords de fourniture d'armes supplémentaires à l'Irak et à la Transjordanie.[101]

Les Arabes n'eurent aucune difficulté à obtenir toutes les armes dont ils avaient besoin. En fait, la Légion Arabe de Jordanie fut armée et entraînée par les Britanniques et dirigée par un officier britannique. Fin 1948 et début 1949, les avions britanniques de la RAF volaient en compagnie d'escadrilles égyptiennes au-dessus de la frontière israélo-égyptienne. Le 7 janvier, des avions israéliens abattirent quatre des appareils britanniques.[102]

Les Juifs, de leur côté, étaient forcés de faire venir des armes en contrebande de Tchécoslovaquie. Quand Israël déclara son indépendance en mai 1948, l'armée ne possédait pas un seul canon ni un seul tank. Son armée de l'air se composait de neuf avions obsolètes. Bien que la Haganna eût 60 000 combattants entraînés, seuls 18 900 furent entièrement mobilisés, armés et préparés pour la guerre.[103] La veille de la guerre, le chef des opérations, Yigael Yadin dit à David Ben Gourion : « ce que nous pouvons vous dire de mieux, c'est que nous avons une chance sur deux. »[104]

La guerre arabe visant à détruire Israël échoua. En fait, à cause de leur agression, les Arabes se retrouvèrent avec un territoire moins étendu que celui

---

[100] *Les Relations étrangères des Etats -Unis 1947,*(DC : GPO -imprimerie gouvernementale -, 1948), p.1249. [Désormais FRUS]

[101] Mitchell Bard, *Le bord de l'eau et au delà,* (NJ : Transactions Books, 1991) p.171 175; *FRUS*, p.53 739 ; Robert Silverberg, *Si je t'oublie, ô Jérusalem ; les Juifs américains et l'état d'Israël,* (NY : Willim Morrow et Co., Inc., 1970), p.366,370 ; Shlomo Slonim, *"L'embargo américain de 1948 sur les armes pour la Palestine",*Political Science Quarterly, (Automne 1979), p. 500.

[102] Sachar, p. 345.

[103] Larry Collins et Dominique Lapierre, *Ô Jérusalem,* (Paris, Robert Laffont, 1972).

[104] . Golda Meir, *Ma vie,* (Paris, Robert Laffont, 1975).

qu'ils auraient obtenu s'ils avaient accepté le partage. Cependant, le prix pour Israël fut énorme. « Beaucoup de ses champs les plus productifs se trouvèrent dévastés et minés. Ses plantations d'agrumes, base depuis des décennies de l'économie du Yishuv (communauté juive), furent en grande partie détruites.[105] Les dépenses militaires s'élevèrent à environ 500 millions de dollars. Mas le pire, c'est que 6 373 Israéliens furent tués, presque un pour cent de la population juive de 650 000 âmes. »

Si l'Occident avait fait respecter la résolution de partage ou donné aux Juifs la capacité de se défendre, beaucoup de vies auraient pu être épargnées.

Les pays arabes signèrent des accords d'armistice avec Israël en 1949, à commencer par l'Egypte (le 24 février), suivie par le Liban (le 23 mars), la Jordanie (le 3 avril) et la Syrie (le 20 Juillet). L'Irak fut le seul pays à n'avoir pas signé d'accord avec Israël, préférant retirer ses troupes et céder son secteur à la Légion arabe de Jordanie.

5) Quand fut déclenché le boycott économique d'Israël ?

Le boycott arabe fut officiellement déclaré par la Ligue Arabe nouvellement créée le 2 décembre 1945 : « Les produits et les articles manufacturés juifs seront considérés comme indésirables pour les pays arabes. » Toutes les « institutions, organisations, négociants, courtiers et particuliers du monde arabe » furent invités à « refuser de vendre, distribuer, ou consommer des produits ou des articles manufacturés sionistes. »[106] Dans cette déclaration, déjà, les termes « juifs » et « sionistes » étaient utilisés comme synonymes par les Arabes. Ainsi, même avant la création d'Israël, les états arabes avaient déclaré un boycott économique contre les Juifs de Palestine.

Le boycott, tel qu'il évolua après 1948, comporte trois éléments. Le boycott primaire interdit le commerce direct entre Israël et les nations arabes. Le boycott secondaire est dirigé contre les sociétés qui font des affaires avec Israël. Le boycott tertiaire implique l'inscription sur une liste noire des entreprises qui font du commerce avec d'autres sociétés qui entretiennent des relations commerciales avec Israël.

Une fois sur la liste, il est parfois difficile d'en être rayé, puisque la société ou un intermédiaire arabe doit en faire la demande. On peut exiger d' une société de fournir la preuve qu'elle ne fait plus d'affaires avec Israël et/ou lui demander de faire dans les pays arabes des investissements aussi importants que ceux

---

[105] Sachar, p.452.

[106] Terence Prittie et Walter Nelson, *La Guerre Economique contre les Juifs, (*Londres : Corgi Books, 1977), p.1 ; Dan Chill, *Le Boycott arabe d'Israël,* (NY:Praeger, 1976), p.1

faits en Israël auparavant. La corruption est un autre moyen « d'être rayé de la liste. »[107]

L'objectif du boycott est d'isoler Israël de ses voisins et de la communauté internationale, et de le priver du commerce grâce auquel il aurait pu augmenter sa puissance militaire et économique. Si le boycott a, sans aucun doute, isolé Israël et privé l'Etat juif de la plupart de ses marchés naturels, il n'a pas réussi à saper l'économie d'Israël autant que les pays arabes l'auraient souhaité.

En 1977, le Congrès américain interdit aux sociétés américaines de participer au boycott arabe. Quand le Président Carter signa la loi, il dit ceci : « cette question est au cœur même du libre-échange parmi les nations » et il ajouta que cette loi est destinée « à mettre fin aux dissensions causées dans notre pays par des boycotts étrangers dirigés contre les membres juifs de notre société. »[108]

La Ligue Arabe menaça de lutter fermement contre cette nouvelle loi, qu'elle considéra comme faisant partie d' « une campagne de lois hystériques et de projets de lois... qu'Israël et le sionisme mondial essaient d'imposer non seulement aux Etats-Unis mais aussi à certains pays d'Europe occidentale. »

Contrairement aux affirmations selon lesquelles cette loi conduirait à une réduction drastique du commerce américain avec le monde arabe, les importations et les exportations augmentèrent substantiellement. Des relations diplomatiques et culturelles élargies s'améliorèrent aussi. Néanmoins, certaines sociétés américaines furent inscrites sur la liste noire pour leurs relations avec Israël. De plus, peu nombreuses furent les nations qui adoptèrent des lois anti-boycott ; au contraire, elles obéirent au boycott.

La capacité d'Israël à atteindre pleinement son potentiel économique fut entravée par les actions de la Grande-Bretagne, du Japon et d'autres pays qui coopérèrent au boycott.

Le 30 septembre 1994, les six états du Conseil de Coopération du Golfe annoncèrent qu'elles ne soutiendraient plus le boycott secondaire interdisant le commerce avec des sociétés qui faisaient des affaires avec Israël. Au cours d'une réunion à Taba, en Egypte, le 7 février 1995, des hommes d'affaires égyptiens, américains, jordaniens et palestiniens signèrent un document, la Déclaration de Taba, qui soutenait « tous les efforts pour mettre fin au boycott d'Israël. »

---

[107] Prittie et Nelson, p.47-48 ; Sol Stern, *Sur la liste des Arabes par intermittence,* The New Republic, (le 27 mars 1976), p.9 ; Kennan Teslik, *Le Congrès, l'Organe exécutif et les groupes de pression,* (CT : Greenwood press, 1982), p. 11.
[108] Bard, p. 91-115.

Depuis la signature des accords de paix entre Israël, l'OLP et la Jordanie, le boycott s'est graduellement effrité. La Ligue arabe fut forcée d'annuler plusieurs réunions relatives au boycott, convoquées par les hôtes syriens, à cause de l'opposition de pays comme le Koweït, le Maroc et la Tunisie. Le boycott primaire (interdisant les relations directes entre les pays arabes et Israël) s'effrite lentement alors que des nations comme le Qatar, Oman et le Maroc commencent à négocier des accords avec Israël. De plus, peu de pays en dehors du Moyen-Orient continuent à obéir au boycott. Le Japon, par exemple, a augmenté son commerce avec Israël de manière exponentielle depuis le début du processus de paix. Malgré tout, le boycott reste techniquement en vigueur et plusieurs pays, dont notamment l'Arabie Saoudite, continuent à l'appliquer.

CHAPITRE 5

LA ROUTE DE SUEZ

Traduction et adaptation française Simon Pilczer

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Quelle était l'attitude des gouvernements arabes vis-à-vis d'Israël après la guerre de 1948 ?
2) Qu'est-ce qui a provoqué la frappe militaire israélienne en 1956 ?
3) Israël a-t-il fait le jeu des intérêts impérialistes de la France et de la Grande Bretagne ?
4) Quelle a été l'attitude des Etats-Unis pendant la guerre de Suez ?

1) Quelle était l'attitude des gouvernements arabes vis-à-vis d'Israël après la guerre de 1948 ?

A l'automne 1948, le conseil de sécurité de l'ONU appela Israël et les états arabes à négocier des accords d'armistice. L'Egypte accepta, mais seulement après qu'Israël eût ré-acheminé son armée jusqu'à El Arish dans le Sinaï. Les Britanniques étaient alors prêts à protéger l'Egypte dans le cadre d'un traité anglo-égyptien. Maos plutôt que d'accepter l'humiliation d'une aide britannique, les Egyptiens rencontrèrent les Israéliens à Rhodes.

Le médiateur de l'ONU, Ralph Bunche, amena les deux parties à la table des négociations, ce dont il fut plus tard récompensé par un prix Nobel de la Paix. Il avertit que toute délégation qui romprait les négociations porterait la responsabilité de la rupture.

A l'été de 1949, des accords d'armistice avaient été négociés entre Israël d'une part, et l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie d'autre part. L'Irak, qui avait aussi combattu Israël, refusa de faire de même. Le succès que Bunche remporta à Rhodes tint au fait qu'il avait insisté pour que les pourparlers soient bilatéraux et directs entre Israël et chacun des états arabes.

Pendant ce temps, le 11 décembre 1948, l'Assemblée Générale adopta une résolution appelant les parties à négocier la paix, et créa une Commission de Conciliation sur la Palestine (CCP), qui comprenait les USA, la France, et la Turquie. Toutes les délégations arabes votèrent contre.

Après 1949, les Arabes réclamèrent qu'Israël accepte les frontières de la résolution de partition de 1947, et rapatrie les réfugiés palestiniens avant qu'eux-mêmes ne négocient la fin de la guerre qu'ils avaient initiée.
C'était la nouvelle approche qu'ils allaient adopter après les défaites suivantes : la doctrine de la guerre à responsabilité limitée.
Selon cette théorie, un agresseur peut rejeter un accord de compromis et parier sur la guerre afin de rafler toute la mise, avec la pensée rassurante que, même s'il échoue, il peut exiger que l'on se réinstalle dans le statu quo ante.

2 – Qu'est-ce qui a provoqué la frappe militaire israélienne en 1956 ?

L'Egypte avait maintenu l'état de belligérance avec Israël après que l'accord d'armistice eût été signé. La première manifestation en fut la fermeture du Canal de Suez à la navigation israélienne. Le 9 août 1949, la commission mixte d'armistice reçut la plainte d'Israël sur le blocage illégal du canal par l'Egypte. Le négociateur de l'ONU, Ralph Bunche, déclara : « La liberté de mouvement pour la navigation officielle est indispensable, et aucun reste du blocus du temps de guerre ne doit être autorisé, parce que c'est contraire aussi bien à la lettre qu'à l'esprit des accords d'armistice.[109] »

Le 1er septembre 1951, le Conseil de Sécurité ordonna à l'Egypte d'ouvrir le canal à la navigation israélienne. L'Egypte refusa de s'y plier.
Le ministre des Affaires Etrangères égyptien, Muhammad Salah al-Din, déclara au début de 1954 : « Le peuple égyptien n'a pas honte de dire : nous ne serons pas satisfaits avant qu'Israël ait disparu de la carte du Moyen-Orient. »[110]

En 1955, le président égyptien, Gamal Abdel Nasser commença à se fournir en armes auprès du bloc soviétique afin de constituer un arsenal pour la confrontation avec Israël. Sur le court terme cependant, il employa une nouvelle tactique pour mettre en œuvre la guerre de l'Egypte avec Israël. Il annonça le 31 août 1955 :
« L'Egypte a décidé de répandre ses héros, les descendants de Pharaon et les fils de l'Islam, qui vont nettoyer la terre de Palestine… Il n'y aura pas de paix sur la frontière israélienne parce que nous crions vengeance, et la vengeance est la mort d'Israël. »[111]

[109] Eliezer Ereli, « The Bat Galim Case before the Security Council", Middle Eastern affairs, Avril 1955, p. 108-109
[110] Al Misri, 12 avril 1954
[111] Middle Eastern Affairs, décembre 1956, p. 461

Ces héros étaient des terroristes arabes, ou fedayin, entraînés et équipés par les renseignements égyptiens pour engager des actions hostiles aux frontières et s'infiltrer en Israël pour y commettre des actes de sabotage et des meurtres. Les fedayin opéraient surtout à partir de bases en Jordanie, de sorte que la Jordanie aurait à subir le plus gros des représailles israéliennes, ce qui ne manqua pas d'arriver. Les attaques terroristes violaient la disposition de l'accord d'armistice qui interdisait d'utiliser des forces paramilitaires pour engager des hostilités ; cependant, c'est Israël qui fut condamné par le Conseil de Sécurité de l'ONU pour ses contre-attaques.

L'escalade se poursuivit avec le blocus du détroit de Tiran, et la nationalisation par Nasser du canal de Suez en juillet 1956. Le 14 octobre, Nasser dévoila clairement ses intentions :
« Je combats maintenant seul contre Israël. Mon devoir est de délivrer le monde arabe de la destruction qu'entraîneraient les intrigues d'Israël, qui a ses racines à l'étranger. Notre haine est très puissante. Il n'y a pas de sens à parler de paix avec Israël. Il n'y a pas même le plus petit espace pour la négociation. ».[112]

Moins de deux semaines plus tard, le 25 octobre 1956, l'Egypte signa un accord tripartite avec la Syrie et la Jordanie plaçant Nasser au commandement suprême des trois armées.
La poursuite du blocus du canal de Suez et du golfe d'Aqaba à la navigation israélienne, associée à une augmentation des attaques de fedayin, et au bellicisme des récentes déclarations arabes, conduisirent Israël, avec le soutien de la Grande Bretagne et de la France, à attaquer l'Egypte le 29 octobre 1956. L'attaque d'Israël sur l'Egypte fut un succès qui se solda par la prise de contrôle de la bande de Gaza de la plus grande partie du Sinaï et de Sharm el Sheikh par les forces israéliennes. 231 soldats périrent dans les combats.

L'ambassadeur d'Israël à l'ONU, Abba Eban, expliqua les provocations au Conseil de sécurité le 30 octobre :
« Pendant les six années durant lesquelles le conflit a continué en violation de l'accord d'armistice, il y a eu 1843 cas de pillages et de vols armés, 1339 cas d'affrontements armés avec les forces armées égyptiennes, 435 incursion à partir de territoires contrôlés par l'Egypte, 172 sabotages perpétrés par des unités militaires égyptiennes et des fedayin en Israël. Ces actes d'hostilité de l'Egypte sur le territoire israélien ont entraîné la mort de 101 israéliens et des

[112] Middle Eastern Affairs, décembre 1956, p. 460

blessures pour 364 autres. Pour la seule année 1956, le résultat de ces agressions égyptiennes se chiffre à 28 Israéliens tués, et 127 blessés.[113] »

Ces raids étaient d'autant plus lourds pour Israël était que le pays avait choisi de se doter d'armée permanente relativement petite, qui s'augmentait de réservistes en cas de guerre. Cela signifiait qu'Israël ne disposait que de forces restreintes pour combattre en urgence, que les menaces provoquant la mobilisation des réserves pouvaient virtuellement paralyser le pays, et qu'une attaque ennemis devait être contenue pendant le temps nécessaire pour procéder à la mobilisation générale.

3) Israël a-t-il fait le jeu des intérêts impérialistes de la France et de la Grande Bretagne ?

Eisenhower avait essayé de persuader les Anglais et les Français de ne pas attaquer l'Egypte après que Nasser eût nationalisé le canal de Suez en juillet. Quand l'accord sur l'utilisation du Canal se révéla opérationnel dans les semaines qui suivirent, il devint de plus en plus difficile de justifier une action militaire. Cependant, les Français et les Anglais voulaient absolument remettre Nasser à sa place et reconquérir leur avantage stratégique.

Les Français s'étaient de plus en plus rapprochés du gouvernement israélien, politiquement, diplomatiquement, et militairement. Au cours des deux décennies précédentes, la France était devenue le principal fournisseur d'armes d'Israël.

L'attitude britannique avait à peine changé depuis l'époque du mandat. Une amertume résiduelle après la longue bataille de près de trois décennies avec les Sionistes, associée à l'alliance poursuivie avec la Jordanie, rendait impossible une modification de son orientation politique.
Les Français avaient cependant considéré qu'ils pouvaient utiliser la peur d'Israël d'une agression égyptienne et la poursuite du blocus comme un prétexte à leur propre frappe contre Nasser. Les Anglais ne pouvaient laisser passer la chance de s'y associer.

Les trois nations tombèrent ensuite d'accord sur un plan selon lequel Israël expédierait des parachutistes près du canal et enverrait son armée à travers le désert du Sinaï.
Les Anglais et les Français appelleraient alors les deux parties à se retirer de la zone du canal, s'attendant avec certitude à un refus des Egyptiens. A ce point, les troupes françaises et anglaises seraient déployées pour « protéger » le canal.

[113] Security Council Official Records, S/3706, 30 octobre 1956, p. 14

Du point de vue israélien, le blocus continu du canal de Suez et du Golfe d'Aqaba, l'accroissement des attaques de fedayins et le bellicisme des récentes déclarations arabes rendaient la situation intolérable. Plutôt que de continuer une guerre d'usure avec les terroristes et d'attendre que Nasser et ses alliés disposent de forces suffisantes pour conduire une nouvelle guerre, Ben Gourion décida de lancer une frappe préventive. Le soutien des Français et des Anglais, pensait-il, le protégerait de l'opposition américaine. Il avait tort.[114]

4) Quelle a été l'attitude des Etats-Unis pendant la guerre de Suez ?

Le président Dwight Eisenhower n'apprécia pas qu'Israël, la France et la Grande Bretagne aient secrètement planifié une campagne pour évincer l'Egypte du canal de Suez. Qu'Israël n'informe pas les USA de ses intentions et ignore les demandes américaines de ne pas déclencher la guerre, provoqua des tensions entre les pays. Les USA se joignirent ensuite à l'Union Soviétique (ironie de l'histoire, juste après l'invasion de la Hongrie par celle-ci) pour obliger Israël à se retirer. Ils n'hésitèrent pas à menacer Israël d'arrêter toute assistance en provenance des USA, de sanctions de l'ONU, et même d'en être expulsé.

La pression des USA obtint le retrait israélien sans concessions de la part des Egyptiens. Les germes de la guerre de 1967 étaient semés.

L'une des raisons pour lesquelles Israël se plia à la volonté d'Eisenhower fut l'assurance qu'il donna au premier ministre David Ben Gourion. Avant d'évacuer Sharm El Sheikh, point stratégique gardant le détroit de Tiran, Israël obtint la promesse que les USA y maintiendraient la liberté de navigation..[115] De plus, Washington parraina une résolution de l'ONU créant la Force d'Urgence des Nations Unies (UNEF en Anglais) pour superviser les territoires libérés par les forces israéliennes.

La guerre mit fin temporairement aux activités des fedayin ; cependant elles reprirent force et vigueur en quelques années sous la houlette d'un regroupement informel d'organisations terroristes qui se firent connaître sous le nom d'Organisation de Libération de la Palestine (OLP).

---

[114] Mitchell Bard, the complete idiot's guide to Middle East conflicts, NY : Mc Millan, 1999, p. 208-209

[115] Janicee Gross Stein & Raymond Tanter, Rational decision making. Israël's security choices, (OH, Ohio state University, 1976), p. 163

CHAITRE 6

LA GUERRE DES SIX JOURS (1967)

Traduction et adaptation française Simon Pilczer

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Quelle était l'attitude des gouvernements arabes vis-à-vis d'Israël après la guerre de Suez en 1956 ?
2) Qu'est-ce qui a provoqué la frappe militaire israélienne ?
3) La fermeture du détroit de Tiran à la navigation israélienne par Nasser était-elle légale ?
4) Israël doit-il sa victoire éclair à l'aide américaine ?
5) Quelles sont les circonstances de l'entrée en guerre de la Jordanie ?
6) Pourquoi Israël a-t-il dû « dégainer le premier » ?
7) Quelle a été, après sa victoire, l'attitude d'Israël vis-à-vis des territoires conquis pendant la guerre des six jours ?
8) Quelle a été l'attitude d'Israël vis-à-vis des Arabes de Cisjordanie de Gaza, et de Jérusalem Est pendant et après la guerre ?

1) Quelle était l'attitude des gouvernements arabes vis-à-vis d'Israël après la guerre de Suez en 1956 ?

Israël a constamment exprimé le désir de négocier avec ses voisins. Dans une déclaration à l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 10 octobre 1960, le ministre des Affaires Etrangères, Golda Meir a invité les leaders arabes à rencontrer le Premier Ministre, David Ben Gourion, pour négocier des accords de paix.

Nasser répondit le 15 octobre, déclarant qu'Israël tentait de tromper le monde, et répétant que son pays ne reconnaîtrait jamais l'état juif.[116]
Les Arabes étaient aussi catégoriques dans leur refus de négocier un accord séparé pour les réfugiés.
Comme Nasser le déclara à l'Assemblée Nationale de la République Arabe Unie le 26 mars 1964 : « Israël et l'impérialisme autour de nous, auquel nous sommes confrontés, sont deux choses séparées. Il y a eu des tentatives pour les séparer,

[116] Encyclopedia Americana, Annual 1961 , p. 387

de façon à morceler les problèmes et à les présenter sous une lumière imaginaire comme si le problème d'Israël était le problème des réfugiés, à travers lequel viendrait la solution du problème de la Palestine et qu'il ne resterait aucun litige à résoudre. Le danger d'Israël demeure l'existence même d'Israël dans le présent et dans ce qu'il représente. »[117]
Parallèlement, la Syrie bombardait les fermes et les villages israéliens depuis les hauteurs du Golan, qui surplombent de 900 mètres la Galilée. Les attaques syriennes se firent plus fréquentes en 1965 et 1966, pendant que la rhétorique de Nasser devenait de plus en plus belliqueuse : « Nous n'entrerons pas en Palestine sur son sol couvert de sable » déclara-t-il le 8 mars 1965. « Nous entrerons dans une Palestine au sol gorgé de sang[118] ».
De nouveau, quelques mois plus tard, Nasser exprima l'aspiration des Arabes : « la restauration totale des droits du peuple palestinien. En d'autres mots, nous avons pour objectif la destruction de l'état d'Israël. L'objectif immédiat : la perfection de la puissance militaire arabe. L'objectif national : l'éradication d'Israël. »[119]

2 – Qu'est-ce qui a provoqué la frappe militaire israélienne ?

La rhétorique belliqueuse des Arabes, leur comportement menaçant, et pour finir, un acte de guerre, ne laissèrent d'autre choix à Israël qu'une action préventive.
La condition du succès était l'effet de surprise. Si Israël avait attendu l'invasion arabe, sa position aurait potentiellement catastrophique.
Alors que Nasser continuait à prôner la guerre dans des discours menaçants, les attaques terroristes arabes se multipliaient. En 1965, 35 raids furent menés contre Israël. En 1966, leur nombre passa à 41. Au cours des seuls quatre premiers mois de 1967, 37 attaques furent lancées[120].
Dans le même temps, les attaques syriennes sur les Kibboutzim israéliens depuis les hauteurs du Golan provoquèrent une attaque de représailles le 7 avril 1967, pendant laquelle des avions israéliens abattirent six Migs syriens. Peu après, l'Union Soviétique, qui aidait militairement et économiquement aussi bien la Syrie que l'Egypte, fournit à Damas des renseignements sur une attaque massive préparée par Israël. Malgré les dénégations israéliennes, la Syrie décida d'invoquer son traité de défense avec l'Egypte.

---

[117] Yeoshafat Harkabi, Arab Attitudes to Israël, (Ketter publishing house, Jerusalem) p. 27
[118] Howard Sachar, A history of Israël : from the Zionism to our time (NY, A. Knopf,1979) p. 616
[119] Samuel Katz, Battleground-fact and fantasy in Palestine (NY, bantam books, 1985) p. 10-11, 185.
[120] Netanel Lorch, One long war (Jerusalem, Ketter, 1976) p. 110

Le 15 mai, jour de l'indépendance d'Israël, les troupes égyptiennes commencèrent à faire mouvement dans le Sinaï et à se masser près de la frontière israélienne. Le 18 mai, les troupes syriennes étaient prêtes à la bataille à partir des hauteurs du Golan.
Nasser ordonna aux forces d'urgence de l'ONU (FUONU), stationnées dans le Sinaï depuis 1956, de se retirer le 16 mai. Sans porter l'affaire devant l'assemblée générale, comme son prédécesseur l'avait promis, le secrétaire général, U Thant se plia à cette exigence. Après le retrait des FUONU, la 'Voix des Arabes' proclama le 18 mai 1967 :
« A compter de ce jour, il n'existe plus de force d'urgence internationale pour protéger Israël. Nous ne ferons plus preuve de patience. Nous ne nous plaindrons plus à l'ONU au sujet d'Israël. La seule méthode que nous allons appliquer contre Israël est la guerre totale, jusqu'à l'extermination de l'existence sioniste[121]. »
Un écho enthousiaste revint le 20 mai du ministre de la défense syrien Hafez Assad :
« Nos forces sont maintenant totalement prêtes non seulement à repousser l'agression, mais à commencer l'acte de libération lui-même, et faire exploser la présence sioniste dans la patrie arabe. L'armée syrienne, le doigt sur la gâchette, est unie... Moi, en tant que militaire, je crois le temps venu pour entrer dans la bataille de l'annihilation. »[122]
Le 22 mai, L'Egypte ferma le détroit de Tiran à tous les bateaux Israéliens et aux navires venant d'Eilat. Ce blocus coupait Israël de sa seule voie d'approvisionnement vers l'Asie et l'empêcha de recevoir le pétrole de son principal fournisseur d'alors, l'Iran. Le lendemain, le Président Johnson déclara que le blocus était illégal et tenta sans succès d'organiser une flottille internationale pour le tester.
Nasser était pleinement conscient de la pression qu'il exerçait pour forcer la main d'Israël.
Le jour suivant la mise en place du blocus, il déclara : « Les juifs menacent de faire la guerre. Je réponds : Bienvenue ! Nous sommes prêts pour la guerre. »[123]
Nasser mit Israël au défi de combattre presque quotidiennement. « Notre objectif de base sera la destruction d'Israël. Le peuple arabe veut se battre », déclara-t-il le 27 mai[124]. Le lendemain, il ajouta : « nous n'accepterons… aucune coexistence avec Israël… Aujourd'hui, la question n'est pas l'établissement de la

[121] Isi Leibler, The Case for Israël (Australia, the Globe Press, 1972) p. 72
[122] Ibidem
[123] Eban, p. 330
[124] Leibler, p. 60

paix entre les états arabes et Israël… La guerre avec Israël est en cours depuis 1948. »[125]
Le roi Hussein de Jordanie signa un pacte de défense avec l'Egypte le 30 mai. Nasser déclara alors : « Les armées d'Egypte, de Jordanie, de Syrie, et du Liban se tiennent aux frontières d'Israël… pour affronter le défi, pendant que derrière nous se tiennent les armées d'Irak, d'Algérie, du Koweït, du Soudan, et toute la nation arabe. Cet acte étonnera le monde. Aujourd'hui, ils apprendront que les Arabes se tiennent prêts pour la bataille, l'heure critique est arrivée. Nous avons atteint le moment de l'action sérieuse et non plus des déclarations. »[126]
Le président Abdur Rahman Aref d'Irak se joignit à la guerre verbale :
« L'existence d'Israël est une erreur qui doit être rectifiée. C'est notre opportunité d'effacer l'ignominie que nous supportons depuis 1948. Notre objectif st clair : effacer Israël de la carte. »[127] Le 4 juin, l'Irak se joignit à la coalition militaire de l'Egypte, la Jordanie et la Syrie.
La rhétorique arabe allait de pair avec la mobilisation des troupes. Environ 250.000 hommes, dont la moitié dans le Sinaï, plus de 2.000 tanks et 700 avions encerclaient Israël.[128]
A ce point, les forces israéliennes étaient en alerte depuis trois semaines. Le pays ne pouvait demeurer indéfiniment en état de mobilisation générale, et il ne pouvait laisser interdire son couloir maritime via le golfe d'Aqaba.
La meilleure option d'Israël était de frapper en premier. Le 5 juin, l'ordre fut donné d'attaquer l'Egypte.

3) La fermeture du détroit de Tiran à la navigation israélienne par Nasser était-elle légale ?

En 1956, Les USA donnèrent à Israël l'assurance que l'état juif avait un droit d'accès au Détroit de Tiran.

En 1957, à l'ONU, 17 puissances maritimes déclarèrent qu'Israël avait le droit de transiter par le détroit. De plus, le blocus violait la convention sur le droit territorial marin, et la Zone contiguë, adoptée par la conférence de l'ONU sur la Loi de la Mer le 27 avril 1958[129].
La fermeture du détroit de Tiran était un casus belli en 1967.

L'attaque d'Israël était une réaction à cette première frappe égyptienne.

[125] Leibler, p. 18
[126] Leibler, p.60
[127] Leibler, p. 18
[128] Haïm Herzog, the Arab-Israeli Wars (NY, Random house, 1982) p. 149
[129] UN Conference on the of the Sea (Geneva, UN publications, 1958) p. 132-134

Le droit de passage maritime pour les bateaux civils doit être préservé pour toutes les nations[130]

4) Israël doit-il sa victoire éclair à l'aide américaine ?

Les Etats-Unis tentèrent de prévenir la guerre par la négociation, mais ils ne parvinrent pas à persuader Nasser et les autres états arabes de cesser leurs déclarations et leurs actes de belligérance.
Juste avant la guerre, le Président américain, Johnson, avertit : « Israël ne restera pas seul à moins de décider d'y aller seul. »[131] Aussi, dès le déclenchement de la guerre, le département d'état (Affaires Etrangères) annonça-t-il : « Notre position est neutre en pensée, en mots et en actes. »[132]
De plus, quand les Arabes prétendirent que les Etats-Unis organisaient un pont aérien vers Israël, Johnson imposa un embargo sur les armes à destination de toute la région. La France, autre principal fournisseur d'Israël, déclara aussi un embargo sur les armes vers Israël.

A l'inverse, les Soviétiques livrèrent de grandes quantités d'armes aux Arabes. Simultanément, les armées du Koweït, d'Algérie, d'Arabie Saoudite et d'Irak fournirent des troupes et des armes sur les fronts égyptien, syrien et jordanien[133].

5) Quelles sont les circonstances de l'entrée en guerre de la Jordanie ?

Le premier ministre israélien Levi Eshkol envoya un message au roi Hussein de Jordanie pour lui faire savoir qu'Israël n'attaquerait pas la Jordanie à moins que celle-ci n'entame les hostilités.
Quand le radar jordanien capta une escadrille se dirigeant d'Egypte vers Israël, les Egyptiens convainquirent Hussein que ces avions étaient les leurs, et qu'ils étaient donc en position de l'emporter. Hussein ordonna alors le bombardement de Jérusalem Ouest.
Il s'avéra que les avions étaient israéliens, et s'en revenaient d'une mission de destruction des forces aériennes égyptiennes au sol.

---

[130] Yehuda Lukacs, Documents on the Israeli-Palestinian conflict 1967 – 1983 (NY, Cambridge University Press, 1984) p. 17-18 ; Abba Eban, (NY, Random House, 1977) p. 358
[131] L. B. Johnson, The Vantage point : perspectives of the presidency, 1963 – 1969 (NY, 1971) p. 293
[132] Associated Press, (5 juin 1967)
[133] Sachar, p. 629

Au même moment, les troupes syriennes et irakiennes attaquaient Israël sur sa frontière nord.
Si la Jordanie n'avait pas attaqué, le statut de Jérusalem serait resté inchangé pendant le cours de la guerre.

C'est uniquement quand la cité fut sous le feu, qu'Israël la défendit par les armes, et ce faisant, saisit l'opportunité de réunifier sa capitale.

6) Pourquoi Israël a-t-il dû « dégainer le premier » ?

Après seulement six jours de combats, les forces israéliennes brisèrent les lignes ennemies et furent en position de marcher sur Le Caire, Damas, et Amman. Un cessez-le feu fut demandé le 10 juin. La victoire coûta cher à Israël. En attaquant d'en bas les hauteurs du Golan, il perdit 115 soldats. Son bilan s'éleva à 777 morts et 2586 blessés[134].
De plus, malgré l'incroyable succès de la campagne aérienne, les Forces Aériennes Israéliennes perdirent 46 de leurs 200 combattants[135].
Pourtant, le coût aurait probablement été beaucoup plus élevé, pour un résultat aléatoire, si Israël avait attendu que les Arabes frappent les premiers, comme cela arriva en 1973.

7) Quelle a été, après sa victoire, l'attitude d'Israël vis-à-vis des territoires conquis pendant la guerre des six jours ?

A la fin de la guerre, Israël avait conquis suffisamment de territoires pour plus que tripler la superficie qu'il contrôlait, passant de 20.500 km2 à 65.000 km2.

La victoire permit à Israël d'unifier Jérusalem. Les forces israéliennes avait aussi conquis le Sinaï, les hauteurs du Golan, la bande de Gaza et la rive occidentale du Jourdain.
Les dirigeants israéliens attendaient de négocier avec leurs voisins un accord de paix contre des compromis territoriaux. En témoignage de cet état d'esprit, au lieu d'annexer la rive occidentale du Jourdain, ils y créèrent une administration militaire provisoire.
Presque aussitôt après la guerre, Israël entama des discussions faisant état de sa volonté de négocier de restituer au moins une partie des territoires.

---

[134] Katz, p. 3
[135] Jérusalem Post, 23 avril 1999.

Il rendit ensuite tout le Sinaï à l'Egypte lors du traité de Paix signé avec Anouar el-Sadate en 1978.

Presque toute la bande de Gaza et près de 40% de la rive occidentale du Jourdain furent donnés aux Palestiniens pour y établir l'autorité palestinienne après les accords d'Oslo. A ce jour, si Yasser Arafat n'avait pas rejeté la Paix de Camp David et des négociations de Taba en juillet 2000, plus de 90% des territoires conquis pendant une guerre défensive auraient été restitués par Israël, qui a toujours affirmé sa volonté d'échanger la terre contre la paix.

8) Quelle a été l'attitude d'Israël vis-à-vis des Arabes de Cisjordanie de Gaza, et de Jérusalem Est pendant et après la guerre ?

Après que la Jordanie eût attaqué, le 5 juin, environ 325.000 Palestiniens vivant en Cisjordanie s'enfuirent[136]. C'était des citoyens jordaniens qui se déplaçaient d'une partie de ce qu'ils considéraient être leur pays vers une autre, pour éviter d'être pris dans les feux croisés de la guerre.
Un réfugié palestinien, administrateur du camp de Jericho pour l'UNWRA (organisme de l'ONU pour les réfugiés) déclara que les politiciens arabes avaient répandu des rumeurs dans le camp. « Ils disaient que tous les jeunes gens seraient tués. Les gens entendaient à la radio que ce n'était pas la fin, seulement le début, aussi pensaient-ils que ce serait une longue guerre et ils voulaient être en Jordanie. »[137]
Certains Palestiniens qui partirent préféraient vivre dans un état arabe plutôt que sous la loi militaire israélienne. Des membres des différentes factions de l'OLP s'enfuirent pour éviter d'être capturés par les Israéliens. Nils-Göran Gussing, nommé par le Secrétaire Général de l'ONU pour enquêter sur la situation, découvrit que beaucoup d'Arabes craignaient aussi de ne plus pouvoir recevoir d'argent des membres de la famille travaillant à l'étranger.[138]
Les forces israéliennes ordonnèrent à une poignée de Palestiniens de déménager pour « des raisons stratégiques et de sécurité ». Dans certains cas, ils furent autorisés à rentrer quelques jours après, dans d'autres, Israël leur offrit de les aider à se réinstaller ailleurs.[139]

[136] Encyclopedia American Annual, 1968, p.366
[137] George Gruen, 'The refugess of Arab-Israeli conflict (NY, Am-Jew. Committee, Mars 1969) p.5
[138] Gruen p. 5
[139] Gruen, p. 4

Israël administrait alors 750.000 Palestiniens, la plupart hostiles au gouvernement. Cependant, plus de 9000 familles palestiniennes furent réunies en 1967. Enfin, plus de 60.000 Palestiniens furent autorisés à rentrer.[140]

Aucune occupation n'est plaisante pour les habitants, mais les autorités israéliennes se sont efforcées d'en minimiser l'impact sur la population.
A l'exception de l'exigence de voir les manuels scolaires dans les territoires purgés de leur base antisémite et anti-israélienne, les autorités essayèrent de ne pas interférer avec les habitants.

Ils apportèrent une aide économique ; par exemple, des Palestiniens de la bande de Gaza furent déplacés des camps vers de nouveaux foyers, ce qui provoqua des protestations de la part de l'Egypte, qui n'avait rien fait pour les réfugiés quand elle contrôlait cette zone. Les Arabes avaient la liberté de se déplacer. Ils étaient autorisés à voyager vers et depuis la Jordanie.

En 1972, des élections eurent lieu en Cisjordanie. Les femmes et les non-propriétaires terriens furent depuis autorisés à voter, ce qui leur était interdit sous le gouvernement jordanien.

Les Arabes de Jérusalem Est eurent le choix entre garder la citoyenneté jordanienne et acquérir la citoyenneté israélienne. Leur statut fut celui de résidents de Jérusalem unifiée et on leur accorda le droit de vote et celui de se présenter aux élections municipales.
De même, les lieux saints de l'Islam furent remis aux soins d'un conseil musulman, le Waqf, qui y interdit la présence de non musulmans.
Malgré la primauté du Mont du Temple dans l'Histoire juive, les juifs acceptèrent donc de ne pas y conduire leurs prières.

[140] Encyclopedia American Journal, 1968, p. 366

CHAPITRE 7

L'ENTRE DEUX GUERRES

Traduction A. S., adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Après la guerre de 1967, comment se sont passé les négociations entre Israël et les Arabes ?
2) Quelles sont les dispositions de la Résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU, concernant les territoires qu'Israël avait acquis par la guerre ?
3) Qu'exige la résolution 242 en matière de frontières ?
4) La résolution 242 mentionne-t-elle des dispositions concernant le statut des Palestiniens ?
5) Quelle a été la réaction des états arabes, de l'OLP et d'Israël vis-à-vis de la Résolution 242 ?
6) Quelle a été l'attitude des Palestiniens après la Guerre des six jours ?.

1) Après la guerre de 1967, comment se sont passé les négociations entre Israël et les Arabes ?

Après sa victoire à l'issue de la Guerre des six jours, Israël espérait que les états arabes aborderaient des négociations de paix. Israël leur a signalé sa volonté de renoncer pratiquement à tous les territoires conquis en échange de la paix. Comme l'a dit Moshé Dayan, Jérusalem n'attendait qu'un appel téléphonique des chefs arabes pour commencer les négociations.[141]
Mais ces espoirs ont été réduits à néant en août 1967, quand les chefs arabes, réunis à Khartoum, ont adopté la résolution dite des "trois non".
Les rois et les présidents arabes se mirent d'accord pour conjuguer leurs efforts au niveau international et diplomatique afin d'éliminer les conséquences de l'agression et pour obtenir le retrait des forces de l'agresseur Israël des terres arabes. Mais ils se sont donné des limites : aucune paix avec Israël, aucune négociation avec Israël, aucune reconnaissance d'Israël mais revendication du droit des palestiniens à une nation.[142]
C'est l'ancien Président israélien Chaim Herzog, qui a exprimé l'étendue de la désillusion israélienne : « la croyance d'Israël que la guerre était terminée et que la paix régnerait maintenant le long des frontières s'est aussitôt envolée.

---

[141] Walter Lacquer, *The Road to War*, (London: Weidenfeld and Nicolson, 1968), p. 297
[142] Yehuda Lukacs, Documents on the Israeli-Palestinian Conflict 1967-1983, (NY: Cambridge University Press, 1984), p. 213.

Trois semaines après la fin des hostilités, le premier incident majeur a eu lieu sur le Canal de Suez. »[143]

2) Quelles sont les dispositions de la Résolution 242 du Conseil de Sécurité de l'ONU, concernant les territoires qu'Israël avait acquis par la guerre ?

Le 22 novembre 1967, le Conseil de Sécurité de l'ONU adopta la Résolution 242 à l'unanimité, établissant les principes qui allaient guider les négociations pour un règlement de paix arabo-israélien. Cette résolution était un compromis obtenu avec beaucoup de difficultés à partir de propositions contradictoires. Quand on examine ce qui a été abandonné aussi bien que le vocabulaire utilisé, l'intention du Conseil de Sécurité apparaît clairement.
Le premier point abordé par la résolution est le fait qu'il était « inadmissible d'acquérir des territoires par la guerre ». Certains lisent la résolution 242 comme si elle se résumait à cette phrase et y voient un élément permettant d'exiger un retrait total israélien des territoires.
Au contraire, cette clause ne se limite pas à cela, car elle se réfère clairement à une guerre strictement offensive.
S'il n'en était pas ainsi, cette résolution fournirait une incitation à l'agression. Si un pays en attaque un autre, et que le défenseur repousse l'attaquant et acquiert un territoire dans le processus, l'interprétation précédente exigerait du défenseur qu'il rende le territoire conquis. Ainsi un agresseur n'aurait rien à perdre à agresser autrui puisqu'il serait assuré contre la principale conséquence d'une défaite, à savoir la perte d'une portion de son territoire.
Le but principal de la résolution 242, comme cela est exprimé au paragraphe 3, est de parvenir à un « compromis de paix accepté par les parties ». Cela veut dire un accord négocié, basé sur les principes de la résolution plutôt qu' imposé aux parties.
C'est ce qu'implique aussi la Résolution 338, d'après Arthur Goldberg, l'ambassadeur américain qui a mené sa délégation à l'ONU en 1967.[144] Cette résolution, adoptée après la guerre de 1973, demande que des négociations entre les parties commencent immédiatement, en même temps que le cessez-le-feu.
« C'est la première guerre dans histoire qui a pris fin avec un vainqueur courant après la paix et les vaincus lui demandant une reddition inconditionnelle ! » (Abba Eban)[145]

---

[143] Chaim Herzog, *The Arab-Israeli Wars*, (NY: Random House, 1982), p. 195.
[144] *Jerusalem Post*, (28 mai 1984).
[145] Abba Eban, *Abba Eban*, (NY: Random House, 1977), p. 446.

3) Qu'exige la résolution 242 en matière de frontières ?

La clause la plus controversée de la Résolution 242 est l'appel pour le « retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés dans le conflit récent ». Cette clause est liée à la suivante qui demande sans équivoque « la fin de toutes les revendications ou situations de belligérance » et la reconnaissance que chaque État dans la région « a le droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, libérées de menaces ou d'actions de force. »
La résolution ne fait pas du retrait israélien une condition préalable pour une action arabe. De plus, elle ne spécifie pas combien de territoire Israël doit céder. Le Conseil de Sécurité ne dit pas qu'Israël doit se retirer de « tous » les territoires occupés après la guerre des six jours. L'intention était délibérée. Le délégué Soviétique qui voulait l'inclusion de ces mots, a précisé que leur exclusion signifiait qu' « une partie de ces territoires pouvait rester entre les mains israéliennes ».
Les états arabes ont insisté pour que le mot « tous » (les territoires) soit ajouté, mais cette demande a été repoussée. Ils ont néanmoins a affirmé qu'ils liraient la résolution comme si le mot « tous » y figurait.
Lord Caradon, l'Ambassadeur britannique qui a rédigé la résolution finale, a déclaré après le vote que « seule la résolution (rédigée en anglais) nous liera, et nous considérons son libellé comme clair ».[146]
Cette interprétation littérale, sans l'implication de « tous » (les territoires), a été à maintes reprises validée par tous ceux qui ont participé à la rédaction de la résolution. Par exemple, le 29 octobre 1969, le Ministre des Affaires Etrangères britannique a déclaré à la Chambre des Communes que « le retrait envisagé par la résolution ne concernait pas tous les territoires. »[147] Quand on a lui a demandé plus tard d'expliquer la position britannique, Lord Caradon a déclaré : « Il aurait été erroné de demander qu'Israël retourne à ses positions du 4 juin 1967, parce que celles-ci étaient indésirables et artificielles ».[148]
De la même façon, l'Ambassadeur américain Arthur Goldberg a expliqué : « Les omissions notables - qui n'étaient pas accidentelles - quant au retrait (des territoires) sont les mots "the" (« les » par opposition à « des ») , « all » (tous) et « lignes du 5 juin 1967 » (...)La résolution parle de retrait de territoires occupés sans définir l'ampleur du retrait. »[149]

---

[146] Prosper Weil, "Territorial Settlement in the Resolution of November 22, 1967," in John Moore, ed., *The Arab-Israeli Conflict*, (NJ: Princeton University Press, 1974), p. 321.
[147] Eban, p. 452.
[148] *Beirut Daily Star*, (12 juin 1974).
[149] Discours à la conférence politique de l'AIPAC, le 8 mai 1973.

Les résolutions appellent clairement les états arabes à faire la paix avec Israël. La principale condition est qu'Israël se retire « de territoires occupés » en 1967, ce qui signifie qu'Israël doive se retirer de certains, tous ou aucun des territoires encore occupés. En rendant le Sinaï dans le cadre du traité de paix avec l'Egypte, Israël s'est retiré de 91% des territoires arabes occupés. Il a ainsi déjà partiellement, mais pas totalement, rempli les obligations qu'exigeait de lui la Résolution 242.

Les états arabes ont aussi protesté contre la mention de « frontières sûres et reconnues » parce qu'ils craignaient que cela n'implique des négociations avec Israël. La Ligue arabe a explicitement exclu les négociations à Khartoum en août 1967, quand elle a proclamé « les trois non ».
L'Ambassadeur américain Goldberg a expliqué que cette expression a pourtant été incluse intentionnellement parce que les parties étaient supposées faire « des ajustements territoriaux dans leur règlement de paix, lequel n'implique pas un retrait complet de forces israéliennes des territoires qu'il occupe, dans la mesure où les frontières antérieures avaient démontré qu'elles étaient particulièrement peu sûres. »

La question, alors, était de savoir si Israël devait rendre un territoire supplémentaire. Maintenant que des accords de paix ont été signés avec l'Egypte et la Jordanie, et qu'Israël s'est retiré jusqu' à la frontière internationale avec le Liban, les seuls différends territoriaux qui demeurent concernent les Palestiniens (qui ne sont même pas mentionnés dans la Résolution 242) et la Syrie.

Le différend avec la Syrie concerne les Hauteurs du Golan. Le Premier Ministre israélien Yitzhak Rabin a exprimé sa bonne volonté pour négocier un compromis en échange de la paix, mais le Président Hafez El Assad a refusé de prendre en considération même un traité de paix limité, à moins qu'Israël ne consente à se retirer de tous les territoires. La résolution 242 ne contraint aucunement Israël à se retirer du Golan en l'absence d'un accord de paix avec la Syrie.
Il est aussi important de se rendre compte que d'autres états arabes qui continuent à maintenir un état de guerre avec Israël, ou qui refusent de reconnaître Israël diplomatiquement, comme l'Arabie Saoudite, l'Irak et la Libye n'ont pas de différends territoriaux avec Israël. Ils ont néanmoins lié leurs relations (du moins sur le plan rhétorique) à un retrait israélien aux frontières d'avant 1967.
Bien qu'elles soient ignorée par la plupart des analystes politiques, la Résolution 242 a d'autres clauses. L'une de celles-ci est que la liberté de navigation soit

garantie. Cette clause a été incluse parce que la principale raison de la guerre de1967 était le blocus par l'Egypte du Détroit de Tiran.

4) La résolution 242 mentionne-t-elle des dispositions concernant le statut des Palestiniens ?

Les Palestiniens ne sont mentionnés nulle part dans la Résolution 242. Il est fait allusion à eux dans la deuxième clause du deuxième article, qui appelle à « un règlement juste du problème des réfugiés, » mais il ne leur est attribué ni droits politiques ni territoire. En fait, l'utilisation du terme générique de « réfugiés » se référait aux deux problèmes de réfugiés qui résultaient du conflit arabo-israélien : les réfugiés arabes et les réfugiés juifs.
Il y a autant de Juifs qui ont du fuir les pays arabes que de Palestiniens qui ont quitté Israël. Cependant, les Juifs n'ont jamais été dédommagés par les états arabes, et aucune organisation de l'ONU n'a jamais été créée pour leur venir en aide.

5) Quelle a été la réaction des états arabes, de l'OLP et d'Israël vis-à-vis de la Résolution 242 ?

Les états arabes ont toujours dit qu'ils avaient accepté la résolution 242 dans l'interprétation qui leur était personnelle, à savoir comme exigeant un retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés.
Dans une déclaration à l'Assemblée Générale de l'ONU, le 15 octobre 1968, l'OLP, en repoussant la Résolution 242, déclara que « la mise en oeuvre de ladite résolution mènera à la perte de tout espoir pour l'établissement de la paix et de la sécurité en Palestine et au Moyen Orient. »
A l'inverse, l'Ambassadeur israélien Abba Eban exprima la position d'Israël au Conseil de Sécurité le 1er mai 1968 : « Mon gouvernement a indiqué son acceptation de la résolution du Conseil de Sécurité pour la promotion d'un accord en vue de l'établissement d'une paix juste et durable. Je suis aussi autorisé à réaffirmer que nous sommes disposés à chercher un accord avec chacun des États arabes sur touts les sujets inclus dans cette résolution. »
Après près d'un quart de siècle, l'OLP a finalement accepté que les Résolutions 242 et 338 soient être les bases de la négociation avec Israël, quand elle a signé la Déclaration de Principes en septembre 1993.

6) Quelle a été l'attitude des Palestiniens après la Guerre des six jours ?.

La Ligue arabe a créé l'Organisation de Libération de la Palestine au Caire en 1964 comme une arme contre Israël. Jusqu'à la Guerre des six jours, l'OLP a

pris part à des attaques terroristes qui ont alimenté le conflit. Ni l'OLP ni quelqu'autre groupe palestinien que ce soit n'ont fait campagne auprès de la Jordanie ou de l'Egypte pour obtenir un état palestinien indépendant sur la rive occidentale du Jourdain et à Gaza quand ces pays occupaient ces régions. La préoccupation centrale des Palestiniens était la destruction d'Israël.
Après que les états arabes aient été battus en 1967, les Palestiniens n'ont pas changé leur objectif de base. Avec un million d'Arabes se retrouvant sous l'administration israélienne, quelques Palestiniens ont cru que les perspectives de déclencher une guerre populaire de libération avaient grandi. À cette fin, Yasser Arafat a initié une campagne de terrorisme à partir de la Cisjordanie. De septembre à décembre 1967, 61 attaques ont été lancées, la plupart contre des cibles civiles.[150]
L'expérience acquise par les forces de sécurité israéliennes les ont progressivement rendues plus efficaces pour lutter contre le terrorisme à l'intérieur d'Israël et des Territoires. Par conséquent, l'OLP a commencé à poursuivre une stratégie différente - attaquer des Juifs et des cibles Israéliennes à l'étranger. Au début de 1968, le premier avion d'une longue série a été détourné par des terroristes palestiniens.

[150] Netanel Lorch, *One Long War*, (Jerusalem: Keter, 1976), pp. 139-146.

CHAPITRE 8

LA GUERRE DE KIPPOUR (1973)

Traduction et adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Qu'appelle-t-on « guerre d'usure » dans le contexte des conflits arabo-israéliens ?
2. Comment s'est terminée cette guerre d'usure ?
3. A qui incombe la responsabilité de la Guerre de 1973 ?

Quelle était la position du Président égyptien Anouar El Sadate : avait-il accepté les propositions de paix américaines ou cherchait-il la guerre ?

D'autres états arabes que l'Egypte et la Syrie ont-ils été impliqués dans la guerre de 1973 contre Israël ?

Comment les prisonniers de guerre ont-il été traités par les belligérants au cours de la guerre de 1973 ?

Qui a démoli la totalité de la ville de Kuneitra ?

1) Qu'appelle-t-on « guerre d'usure » dans le contexte des conflits arabo-israéliens ?

Dès le 1er juillet 1967 l'Egypte a commencé à pilonner les positions israéliennes près du Canal de Suez. Le 21 octobre 1967 l'Egypte a coulé le contre-torpilleur israélien Eilat, faisant 47 victimes parmi les marins. Moins d'un an plus tard, l'artillerie égyptienne s'est mise à bombarder les positions israéliennes le long du Canal de Suez. Le début de la guerre est généralement daté de ce moment en 1968.

Nasser pensait que l'armée israélienne ne pourrait pas supporter une longue guerre d'usure, car elle était composée en grande partie de réservistes. Il croyait qu'Israël serait incapable d' endurer le fardeau économique que cela représentait et que le flot constant des victimes saperait son moral.

La sanglante guerre d'usure a duré environ deux ans. Israël a perdu 15 avions de combat, la plus grande partie abattus par l' artillerie anti-aérienne et les missiles. Le nombre des morts israéliens entre le 15 juin 1967 et le 8 août 1970 s' élevait à 1 424 soldats et plus de 100 civils. 2 000 soldats et 700 civils avaient été blessés.[151]

[151] Nadav Safran, Israel The Embattled Ally, (MA: Harvard University Press, 1981), p. 266.

2) Comment s'est terminée cette guerre d'usure ?

Au cours de l'été 1970 les États-Unis ont persuadé Israël et l'Egypte d'accepter un cessez-le-feu. Ce cessez-le-feu avait pour objet de permettre des négociations sous les auspices de l'ONU. Israël a déclaré qu'il accepterait le principe de se retirer des territoires il avait conquis.
Mais le 7 août, les Soviétiques et les Égyptiens déployèrent des missiles sol-air sophistiqués SAM 2 et SAM 3 dans zone large de 32 milles le long de la rive ouest du Canal de Suez où des restrictions avaient été convenues.
C'était une violation évidente de l'accord de cessez-le-feu qui avait interdit l'introduction ou la construction de toutes installations militaires dans cette région.
Le magazine Time observa que les reconnaissances effectuées par les Etats-Unis « ont montré que les 36 missiles SAM-2 introduits furtivement dans la zone du cessez-le-feu ne constituaient que la première ligne d'un système antiaérien le plus massif qui ait jamais été créé. »[152]

Les photos réalisées par les satellites du Département américain de la défense montraient sans doute possible que 63 missiles SAM-2 avaient été installés dans une zone de 78 milles située entre les villes d'Ismailia et de Suez. Trois ans plus tard ces missiles fournirent la couverture aérienne pour l'attaque surprise égyptienne contre Israël. Pour illustrer les effets de cette opération sur la guerre de 1973, « 40% du total des pertes aériennes israéliennes se sont produites au cours des premières 48 heures de la guerre. Elles représentaient 14% des effectifs de première ligne des forces aériennes d'Israël. »[153]

En dépit de ces violations égyptiennes, les négociations menées sous les auspices de l'ONU reprirent car Israël était désireux d'avancer sur la voie de la paix. Cependant, ces pourparlers furent court-circuités rapidement par l'envoyé spécial de l'ONU, Gunnar Jarring, lorsqu'il accepta l'interprétation égyptienne de la résolution 242 et exigea le retrait total d'Israël au-delà des lignes de démarcation du 5 juin 1967.

Sur cette base, l'Egypte exprima, dans une lettre à Jarring du 20 février 1971, qu'elle était prête « à conclure un accord de paix avec Israël ». Mais cette modération apparente masquait, du côté égyptien, un irrédentisme immuable et peu d'empressement à accepter une vraie paix, comme cela

[152] Time, (14 septembre 1970).
[153] John Pimlott, The Middle East Conflicts from 1945 to the Present, (NY: Crescent Books, 1983), p. 99.

apparaît dans les réserves radicales et des conditions préalables contenues dans la lettre.

Les phrases capitales au sujet d'un « accord de paix avec Israël » n'ont été ni publiées ni diffusées à la radio en Egypte. De plus, l'Egypte a refusé d'entamer des pourparlers directs avec l'état juif.
Israël a tenté de transformer la mission chancelante de Jarring en pourparlers indirects, en adressant toutes les lettres non pas à Jarring mais au gouvernement égyptien. L'Egypte a refusé de les accepter.
Peu après la lettre à Jarring, Anouar El Sadate, le nouveau président égyptien, fit un discours à une réunion du Conseil national palestinien (CNP) au Caire. Il promit son appui à l'OLP « jusqu'à la victoire » et déclara que l'Egypte n'accepterait pas la résolution 242.[154]
Cinq jours après que Sadate ait indiqué qu'il était prêt à faire la paix avec Israël, Mahomet Heikal, un confident de Sadate et rédacteur du journal officieux Al - Ahram, écrivait : « La politique arabe n'a, à ce stade, que deux objectifs. Le premier, l'élimination des traces de l'agression de 1967 par un retrait israélien de tous les territoires qu'il a occupés à ce moment. Le deuxième est l'élimination des traces de l'agression de 1948, par l'élimination de l'État d'Israël lui-même. Cependant, ceci est actuellement un objectif abstrait et indéterminé, et certains d'entre nous ont commis une erreur en commençant par la deuxième démarche avant la première. »[155]

3) A qui incombe la responsabilité de la Guerre de 1973 ?.

Le 6 octobre 1973 était le Grand Pardon (Yom Kippour), jour le plus sacré du calendrier juif. Ce jour férié, la très grande majorité des Israéliens est à la synagogue. Les soldats sont donc, exceptionnellement, injoignables et donc difficiles à mobiliser. C'est cette date que, fort habilement, l'Egypte et la Syrie choisirent pour combiner une attaque surprise contre Israël. L'équivalent de la totalité des forces de l'OTAN stationnées en Europe fut mobilisé aux frontières d'Israël. Sur les hauteurs du Golan, environ 180 tanks israéliens subirent l'attaque de 1400 chars syriens. Le long du Canal de Suez, moins de 500 défenseurs israéliens furent attaqués par 80 000 égyptiens.
Contraint à la défensive pendant les deux premiers jours de bataille, Israël mobilisa ses réservistes et repoussa les envahisseurs, faisant reculer les combats jusque loin à l'intérieur des lignes syriennes et égyptiennes. Les états arabes reçurent des renforts rapides par air et par mer de la part de l'Union Soviétique qui rejeta les efforts américains en faveur d'un cessez-le-feu

[154] Radio Le Caire, (27 février 1971).
[155] Al-Ahram, (25 février 1971).

immédiat. Cela conduisit les Etats-Unis à organiser tardivement un pont aérien vers Israël. Deux semaines plus tard, l'Egypte fut sauvée d'une défaite calamiteuse par le Conseil de Sécurité de l'ONU, qui n'avait pas bougé quand les événements tournaient en faveur des Arabes.

L'Union Soviétique ne manifesta pas le moindre intérêt envers une initiative de paix tant que le côté arabe semblait susceptible de l'emporter. La même chose valait pour le Secrétaire Général de l'ONU, Kurt Waldheim (dont la participation, pendant la Deuxième Guerre Mondiale, à une unité de l'armée allemande reconnue coupable de crimes de guerre dans les Balkans, lui barra ultérieurement l'accès aux Etats-Unis après son élection à la Présidence de la République autrichienne.)

Le 22 octobre, le Conseil de Sécurité adopta la Résolution 338 qui « appelait toutes les parties en présence à un cessez-le-feu immédiat et à l'arrêt de toute opération militaire. » Le vote intervint le jour où les forces israéliennes, ayant pénétré les rangs de la Troisième Armée égyptienne, l'avaient isolée et se trouvaient en position de la détruire.

Malgré le succès final incontestable remporté par l'armée de défense israélienne sur le terrain, la guerre fut considérée comme un échec militaire et diplomatique. 2688 soldats israéliens avaient été tués.

2) Quelle était la position du Président égyptien Anouar El Sadate : avait-il accepté les propositions de paix américaines ou cherchait-il la guerre ?

En 1971, le Président égyptien Anouar El Sadate évoqua la possibilité de signer un accord avec Israël sous réserve que tous les territoires occupés soient rendus par les Israéliens. Aucun progrès en direction de la paix ne fut cependant fait aussi, l'année suivante, Sadate déclara-t-il que la guerre était inévitable et qu'il était prêt à sacrifier un million de soldats dans la confrontation avec Israël. Sa menace ne se traduisit pas dans les faits cette année-là.
Tout au long de 1972, et pendant la plus grande partie de 1973, Sadate menaça de déclarer la guerre à moins que les Etats-Unis n'obligent Israël à accepter son interprétation de la Résolution 242 : le retrait total d'Israël des territoires conquis en 1967.

Simultanément, le dirigeant égyptien menait une offensive diplomatique en Europe et en Afrique pour gagner des soutiens à sa cause. Il appela l'Union Soviétique à faire pression sur les Etats-Unis pour fournir à l'Egypte un plus grand nombre d'armes offensives afin de lui permettre de franchir le Canal de Suez. L'Union Soviétique était plus intéressée à maintenir une apparence de

détente avec les Etats-Unis qu'à provoquer une confrontation au Moyen-Orient, aussi ne se rendit-elle pas aux exigences de Sadate. La réponse de Sadate fut l'expulsion immédiate de quelque 20 000 conseillers militaires soviétiques hors d'Egypte.

Dans une interview donnée en avril 1973, Sadate prévint de nouveau qu'il avait l'intention de relancer la guerre. Mais c'était la même menace qu'il avait déjà brandie en 1971 et 1972, aussi la plupart des observateurs demeurèrent-ils sceptiques.

Les Etats-Unis adoptèrent le point de vue d'Israël selon lequel l'Egypte devait engager des négociations directes. La trêve patronnée par les Etats-Unis durait déjà depuis trois ans et le Secrétaire d'état Henry Kissinger avait ouvert un nouveau dialogue de paix au sein de l'ONU. Pratiquement tout le monde considérait la perspective d'une nouvelle guerre comme lointaine.

Sadate réagit avec aigreur à l'initiative de Kissinger. « Les Etats-Unis subissent la pression sioniste. Les Etats-Unis voient le monde à travers des lunettes sionistes qui les rendent aveugles à tout ce qui n'est pas les souhaits d'Israël. Nous ne l'acceptons pas. », déclara-t-il.

3) D'autres états arabes que l'Egypte et la Syrie ont-ils été impliqués dans la guerre de 1973 contre Israël ?

Au moins 9 états arabes, dont 4 nations étrangères au Moyen-Orient, prirent une part active à l'effort de guerre égypto-syrien.

Quelques mois avant la Guerre de Kippour, l'Irak transféra en Egypte une escadrille de jets Hunter. Pendant la guerre, une division irakienne de quelque 18 000 hommes et plusieurs centaines de chars furent déployés au centre du Plateau du Golan et participèrent à l'attaque du 16 octobre contre les positions israéliennes. Les Migs irakiens commencèrent à opérer au-dessus du Golan à partir du 8 octobre, au troisième jour de la guerre.

En plus de servir de financiers en sous-main, l'Arabie Saoudite et le Koweït engagèrent des hommes dans la bataille. Une brigade saoudienne d'environ 3 000 fantassins fut envoyée en Syrie où elle participa aux combats aux abords de Damas. De plus, violant l'embargo de Paris sur la fourniture d'armes françaises aux belligérants, la Libye envoya des Mirages à l'Egypte (de 1971 à 1973, le Président Libyen Muhammar Khadafi fournit à l'Egypte plus d'un milliard de

dollars d'aide pour réarmer l'Egypte sous forme d'armes livrées par l'Union Soviétique).

« Tous les pays devraient faire la guerre aux Sionistes, qui sont ici pour détruire toute organisation humaine, pour détruire la civilisation et tout le travail que les hommes de bien essaient d'accomplir ». Roi Fayçal d'Arabie Saoudite (*Beyrouth Daily Star*, 17 novembre 1972.)

D'autres pays d'Afrique du Nord répondirent aux appels arabes et soviétiques en faveur d'un soutien aux états arabes présents sur le front contre Israël. L'Algérie envoya trois escadrilles d'avions de combat et de bombardiers, une brigade de blindés et 150 tanks. 1000 à 2000 soldats tunisiens furent positionnés dans le delta du Nil. Le Soudan stationna 3500 hommes dans le Sud de l'Egypte et le Maroc envoya trois brigades sur le front, dont 2500 hommes en Syrie.

Les unités de radar libanaises furent utilisées par l'aviation syrienne. Le Liban autorisa aussi les terroristes palestiniens à bombarder les villages civils israéliens depuis son territoire. Des Palestiniens combattirent sur le front sud avec les Egyptiens et les Koweitiens.

Le participant le moins enthousiaste à la guerre d'Octobre fut probablement le roi Hussein de Jordanie, qui avait apparemment été laissé dans l'ignorance des plans de guerre égyptiens et syriens. Mais Hussein envoya ses deux meilleures unités (la 40ème et la 60ème Brigades Blindées) en Syrie. Cette armée prit position dans le Sud, défendant l'axe Amman -Damas, et attaquant les positions israéliennes le long de la route de Kuneitra à Sassa le 16 octobre. Trois batteries d'artillerie jordaniennes participèrent également à l'assaut mené par une centaine de tanks.

Le Ministre de la défense syrien, Mustafa Tlas, donna à l'Assemblée Nationale syrienne, en décembre 1973, l'exemple suivant de « guerre suprême » menée par les troupes syriennes :
« Il y a le cas extraordinaire d'une recrue d'Alep qui a assassiné 28 soldats juifs à lui tout seul, les égorgeant comme des moutons. Tous ses camarades en armes assistèrent à son exploit. Il en massacra trois à la hache et les décapita…Il se battit en combat singulier avec l'un d'entre eux et, jetant sa hache, réussit à lui briser le cou et à dévorer sa chair devant ses camarades. C'est un cas exceptionnel. Je dois le distinguer et lui remettre la médaille de la République. Je récompenserai de cette médaille tout soldat qui réussira à tuer 28 juifs et je le couvrirai de gloire et d'honneurs pour sa bravoure. »

4) Comment les prisonniers de guerre ont-il été traités par les belligérants au cours de la guerre de 1973 ?

De nombreux observateurs ont rapporté que les soldats arabes capturés par Israël ont été traités de façon irréprochable. Hugh Baker, représentant d'Amnesty International, déclara : « Ils sont bien traités et semblent recevoir les meilleurs soins médicaux possibles. »

Peu après cette déclaration, le colonel syrien Atnon El-Kodar se plaignit d'avoir subi des mauvais traitements de la part de médecins qui l'auraient amputé d'une jambe sans nécessité. Un journaliste américain, Ed deFontaine, qui avait rencontré Kodar dans un hôpital israélien, rapporta que « Kodar doit avoir la mémoire très courte s'il a déjà oublié tout ce qui a été fait pour lui sauver la vie. Il m'a dit textuellement qu'il devait la vie (à son) médecin. »

A l'inverse, les soldats israéliens fait prisonniers par les troupes égyptiennes et syriennes furent maltraités. Après s'être rendus, des dizaines de prisonniers de guerre furent assassinés, d'autres furent torturés en violation de la Convention de Genève sur les Prisonniers de Guerre.

Selon un rapport soumis par le gouvernement israélien à la Croix-Rouge Internationale le 8 décembre 1973, les troupes israéliennes découvrirent sur le Plateau du Golan les corps de soldats israéliens dont les bras et les jambes étaient attachés et les yeux crevés. Ils avaient été exécutés à bout portant.

Sur le front égyptien, selon un rapport soumis à la Croix-Rouge le 9 décembre 1973, le sort des soldats israéliens n'avait pas été meilleur. Les soldats qui s'étaient rendus avaient été battus, fouettés, avaient subi des sévices sexuels, des brûlures, on les avait laissé mourir de faim et nombre d'entre eux avaient été exécutés.

Après la guerre, la Syrie refusa pendant des mois de fournir la liste des prisonniers de guerre à Israël, à la Croix Rouge ou au Secrétaire d'Etat américain Henry Kissinger.
Le *London Sunday Times* rapporta que des officiers syriens avaient confié des prisonniers israéliens aux équipes soviétiques spécialisées dans les interrogatoires. « Les interrogateurs ont fait appel à différentes techniques, notamment médicales, pour venir à bout de la résistance des Israéliens » dit le *Times*.

5) Qui a démoli la ville de Kuneitra ?

Kuneitra, une petite ville située juste au nord de la frontière israélo-syrienne, fut sévèrement endommagée au cours des deux conflits contre Israël, en 1967 et en 1973. Pendant la Guerre de Kippour, elle fut bombardée et capturée par les troupes syriennes, reprise par les Israéliens puis défendue contre les intenses contre-attaques syriennes. Des tanks parcoururent la ville, entre, mais aussi par-dessus, les bâtiments. Kuneitra a également souffert des 81 jours de duels d'artillerie qui s'y sont déroulés avant le désengagement.

La position stratégique de Kuneitra près de la frontière israélienne s'est avérée pratique pour y loger les installations militaires, en particulier les centres de commandement et de contrôle pour tout le front. La Syrie concentra au moins la moitié de son armée dans la région dont Kuneitra est la capitale. Des installations militaires, des casernements, des centres d'approvisionnement, des dépôts de munitions et de carburant furent construits.
En conséquence, ses habitants passèrent d'une pratique de l'agriculture primitive au secteur tertiaire à travers les prestations pour l'armée.

Une rumeur a couru selon laquelle Israël aurait démoli la ville à l'explosif et au bulldozer. Bien avant cette prétendue destruction de la ville par Israël, le *London Times* écrivait : « Kuneitra, qui, il fut un temps, comptait 17 000 habitants plus une garnison militaire syrienne, est en ruine et désertée après 7 ans de guerre et d'abandon. Elle ressemble à une ville fantôme du Far West qui aurait subi un tremblement de terre. Pratiquement chaque bâtiment est gravement endommagé et un grand nombre se sont effondrés… »

CHAPITRE 9
ISRAËL ET LE LIBAN

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Israël a présenté son invasion du Liban en 1982, comme une guerre défensive. Quelle était la situation de l'OLP à l'époque et y avait-il des éléments susceptibles de justifier la crainte israélienne ?
2) L'OLP représentait-elle pas une menace contre Israël ? N'observait-elle pas un accord de cessez-le-feu depuis un an ?
3) Avant l'intervention israélienne, quelle était l'attitude de l'OLP vis-à-vis des Libanais ?
4) Quel est le nombre de victimes imputables à la guerre civile libanaise ?
5) L'OLP avait fait part de son intention de quitter Beyrouth à l'été 1982 pour protéger la population civile d'autres attaques. Pourquoi est-elle restée ? Est-ce Israël qui l'a empêchée de partir ?
6) Qui est responsable du massacre de milliers d'innocents réfugiés palestiniens à Sabra et à Chatila ?
7) Israël prétend avoir envahi le Liban en 1978 et 1982 pour défendre sa frontière nord, alors que le camp arabe considère que son occupation de territoires libanais sont la preuve de ses intentions agressives. Quels sont les éléments objectifs ?
8) L'occupation des Fermes de Shebaa par Israël est-elle compatible avec les demandes de l'ONU lui enjoignant d'évacuer complètement le Liban ?
9) Les troupes du maintien de la paix de l'ONU au Liban ont-elles été victimes d'agressions délibérées ?
10) La Syrie menace-t-elle la souveraineté du Liban ?
11) La Syrie a-t-elle tenté d'empêcher les terroristes de menacer la paix de la région à partir du Liban ?
12) Est-ce sur la demande de la Ligue Arabe que la Syrie est intervenue au Liban ?
13) Israël, le Liban et la Syrie traitent-ils les soldats qu'ils capturent dans le respect de la Convention de Genève ?
14) Le kidnapping du Sheikh Abdul Karim Obeid par Israël en 1989 a-t-il eu une influence sur la crise des otages ? Est-ce ce qui explique la mort du Lieutenant Colonel William Higgins ?

1) Israël a présenté son invasion du Liban en 1982, comme une guerre défensive. Quelle était la situation de l'OLP à l'époque et y avait-il des éléments susceptibles de justifier la crainte israélienne ?

En juin 1982 quand l'armée israélienne fit son entrée au Liban, l'OLP bombardait constamment les villes du Nord d'Israël, rendant, depuis des années, la vie impossible aux habitants.
En effet, une armée de 15 à 18 000 hommes de l'OLP campait dans des dizaines de sites au Liban. 5 à 6000 d'entre eux étaient des mercenaires étrangers, venant de Libye, d'Irak, d'Inde, du Sri Lanka, du Tchad et du Mozambique.[156]
Lors de son avancée, Israël découvrit dans ces bases assez d'armes légères et de matériel de guerre pour équiper cinq brigades.
L'arsenal de l'OLP comprenait des mortiers, des fusées Katiouscha et un réseau étendu de défense anti-aérienne. L'OLP avait également installé dans la région une centaine de chars T-34.[157] La Syrie, qui avait laissé le Liban devenir un havre pour l'OLP et pour d'autres groupes terroristes, lui fournissait, de surcroît, des missiles sol-air représentant un danger supplémentaire pour Israël.

Ni les frappes israéliennes et ni les raids de commandos n'avaient réussi à empêcher la croissance de l'armée de l'OLP. Israël considéra qu'il ne pouvait pas se permettre d'attendre que d'autres attaques meurtrières soient lancées contre sa population civile pour prendre des mesures contre les terroristes.

2) L'OLP représentait-elle pas une menace contre Israël ?N'observait-elle pas un accord de cessez-le-feu depuis un an ?

Si l'OLP avait signé un accord de cessez-le-feu en juillet 1981, elle n'avait cessé de le violer depuis. Dans les 11 mois qui avaient suivi, Israël comptabilisa 270 actions terroristes organisées en Israël, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, et le long des frontières libanaises et jordaniennes. Vingt-neuf Israéliens furent tués dans ces attaques et plus de 300 furent blessés.[158] La situation devenait intenable en Galilée où, devant la fréquence des attaques, des milliers d'habitants devaient fuir leurs foyers pour passer un temps considérable dans des abris. Pendant cette période, Israël lança des raids de représailles contre les bases de l'OLP au Liban.
Après une de ces opérations lancées les 4 et 5 juin 1982, l'OLP répondit par une attaque massive au mortier et à l'artillerie lourde contre la population israélienne

156 Jillian Becker, *The PLO*, (London: Weidenfeld and Nicolson, 1984), pp. 202, 279.
157 Raphael Israeli. Ed., *PLO in Lebanon*, (London: Weidenfeld and Nicolson, 1983), p. 7.
158 Becker, p. 205.

de Galilée. Le 6 juin, l'armée israélienne entra au Liban pour en expulser les terroristes.

Des documents trouvés par Tsahal au Liban montrent que les terroristes avaient planifié dans le détail le bombardement de villes du Nord d'Israël.

Les documents suivants sont les traductions de deux documents trouvés au Quartier Général de l'OLP à Sidon. Tous deux sont datés de juillet 1981.

Nom de la cible du bombardement : Kiryat Shmone
Nombre de salves : 17 bombardements en deux séries de 210 mm chacune.
Unité responsable : l'artillerie des Forces Unies du Sud.

A : El-Hadj Ismael
Salut de la Révolution !
Le Suprême Conseil Militaire a décidé de se concentrer sur la destruction de Kiryat Shmone, Metula, Dan, Shear Yachouv et Nahariya et ses environs.
Kiryat Shmone sera répartie entre toutes les sections et sera bombardée avec des projectiles Grad améliorés.
Metula sera bombardée avec des mortiers de 160 mm (Front de Libération de la Palestine – As Saiqa)
Nahariya et ses environs seront bombardés avec des canons de 130 mm – Bataillon d'artillerie 1.
Dan et Shear Yachouv seront sous la responsabilité du Secteur Oriental.
Révolution jusqu'à la victoire ![159]

3) Avant l'intervention israélienne, quelle était l'attitude de l'OLP vis-à-vis des Libanais ?

Pour les habitants arabes du Sud Liban, l'OLP était un cauchemar. Après l'expulsion de l'OLP de Jordanie par le Roi Hussein en 1970, beaucoup de ses cadres allèrent au Liban. L'OLP s'empara de régions entières où il brutalisa les populations et se substitua à l'autorité du gouvernement libanais.
Le 14 octobre 1976, Edward Ghorra, ambassadeur libanais auprès de l'ONU déclara à l'Assemblée Générale que l'OLP conduisait son pays à la ruine. « Des éléments palestiniens appartenant à différentes … organisations se livrent au kidnapping de Libanais (et quelquefois d'étrangers) qu'ils gardent prisonniers, interrogent, torturent et parfois tuent. » (*New York Times*, 15 octobre 1976.)
Les éditorialistes Rowland Evans et Robert Novak, pourtant connus pour leur peu de sympathie à l'endroit d'Israël, déclarèrent, après une visite du Sud Liban et

[159] Israeli, pp. 26-28.

de Beyrouth que les faits « semblaient donner raison aux déclarations d'Israël selon lesquelles l'OLP a été infiltré par des brutes et des aventuriers ». (*Washington Post*, 25 juin 1982.)

D'innombrables Libanais racontèrent des histoires de viols, de mutilations et de meurtres commis par les hommes de l'OLP. « L'OLP tuait des gens et jetait leurs corps dans les cours. Certains de ces corps étaient mutilés et leurs membres coupés. Nous n'osions pas sortir de crainte de finir comme eux. » racontèrent deux femmes arabes de Saïda. « Nous n'osions plus aller à la plage parce qu'ils nous maltraitaient, les armes à la main. » Les femmes racontèrent un incident qui s'était produit peu avant l'entrée des Israéliens, au cours duquel des hommes de l'OLP avaient violé puis assassiné une femme dont ils avaient jeté le cadavre à côté d'une statue célèbre. Une photo du corps mutilé de la victime est parue dans un journal local.[160]

Le Docteur Khalil Torbey, un éminent chirurgien libanais raconta à un journaliste qu'il était « fréquemment appelé au milieu de la nuit pour soigner des victimes torturées par les hommes de l'OLP. J'ai soigné des hommes dont les testicules avaient été arrachés au cours de séances de torture. Les victimes, dans la plupart des cas, étaient des musulmans. J'ai vu rouler à vive allure dans les rues des voitures qui tiraient des hommes, des hommes vivants, accrochés aux portières par les pieds. »[161]

David Shipler, correspondant du *New York Times*, visita Damour, un village chrétien proche de Beyrouth, qui était occupé par l'OLP depuis 1976, date à laquelle les Palestiniens, accompagnés de Libanais de gauche mirent la ville à sac et massacrèrent des centaines d'habitants. L'OLP, écrivit Shipler, avait transformé la ville en base militaire, « utilisant les églises comme forteresses et comme armureries. » (*New York Times*, 21 juin 1982.)

Quand l'armée israélienne repoussa l'OLP hors de Damour, en juin 1982, le Premier Ministre Menahem Begin annonça que les habitants chrétiens de la ville pouvaient revenir et rebâtir. A leur retour, les villageois trouvèrent leurs maisons taguées de slogans nationalistes palestiniens, envahies de brochures du Fatah et de portraits de Yasser Arafat. Ils racontèrent à la presse qu'ils étaient heureux d'avoir été libérés par les Israéliens.

4) Quel est le nombre de victimes imputables à la guerre civile libanaise ?

[160] Interview retransmise par la télévision israélienne, 23 juillet 1982
[161] *Los Angeles Herald-Examiner*, 13 juillet 1982

Bien que la population totale dans la zone de guerre ait été estimée à moins de 300 000 personnes, le chiffre de 600 000 sans abris avait d'abord été mentionné à la mi-juin 1982, par le Croissant Rouge Palestinien dirigé par le frère de Yasser Arafat, Fathi. qui dans un rapport daté du 10 juin 1982, déclarait que "10 000 Palestiniens sont morts et 600 000 sont restés sans foyer les premiers jours de la guerre".
Francesco Noseda, du Comité International de la Croix-Rouge, qui, dans un premier temps avait repris ce chiffre fantaisiste, le réfuta ensuite.Un journal américain, le *Washington Post,* rendit donc compte du chiffre d'environ 200 000 sans abris évalué alors par Noseda, lequel précisa cependant, que ce chiffre avait énormément baissé après que les combats eurent cessé dans la région. Dans une interview, Noseda nia que son administration ait jamais mentionné 10 000 morts.[162]

5) L'OLP avait fait part de son intention de quitter Beyrouth à l'été 1982 pour protéger la population civile d'autres attaques. Pourquoi est-elle restée ? Est-ce Israël qui l'a empêchée de partir ?

Pendant plus d'un mois, l'OLP joua l'intransigeance, essayant de transformer une défaite militaire en victoire politique. Arafat déclara sa volonté « de principe » de quitter Beyrouth, puis refusa de partir vers un autre pays. Il essaya aussi d'obtenir des Etats-Unis qu'ils reconnaissent l'OLP. Tout au long du siège, les hommes de l'OLP s'abritaient derrière des boucliers humains civils, faisant le calcul que si Israël attaquait, il encourrait la réprobation internationale. C'est précisément ce qui arriva.

A la mi-juin, les troupes israéliennes avaient encerclé 6 à 9000 terroristes qui avaient pris position au milieu de la population civile de Beyrouth Ouest. Pour éviter les victimes civiles, Israël accepta un cessez-le-feu afin de permettre à un diplomate américain, l'Ambassadeur Philip Habib, de négocier un retrait pacifique de l'OLP du Liban. En geste de bonne volonté, Israël autorisa les hommes de l'OLP à quitter Beyrouth avec leurs armes personnelles.[163] Mais l'OLP continua d'exiger de nouvelles concessions.

Pendant des semaines, l'OLP parla de retrait, y attachant des conditions qui le rendaient impossible. Elle adopta une stratégie de violations permanentes mais contrôlées du cessez-le-feu, dans le but de causer des pertes israéliennes et de provoquer de la part d'Israël des représailles suffisantes pour que l'armée israélienne soit blâmée d'avoir rompu le cessez-le-feu et maltraité des civils.

---

162 [1]*Washington Post*, 25 juin 1982.
163 *Washington Post*., 25 juin 1982

« Les Israéliens ont bombardé des bâtiments d'aspect apparemment innocent, où ils savaient, d'après leurs services de renseignements, que se dissimulaient des bureaux de l'OLP », écrivit l'analyste du Moyen-Orient Joshua Muravchik.
« Leurs services de renseignements leur indiquèrent aussi les immenses réseaux souterrains de stockage d'armes et de munitions qui furent plus tard découverts par l'armée libanaise. Nul doute que les Israéliens y envoyèrent quelques bombes dans le but de pénétrer ces installations et de faire sauter les dépôts de munitions. »
L'OLP avait à la fois de l'artillerie et des équipements anti-aériens montés sur des camions. Cela permettait à ses hommes de tirer sur les Israéliens puis de se retirer immédiatement. Les Israéliens répliquaient et il arrivait que des civils soient touchés lors de ces échanges de tirs.
En toute bonne foi, certains médias rapportèrent que les Israéliens avaient touché des cibles civiles à des endroits où il n'y avait pas d'objectifs militaires. Ainsi, une nuit de Juillet, des bombes israéliennes touchèrent sept ambassades à Beyrouth. Les télévisions du monde entier diffusèrent des reportages qui semblaient aller dans le sens de l'OLP : il n'y avait, apparemment, aucune position militaire dans ce périmètre. Mais les photos de reconnaissance aériennes publiées peu après par Israël montraient que le secteur était truffé de tanks, de mortiers, de canons et de positions anti-aériennes.

6) Qui est responsable du massacre de milliers de civils palestiniens, dont ceux des camps de Sabra et Chatila ?

Ce sont les milices phalangistes chrétiennes libanaises qui perpétrèrent les massacres dans les deux camps de réfugiés les 16 et 17 septembre 1982. Les troupes israéliennes autorisèrent les phalangistes à entrer à Sabra et à Chatila pour en extirper les cellules terroristes qui y avaient été localisées. Jusqu'à environ 200 hommes armés étaient estimés se trouver dans les camps d'où ils agissaient à partir des innombrables bunkers construits par l'OLP au fil des années et abondamment fournis en réserves de munitions.[164]

Quand les Israéliens firent sortir les Phalangistes, ils trouvèrent des centaines de morts (entre 460 selon la police libanaise, 7 à 800 selon les Renseignements israéliens et 2000 selon les Palestiniens). Il y avait parmi les morts, selon les Libanais, 35 femmes et enfants, le reste était des hommes : palestiniens, libanais, pakistanais, iraniens, syriens et algériens. Ces victimes s'additionnaient

[164] Zeev Schiff et Ehud Yaari, *Israel's Lebanon War*, (NY: Simon and Schuster, 1984), p. 70.

aux 95 000 morts estimées résultant de la guerre civile qui avait eu cours au Liban entre 1975 et 1982.[165]
Ces tueries avaient été perpétrées pour venger l'assassinat du Président libanais Béchir Gemayel et de 25 de ses proches, tués dans une attaque à la bombe quelques jours plus tôt.[166]

Israël avait autorisé les Phalanges à pénétrer dans les camps dans le cadre d'un transfert d'autorité aux Libanais et il en accepta les conséquences.
« Les ordres de Sharon étaient stricts », raconte Robert Maroun Hatem, plus connu sous le nom de Cobra, qui était à l'époque le garde du corps et le bras droit de Elie Hobeika, commandant des Forces Libanaises (FL), regroupant toutes les milices chrétiennes du Liban. « Les ordres de Sharon étaient stricts : aucun débordement, aucune action excessive. Les FL devaient agir en coordination avec le commandement israélien et se comporter dignement en armée régulière. Leur mission était de faire peur aux Palestiniens pour qu'ils sortent des camps. Les terroristes et agents de l'OLP cachés depuis l'évacuation d'août devaient être livrés vivants à l'armée israélienne et les civils seraient expulsés de la capitale. Elie Hobeika avait donné des instructions tout à fait opposées : "Extermination totale, camps rasés", "Gommez les camps", tels étaient ses mots d'ordre. »[167]
« Les Israéliens étaient fous de rage », raconte Robert Hatem. « Ils accusèrent sur le champ Hobeika d'avoir ordonné et orchestré le massacre de civils palestiniens. Mais ce dernier ne se démonta pas et répliqua avec sa superbe habituelle que seule l'obscurité en était responsable ».[168]

Cependant, la Commission d'Enquête Kahane, formée par le Gouvernement israélien devant la réaction de colère et de déchirement de l'opinion publique israélienne, conclut qu'Israël avait une responsabilité indirecte dans ce qui s'était produit pour ne pas avoir prévu l'éventualité de la violence phalangiste.
Israël mit en œuvre les recommandations de la Commission, y compris le licenciement du Ministre de la Défense Ariel Sharon et du Chef d'Etat Major de l'Armée, Raful Eitan.

Il est à mettre au crédit d'Israël que peu de gouvernements au monde se lancent dans une enquête publique quand leur histoire traverse un épisode aussi traumatisant et honteux. Lorsque, 40 ans après les événements, un général français jouissant d'une paisible retraite, sans avoir jamais été inquiété, évoque

---

[165] Becker, p. 212.
[166] Schiff et Yaari, p. 257
[167] « Dans l'ombre d'Hobeika », Robert M. Hatem,. Jean Picolec Editeur, Paris 2003, page 58.
[168] Robert M. Hatem, ibid, page 59.

la torture pratiquée par l'armée française en Algérie, il provoque un raz-de-marée médiatique. Quant à Maurice Papon, préfet de Paris lors des événements de 1962 qui se soldèrent par la mort de nombreux manifestants au métro Charonne, il n'eut pas à répondre de ce crime-là (pour celui de « complicité de crime contre l'humanité » pour avoir déporté des juifs, notamment, des femmes des enfants et des vieillards sous le gouvernement de Vichy, il passa quelques mois en prison).

Il est à noter que si, en Israël, 300 000 personnes défilèrent pour protester contre ces tueries, il n'y eut pas ou peu de réaction dans le monde arabe. Hors du Moyen-Orient, un cri de réprobation unanime à l'encontre d'Israël se propagea au sujet de ces massacres. Les Phalangistes qui avaient directement perpétré le crime, n'encoururent pas le moindre reproche, sans parler de condamnation.
En revanche, peu de voix s'élevèrent en mai 1985 quand des milices musulmanes attaquèrent les camps de réfugiés palestiniens de Chatila et de Burj-el Brajireh. D'après les fonctionnaires de l'ONU, 635 personnes y furent tuées et 2500 blessées. Durant les deux ans du conflit qui opposa l'OLP à la milice chiite Amal soutenue par la Syrie, plus de 2000 personnes, dont de nombreux civils, furent tuées.
Aucun reproche ne fut adressé à l'OLP ou aux Syriens et à leurs alliés au sujet de ce carnage. La réaction internationale fut tout aussi muette en octobre 1990 quand les forces syriennes s'emparèrent des régions du Liban contrôlées par des Chrétiens. En huit heures, 700 Chrétiens furent tués : le nombre le plus élevé de victimes en une seule bataille de toute la guerre civile du Liban.[169]

7) Israël déclare avoir envahi le Liban en 1978 et 1982 pour défendre sa frontière nord, alors que le camp arabe considère que son occupation de territoires libanais sont la preuve de ses intentions agressives. Quels sont les éléments objectifs ?

Israël a pendant très longtemps recherché la paix sur sa frontière nord. Mais la situation du Liban, transformé en havre pour les terroristes n'a pas permis d'atteindre cet objectif.
En mars 1978, des terroristes de l'OLP s'infiltrèrent en Israël. Après avoir assassiné un touriste américain qui marchait près de la plage, ils s'emparèrent d'un autobus civil. Ils tirèrent à travers les fenêtres pendant que le bus circulait sur l'autoroute. Quand les Israéliens interceptèrent le bus, les terroristes ouvrirent le feu. Au total 34 otages moururent lors de l'attaque. En réponse, les forces israéliennes traversèrent la frontière et entrèrent au Liban, pour détruire les bases terroristes du sud du pays et repousser les terroristes plus

[169] *New York Times*, 19 octobre 1990.

loin de la frontière. L'armée israélienne se retira au bout de deux mois et fut remplacée par des Casques Bleus. Mais les troupes de l'ONU s'avérèrent incapables d'empêcher les terroristes de se ré-infiltrer dans la région et d'introduire de nouvelles armes encore plus dangereuses. C'est cet enchaînement d'évènements qui conduisit à l'invasion israélienne de 1982.

Israël ne manqua jamais une occasion de répéter qu'il ne convoitait pas un centimètre carré du territoire libanais. Son retrait du Liban en 1985 le confirma. Le petit contingent d'un millier d'hommes déployés sur une bande de 12 kilomètres au sud du Liban était destiné à protéger les villes et les exploitations agricoles du Nord d'Israël contre les attaques.

Israël répéta également à de nombreuses reprises qu'il se retirerait totalement du Liban en échange d'une situation stable en termes de sécurité sur sa frontière septentrionale.

Bien qu'aucune réponse n'ait suivi cette exigence, il finit par retirer unilatéralement ses troupes du Sud Liban le 24 mai 2000, mettant le terme à une présence militaire de 18 ans. Tous les hommes de Tsahal et tous les avant-postes de l'armée au Sud Liban furent évacués. Le retrait israélien s'effectua en coordination avec l'ONU, Israël remplissant ainsi sa part dans les dispositions de la Résolution 425 du Conseil de Sécurité datant de 1978.

Si Israël espérait que le gouvernement libanais prendrait le relais en déployant son armée au Sud Liban pour désarmer les terroristes et maintenir l'ordre, il en fut pour ses frais : à l'inverse, ce retrait fut considéré comme une immense victoire par le Hezbollah qui continue d'y régner en maître et menace la frontière nord d'Israël. Les critiques élevées par l'ONU.[170] n'y ont rien changé.

Israël a demandé à d'innombrables reprises, avec l'appui de l'ONU et des Etats-Unis, que le Liban déploie son armée dans le sud du pays et désarme la guérilla. Etant donné que c'est la Syrie qui contrôle le Liban dans les faits, Israël tient les deux gouvernements pour responsables de l'échec à empêcher les provocations du Hezbollah. Cet échec a obligé Israël à prendre des mesures préventives et à se livrer à des représailles pour protéger ses citoyens et ses soldats.

8) L'occupation des Fermes de Shebaa par Israël est-elle compatible avec les demandes de l'ONU lui enjoignant d'évacuer complètement le Liban ?

[170] *Washington Post*, 30 janvier 2001.

En dépit du constat fait par l'ONU qu'Israël avait totalement évacué le Sud Liban[171], le Hezbollah et le gouvernement libanais soutinrent qu'Israël retenait encore un morceau de territoire libanais dans l'est du Mont Dov, une portion de 160 kilomètres carrés pratiquement inhabitée appelée « les Fermes Shebaa ». Cette affirmation fournissait au Hezbollah un prétexte pour continuer ses activités contre Israël. Ainsi, après avoir capturé trois soldats israéliens à cet endroit, déclara-t-il qu'ils avaient été pris sur le sol libanais.

« Ils ne nous disent rien et nous ne savons rien » déclara le Ministre de la défense libanais Khalil Hrawi à propos des efforts du Hezbollah pour « libérer » les Fermes Shebaa d'Israël. « La résistance peut se permettre de prendre des mesures qui sont interdites à un gouvernement. Notre gouvernement ne veut rien faire qui puisse apparaître comme illégal. Depuis un certain point en remontant vers le Nord, c'est nous qui dirigeons, et depuis ce point en descendant vers le Sud il n'y a aucune présence de notre armée et c'est le Hezbollah qui assure la coordination de ses actions. »[172]

Israël, qui a construit un certain nombre de postes d'observation au sommet de collines en des points stratégiques de la région, déclare que cette portion de territoire a été prise à la Syrie. La Syrie soutient la position du Hezbollah. Cette controverse est au bénéfice de toutes les parties. Pour la Syrie, cela signifie que l'on peut continuer à utiliser le Hezbollah pour déstabiliser Israël, pour le Liban cela fournit des moyens de pression contre Israël sur des points précis, comme par exemple le rapatriement de prisonniers libanais actuellement en prison en Israël. Au Hezbollah, enfin, cela offre une raison de garder ses milices armées sur place et en activité en lui donnant un objectif tout neuf, ce qui est indispensable à un mouvement de résistance qui, sans cela, n'aurait rien contre quoi résister.

9) Les troupes du maintien de la paix de l'ONU au Liban ont-elles été victimes d'agressions délibérées ?

Les casques bleus n'ont jamais été attaqués délibérément par aucune partie. En revanche, il y a e des bavures de part et d'autres. Notamment, lors de l'opération intitulée « les raisins de la colère », lancée par Israël en avril 1995 pour faire cesser les bombardements du Hezbollah contre sa frontière nord. Pendant cette opération, l'artillerie israélienne toucha par erreur une base de l'ONU à Kafr Kana, faisant près de cent morts civils. Après cela, le Joint Monitoring

[171], Conclusions du Conseil de Sécurité approuvée par le Secrétaire Général sur le retrait israélien du Liban le 16 juin, communiqué de presse de l'ONU, 18 juin 2000

[172] *Washington Post*, 30 janvier 2001.

Machinery, un groupe de surveillance incluant des représentants américains, français, syriens et libanais, fut formé pour interdire les attaques sans provocation contre des civils et l'utilisation de civils comme boucliers pour des activités terroristes.

10) La Syrie menace-t-elle la souveraineté du Liban ?

L'histoire des interventions de Damas au Liban est longue et sanglante car la Syrie n'a jamais fait mystère de son intention d'annexer son voisin affaibli. Depuis la création du Liban contemporain en 1920, « la plupart des Syriens n'ont jamais accepté le Liban moderne comme un état souverain et indépendant. »[173] Le déclenchement de la guerre civile en 1975 donna à Damas l'occasion d'agir en fonction de son credo que le Liban et la Syrie ne faisaient qu'un.

En 1976, la Syrie intervint dans la guerre civile libanaise du côté des Chrétiens. En 1978, elle avait changé de côté et apportait son soutien à une coalition de gauche comprenant des Palestiniens, des Druzes et des Musulmans combattant contre les Chrétiens. Dans les faits, les troupes syriennes occupèrent les deux tiers du Liban. Le déploiement par la Syrie de batteries de missiles sol-air sur le sol libanais et sa politique d'autoriser l'OLP et d'autres groupes terroristes à attaquer Israël à partir du Liban contribuèrent à déclencher la guerre du Liban de 1982.[174]

Pendant la première semaine de l'opération israélienne « Paix en Galilée », en juin 1982, les troupes syriennes engagèrent des batailles avec les troupes israéliennes. Les Israéliens détruisirent ou endommagèrent 18 des 19 batteries de missiles syriennes et en une journée abattirent 29 Migs syriens sans subir, de leur côté, la perte du moindre avion. De ce moment, la Syrie et Israël évitèrent soigneusement toute confrontation directe jusqu'à la fin de la guerre.

Il n'empêche que la Syrie trouva d'autres moyens de s'en prendre à Israël. En 1982, des agents syriens assassinèrent le Président Bechir Gemayel qui voulait faire la paix avec Israël. Deux ans plus tard, la Syrie obligea le Président Amin Gemayel, le frère de Bechir, à dénoncer le traité de paix qu'il avait signé avec Israël l'année précédente.[175]

---

[173] Daniel Pipes, *Damascus Courts The West*, (DC: The Washington Institute for Near East Policy, 1991), p. 26.
[174] Becker, pp. 204-205.
[175] Patrick Seale, *Asad*, (Berkeley: University of California Press, 1988), p. 417.

Les actions syriennes n'avaient pas Israël comme seul objectif, mais également l'Occident. En avril 1983, des terroristes du Hezbollah, opérant à partir de territoire contrôlé par la Syrie, bombardèrent l'ambassade américaine à Beyrouth, faisant 49 morts et 120 blessés. Six mois plus tard, des terroristes du Hezbollah firent sauter deux camions chargés d'explosifs contre des baraquements militaires américains et français proches de Beyrouth, tuant 241 soldats américains et 56 français.

En 1985, les activistes du Hezbollah commencèrent à kidnapper des occidentaux dans les rues de Beyrouth et d'autres villes libanaises. Dès le début, il apparut évident que les Syriens et leurs alliés iraniens auraient pu ordonner la libération des otages occidentaux à tout moment. Par exemple, quand un Français fut enlevé, en août 1991, les Syriens exigèrent qu'il soit libéré. En quelques jours ce fut fait. La plupart des otages étaient détenus dans la Vallée de la Bekaa ou dans les faubourgs de Beyrouth. Ces deux régions étaient contrôlées par la Syrie.

De 1985 à 1988, des miliciens chiites Amal, une faction alignée sur la Syrie, tuèrent des centaines de Palestiniens lors de raids sur les camps de réfugiés.

En octobre 1990, alors que l'attention des occidentaux était concentrée sur le Koweït, des troupes syriennes s'emparèrent du bastion beyrouthin du général Michel Aoun, Chrétien insurgé. En dehors des morts au cours du combat, environ 700 personnes furent massacrées.[176] Avec cette guerre-éclair, Damas avait nettoyé la dernière menace qui pesait sur son hégémonie sur le Liban.

Le 22 mai 1991, le Président libanais Elias Hrawi se rendit à Damas pour signer un « Traité de fraternité, de coopération et de coordination » avec le Président syrien Hafez el-Assad. L'accord prévoit que la Syrie assurera « la souveraineté et l'indépendance » libanaises bien que la Syrie soit autorisée à occuper militairement le pays.

Le Ministre syrien de la défense, Mustapha Tlas, dévoila véritable objectif de la Syrie quelques semaines avant la signature du traité. Tlas prédit que l'unité serait réalisée entre les deux pays « bientôt, ou en tout cas pour notre génération » (*Al Hayat*, 9 mai 1991).

La Syrie ne se contente pas d'organiser l'activité terroriste au Liban. Elle est également lourdement impliquée dans le trafic de drogues de la Vallée de la Bekaa. Le Département d'Etat américain a critiqué à de nombreuses reprises la

[176] Pipes, p. 27.

Syrie pour son refus de mettre en place des contrôles anti-narcotiques et de coopérer avec les efforts américains pour interdire la drogue.[177]

11) La Syrie a-t-elle tenté d'empêcher les terroristes de menacer la paix de la région à partir du Liban ?

Le Hezbollah reçoit des armes et un soutien financier de l'Iran habituellement via Damas. Le Hezbollah, qui se contentait, à l'origine, de lancer des attaques à la fusée Katiouscha contre le Nord d'Israël et de tendre des embuscades aux troupes israéliennes dans la zone de sécurité, a, depuis quelques années, tourné ses agressions contre les civils israéliens.

L'armée libanaise soutenue par la Syrie n'a toujours pris aucune mesure contre le Hezbollah ou d'autres groupes terroristes basés dans la Vallée de la Bekaa, contrôlée par la Syrie à l'est du Liban, comme le FPLP (Front populaire de libération de la Palestine), le FPLP-CG (Front populaire de libération de la Palestine – Commandement Général) ou le FDLP (Front démocratique de libération de la Palestine).

En fait, la Syrie a fourni un soutien inconditionnel à ces organisations. Lorsqu'on lui a posé la question de son soutien au Hezbollah, Assad répondit qu'ils étaient des « patriotes et des militants qui combattent pour la liberté et l'indépendance de leur pays. (…) De tels gens ne peuvent pas être appelés terroristes. »[178]

Les analystes politiques considèrent que la Syrie utilise les terroristes comme paravent pour maintenir un degré élevé de violence contre Israël et mettre ainsi la pression sur lui pour l'obliger à négocier le Plateau du Golan.

12) La Syrie est-elle intervenue au Liban sur la demande de la Ligue Arabe ?

La Syrie fit entrer ses troupes au Liban avant de recevoir l'accord de la Ligue Arabe. Damas intervint en avril 1976, après que le chef de guerre Druze libanais Kemal Jumblatt eût refusé la demande de cessez-le-feu du Président syrien Hafez el-Assad : le refus de Jumblatt d'arrêter ses attaques armées contre les Chrétiens libanais donna à Assad le prétexte dont il avait besoin pour intervenir.

---

[177] U.S. State Department Report on Human Rights Practices for 1999; (Rapport du Département d'Etat sur l'application des Droits de l'Homme pour 1999) *International Narcotics Control Strategy Report*, 1999 (Rapport du Département d'Etat sur la stratégie de contrôle des narcotiques, 1999.)

[178] *Al-Baath*18 février1992.

En juin 1976, le Secrétariat de la Ligue Arabe convint d'une réunion au cours de laquelle la Syrie, la Libye, l'Arabie Saoudite et le Soudan se mirent d'accord pour envoyer des troupes pour « ramener la paix ». C'est Assad qui envoya le plus de troupes, les autres se contentant d'une participation symbolique.[179]
« L'approbation » de la Ligue Arabe ne fut rien d'autre que la consécration d'un fait accompli.

13) Israël, le Liban et la Syrie traitent-ils les soldats qu'ils capturent dans le respect de la Convention de Genève ?

Le Liban et la Syrie ont quotidiennement maltraité les soldats israéliens tombés entre leurs mains. Il est difficile à Israël d'obtenir la moindre information sur ses soldats prisonniers et l'autorisation du Liban et de la Syrie fut généralement refusée à la Croix Rouge Internationale de rendre visite aux prisonniers de guerre. De plus, même les corps des Israéliens qui ont été tués sont généralement retenus en otage pour servir de monnaie d'échange. Par exemple, en septembre 1991, Israël relâcha près de 100 prisonniers chiites libanais en échange des restes de 4 soldats israéliens tués au Liban.

Le pilote israélien Ron Arad, dont l'avion s'écrasa en 1986, fut capturé par des terroristes chiites. Israël a proposé de libérer des centaines de prisonniers libanais en échange d'INFORMATIONS sur Arad, mais le Hezbollah a refusé de coopérer et Arad est considéré depuis comme « disparu au combat ».

Le 7 octobre 2000, 3 soldats israéliens, le sergent Adi Avitan, le sergent-chef Benyamin Avraham et le sergent-chef Omar Sawaid, furent kidnappés par le Hezbollah. Ils ont été capturés alors qu'ils patrouillaient du côté israélien de la frontière libano-israélienne. Le 16 octobre, le Secrétaire général du Hezbollah annonça que son organisation détenait un citoyen israélien, Elhanan Teneboim, que l'on croyait enlevé lors d'un voyage d'affaires privé en Europe.

Depuis leur enlèvement, ces 4 Israéliens sont tenus au secret dans un endroit inconnu. Les ravisseurs ont refusé au Comité International de la Croix rouge ou à tout autre organisation le droit de rendre visite aux prisonniers ou d'obtenir la moindre information sur leur état de santé ou sur leurs conditions de détention.

14) Le fait que le Sheikh Abdul Karim Obeid ait été enlevé par Israël en 1989 a-t-il eu une influence sur la crise des otages ? Cela est-il à l'origine de la mort du Lieutenant Colonel William Higgins ?

[179] Becker, p. 131.

Le Lieutenant Colonel William Higgins, un marine américain qui servait dans les Casques Bleus de l'ONU au Liban, fut kidnappé et assassiné par le groupe terroriste chiite Hezbollah. L'Iran et la Syrie, qui accueillent ces terroristes, sont considérés par les USA comme également coupables de ce meurtre.

« Nous ne devons jamais oublier que ce ne sont pas les Etats-Unis qui sont à l'origine de ce meurtre, ni Israël », déclara l'Ambassadeur Paul Bremer, ancien Chef du Bureau Anti-terrorisme du Département d'Etat. « Les responsables sont un groupe de terroristes au Sud Liban ».[180]

La capture du Sheikh Abdul Karim Obeid, qui est tenu pour responsable de l'enlèvement de plusieurs soldats israéliens, ne doit pas être mise sur le même plan que l'enlèvement par des terroristes de civils innocents ou d'un membre de la force de maintien de la paix de l'ONU. L'Occident ayant montré peu de souci pour les otages israéliens, le fait de détenir le Sheikh Abdul Karim Obeid peut s'avérer comme le seul levier d'Israël pour récupérer ses prisonniers de guerre.

[180] *Near East Report*, 7 août 1989.

CHAPITRE 10

LA GUERRE DU GOLFE

Traduction et adaptation française Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Israël a-t-il compté dans la décision américaine de lancer la Guerre du Golfe ?
2. Israël a-t-il protégé tous ses citoyens, y compris les Palestiniens, des attaques de Scuds ?
3. L'Irak représente-t-il une menace pour Israël ?
4. Depuis quand sait-on que Saddam Hussein cherche à acquérir des armes nucléaires ?
5. Quelle a été l'attitude de l'OLP pendant la Guerre du Golfe ?
6. Quelles conclusions peut-on tirer de la Guerre du Golfe en matière d'armement pour les états arabes ?
7. Après la Guerre du Golfe de 1991, l'Irak est-il toujours une menace pour Israël ?

1) Israël a-t-il compté dans la décision américaine de lancer la Guerre du Golfe ?

Avant l'annonce du Président Bush du lancement de l'opération « Tempête du désert », certains ont accusé Israël de pousser Washington à entreprendre une guerre contre l'Irak pour éliminer une menace militaire contre lui. George Bush exprima clairement sa position le 2 août 1990, dans un discours évoquant les « intérêts vitaux à long terme » des Etats-Unis dans le Golfe Persique.
Sans compter que l'agression immotivée de l'Irak violait la Charte de l'ONU. Bush fit part de son inquiétude pour d'autres petits états de la région et pour les citoyens américains qui vivaient ou travaillaient dans cette zone. « Je considère comme une responsabilité fondamentale de mon rôle de Président de protéger les citoyens américains. »[181]

Tout au long de la crise de la Guerre du Golfe, la position officielle des Etats-Unis fut qu'il fallait protéger les intérêts américains (les réserves de pétrole) menacés par l'invasion irakienne du Koweït.

---

[181] *Washington Post*, 3 août 1990.

Il est vrai que l'Irak, leader du camp du refus d'Israël, constituait une sérieuse menace pour l'état juif, menace qui se transforma en actes quand l'Irak envoya 39 missiles Scuds sur des villes israéliennes.

Israël n'a jamais délégué à d'autres états le soin de mener ses combats. En l'occurrence, les troupes israéliennes aient été prêtes à participer à la Guerre du Golfe. Si elles ne l'ont pas fait, c'est parce que les Etats-Unis leur ont demandé de s'en abstenir, ce qu'Israël a accepté, même après l'envoi des missiles irakiens contre lui.

2) Israël a-t-il protégé tous ses citoyens, y compris les Palestiniens, des attaques de Scuds ?

Israël a dû, en très peu de temps, distribuer des masques à gaz à l'ensemble de sa population.
La distribution s'est faite aussi rapidement que le permettaient les approvisionnements et les choix des priorités se sont effectués en fonction d'estimations (elles-mêmes partiellement basées sur les menaces proférées par Saddam Hussein avant la guerre) des endroits où la population était la plus menacée.
Le premier lot fut donné aux populations de la côte de Tel Aviv à Haïfa, dont la densité de population juive est très élevée, et à Jérusalem, deuxième ville du pays. Les plus petites zones urbaines suivaient dans la liste des priorités, puis les zones rurales d'Israël et enfin les territoires. Ce choix était pertinent : les citoyens israéliens étaient menacés en priorité par les armes chimiques irakiennes, pas les Palestiniens de Cisjordanie qui étaient de chauds partisans de Saddam.
La grande majorité des Palestiniens ne cachait pas son soutien à l'Irak et l'on put voir nombre d'entre eux, sur les toits de leurs maisons, applaudissant les Scuds qui pleuvaient sur les villes israéliennes.[182] Du fait de ce soutien et sachant que le dictateur irakien avait officiellement fait état de son souci pour les Palestiniens, Israël ne considérait pas comme vraisemblable une attaque sur les territoires.

Les tribunaux israéliens ordonnèrent aux militaires de distribuer des masques à gaz à tous les résidents des territoires. Cette distribution était en cours, mais pas terminée quand la guerre s'acheva. Aucun Palestinien ne fut blessé par une attaque de Scud.

3) L'Irak représente-t-il une menace pour Israël ?

[182] *New York Post*, 4 février 1991.

Dès son arrivée au pouvoir, le Président irakien Saddam Hussein prit la tête du camp des états arabes qui refusaient Israël, pays dont il se montra l'un des adversaires les plus agressifs. Le 2 avril 1990, la rhétorique de Saddam se fit plus menaçante : « je jure devant Dieu que notre puissance de feu détruira la moitié d'Israël s'il tente le moindre mouvement contre l'Irak. » Saddam déclara que la puissance des armes chimiques irakienne n'avait d'égale que celles des Etats-Unis et de l'Union Soviétique et qu'il annihilerait quiconque menacerait l'Irak de la bombe atomique à l'aide d'un « double chimique ».[183]

Plusieurs jours plus tard, il déclara que la guerre avec Israël ne se terminerait pas tant qu'un seul territoire tenu par Israël ne serait pas rendu aux Arabes. Il ajouta que l'Irak pouvait lancer des armes chimiques contre Israël depuis différents sites.[184] Le dirigeant irakien révéla également que son état-major était libre de lancer des attaques contre Israël sans en référer au Haut Commandement si Israël attaquait l'Irak. Le chef de l'aviation irakienne fit donc savoir qu'il avait l'ordre de frapper Israël si l'état juif lançait un raid contre l'Irak ou contre tout autre état arabe.[185]

Le 18 juin 1990, lors d'une réunion de la Conférence Islamique qui se tenait à Bagdad, Saddam déclara : « Nous les frapperons (les Israéliens) avec toutes les armes en notre possession s'ils attaquent l'Irak ou les Arabes. » Il ajouta : « La Palestine a été volée » et exhorta le monde arabe à « reprendre les droits usurpés en Palestine et à libérer Jérusalem de sa captivité sioniste. »[186]

La menace de Saddam arriva à la suite des révélations que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis avaient fait échouer une tentative de faire passer en Irak des déclencheurs nucléaires américains au Krytron.[187] Les services de renseignements britanniques du MI6 avaient fait une enquête secrète trois ans auparavant, d'où il ressortait que Saddam Hussein avait ordonné un effort prioritaire pour développer les armes nucléaires.[188] Après que Saddam ait utilisé les armes chimiques contre sa propre population kurde à Halabja en 1988, peu de gens doutaient de sa détermination à utiliser l'arme nucléaire contre Israël s'il en avait la possibilité.

---

183 Reuters, 2 avril 1990.
184 Reuters, 18 avril 1990.
185 UPI, 22 avril 1990.
186 Service d'information intérieur de Bagdad, 18 juin 1990.
187 *Washington Post*, 29 mars 1990.
188 *Washington Times*, 3 avril 1990.

Début janvier 1990, la presse arabe fit état de la création de « bataillons militaires unis » issus de différentes unités terrestres, navales et aériennes jordaniennes et irakiennes. « Ces bataillons serviront de troupes d'urgence pour contrer toute tentative ou menace contre l'un des deux pays », expliqua le quotidien *Al-Ittihad*.[189] Les deux pays avaient également formé une escadrille aérienne commune.[190] Cela devait constituer, révéla l'éditorialiste jordanien Mu'nis Al-Razzaz, la première étape d'un corps arabe unifié : « si nous ne nous dépêchons pas et si nous ne formons pas, rapidement, une force militaire arabe unie, nous ne pourrons pas contrer les ambitions sionistes aidées par l'assistance américaine. ».[191]

En avril 1990, des douaniers britanniques interceptèrent, au moment où ils allaient être chargés sur un bateau affrété par l'Irak, des tubes faisant vraisemblablement partie des éléments d'un gigantesque canon qui pourrait permettre à Bagdad d'envoyer des missiles nucléaires ou chimiques jusqu'en Israël ou en Iran.[192] L'Irak nia vouloir construire un « super canon », mais, après la guerre, il s'avéra qu'il l'avait bel et bien construit.[193]

L'Irak était sorti de sa guerre contre l'Iran avec l'une des meilleures armées du monde, et l'une des mieux équipées. De fait, un million de ses hommes ayant subi le baptême du feu, il possédait plus de 700 avions de combat, 6 000 tanks, des missiles balistiques et des armes chimiques. Bien que les Etats-Unis et leurs alliés aient remporté une rapide victoire, l'importance de l'arsenal irakien ne fut constatée qu'après la guerre, quand les enquêteurs de l'ONU mirent au jour les preuves d'un vaste programme de construction d'armes chimiques et nucléaires.[194]

L'Irak servait également de base pour plusieurs groupes terroristes spécialisés dans les attaques contre Israël, notamment l'OLP et le Conseil Révolutionnaire du Fatah d'Abou Nidal.

Après l'invasion du Koweït par l'Irak, Saddam Hussein menaça continuellement de frapper Israël si son pays était attaqué. Si les Etats-Unis font un geste militaire en direction de l'Irak, dit-il, en décembre 1990, « Tel Aviv recevra la riposte, qu'Israël ait pris part au premier tir ou non. »[195]

---

189 *Al-Ittihad*, 26 janvier 1990
190 Radio Monte Carlo, 17 février 1990
191 *Al-Dustur*, 18 février 1990.
192 Reuters, 17 avril 1990.
193 *Washington Post*, 14 août 1991
194 *Washington Post*, 8 août 1991.
195 Reuters, 26 décembre 1990.

Lors d'une conférence de presse tenue après son entretien du 9 janvier 1991 avec le Secrétaire d'Etat James Baker, on demanda au ministre irakien des Affaires Etrangères, Tarik Aziz, si l'Irak attaquait Israël au cas où la guerre serait déclarée. Il répondit simplement : « Oui, absolument, oui. »[196]
Finalement, Saddam Hussein mit cette menace à exécution.

4) Depuis quand sait-on que Saddam Hussein cherche à acquérir des armes nucléaires ?

En 1981, Israël était convaincu que l'Irak n'était pas loin de détenir la technologie lui permettant de construire l'arme nucléaire. Pour empêcher la fabrication d'une arme qui serait immanquablement dirigée contre eux, les Israéliens lancèrent une attaque surprise pour détruire le complexe nucléaire d'Osirak. Ils en furent largement critiqués. Le 19 juin, le conseil de Sécurité de l'ONU condamna le raid, considérant que puisque l'Irak avait signé le Traité de non-prolifération des armes nucléaires et qu'il autorisait l'inspection de ses installations, les craintes d'Israël étaient vaines.

C'est seulement après que l'Irak ait envahi le Koweït que l'Administration américaine rendit publiques ses informations sur la construction par Bagdad d'une arme nucléaire et sur le fait que le projet était beaucoup plus avancé qu'on ne l'avait cru. Là encore, de nombreuses voix se firent entendre pour dire que les Américains cherchaient une justification à leur guerre contre l'Irak.

Des mois plus tard, après que les forces alliées eurent annoncé la destruction des installations nucléaires irakiennes, les inspecteurs de l'ONU découvrirent que le programme de développement d'armes de Saddam était encore plus ambitieux que ce que même les Israéliens avent imaginé. Les analystes croyaient les Irakiens incapables d'enrichir l'uranium nécessaire pour les bombes, mais les chercheurs de Saddam utilisaient plusieurs méthodes (y compris une considérée ailleurs comme obsolète) qui auraient vraisemblablement permis à l'Irak de construire au moins une bombe atomique.

7) Quelle a été l'attitude de l'OLP pendant la Guerre du Golfe ?

L'OLP, la Libye et l'Irak furent les seuls membres de la Ligue Arabe à s'opposer à une résolution de celle-ci demandant le retrait irakien du Koweït. La direction de l'Intifada envoya un télégramme de félicitations à Saddam Hussein, décrivant

[196] Conférence de presse du 9 janvier 1991

l'invasion du Koweït comme la « première étape vers la libération de la Palestine. »[197]

Yasser Arafat joua un rôle prépondérant dans le sabotage d'une réunion du Sommet Arabe qui devait se tenir en Arabie Saoudite pour statuer sur l'invasion. Arafat détourna l'attention du sommet prévu et aida à le saborder en arrivant en Egypte avec un « plan de paix » rédigé par le dictateur libyen Muhammar Khadafi.
Selon le témoignage du rédacteur en chef du quotidien égyptien *Al Ahram*, Ibrahim Nafei, qui y avait assisté, Arafat se donna beaucoup de mal pour affadir toute résolution anti-irakienne lors de la réunion de la Ligue Arabe au Caire en août 1990. Arafat « passa de délégation en délégation, en compagnie de Tarik Aziz, le ministre irakien des Affaires Etrangères, qui menaçait ouvertement les délégués de certains états du Golfe et d'ailleurs de voir leurs états renversés par l'Irak », écrivit Nafei.[198]

A Amman, en Jordanie, un responsable de l'OLP prévint que les combattants palestiniens étaient arrivés au Yémen. « Nous prévoyons qu'ils se livrent à des attentats suicides contre les troupes américaines en Arabie Saoudite, si les Américains se tournent contre l'Irak », déclara-t-il. « Il y a plus de 50 000 combattants palestiniens » en Irak et au Koweït, dit-il, « qui défendront les intérêts de l'Irak ».[199] Abul Abbas, un membre du Comité Exécutif de l'OLP, n'hésita pas à préciser que « toute cible américaine deviendrait vulnérable » si les Etats-Unis attaquaient l'Irak.[200]

A Jénine, le 12 août, 1 000 Palestiniens défilèrent, scandant : « Saddam, tu es un héros, attaque Israël à l'arme chimique ! »[201]

Selon certaines sources, l'OLP joua un rôle actif pour faciliter la conquête du Koweït par l'Irak. La planification logistique de l'invasion fut au moins partiellement établie sur la base des renseignements fournis par des responsables et des partisans de l'OLP basés au Koweït. Au cours d'une interview au quotidien *The London Independent*, un diplomate arabe remarquait qu'à leur arrivée au Koweït, les Irakiens « se rendirent directement à leurs domiciles, s'emparèrent d'eux et leur ordonnèrent d'aller travailler. » L'ambassade irakienne avait consulté sa propre liste de personnages clé parmi le personnel Koweïtien, dit le diplomate, « mais qui l'a aidée ? Qui étaient les techniciens pointus qui ont

197 *Mideast Mirror*, 6 août 1990.
198 *Al-Ahram*, 12 août 1990.
199 UPI, 10 août 1990.
200 Reuters, 4 septembre 1990.
201 Associated Press, 12 août 1990.

travaillé aux côtés des Koweïtiens et qui connaissaient toutes ces informations, sinon les Palestiniens ? »[202]

Quand les Etats-Unis commencèrent à masser des troupes en Arabie Saoudite, Arafat évoqua une « nouvelle croisade » qui « présage les pires dangers et désastres pour notre nation arabe et islamique. » Il exprima sa position dans le conflit dans le quotidien *Sawt al-Sha'b* : « Nous ne pouvons être que dans le camp hostile au sionisme et à ses alliés impérialistes qui mobilisent leurs tanks, leurs avions et toutes les machines de leur technologie avancée contre notre nation arabe. »[203]

Après le début de la guerre, le Comité exécutif de l'OLP réaffirma son soutien à l'Irak : « le peuple palestinien se tient fermement aux côtés de l'Irak. » Le lendemain, Arafat envoya un message à Saddam célébrant la lutte de l'Irak contre « la dictature américaine » et décrivant l'Irak comme « le défenseur de la nation arabe, des Musulmans et des hommes libres partout dans le monde. »[204]

L'enthousiasme d'Arafat pour Hussein ne fut pas amoindri par l'issue de la guerre. « Je voudrais profiter de cette occasion pour renouveler à Votre Excellence l'expression de la fierté que nous avons vécue dans les liens de fraternité et la destinée commune qui nous unit », lui déclara-t-il en novembre 1991. « Travaillons ensemble jusqu'à ce que nous obtenions la victoire et que nous regagnions Jérusalem libérée. »[205]

8) Quelles conclusions peut-on tirer de la Guerre du Golfe en matière d'armement pour les états arabes ?

Avant l'invasion du Koweït, l'Irak possédait l'une des plus grandes et des plus puissantes armées du monde. Aucun des états du Golfe n'aurait pu se mesurer à elle sans l'intervention directe des Etats-Unis. Le Koweït est une nation minuscule qui, même en ayant reçu pour 5 milliards de dollars d'armes, n'avait aucune chance de pouvoir arrêter l'Irak.

Au cours de la dernière décennie, les Etats-Unis avaient vendu à l'Arabie Saoudite pour plus de 40 milliards d'armes et d'assistance militaire, ce qui n'a pas non plus empêché l'invasion irakienne. C'est cette prise de conscience qui a conduit le roi Fahd à autoriser les troupes américaines à stationner sur son sol.

---

[202] *The London Independent,* 8 août 1990
[203] *Sawt al-Sha'b*, 4 septembre 1990.
[204] AFP, 26 février 1991
[205] Radio nationale de la République d'Irak à Bagdad, 16 novembre 1991.

Aucune quantité d'armes ne pouvait compenser le petit nombre de soldats dans les armées de ces états.

De surcroît, la rapidité avec laquelle l'Irak a investi le Koweït démontre que toutes ces armes auraient pu tomber entre des mains hostiles. Ainsi, l'Irak s'est-il emparé, au Koweït, de 50 missiles anti-aériens américains Hawk et d'un certain nombre de véhicules blindés.

9) Après la Guerre du Golfe de 1991, l'Irak est-il toujours une menace pour Israël ?.

L'Irak n'a pas de frontière commune avec Israël, mais depuis 1948, il est l'un de ses ennemis les plus acharnés. L'Irak a fait d'Israël une cible prioritaire pendant la guerre du Golfe.
Même si une grande partie de son arsenal d'armes non conventionnelles a été détruite, l'Irak demeure une menace permanente pour la sécurité d'Israël. Des révélations récentes ont fait apparaître que l'Irak disposait de souches d'anthrax et de botulisme déjà prêtes à l'emploi en 1990, et qu'il n'était pas loin d'achever son programme d'acquisition de l'arme atomique, ce qui souligne à quel point Israël et la coalition des Alliés sont passés près du désastre. On n'a toujours pas mis la main sur la grande majorité de l'arsenal de virus de Bagdad.

Saddam a toujours l'intention de réarmer l'Irak. Une grande partie de l'arsenal chimique irakien, ses installations nucléaires et des centaines de missiles balistiques sont sortis intacts du conflit et l'Irak continue à résister aux efforts de l'ONU pour les détruire. Bien qu'il ait été obligé de détruire beaucoup de ses Scuds restants, il est vraisemblable qu'un grand nombre soit demeuré caché. De plus, une fois que les sanctions contre lui seront levées, il ne faudra pas plus de trois à cinq ans à l'Irak pour produire à nouveau un système nucléaire et moins de deux ans pour renouveler son stock d'agents chimiques mortels.

Les inspecteurs de l'ONU qui contrôlaient les armes ont été expulsés en 1998 et deux ans plus tard, l'Irak tira, pour les tester, une série de missiles balistiques à courte portée afin de perfectionner un nouveau système qui permettrait de construire des missiles à plus longue portée.[206]

Les complexes militaires et les centres de recherches où le missile baptisé Al-Samoud était en développement ont été lourdement bombardés en décembre 1998 par les alliés dans le cadre de l'opération « Renard du Désert ». Le Pentagone, à l'époque, pensait que la nouvelle activité de Saddam dans le domaine

[206] *New York Times*, 1er juillet 2000

des missiles avait été paralysée pour un an ou deux. En fait, le premier lancement de missiles intervint six mois plus tard.

En janvier 2001, un déserteur irakien déclara au *London Sunday Telegraph* que l'Irak avait acquis deux bombes nucléaires en parfait état de marche et que d'autres étaient en fabrication. Les fonctionnaires du nucléaire sont en train d'enquêter sur cette déclaration qui contredit certains rapports récents selon lesquels les projets irakiens de construction d'arme nucléaire n'en seraient qu'eu stade préliminaire[207], alors que d'autres études estiment l'achèvement de l'arme nucléaire irakienne à une durée qui va de quelques mois à quelques années, le principal obstacle à sa mise en œuvre étant l'acquisition du matériau fissile nécessaire.
Le désir de Saddam Hussein de se doter de l'arme nucléaire ne fait de doute pour aucun analyste.

Enfin, malgré l'accord de l'Irak de se soumettre à la Résolution 687, qui lui interdit de laisser opérer des organisations terroristes sur son sol, Bagdad continue d'entretenir des contacts étroits avec des groupes et des individus impliqués dans des opérations terroristes auxquels il offre asile. Saddam Hussein fait régulièrement remettre en grande pompe des chèques de 25 000 $ aux familles des auteurs d'attentats suicide palestiniens.

A l'heure où nous écrivons ces lignes (décembre 2002), l'Irak vient de rendre à l'ONU un rapport de 10 000pages concernant son arsenal militaire dans lequel même le notoirement incapable Hans Blix, qui préside la mission de vérification de ces armes, remarque que des éléments importants ont été omis ou dissimulés.

[207] *Jeusalem Post*, 29 janvier 2001

CHAPITRE 11
LA PREMIÈRE INTIFADA

Traduction et adaptation Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1) Chronologie du démarrage de l'Intifada.
2) Quel degré de violence a atteint l'Intifada et quelles étaient les forces en présence ?
3) Comment s'explique le décalage entre la réalité et la couverture presse de l'Intifada ?
4) Quel est le rôle du Mouvement de la Résistance Islamique (Hamas) dans les Territoires ?
5) Quel a été le rôle de l'OLP dans l'instigation de la violence de l'Intifada ?
6) L'Intifada a-t-elle été une lutte uniquement israélo-palestinienne ?
7) Pourquoi Israël a-t-il fermé les écoles de Cisjordanie pendant l'Intifada ?

1) Chronologie du démarrage de l'Intifada.

Des rumeurs accusant Israël d'atrocités et la pression mise par le clergé musulman dans les mosquées jouèrent un grand rôle dans le démarrage de l'Intifada.
Le 6 décembre 1987, un Israélien fut frappé à mort en faisant ses courses à Gaza.
Le lendemain, quatre habitants du camp de réfugiés de Jabalya, dans la Bande de Gaza, furent tués dans un accident de la circulation.
Bien que les deux évènements fussent sans rapport, la rumeur que les Israéliens les avaient tués par vengeance commença à se répandre parmi les Palestiniens.[208]
Des émeutes éclatèrent à Jabalya au matin du 9 décembre, pendant lesquelles un jeune palestinien de 17 ans qui avait jeté un cocktail Molotov sur une patrouille israélienne fut tué par un soldat.[209] La situation dégénéra rapidement dans toute la Cisjordanie et Jérusalem.

La semaine suivante, les jets de pierre, barricades sur les routes et incendies de pneus furent recensés à travers tous les Territoires. En date du 12 décembre, 6 Palestiniens étaient morts et 30 avaient été blessés dans les émeutes.[210] Le

[208] *New York Times*, 14 décembre 1987.
[209] UPI, 9 décembre 1987.
[210] *New York Times*, 13 décembre 1987.

jour suivant, les émeutiers jetèrent des bombes à essence sur le consulat américain à Jérusalem Est, sans qu'il y ait de victime à déplorer.[211]

A Gaza, des rumeurs circulèrent selon lesquelles de jeunes Palestiniens blessés par les soldats israéliens étaient transportés dans un hôpital militaire proche de Tel Aviv où ils étaient achevés. Un autre bruit courait selon lequel l'armée israélienne avait empoisonné le château d'eau de Khan Yunis. Un fonctionnaire de l'ONU déclara officiellement que ces rumeurs étaient infondées. Seuls les blessés graves furent évacués de Gaza pour être soignés ce qui, dans certains cas, leur sauva certainement la vie. L'eau fut testée et les résultats démontrèrent qu'elle ne contenait aucune pollution.[212]

2) Quel degré de violence a atteint l'Intifada et quelles étaient les forces en présence ?

L'Intifada fut violente dès le démarrage. Pendant les quatre premières années, l'armée israélienne comptabilisa plus de 3600 attaques au cocktail Molotov, plus de 100 à l'aide de grenades, et plus de 600 agressions avec des fusils ou des explosifs. Cette violence était dirigée indifféremment vers des civils ou des militaires. Pendant cette période, 16 civils israéliens et 11 soldats furent tués par des Palestiniens dans les Territoires et plus de 1400 civils et 1700 soldats furent blessés. Entre 1987 et la signature des Accords d'Oslo, 90 Israéliens furent tués.[213]

3) Comment s'explique le décalage entre la réalité et la couverture presse de l'Intifada ?

Il y a plusieurs explications à ce décalage patent. Tout d'abord l'attitude des adversaires vis-à-vis de la liberté de la presse : Steven Emerson, correspondant de CNN à l'époque, explique que les reporters avaient accepté le contrôle palestinien sur tout ce qui était filmé. Un cameraman israélien, qui travaillait pour plusieurs chaînes étrangères lui avait dit que « si l'on dirige la caméra vers la mauvaise scène, on est mort ». Parfois, c'était les chaînes de télévision qui fournissaient des caméras aux Palestiniens afin qu'ils les pourvoient en reportages sur des grèves, des émeutes et des enterrements. « Il n'y a absolument aucun moyen de savoir si ce qui est filmé est authentique, pas plus

[211] *Washington Post*, 14 décembre 1987.
[212] *Washington Post*, 14 décembre 1987.
[213] *Al-Hamishmar*, 6 décembre 1991, B'Tselem

qu'il n'est possible d'empêcher que les caméras servent d'outils de promotion des manifestations », écrivit-il.[214]

Bien que pratiquement un tiers des Palestiniens tués en 1989 l'aient été de la main de leurs frères arabes, sur les 150 histoires et plus diffusées par les chaînes américaines, une douzaine tout au plus évoquait ces guerres intestines.
« Alors que le terrorisme politique qui est de mise en Cisjordanie n'intéresse personne, les faux les plus invraisemblables sur de prétendues brutalités israéliennes sont relayées sans recul », écrivit Emerson.

Le chef du bureau de Tel Aviv de la chaîne NBC, Martin Fletcher, reconnut que l'Intifada posait un problème éthique. Il fit remarquer que les Palestiniens manipulaient les médias occidentaux en se mettant eux-mêmes en scène comme des « David » se battant contre le « Goliath israélien », une métaphore qu'il avait déjà utilisée dans un reportage en 1988.
« Tout le soulèvement était orienté en fonction des médias, et sans l'ombre d'un doute, s'est pérennisé à cause des médias », dit Fletcher, qui avoua ouvertement avoir accepté l'invitation de jeunes Palestiniens qui lui proposaient de venir filmer de violentes agressions contre des Juifs vivant en Cisjordanie.

4) Quel est le rôle du Mouvement de la Résistance Islamique (Hamas) dans les Territoires ?

Le Hamas s'oppose à l'existence d'Israël sous quelque forme que ce soit. Sa charte stipule « qu'il n'existe aucune solution à la question palestinienne qui ne passe par le Djihad (la guerre sainte). » Le groupe considère que tout musulman qui « quitte le cercle de la lutte contre le sionisme » est coupable de « haute trahison ». La charte du Hamas appelle à la création d'une république islamique en Palestine qui remplacerait Israël. Les Musulmans « doivent faire flotter la bannière d'Allah sur chaque centimètre carré de Palestine » précise la charte.[215]

5) Quel a été le rôle de l'OLP dans l'instigation de la violence de l'Intifada ?

Tout au long de l'Intifada, l'insurrection a été orchestrée par l'OLP. Le Commandement Unifié de l'Intifada (CUI), dominé par l'OLP, publiait des tracts indiquant les jours où devaient se produire des escalades dans la violence et désignant ceux qui devaient en être les cibles.
Ainsi en 1989, l'OLP déclara le 13 février « jour d'escalade des attaques contre les collaborateurs » et les « traîtres » qui travaillaient pour l'administration

[214] *Wall Street Journal*, 21 février 1990.
[215] Charte du Hamas.

civile des Territoires. La station de radio de l'OLP à Bagdad décrivait des méthodes d'incendie grâce auxquelles « les vergers et les champs de l'ennemi sioniste pourraient être enflammés ».[216]

La découverte de documents secrets détaillés permit de prouver que « l'OLP avait embauché des tueurs locaux pour assassiner d'autres Palestiniens et se livrer à d'autres 'activités militaires' contre les Israéliens. » L'un de ces documents décrivait la façon dont l'OLP s'y prenait pour que les attentats soient attribués à des groupes fictifs afin de ne pas gêner le dialogue entre l'OLP et les Etats-Unis.[217]

Yasser Arafat justifia l'assassinat des Arabes convaincus « d'avoir collaboré avec Israël ». Il délégua son autorité à la direction de l'Intifada pour procéder aux exécutions. Après les meurtres, l'escadron de la mort local de l'OLP envoyait le dossier du cas correspondant à l'OLP. « Nous avons étudié les dossiers de ceux qui ont été exécutés, et n'avons trouvé que deux innocents sur un total de 118 personnes », déclara Arafat. Les victimes innocentes furent déclarées « martyrs de la révolution palestinienne » par l'OLP.[218]

Les Palestiniens étaient poignardés, taillés en pièces à coups de haches, tués à coups de gourdins, brûlés à l'acide. Les justifications produites pour les assassinats variaient. Etre salarié de l'administration civile de Gaza ou de Cisjordanie était une raison suffisante.Dans d'autres cas, le contact avec des juifs équivalait à une sentence de mort. En octobre 1989, un Palestinien, père de sept enfants, fut poignardé à mort à Jéricho parce qu'il avait vendu des décorations florales à des Juifs qui construisaient une succah, la cabane traditionnelle de la fête des moissons (Souccoth). Les accusations de « collaboration avec Israël » permettaient aussi de se livrer à des vengeances personnelles. Les femmes convaincues d'avoir eu « une conduite immorale » faisaient partie des victimes.[219]

Les appels à la violence du Commandement Unifié de l'Intifada (CUI) connurent un paroxysme après la tragédie du Mont du Temple en 1990. Yasser Abd-Rabbo, ancien interlocuteur de l'OLP dans le dialogue avec les Etats-Unis, déclara que « la guerre des poignards contre les usurpateurs ne fait que commencer. »[220]

---

[216] Baghdad Voice of the PLO (*La Voix de l'OLP à Bagdad*), 12 mai 1989.
[217] *New York Times*, 24 octobre 1989.
[218] *Al-Mussawar*, 19 janvier 1990.
[219] *Wall Street Journal*, 21 février 1990.
[220] Radio Monte Carlo, 23 octobre 1990.

L'OLP continua ses efforts pour fomenter la violence tout au long de l'année 1991. Le 3 mars, le CUI envoya un communiqué appelant à une « intensification de la confrontation » avec les forces israéliennes en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Une autre brochure de l'OLP, publiée en septembre, appelait à « l'exécution » de quiconque aurait vendu une propriété dans Jérusalem à des juifs.[221]

D'après le gouvernement israélien, le FPLP à lui seul se livra à 122 attaques terroristes en 1991, dont le meurtre de 18 personnes en Israël et dans les Territoires. Parmi les crimes commis par le Fatah, on peut citer le meurtre d'un Arabe de 61 ans près de Jénine, le 4 juillet, l'assassinat du sergent israélien Yoram Cohen en septembre et en octobre, celui d'un homme trouvé poignardé à mort, la tête couverte d'un sac, dans une rue de Gaza. Une note portant les mots « Force 17 » (la garde rapprochée personnelle d'Arafat) fut trouvée sur le corps.[222]

Plus tard, au cours de l'Intifada, le Hamas entra en rivalité avec l'OLP pour le contrôle de l'insurrection.

6) L'Intifada a-t-elle été une lutte uniquement israélo-palestinienne ?

Au début de l'Intifada, la majorité des morts palestiniennes se produisait au cours d'accrochages avec les troupes israéliennes (des combats généralement initiés par des attaques arabes contre les soldats). Les victimes en étaient plus nombreuses que celles qui étaient tuées par leurs frères palestiniens au cours de « l'intrafada ».
Cette proportion s'inversa totalement au début de 1990. Cette année-là, le nombre de Palestiniens morts dans des combats contre les Israéliens diminua de moitié. Un nombre encore plus important de Palestiniens fut assassiné par d'autres Palestiniens au cours de l'intrafada qui sévit pendant cette période. Les assassinats internes augmentèrent en 1991, avec 238 Palestiniens (contre 156 précédemment) mourant de l'intrafada, soit près du triple de ceux qui avaient été tués par les Israéliens.[223]

Près de 200 Palestiniens furent tués par leurs compatriotes en 1992, plus du double de ceux qui étaient morts au cours d'affrontements avec les Israéliens.

---

[221] *Jerusalem Post*, 14 septembre 1991.
[222] *Jerusalem Post*, 6 juillet et 5 octobre 1991.
[223] *Near East Report*, Year End Reports, 1991-1993. (*Rapport sur le Proche Orient, rapports de fin d'année*)

Les méthodes de meurtre combinaient décapitations, mutilations, amputation des oreilles et des membres, jet d'acide au visage des victimes...[224]

Le règne de la terreur prit de telles proportions que certains Palestiniens commencèrent à exprimer leurs inquiétudes publiquement. L'OLP se mit à lancer des appels à cesser la violence, mais les meurtres commis par ses membres et par leurs rivaux continuèrent.
Même après la fin de l'Intifada, lors de la signature de la Déclaration de Principe de 1993, les guerres intestines entre Palestiniens continuèrent et persistent jusqu'à ce jour.

6) Pourquoi Israël a-t-il fermé les écoles de Cisjordanie pendant l'Intifada ?

La situation de l'enseignement dans les Territoires s'est notablement améliorée sous l'administration israélienne. Le nombre des écoles primaires et secondaires a augmenté de plus d'un tiers de 1967 à 1988. Les femmes en furent les principales bénéficiaires. De 1970 à 1986, par exemple, le pourcentage de femmes qui n'avaient jamais été scolarisées tomba de plus de la moitié, de 67 à 32%. Avant 1967, il n'existait aucune université en Cisjordanie. Six furent construites sous l'administration israélienne.

Malgré l'Intifada, les écoles maternelles, les jardins d'enfants et la plupart des écoles professionnelles de Cisjordanie restèrent ouverts, parce qu'aucun d'entre eux ne servaient à propager la violence. Les écoles de Gaza restèrent également ouvertes parce que les militants islamistes fondamentalistes y utilisaient le canal des mosquées et non pas des écoles pour endoctriner leurs disciples.

L'OLP, cependant, utilisa de nombreuses écoles pour fomenter des attaques contre les Israéliens. Des caches de couteaux, gourdins et barres de fer furent trouvées dans des écoles. « Les écoles sont le lieu normal où une manifestation doit commencer », écrivit le journaliste palestinien Daoud Kuttah. « Dans les écoles, les manifestations et les jets de pierre font partie de la tradition. … Toucher une voiture israélienne fait de vous un héros. »[225]

En 1988, Israël ferma quelques écoles secondaires et quelques lycées de Cisjordanie qui étaient utilisées pour orchestrer l'insurrection. Après avoir annoncé leur fermeture, Israël proposa de rouvrir celles dont le Principal certifierait que son école servirait à éduquer les enfants, pas à les encourager à

[224] *The New Republic*, 23 novembre 1992.
[225] Daoud Kuttab, "A Profile of the Stonethrowers,"(*le profil des lanceurs de pierres*) *Journal of Palestine Studies*, (Printemps 1988), p. 15.

la violence. Mais les professeurs, dont beaucoup craignaient les dirigeants de l'insurrection, restèrent cois. Quand la violence ralentit, Israël rouvrit tous les lycées, collèges et universités.

Au moins 700 étudiants arabes, devant faire face à une politisation croissante et à un financement décroissant des écoles privées arabes, s'inscrirent dans les écoles municipales de Jérusalem en 1991. Pour répondre à cette augmentation de la demande, le Ministère israélien de l'éducation dégagea des budgets pour louer et meubler des écoles dans plusieurs localités proches de Jérusalem Est.

Des Palestiniens chassés du Koweit, possesseurs de papiers prouvant qu'ils étaient originaires de Jérusalem, furent accueillis dans la ville et des dizaines d'élèves, enfants des koweitis rapatriés, furent également absorbés par le système arabe. A la mi-1991, de nombreux anciens professeurs d'écoles privées arabes postulaient auprès de la nouvelle municipalité.[226]

Il est intéressant de noter que, quand la coalition menée par les Etats-Unis attaqua l'Afghanistan en octobre 2001, l'Autorité Palestinienne réagit aux violentes protestations des Palestiniens dans la Bande de Gaza en y fermant les écoles et les universités.[227]

[226] *Jerusalem Post*, 7 août 1991.
[227] Associated Press, 10 octobre 2001.

CHAPITRE 12
L'INTIFADA AL-AQSA

Traduction et adaptation française de Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Comment a débuté, à la fin 2000, ce que les Arabes ont baptisé « l'Intifada Al-Aqsa » ?
2. L'Intifada Al-Aqsa a-t-elle démarré spontanément ?
3. Quel est le cadre dans lequel se déroule l'insurrection Al-Aqsa ?
4. Le déséquilibre des forces en présence se traduit-il en termes de victimes ?
5. L'Autorité Palestinienne s'implique-t-elle dans la prévention de la violence?
6. Une image est-elle plus vraie qu'un long discours?
7. Quelles armes les Israéliens utilisent-ils dans ce conflit et sont-elles proportionnelles aux attaques qu'ils subissent ?
8. Quelles sont les conclusions du Rapport Mitchell et que préconise-t-il pour mettre un terme à la violence ?
9. Arafat est-il incapable d'endiguer la violence palestinienne ?
10. Pourquoi Israël a-t-il pris des mesures de rétorsion économiques contre l'Autorité Palestinienne?
11. Que s'est-il passé dans le camp de réfugiés de Jénine en avril 2002 ?
12. Pourquoi Israël s'est-il opposé à l'enquête de l'ONU sur Jénine ?
13. Pourquoi Israël fouille-t-il les ambulances palestiniennes ?
14. Quel était le but de l'opération « Bouclier de Défense » de l'armée israélienne ?
15. Le saviez-vous ?

1) Comment a débuté, fin 2000, ce que les Arabes ont baptisé « l'Intifada Al-Aqsa » ?

Si l'on en croit la presse française, la violence a été causée par la profanation d'un lieu saint musulman (Haram Al Sharif) par le leader du Likoud Ariel Sharon et les « milliers de soldats israéliens » qui l'accompagnaient, entraînant des irruptions de violence spontanées.

Il n'en est rien.

Imad Faluji, le Ministre de la Communication de l'Autorité Palestinienne, a déclaré, plusieurs mois après la visite de Sharon, que la violence avait été programmée en juillet, bien avant la soi-disant « provocation » de Sharon. « Elle (l'explosion de la violence) avait été planifiée depuis le retour du Président

Arafat de Camp David, quand il retourna la situation contre l'ancien Président des Etats-Unis et rejeta les propositions américaines. »[228]
Cette déclaration de l'un des principaux acteurs de l'Intifada est corroborée par l'enquête menée par la Commission Mitchell :
« La visite de Sharon au Mont du Temple n'est pas la cause de « l'Intifada Al-Aqsa. »
Conclusion du rapport Mitchell (4 mai 2001).

En réalité la violence avait commencé avant la visite de Sharon au Mont du temple le 28 septembre 2000. La veille, un soldat israélien avait été tué au Carrefour de Netzarim dans l'explosion d'une bombe placée au bord de la route. Le jour suivant, dans la ville cisjordanienne de Kalkilya, un officier de la police palestinienne participant à une patrouille mixte israélo-palestinienne avait ouvert le feu sans sommation, tuant son co-équipier israélien.
Quant à la spontanéité, elle fut très largement encadrée : le 29 septembre, la radio officielle de l'Autorité Palestinienne, La Voix de la Palestine, appela « tous les Palestiniens à venir défendre la Mosquée Al-Aqsa ». L'Autorité Palestinienne ferma ses écoles et achemina par autobus les étudiants et les élèves jusqu'au Mont du Temple pour qu'ils participent aux émeutes qui y étaient organisées.

Juste avant Rosh Hachana (le nouvel an juif, le 30 septembre), quand des milliers d'Israéliens priaient devant le Mur des Lamentations, autant d'Arabes les bombardèrent de pierres et de briques depuis l'esplanade surplombant le lieu de prière juif. Les émeutes se répandirent à travers les villes et les villages dans tout Israël, la Cisjordanie et la Bande de Gaza.

Concernant cette fameuse visite au Mont du Temple de Sharon dans laquelle la France, malgré les démentis palestiniens, continue de situer l'origine de la violence, le Ministre de l'Intérieur israélien, Shlomo Ben-Ami ne l'avait autorisé Sharon qu'après avoir contacté le chef de la Sécurité palestinien, Jabril Rajoub, et en avoir reçu l'assurance que si Sharon ne pénétrait pas dans les mosquées, sa visite ne poserait aucun problème.
Il peut être utile de rappeler que Mont du Temple, le plus sacré des lieux saints juifs, est considéré par les musulmans comme leur troisième lieu saint (Haram al-Sharif), en référence à un rêve du prophète Mahomet.

Sharon n'essaya d'entrer dans aucune mosquée et les 34 minutes de sa visite au Mont du Temple s'effectuèrent pendant les heures ouvrables, quand la zone est accessible aux touristes. Des jeunes palestiniens (environ 1500) crièrent des

[228] *Jerusalem Post*, 4 mars 2001.

slogans dans l'espoir de provoquer un incident. Environ 1500 policiers israéliens étaient présents sur les lieux pour contenir la violence.

Les seuls incidents mineurs qui eurent lieu pendant la visite de Sharon furent essentiellement des jets de pierres. Pendant le reste de la journée, d'autres jets de pierres se produisirent sur le Mont du Temple et dans les parages, blessant 28 policiers israéliens, dont 3 durent être hospitalisés. Il n'y a pas de rapport signalant des Palestiniens blessés ce jour-là.
Les Palestiniens ne se livrèrent à de véritables violences organisées que 24 heures plus tard, après les prières du vendredi.

« Ce n'est pas par erreur que le Coran nous met en garde contre la haine des Juifs et les classe en premier sur la liste des ennemis de l'Islam. Aujourd'hui, les juifs veulent monter le reste du monde contre les musulmans et utilisent toutes sortes d'armes. Ils disputent aux Musulmans leurs lieux les plus chers, après La Mecque et Médine et menacent l'endroit vers lequel les Musulmans se sont d'abord tournées pour prier, le troisième lieu saint de l'Islam après La Mecque et Médine. Ils veulent ériger leur temple à cet endroit. … Les Musulmans sont prêts à sacrifier leur vie et leur sang pour protéger la nature islamique de Jérusalem et d'Al-Aqsa. » (Sheikh Hian Al-Adrisi, extrait de son homélie à la Mosquée Al-Aqsa, 29 septembre 2000).[229]

Si une désacralisation de lieux saints eût bien lieu à cette époque, ce fut la destruction de la tombe du Patriarche Joseph, à Naplouse, par les Palestiniens, suivie d'un autodafé de livres de prières juifs. Des juifs en prière devant le Mur des Lamentations furent agressés et la Tombe de Rachel fut attaquée à la bombe incendiaire et à l'arme automatique.

Les forces de sécurité israéliennes eurent à répondre à des attaques palestiniennes qui dépassaient largement le seul jet de pierres : assauts massifs à l'arme automatique et lynchage de soldats israéliens. La plupart des attaquants armés appartenaient aux Tanzim, la milice personnelle d'Arafat.

La disproportion entre le nombre de victimes de part et d'autre provient du manque d'entraînement d'une milice irrégulière qui s'attaquait à une armée régulière bien entraînée, d'une part, et à l'utilisation de boucliers humains civils dont les Tanzim sont coutumiers pour couvrir leurs attaques.

[229] Cité dans "Sharm El-Sheikh Fact-Finding Committee First Statement of the Government of Israel, Israeli Foreign Ministry", (premier compte-rendu du Ministère desAffaires étrangères du gouvernement israélien sur la commission d'enquête Charm El Sheikh, 28 décembre 2000).

« La question de Jérusalem, celle des réfugiés et de la souveraineté sont un seul et même sujet qui sera réglé sur le terrain et non par la négociation. Il est important de préparer le société palestinienne pour le challenge que représente la prochaine étape parce que nous devrons inévitablement faire face à une confrontation violente avec Israël afin de créer de nouvelles situations sur le terrain. … Je crois que ce que nous vivrons dans l'avenir sera plus violent que l'Intifada. »
Abou-Ali Mustafa, membre de l'Autorité Palestinienne, 23 juillet 2000.[230]

2) L'Intifada Al-Aqsa a-t-elle démarré spontanément ?

Les Palestiniens ont, pour se révolter spontanément, des raisons qui vont de la frustration à la colère. Le plus souvent, cependant, la violence palestinienne est préméditée et planifiée, soit par des groupes terroristes au sein de l'Autorité Palestinienne, soit par les dirigeants de l'Autorité Palestinienne elle-même. Durant l'été 2001, les commandants palestiniens diffusèrent l'ordre de provoquer les troupes israéliennes. Les instructions précisaient qu'il fallait préparer des cocktails Molotov, des grenades et des barricades. Des ceintures d'explosifs devaient être fabriquées pour « des centaines de jeunes qui sont volontaires pour provoquer les troupes en mouvement. » Les directives précisaient également qu'il fallait économiser les munitions et n'attaquer les tanks qu'avec les « armes adéquates » et non pas avec des armes légères. « Des positions avancées doivent être établies par des combattants volontaires pour sacrifier leur vie afin d'arrêter l'avance de l'ennemi. »[231]

Le principe même du processus de paix est que les conflits doivent être résolus par la négociation. L'une des conditions préalables qu'Israël a posées pour négocier avec l'OLP était qu'elle renonce au terrorisme. Ce qu'elle a fait, en paroles. Cependant l'OLP et d'autres groupes ou individus palestiniens recourent régulièrement à la violence depuis le début de la mise en place des Accords d'Oslo en 1993.
Qu'Israël ait fait des concessions ou à l'inverse refusé d'en faire n'a rien changé : les Palestiniens ont continué l'escalade de la violence. Dans certains cas, des attentats ont été perpétrées au motif de prétendus mauvais traitements, ou par des groupes qui voulaient saboter les négociations, mais dans tous les cas de figure, l'Autorité Palestinienne, riche d'une police de 40 000 hommes (soit bien plus que n'autorisaient les accords de Paix) et de multiples agences de

[230] Ibid
[231] *Foreign Report*, 26 juillet 2001.

renseignements n'a jamais respecté son engagement concernant le maintien de la paix.

Depuis la DÉCLARATION DE PRINCIPE (13 septembre 1993) jusqu'au 11 août 1999[232]

ACTIVITÉS TERRORISTES	JUDÉE SAMARIE	GAZA
Soldats de Tsahal tués	20	32
Soldats de Tsahal blessés	617	419
Civils israéliens tués	43	5
Civils israéliens blessés	567	86
Cocktails Molotov	1784	715
Tirs d'armes	305	453
Incendies volontaires	102	13
Engins explosifs	157	181
Grenades à fragmentation	58	62
Attaques à l'arme blanche	284	214

3) Quel est le cadre dans lequel se déroule l'intifada Al-Aqsa ?

La violence palestinienne en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza a coûté la vie à de nombreuses victimes, civiles et militaires. De nombreux attentats ont été perpétrés à l'intérieur d'Israël. Il suffit de se souvenir des attentats de l'hiver 1995 en France, ou de l'émotion qui a envahi toute la société française après la tuerie du Conseil municipal de Nanterre, en 2002, pour comprendre que la violence a également des retentissements sur la société israélienne, aux plans psychologique, militaire et économique.

Les Israéliens sont susceptibles d'être attaqués à tout moment et en tout lieu, que ce soit à l'intérieur du pays, dans les territoires qui devraient être sûrs ou à l'étranger (on l'a vu à Mombasa, au Kenya, en novembre 2002).
Les Palestiniens ont aussi pris l'habitude de tirer au hasard sur des juifs dans les villes comme Gilo qui ne sont pas dans les Territoires.
Cette violence a considérablement miné la foi que les Israéliens avaient dans la possibilité d'une paix avec les Palestiniens en échange de concessions territoriales.

[232] Armée de défense israélienne

La violence a entraîné une réduction drastique du tourisme et causé un tort considérable aux industries qui en dépendent. Des dizaines de milliers d'Israéliens ont perdu leur emploi à cause de l'insurrection palestinienne. En hiver 2002, la moitié de la population juive de Jérusalem était eu chômage et des soupes populaires étaient mises en place..[233].

Il n'y a pas que les Israéliens qui souffrent. La chute du tourisme nuit aussi aux Palestiniens. Le nombre de visiteurs qui se rendent à Bethléem à Noël a significativement baissé. La même remarque est valable pour d'autres lieux de pèlerinage placés sous la responsabilité de l'Autorité Palestinienne. Les marchands palestiniens de la Vieille Ville de Jérusalem souffrent de la baisse du tourisme. Les attaques terroristes obligent également Israël à interdire périodiquement aux travailleurs palestiniens l'entrée en Israël, ce qui lèse les individus qui essayent de gagner leur vie et de faire vivre leur famille.

2) Le déséquilibre des forces en présence se traduit-il en termes de victimes ?

Les Palestiniens, jeunes et vieux, attaquent les civils et les soldats israéliens avec toutes sortes d'armes. Quand ils jettent des pierres, ce ne sont pas des cailloux mais des projectiles qui causent des blessures sérieuses. Si les soldats israéliens sont indiscutablement mieux armés que leurs adversaires, ils succombent généralement sous le nombre : ce sont toujours des groupes de moins de 20 soldats israéliens qui sont pris pour cibles par des foules de plusieurs centaines d'assaillants armés de pierres, de cocktails Molotov, de pistolets, de fusils d'assaut, de mitraillettes, de grenades et d'explosifs, des foules au milieu desquelles figurent souvent des policiers palestiniens armés de fusils. Le résultat infiniment médiatique de ces face-à-face est que les policiers et les soldats israéliens en viennent à recourir aux balles de caoutchouc et dans les situations où leur vie est menacée, aux balles réelles. S'ils sauvent leur vie, ils perdent la bataille des images !

Le code de conduite des soldats israéliens dans les Territoires n'autorise l'usage des armes que dans les cas de danger mortel ou (mais dans ce cas, il est limité par de sévères restrictions), lors de l'arrestation d'un ou de plusieurs individus soupçonnés d'avoir commis de graves délits en matière de sécurité.
Le vécu quotidien des soldats israéliens a rendu nécessaire l'apport de précisions sur la notion de « danger mortel ».
Dans tous les cas, les activités de Tsahal sont soumises en priorité à une politique de restrictions, aux exigences de la proportionnalité et à la nécessité

[233] *Jerusalem Post, 22 février 2001.*

de prendre toutes les mesures humainement possibles pour éviter de faire souffrir d'innocents civils.
Il y a eu une escalade dans les violentes attaques contre les Israéliens de la part des Palestiniens utilisant des mortiers et des missiles anti-chars qui avaient été introduits en fraude dans la bande de Gaza[234]. Des obus de mortier sont tombés, à plusieurs reprises, sur des communautés juives de Gaza, notamment Netzarim, et les rapports de Tsahal font état d'au moins deux attaques par missiles anti-chars contre ses hommes stationnés à Gaza.

La possession et l'utilisation de ces armes et d'autres encore par les Palestiniens est une violation des engagements pris lors de plusieurs accords avec les Israéliens.
Selon les Accords d'Oslo, les seules armes autorisées dans les zones contrôlées par les Palestiniens sont les pistolets, fusils et mitraillettes qui ne peuvent être détenus que par les officiers de la Sécurité de l'Autorité Palestinienne. Les explosions de violence organisées depuis le début de la deuxième Intifada ont prouvé que, en plus de la police, des civils palestiniens et des membres des milices comme les Tanzim sont également en possession de ces armes.[235]

Du 27 septembre 2000 au 21 novembre 2002, d'après l'ICT (l'Institut de Politique International pour le Contre Terrorisme), l'Intifada a fait 2442 victimes (1776 Palestiniennes et 666 Israéliennes)
Si l'on détaille ces statistiques, on voit que :

* Nombre de femmes : Palestiniennes : 86 - Israéliennes: 211
* Civils tués par le camp adverse : Palestiniens : 702 - Israéliens : 518
* Femmes tuées par le camp adverse : Palestiniennes : 64 - Israéliennes: 207
* Combattants tués par le camp adverse : Palestiniens : 742 - Israéliens : 134
* Personnes tuées par leur propre camp : Palestiniens: 241 - Israéliens: 15
- Civils âgés de moins de 12 ans : Palestiniens : 54 - Israéliens : 24

Autrement dit, la majorité des victimes palestiniennes est constituée de combattants, alors que les victimes israéliennes sont civiles à 80%.
Comme dans la première Intifada, on constate que nombre de victimes palestiniennes ont été tuées par les leurs (241 soit un palestinien sur huit). Lors de la précédente Intifada, environ 800 Palestiniens (le tiers des victimes)

[234] Le Chef d'Etat Major de l'armée israélienne, Shaul Mofaz a expliqué, le 28 février 2001, à un groupe d'industriels Juifs américains en visite en Israël que l'Autorité Palestinienne entassait des stocks d'armes entrées frauduleusement à Gaza par la mer ou par des tunnels creusés depuis l'Egypte
[235] *Near East Report*, 5 février 2001

avaient été tués par leur propre camp qui les accusait d'être "suspects de collaboration".

Le fait que 30% des victimes israéliennes sont des femmes alors que cette proportion tombe à 5% parmi les victimes palestiniennes (86 femmes palestiniennes ont été tuées, contre 211 femmes israéliennes) est à mettre en parallèle, selon les chercheurs de l'ICT, avec la proportion de civils âgés de 45 ans parmi les victimes civiles des deux camps : 162 Israéliens contre 63 Palestiniens.
Ce décompte démontre qu'il y a incontestablement une volonté de viser les non combattants d'un côté et non de l'autre (6 fois plus de femmes et deux fois et demie plus d'hommes mûrs parmi les victimes israéliennes que parmi les tués palestiniens).
Et il ne faut pas oublier non plus que parmi les morts palestiniens, certains ont été victimes d'attentats dans des bus ou des marchés où ils côtoyaient des Israéliens, nombre d'entre eux sont morts « d'accidents de travail », en préparant des bombes ou des explosifs et d'autres enfin, d'autres ont été comptabilisés parmi les victimes, ce qu'ils étaient,certes, mais d'activité criminelle intra-palestinienne, quand ce n'était pas d'accidents de la route.

Bien que le conflit israélo-palestinien se situe fort loin des situations de violence urbaine que connaissent les pays en paix, il n'est quand même pas inutile de s'intéresser à la façon dont la police des pays occidentaux réagit à la violence de la rue. Il y a parfois des bavures lorsque les policiers subissent des assauts, mais personne ne s'attend à les voir rester stoïquement immobiles quand leurs vies sont menacées pour complaire à l'opinion publique internationale. En fait, l'Autorité Palestinienne elle-même n'hésite pas à recourir à des mesures mortelles contre ses propres manifestants.. Par exemple, après que la coalition menée par les USA ait attaqué l'Afghanistan, le Hamas organisa une marche dans la Bande de Gaza au cours de laquelle des milliers de Palestiniens défilèrent pour montrer leur soutien à Oussama Ben Laden. La police palestinienne, en essayant de venir à bout de la manifestation qui donnait une image indésirable des Palestiniens à l'opinion mondiale, tua deux manifestants.[236]

5) L'Autorité Palestinienne s'implique-t-elle dans la prévention de la violence?

Il fut un temps où la coopération entre les forces de sécurité israéliennes et palestiniennes était bonne. Mais en général, l'Autorité Palestinienne s'abstient de prendre les mesures nécessaires pour empêcher des attaques contre les Israéliens. Si de nombreux terroristes ont été appréhendés, ils sont

[236] JTA, 8 octobre 2001.

habituellement relâchés très rapidement et certains d'entre eux ont été ultérieurement impliqués dans des attentats contre des Juifs. En mai 2001, par exemple, Arafat libéra plus d'une douzaine de radicaux islamistes qui étaient en prison depuis la vague d'attentats suicides qui avait tué 60 Israéliens pendant 60 journées sanglantes en 1996.[237]

Au lieu de récupérer les milliers d'armes armes interdites, dont des mitrailleuses, des grenades, des explosifs et des mortiers, en circulation sur son territoire, l'Autorité Palestinienne les stocke activement. C'est une violation sérieuse des accords signés avec Israël.

6) Une image est-elle plus vraie qu'un long discours?

L'image emblématique qui a fait le tour du monde et qui est devenue, particulièrement dans le monde arabo-musulman, le symbole de la sauvagerie de l'armée israélienne est la mort en direct d'un enfant de 12 ans, Mohammed A-Dura, dans les bras de son père, au Carrefour de Netzarim.
Bien que l'envoyé permanent en Israël de la chaîne de service public français F2, n'ait pas assisté à la scène filmée par son caméraman palestinien, il accusa l'armée israélienne d'avoir abattu l'enfant.
Un porte-parole de Tsahal présenta immédiatement des excuses officielles au cas où l'enfant aurait été tué par des balles israéliennes pendant l'échange de tirs qui se produisit lors de l'attaque d'une position israélienne par des groupes armés palestiniens.
C'est probablement la force médiatique de cette séquence qui a conduit à diligenter une enquête de l'armée israélienne. Rendue publique le 27 novembre 2000, elle conclut que, d'après les études balistiques, l'enfant fut vraisemblablement tué par un policier palestinien plutôt que par un soldat israélien. Les résultats de l'enquête ne sont pas tranchés, mais « la probabilité qu'ils aient été touchés par des balles tirées par les Palestiniens est plus élevée que celle qu'ils aient été touchés par des Israéliens », d'après le Général en Chef Yomtov Samia.
Une chaîne de télévision allemande, ARD, interviewa le chef de cette commission d'enquête, un physicien civil spécialiste de balistique et posa un certain nombre de questions qui jettent plus d'ombre que de lumière sur cet épisode. Notamment la raison pour laquelle Mohammed A-Dura et son père Jamal, âgé de 37 ans et originaires du camp de réfugiés de El Bureij, dans la Bande de Gaza, sont venus, un jour de grève générale, à ce carrefour où les échanges de tirs duraient depuis plusieurs heures et pourquoi ils n'ont pas fui comme de nombreux autres l'ont fait

[237] *Jerusalem Report*, 21 mai 2001.

Si l'on comprend que le reportage sur la mort du petit A-Dura soit censuré par les Palestiniens parce qu'il est utile à leur cause que l'on continue de croire qu'il avait été tué par les Israéliens alors que sa mort était, en fait, due à un tir palestinien[238] , on s'explique moins bien les raisons qui en font refuser la diffusion à la chaîne française. Sauf s'il s'agit d'une mise en scène comme l'était celle du mort de Jénine qui tombait, devant les caméras, de la civière les menant au cimetière et y remontait par ses propres moyens… Cette thèse est démontrée par un film produit par Metula News Agency et par un livre consacré à ce montage par Gérard Huber : « Contre-expertise d'une Mise en Scène » (GHuber@noos.fr)

7) Quelles armes les Israéliens utilisent-ils dans ce conflit et sont-elles proportionnelles aux attaques qu'ils subissent ?

Les balles en caoutchouc sont un moyen, certes imparfait, de calmer une foule se livrant à la violence. Elles sont conçues pour minimiser le risque de causer des blessures graves, mais elles ne peuvent pas l'éliminer. Dans l'écrasante majorité des cas, les balles en caoutchouc n'entraînent ni la mort ni des blessures graves. Dans de nombreux cas, elles sont la seule alternative aux balles réelles. Les enfants qui tirent au fusil ou qui font courir un risque mortel à la cible qu'ils visent, représentent une menace létale, tout particulièrement quand leur geste prend la forme d'une attaque en nombre sur une grande échelle.

Comment détermine-t-on que l'usage de la violence est une réponse proportionnée ? Quand des terroristes palestiniens mettent des bombes dans des centres commerciaux et tuent et blessent des dizaines de civils, la réponse proportionnée des Israéliens devrait-elle être de mettre des bombes dans les centres commerciaux palestiniens ? Personne en Israël ne considère qu'il y aurait là un usage légitime de la force. De ce fait, Israël se retrouve devant la nécessité d'entreprendre des actions ponctuelles contre des cibles spécifiques afin de détourner la violence palestinienne ou de l'arrêter.

Israël affronte une situation presque impossible en devant protéger sa population civile de Palestiniens qui sont prêts à se faire sauter pour tuer des juifs innocents. Une stratégie pour régler ce problème a été le processus de paix. A partir de 1993, Israël a cru que les négociations étaient le moyen d'arriver à la paix avec les Palestiniens, mais après qu'il ait rendu une grande partie de la Cisjordanie et de Gaza et offert de rendre le reste, les Palestiniens refusèrent toutes ces concessions et choisirent d'essayer d'obtenir par la force qu'Israël capitule devant toutes leurs exigences.

[238] CNN, IDF, *Jerusalem Post*, (28 novembre 2000), JTA, (21 mars 2002).

Une deuxième stratégie est « de pratiquer la retenue » c'est-à-dire ne pas répondre à la violence palestinienne. La communauté internationale félicite Israël quand il se contente de tendre l'autre joue après des attaques meurtrières. Si cette retenue peut valoir à Israël les louanges des dirigeants étrangers, elle ne diminue en rien la douleur des victimes et n'empêche pas d'autres attaques de survenir. De plus, les nations mêmes qui conseillent la retenue à Israël avec le plus de vigueur sont celles qui, dans des situations similaires, ont réagi le plus durement.
De la même manière, les Britanniques ont assassiné des nazis à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale et visé des terroristes de l'IRA en Irlande du Nord.

Israël a fait le choix d'une troisième option : éliminer les cerveaux des attaques terroristes. C'est une politique qui a donné lieu à un vaste débat en Israël mais qui a le soutien d'une grande majorité de la population (70%, selon un sondage réalisé en août 2001 par le quotidien Haaretz).
Les assassinats ciblés de terroristes présentent un certain nombre d'avantages. D'abord ils montrent que le terrorisme a un prix : chaque terroriste sait désormais qu'on peut le trouver. Ensuite c'est une méthode de légitime défense : ces frappes préventives éliminent les gens qui, sans cela, auraient assassiné des juifs. S'il est vrai que d'autres les remplacent, ils le font en sachant qu'ils peuvent, eux aussi devenir des cibles. Troisièmement, cela déstabilise les terroristes. Les extrémistes ne peuvent plus préparer tranquillement leurs opérations. Ils doivent, au contraire, être perpétuellement en mouvement, regarder par-dessus leur épaule et se donner plus de mal pour atteindre leurs objectifs. Enfin, éliminer les terroristes peut empêcher des attaques.

Bien sûr, toute politique a son coût. En plus de la condamnation internationale, Israël risque de dévoiler les informateurs qui sont à l'origine des renseignements ayant permis de trouver les terroristes. Il est aussi nécessaire dans ces occasions que des soldats soient engagés dans des opérations à haut risque qui peuvent causer des dommages collatéraux matériels ou humains.

La critique la plus répandue contre les « assassinats ciblés » est qu'ils n'apportent rien parce qu'ils perpétuent un cycle de violence en donnant aux terroristes l'occasion de se venger. C'est probablement l'argument le moins pertinent car les gens qui se font sauter pour mourir en martyres trouvent toujours une justification à leurs actes. Il sont déterminés à débarrasser le Moyen Orient des Juifs à coup de bombes et ne s'arrêteront pas tant qu'ils n'auront pas atteint leur but.

Bien que la loi américaine interdise strictement l'assassinat, il a été révélé, à la suite des attentats terroristes contre le World Trade Center et le Pentagone, que l'administration Clinton avait déjà tenté d'assassiner Oussama Ben Laden en 1998, en représailles contre son rôle dans les explosions des ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie qui avaient tué plus de 200 personnes.

8) Quelles sont les conclusions du Rapport Mitchell et que préconise-t-il pour mettre un terme à la violence ?

En novembre 2000, l'ancien sénateur George Mitchell fut chargé de piloter une commission d'enquête pour déterminer les cause de « l'Intifada Al-Aqsa » et proposer des pistes pour éviter la propagation de la violence.
Si le rapport publié par la Commission recommanda un gel des implantations, parmi les 15 mesures proposées pour reconstruire un climat de confiance, aussi bien Mitchell que Warren Rudman, un autre membre de la Commission, insistèrent sur le fait que la création d'implantations était incomparablement moins grave que le terrorisme palestinien.
Dans une lettre destinée à expliciter leur position, ils déclarèrent textuellement : « Nous voulons aller plus loin et préciser clairement que nous considérons qu'il n'y a aucune commune mesure entre le terrorisme palestinien et la création d'implantations par les Israéliens. Ni qualitativement, ni quantitativement ni en aucune manière. »

Mitchell et Rudman démentirent qu'il y ait un lien quelconque entre la construction d'implantations et le terrorisme. « Le but immédiat doit être d'arrêter la violence. … Une partie de l'effort pour faire cesser la violence doit consister dans la reprise de la coopération en termes de sécurité entre le gouvernement israélien et l'Autorité Palestinienne, dans le but d'empêcher la violence et de combattre le terrorisme. » Ils ajoutèrent : « En ce qui concerne le terrorisme, nous appelons l'Autorité Palestinienne, dans le cadre de la mise en place d'un climat de confiance, à faire comprendre clairement, à travers des actions concrètes, aussi bien à Israël qu'aux Palestiniens, que le terrorisme est répréhensible et inacceptable. L'Autorité Palestinienne doit faire un véritable effort pour empêcher les opérations terroristes, et pour en punir leurs auteurs qui se trouvent sous sa juridiction. »[239]

9) Arafat est-il incapable d'endiguer la violence palestinienne ?

Les prémisses du processus de paix étaient que lorsqu'un accord serait trouvé avec Yasser Arafat, la violence pourrait être contrôlée. S'il est incapable de contrôler la violence des gens qui sont sous son autorité, les accords de paix

[239] Lettre de George Mitchell et Warren Rudman au directeur de ADL, Abraham Foxman, 11 mai 2001.

n'ont pas grande valeur. A l'inverse, s'il exerce ce contrôle, il est clair qu'il l'use pour fomenter la violence plutôt que pour l'empêcher.

Arafat contrôle la plupart des Palestiniens de Cisjordanie et de la Bande de Gaza. En dehors des périodes où les attentats contre les civils en Israël contraignent celui-ci à reprendre momentanément position dans les Territoires, plus de 97% de la population palestinienne est désormais sous sa juridiction. Arafat a démontré son habileté à éliminer rapidement les Palestiniens qui contestent sa loi en les arrêtant et dans certains cas en les exécutant. Lorsqu'il l'a souhaité, il n'a eu aucune difficulté à arrêter des membres de groupes terroristes, mais les a immédiatement relâchés si bien qu'ils ont poursuivi leurs attentats contre Israël. Il a autorisé des organisations terroristes à fabriquer des explosifs, à construire des mortiers, à entraîner et recruter des jeunes pour les attentats suicides.

Le 22 mai 2001, le Premier Ministre Ariel Sharon déclara un cessez-le-feu unilatéral dans l'espoir de calmer la situation si les Palestiniens rendaient la pareille en cessant leurs violences contre les Israéliens. A l'inverse, les Palestiniens intensifièrent le niveau de la violence, principalement dirigée contre les civils israéliens.
Yasser Arafat ne fit rien pour décourager ou arrêter les attaques. Plus de 70 attaques furent enregistrées au cours des dix jours suivants, pendant lesquels Israël s'abstint de tirer et n'effectua aucune opération de représailles. La campagne de terreur palestinienne connut son apogée avec l'attentat suicide dans une discothèque de Tel Aviv qui, le 1er juin, tua 20 personnes et en blessa plus de 90, des adolescents pour la plupart.
Devant la lourde pression internationale qui suivit cet attentat, et par peur d'une contre-attaque israélienne, Arafat accepta finalement le cessez-le-feu.

10) Pourquoi Israël a-t-il pris des mesures de rétorsion économiques contre l'Autorité Palestinienne?

Au début de 2001, Israël décida, en réponse à la violence croissante, de retenir plus de 50 millions de dollars de taxes qu'il devait à l'Autorité Palestinienne. Les Etats-Unis et l'Union Européenne firent pression sur lui pour qu'il transfère cet argent parce que cela mettait l'Autorité Palestinienne dans une difficulté financière qui l'empêchait de régler nombre de ses factures. Israël expliqua sa position par la nécessité de démontrer aux Palestiniens que l'incapacité ou le refus de faire cesser la violence a un coût. Israël souhaitait utiliser tous les leviers possibles pour protéger ses citoyens et cette sanction économique était malgré tout moins dure qu'une réaction militaire.

Si l'on rend Israël responsable, à travers cette action, du mauvais état dans lequel se trouve l'économie palestinienne, on oublie que les pays arabes, eux aussi, ont suspendu le transfert de centaines de millions de dollars constitués de dons collectés pour l'Autorité Palestinienne. Les états arabes justifient leur position par la corruption au sein de l'Autorité Palestinienne qui, jusqu'alors, détournait ces fonds.[240].

11) Que s'est-il passé dans le camp de réfugiés de Jénine en avril 2002 ?

L'ONG Human Rights Watch déclara infondées les accusations de massacres à Jénine portées contre les Israéliens[241], confirmant en cela la formule concise par laquelle le secrétaire d'état américain Colin Powell avait réfuté les mêmes accusations : « Je ne vois rien ici qui laisse supposer qu'un massacre ait eu lieu ».[242]

Les médias français avaient relayé pendant toute la durée de l'opération les accusations de massacre des Palestinien. Le porte paroles Saeb Erekat, par exemple, déclara à CNN, le 17 avril, qu'au moins 500 personnes avaient été massacrées et que 1600 personnes, dont des femmes et des enfants, étaient portées disparues. Les Palestiniens firent rapidement marche arrière quand il fut évident qu'ils ne pouvaient produire aucun commencement de preuve à l'appui de leurs accusations et c'est leur propre commission de vérification qui produisit finalement un décompte de 56 morts dont 34 combattants et aucune disparition de femme ou d'enfant.[243]

Si Israël avait fait un raid sur le camp de réfugiés de Jénine, c'est après une série d'attaques terroristes qui avaient frappé les civils israéliens pendant les 18 mois précédents, et dont les bases se trouvaient à Jénine.

Les documents issus de l'Autorité Palestinienne se réfèrent à Jénine comme à « la capitale des attentats suicides ». Le camp a derrière lui une longue histoire comme base pour les extrémistes et pas moins de 28 attentats suicides furent lancés à partir de ce nid du terrorisme pendant la vague de violence qui avait frappé Israël. Ces terroristes violaient le cessez-le-feu accepté par Israël et minaient les efforts israéliens pour reprendre des négociations politiques devant mener à un accord final.

---

[240] *Ha'aretz*, 11 février 2001.
[241] *Jerusalem Post*, 28 avril 2002.
[242] *Jerusalem Post*, 25 avril 2002.
[243] *New York Post*, 3 mai 2002.

Israël reconnut la mort de 56 palestiniens, mais la majorité d'entre eux étaient des hommes en armes. Les terroristes palestiniens utilisaient les civils comme boucliers humains. Alors que les Israéliens auraient pu choisir de bombarder le camp tout entier, les militaires choisirent délibérément une voie qui leur faisait courir de plus grands risques, précisément pour limiter la mise en danger de civils. En conséquence de quoi, les soldats israéliens avancèrent de maison en maison et 23 d'entre eux furent tués dans des combats féroces. A Jénine, les terroristes palestiniens utilisaient des bombes, des grenades, des mitrailleuses et piégeaient le camp au point d'en faire un champ de bataille.

La ville de Jénine n'a pas été détruite, tant s'en faut. L'opération israélienne s'est déroulée à l'intérieur d'un périmètre limité du camp qui se trouvait lui-même dans l'enceinte de la ville. Les destructions qui se sont produites dans le camp sont largement le fait des bombes palestiniennes.

Les Palestiniens sont passés maîtres dans la désinformation et ils ont constaté que tous les mensonges qu'ils avaient déjà raconté contre les Israéliens leur avaient attiré la bienveillance des médias et la sympathie du public pour leur cause.

12) Pourquoi Israël s'est-il opposé à l'enquête de l'ONU à Jénine ?

Israël n'avait rien à cacher et a proposé qu'une commission impartiale se rende à Jénine pour voir sur place.[244] L'animosité historique des corps constitués de l'ONU à l'encontre d'Israël posait cependant la question de l'impartialité de ses représentants. Les réticences d'Israël furent renforcées quand l'ONU refusa d'inclure dans la commission des militaires ou des experts en contre-terrorisme qui auraient pu juger de la menace terroriste qui pesait sur Israël à Jénine. L'in des délégués pressentis pour faire partie de la Commission de l'ONU avait, auparavant, comparé l'étoile de David à la croix gammée.[245]

13) Pourquoi Israël fouille-t-il les ambulances palestiniennes ?

Plusieurs groupes de défense des Droits de l'Homme et de nombreux politiciens à travers tout le monde arabe ont accusé Israël de retarder volontairement et sans raison les ambulances qui essayaient de passer de Cisjordanie en Israël, ce qui entraînait des complications médicales pour les patients, voire la mort de certains d'entre eux. Ces récits laissent supposer que les retards provoqués le sont par cruauté pure de la part de soldats israéliens à l'encontre de Palestiniens malades.

[244] *New York Times*, 20 avril 2002.
[245] *Washington Post*, 26 avril 2002.

Il y a dans ces affirmations un fait exact : les ambulances sont bien arrêtées et fouillées aux « check points » israéliens. Mais c'est parce qu'elles présentent une authentique menace pour la sécurité d'Israël et de ses citoyens. En effet, les ambulances sont régulièrement utilisées comme moyen de transport par les auteurs d'attentats terroristes et nombre d'activistes qui ont organisé des attentats suicides en Israël sont entrés dans le pays au volant d'ambulances du Croissant Rouge.

- Le 17 mai 2002, une ceinture d'explosifs fut découverte dans une ambulance du Croissant Rouge à un check point près de Ramallah. La bombe, du même type que celles habituellement utilisées dans les attentats suicides, était cachée sous une civière sur laquelle était allongé un enfant malade. Le conducteur, Ismaël Jibril, était déjà recherché par l'armée israélienne et il avoua que ce n'était pas la première fois qu'une ambulance servait à transporter des explosifs ou des terroristes. D'après Jibril, la bombe lui avait été remise par Mahmoud Tibi, un membre de la Brigade des Martyrs d'Al-Aqsa (un groupe qui fait partie de la liste américaine des organisations terroristes), qui est affiliée au Fatah de Yasser Arafat.
  La bombe fut retirée de l'ambulance et on la fit sauter en présence de représentants du Comité International de la Croix-Rouge. Le jour même, dans une déclaration officielle le CICR affirma « comprendre les préoccupations de sécurité des autorités israéliennes et avoir toujours reconnu leur droit de fouiller les ambulances dans la mesure où cela n'ajoutait pas des retards indus aux évacuations médicales. » Les passagers malades de l'ambulance furent escortés par des soldats jusqu'à l'hôpital le plus proche.[246]
- En janvier 2002, Wafa Idris se fit sauter dans une rue pleine de monde de Jérusalem, la rue Jaffa, et devint ainsi l'une des premières femmes auteurs d'attentat suicide. Elle était conductrice d'ambulance pour le Croissant Rouge, comme Mohammed Hababa, l'officier des Tanzim qui l'avait envoyée exécuter cette « mission ». Elle avait quitté la Cisjordanie à bord d'une ambulance.[247]
- En octobre 2001, Nidal Nazal, un officier du Hamas originaire de Kalkilya, fut arrêté par l'armée israélienne. Il était conducteur d'ambulance pour le Croissant Rouge et il utilisait son permis de circuler illimité pour faire le lien entre les différents Quartiers Généraux du Hamas dans les villes de Cisjordanie.[248]

---

[246] "Bomb found in Red Crescent Ambulance," ("Une bombe trouvée dans une ambulance du Croissant Rouge") *Ha'aretz*, 12 juin 2002.
[247] Ministère israélien des Affaires Etrangères
[248] Ibid

Si la 4ème Convention de Genève insiste particulièrement sur l'immunité et la neutralité des ambulances et du personnel médical d'urgence,elle interdit aussi l'utilisation de ces véhicules et de son personnel pour des buts militaires. En utilisant des ambulances du Croissant Rouge pour faire entrer en fraude des explosifs en Israël, les terroristes palestiniens compromettent l'immunité et la neutralité du Croissant Rouge.

14) Quel était le but de l'opération « Bouclier de Défense » de l'armée israélienne ?

Les accords qu'il avait signés avec Israël obligeaient Yasser Arafat à récupérer les armes illégales, à arrêter les gens impliqués dans des opérations terroristes et à mettre fin à la violence. Il n'en a rien fait et l'escalade de la violence qui a culminé dans les attentats de mars 2002 (massacre de 28 civils célébrant la Pâque juive) ne laissa pas d'autre choix à Israël que de prendre en charge lui-même la lutte contre la source du terrorisme.

L'opération « Bouclier de défense » fut une opération limitée dont le but était d'arrêter ou de tuer les terroristes, de s'emparer de leurs armes illégales et de détruire leurs usines de bombes.
A la fin de cette opération, les forces israéliennes étaient dans une position qui leur permettait d'occuper la Cisjordanie, si telle avait été leur intention. Ce n'était pas le cas : ils se sont retirés. L'Autorité Palestinienne n'a pas été détruite, elle continue de contrôler les zones qu'elle contrôlait avant l'opération et possède toujours les mêmes prérogatives gouvernementales. Ce qui a été détruit était l'essentiel de l'infrastructure de l'Autorité Palestinienne qui lui servait à organiser des campagnes de terrorisme contre Israël.

15) Le saviez-vous ?

Le porte-parole du Conseil Législatif palestinien, Ahmed Karia, a brusquement abandonné la villa qu'il s'était fait construire à Jéricho pour 1,5 million de dollars Après que le Président Bush ait soulevé la question de la corruption au sein de l'Autorité Palestinienne. Une pancarte fut apposée sur la porte, indiquant que la villa était désormais devenue une institution caritative destinée aux familles des Palestiniens tués dans des attentats terroristes.[249]

[249] JTA, 11 juin 2002

CHAPITRE 13
PROCESSUS DE PAIX

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

I – LES PAYS ARABES ET ISRAEL

5) Comment a-t-on abouti au traité de paix israélo-égyptien ?
6) Quels ont été les termes de la négociation de Camp David, entre Israéliens et Palestiniens sous la Présidence de Jimmy Carter ?
7) La présence d'Israël sur une zone tampon du Plateau du Golan constitue-t-elle un obstacle à la paix avec la Syrie ?
8) Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de traité de paix entre le Liban et Israël ?

II – LES RELATIONS ISRAÉLO-PALESTINIENNES

9) Un état palestinien représenterait-il un danger pour Israël ?
10) Si le problème des réfugiés palestiniens était résolu, le Moyen-Orient connaîtrait-il la paix ?
11) L'établissement d'un état palestinien laïque et démocratique en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza constituerait-il une solution au conflit ?
12) Quel est le fondement juridique des implantations israéliennes en Cisjordanie ?
13) Des israéliens vivent dans les Territoires. Leur situation est-elle symétrique à celle des Arabes israéliens ?
14) Est-il légitime que les Palestiniens réclament de faire de Jérusalem la capitale de leur état ?
15) La capitale d'Israël est Jérusalem. Quelle est la légitimité des Israéliens sur cette ville ?
16) Le contenu du programme scolaire des jeunes Palestiniens les incite-t-il à une future coexistence avec les juifs israéliens ?
17) Quelles ont été les conséquences de l'Accord intérimaire, notamment la clause qui prévoyait la création d'une police palestinienne ?
18) Pourquoi le processus de paix est-il submergé par la violence ?
19) Les propositions de paix israéliennes à Camp David en juillet 2000 ont-elles capoté pour des questions de délimitation territoriales ?
20) Que s'est-il passé lors des négociations de Camp David en juillet 2000 et pourquoi Arafat a-t-il rejeté les propositions de Barak ?
21) Pourquoi Israël, qui s'est retiré de tout le Sinaï pour faire la paix avec l'Egypte, et de la frontière internationale avec le Liban, n'évacue-t-il pas

100% de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza pour faire la paix avec les Palestiniens ?

22) Le retrait d'Israël de Cisjordanie mettrait-il un point final au terrorisme ?

23) Y a-t-il beaucoup de soldats israéliens qui refusent de servir dans les territoires ? Quelles sont leurs raisons et les conséquences de leur choix ?

24) Le mur que les Israéliens construisent pour séparer Israël de l'Autorité Palestinienne est-il en mesure de résoudre le problème de la violence entre les deux communautés ?

III – LE TERRORISME INTERNATIONAL

25) Le pacte anti-terroriste signé par les membres de la Ligue Arabe concerne-t-il le conflit israélo-palestinien ?

26) Le Plan de Paix de la Ligue Arabe de mars 2002 représente-t-il une nouvelle option ?

27) Les dirigeants arabes condamnent-ils réellement les auteurs d'attentats suicides depuis le 11 septembre et luttent-ils concrètement contre le terrorisme ?

28) Les actes de terrorisme perpétrés par la Résistance palestinienne et les attaques du 11 septembre contre les Etats-Unis sont-elles comparables ?

IV - QUESTIONS DIVERSES

29) Compte tenu de sa personnalité, est-il raisonnable d'espérer un accord tant qu'Ariel Sharon sera Premier ministre d'Israël ?

30) Quelle est la politique israélienne concernant l'eau vis-à-vis de ses voisins ?

I – LES PAYS ARABES ET ISRAEL

1) Comment a-t-on abouti au traité de paix israélo-égyptien ?

Le chemin qui a mené à la paix israélo-égyptienne n'a pas commencé avec la visite à Jérusalem du Président Anouar El-Sadate en novembre 1977. Cet acte courageux émanant d'un grand homme d'état s'est produit après un demi-siècle d'efforts ininterrompus des dirigeants d'abord sionistes puis israéliens pour négocier une paix avec les Arabes.

Le Premier Ministre israélien, Menachem Begin, montra que, comme Sadate, il n'était pas à un déplacement près pour réaliser la paix. Bien qu'il ait rencontré une farouche opposition dans son propre parti, le Likoud, Begin gela toutes les implantations israéliennes en Cisjordanie pour faciliter les pourparlers de paix. Malgré le fait que l'administration Carter ait, au cours de ces négociations, ouvertement pris parti pour l'Egypte, Begin ne faiblit pas dans sa détermination

de poursuivre les pourparlers. Au final, il accepta de rendre à l'Egypte la région éminemment stratégique que représentait le Sinaï (91% des territoires conquis par Israël pendant la guerre des Six Jours) en échange de la promesse de Sadate de faire la paix.

Les deux hommes d'état reçurent le Prix Nobel de la Paix 1978 en reconnaissance de leurs efforts conjoints et de leur bonne volonté respective.

Israël a fait confiance à son partenaire dans les négociations et échangé des concessions tangibles et matérielles contre des promesses. Après avoir été pendant des années la victime de blocus naval et d'assauts militaires et terroristes, il fit le sacrifice économique et stratégique du Sinaï en échange de la normalisation de ses relations avec l'Egypte.

Le retrait israélien du Sinaï marquait la restitution d'une région à un voisin qui l'avait utilisée depuis toujours comme base pour lancer des attaques contre lui. De même, Israël abandonnait le contrôle direct sur les routes maritimes au départ et à destination d'Eilat, et sur une infrastructure qui comprenait 1500 km de routes et des bâtiments : habitations, usines, hôtels, hôpitaux, exploitations agricoles… L'Egypte ayant refusé que des civils restent habiter dans le désert, les habitants de Yamit, par exemple, qui avaient investi du temps, de l'argent et de l'affectif, furent évacués de force.

Israël abandonna aussi ses stations radars d'alerte avancée situées sur les hauteurs du Sinaï, qui lui fournissaient des informations sur les mouvements de troupes sur la rive ouest du canal de Suez ainsi que dans toute la région du canal de Suez et du golfe d'Eilat, installations qui étaient vitales pour prévenir des attaques venant de l'Est. Cela obligea Israël à délocaliser 170 installations, bases militaires, aéroports, etc., après son retrait.

En rendant le Sinaï à l'Egypte, Israël a renoncé à sa seule chance de maîtriser son approvisionnement énergétique. Le gisement de pétrole d'Alma, dans le sud du Sinaï, découvert et mis en service par les Israéliens, fut rendu à l'Egypte en novembre 1979. A cette date, c'était devenu le plus gros gisement individuel, qui fournissait au pays la moitié de son énergie. Israël, qui estimait le contenu encore non exploité de ce gisement à 100 milliards de dollars, avait fait des projections qui concluaient à une autonomie énergétique du pays en 1990 en continuant à exploiter ce seul gisement.

Israël accepta également de lever son contrôle militaire sur la Cisjordanie et Gaza, de retirer ses troupes de certaines zones et d'œuvrer à l'autonomie

palestinienne. Il est à noter que le gouvernement Begin agit dans ce sens bien qu'aucun Arabe palestinien volontaire pour reconnaître Israël ne se soit présenté pour s'exprimer au nom des habitants des territoires.

En 1988, l'état juif rendit Taba, une station balnéaire construite par Israël dans ce qui avait été une région désertique aux abords d'Eilat. Le statut de Taba n'avait toujours pas été résolu depuis les Accords de Camp David. Quand l'arbitrage international statua en faveur du Caire, le 29 septembre 1988, Israël rendit la ville à l'Egypte.

2) Quels ont été les termes de la négociation de Camp David, entre Palestiniens et Israéliens, sous la Présidence de Jimmy Carter ?

Les accords de Camp David se sont conclus par l'allocation aux Palestiniens d'une période de cinq ans pour qu'ils administrent les Territoires. Un moratoire israélien de trois mois sur les implantations en Cisjordanie fut décidé et accepté par le Premier Ministre Menahem Begin.

La position d'Israël sur ce sujet reçut un soutien inattendu en la personne du Président égyptien Anouar El-Sadate qui dit : « Nous avions convenu de geler l'extension des implantations pour les trois mois à venir, ce qui était, selon notre estimation, le temps nécessaire pour parvenir à signer un traité de paix. »[250]

Les Palestiniens rejetèrent les accords de Camp David et de ce fait les dispositions qui en découlaient ne furent jamais appliquées. Si les Palestiniens avaient accepté les propositions de Begin, il est très vraisemblable que l'autorité palestinienne aurait depuis longtemps évolué dans la forme de l'état qu'elle dit désirer.

3) La présence d'Israël sur une zone tampon du Plateau du Golan constitue-t-elle un obstacle à la paix avec la Syrie ?

Pour Israël, rendre le Golan à une Syrie hostile représenterait une mise en danger de son système d'alerte avancée en cas d'attaque surprise, car il a installé des radars sur le Mont Hermon, le point le plus haut de la région.

Un compromis possible consisterait en un retrait partiel d'Israël le long des lignes de l'accord de désengagement de 1974 avec la Syrie. Une autre option serait un retrait total d'Israël dans le cas où le Golan deviendrait une zone démilitarisée.

---

[250] Middle East News Agency, 20 septembre 1978.

Dans une interview donnée à Bitah'on (« Sécurité »), le mensuel du Ministère israélien de la Défense, le Ministre de la Défense Ephraïm Sneh déclara que les inquiétudes topographiques associées au retrait du Plateau du Golan pouvaient être compensées par une démilitarisation : « Plus la démilitarisation s'enfoncera profondément, plus l'alerte pourra être rapide et plus nous pourrons nous permettre d'être souples en termes de concessions territoriales ».
Outre la sécurité militaire, dit Sneh, un élément clé pour la paix avec la Syrie serait la normalisation des relations entre les deux pays.

Cependant, il existe au sein d'Israël une opposition conséquente au retrait du Plateau du Golan. Nombre de gens s'attendent à ce que l'opinion publique change d'avis, si et quand les Syriens non seulement signeront un accord, mais encore prendront des mesures qui démontrent leur véritable intérêt pour la paix, comme d'empêcher le Hezbollah de mener des raids depuis le Liban Sud. Et c'est l'opinion publique qui détermine si un traité doit être conclu, depuis qu'une loi a été passée sous le gouvernement Netanyahou, qui fait obligation de faire approuver par référendum tout traité ou accord.

Après avoir perdu les élections de 1999, Benyamin Netanyahou confirma les rumeurs selon lesquelles il avait engagé des négociations secrètes avec le Président syrien Hafez El-Assad pour qu'Israël se retire du Golan tout en maintenant une station radar d'alarme avancée sur le Mont Hermon.
Publiquement, Assad continuait d'insister sur la nécessité d'un retrait total sans compromis et n'indiquait aucune intention de dépasser le stade d'un engagement de non belligérance avec Israël alors que celui-ci voulait arriver à un traité de paix.

L'élection de Ehud Barak donna un élan supplémentaire au processus de paix, avec des négociations intensives en janvier 2000, aux Etats-Unis, entre Barak et le ministre syrien des Affaires Etrangères Farouk Al-Sharaa. Ces négociations firent se lever de nouveaux espoirs de conclusion d'un traité de paix, mais elles n'aboutirent pas.

Le Président Assad est mort en juin 2000 et aucune négociation n'a eu lieu depuis : son fils et successeur Bashar est occupé à consolider son pouvoir en Syrie et il n'a indiqué aucune évolution dans la position de la Syrie vis-à-vis du Golan.

4) Pourquoi n'y a-t-il toujours pas de traité de paix entre le Liban et Israël ?

Israël n'a jamais eu d'intentions hostiles vis-à-vis du Liban, mais s'est trouvé dans l'obligation d'y mener des combats à la suite de la situation chaotique dans le Sud Liban qui a permis à des groupes terroristes, d'abord l'OLP, puis le Hezbollah, de menacer les citoyens israéliens vivant dans le nord du pays.
En 1983, Israël a bien signé un traité de paix avec le Liban, mais la Syrie a obligé le Président Amin Gemayel à dénoncer l'accord.

Israël a retiré unilatéralement toutes ses troupes du Sud Liban le 24 mai 2000. Le retrait israélien fut organisé en coordination avec l'ONU et représentait la dernière phase des obligations israéliennes prévues par la Résolution 425 du Conseil de Sécurité.
Malgré cela, le Hezbollah et le gouvernement libanais s'accrochent au fait qu'Israël détient encore une petite portion de territoire libanais pratiquement désert nommé « les fermes de Sheba ». Cette affirmation fournit au Hezbollah un prétexte pour continuer ses attaques contre Israël qui, de son côté, maintient que ce territoire a été pris à la Syrie et non au Liban.

Etant donné que c'est la Syrie qui contrôle le Liban, elle n'autorisera pas le gouvernement libanais à négocier une paix avec Israël tant que son propre conflit avec Israël, portant sur le Plateau du Golan, ne sera pas résolu. Si Israël arrive à un accord avec la Syrie, la paix avec le Liban pourra suivre dans la foulée.

II – LES RELATIONS ISRAÉLO-PALESTINIENNES

5) Un état palestinien représenterait-il un danger pour Israël ?

Bien qu'ils aient accepté l'idée d'un état palestinien et qu'ils s'efforcent de croire à une co-existence pacifique, les Israéliens sont confrontés au fait que cette entité représentera quand même pour eux un danger.
Après avoir remis aux Palestiniens une grande partie de la Cisjordanie et de Gaza pour qu'ils s'y gouvernent eux-mêmes, les Israéliens ont vu le terrorisme continuer, voire croître.
Jusqu'à présent, quelle que soit l'ampleur des concessions faites par Israël, cela n'a jamais suffi à convaincre Arafat et ses forces de sécurité de mettre fin à la violence.
Cela n'a évidemment pas rassuré les Israéliens et leur réticence à donner plus de territoire pour la création d'un état palestinien est compréhensible.

Les Israéliens craignent également qu'un état palestinien n'en vienne à être dominé par les terroristes islamistes et serve de base à des actions terroristes.

Le plus grave danger, cependant, est celui de voir cet état palestinien devenir une base avancée pour une guerre menée par les nations arabes qui ont toujours refusé de faire la paix avec Israël.

6) Si le problème des réfugiés palestiniens était résolu, le Moyen-Orient connaîtrait-il la paix ?

La question des Arabes palestiniens est le résultat du conflit et non sa cause, un résultat qui tient à la volonté arabe de refuser l'existence d'un état juif au Moyen-Orient.

Si les pays arabes n'avaient pas fait la guerre, en 1948, pour bloquer le plan de partition décidé par l'ONU, un état palestinien comprenant la Cisjordanie, la Galilée et le Neguev, aurait célébré son 52ème anniversaire en l'an 2000, en même temps qu'Israël.
Si les états arabes n'avaient pas financé et soutenu le terrorisme dirigé contre les civils israéliens et provoqué les six guerres israélo-arabes suivantes, le conflit serait terminé depuis longtemps, et le problème palestinien résolu.

De 1948 à 1967, la Cisjordanie et la Bande de Gaza étaient sous administration arabe et il n'y existait aucune implantation juive, mais les Arabes n'y ont jamais édifié un état palestinien.
Gaza était occupée par l'Egypte et la Cisjordanie par la Jordanie.
Jamais la moindre exigence d'un état indépendant pour la Cisjordanie et Gaza ne s'est élevée avant qu'Israël n'en prenne le contrôle à la suite de la Guerre des Six Jours.

Les réfugiés palestiniens auraient pu, depuis des lustres, être réinstallés au sein de leur peuple dans les pays arabes, qui s'étendent sur plus de 8 millions de km2 et qui sont largement assez riches pour procéder à cette intégration.
Israël, pays microscopique et doté de moyens considérablement plus modestes, a intégré 820 000 juifs chassés des pays arabes dans les années 1950.
Le refus des Arabes d'en faire de même avec les Palestiniens démontre, si besoin était, qu'ils sont bien plus intéressés à utiliser les Palestiniens comme une arme politique qu'à résoudre leur problème.

Le problème palestinien est une de ces querelles ethniques, religieuses et nationalistes qui mettent la région en ébullition.
L'invasion irakienne du Koweït et le brutal assujettissement du Liban par la Syrie ne sont que deux exemples parmi tous ceux qui ont marqué les guerres inter-arabes caractérisant le Moyen-Orient depuis toujours.

Une liste non exhaustive demanderait d'y ajouter, pour la seule période de la fin du XXème siècle et du début du XXIème, la Guerre du Golfe en 1991, la guerre Iran-Irak (1980-1988), la guerre civile libanaise, l'ingérence libyenne au Tchad, la guerre civile au Soudan, le conflit Syrie-Irak, la guerre entre le Maroc et le Front Polisario…

« Pratiquement chaque frontière de cette partie du monde, de la Libye au Pakistan et de la Turquie au Yémen, est ou bien mal délimitée ou bien contestée. », écrit le Professeur Daniel Pipes, spécialiste du Moyen-Orient.
« Mais les Occidentaux ont tendance à ne connaître que les problèmes concernant les frontières d'Israël, sans se rendre compte qu'ils s'inscrivent dans un schéma récurrent dans tout le Moyen-Orient. »[251]

Si le problème palestinien était résolu, il n'aurait qu'un impact négligeable sur les innombrables rivalités inter-arabes qui ont multiplié les guerres dans la région. Cela ne supprimerait pas non plus l'opposition systématique des états arabes à Israël.
La Syrie, par exemple, a un conflit territorial avec Israël qui ne concerne pas les Palestiniens. D'autres pays arabo-musulmans maintiennent un état de guerre avec Israël (l'Irak, l'Iran, qui lui, n'est pas un pays arabe), sans avoir de frontière commune et donc de conflit territorial avec lui.

7) L'établissement d'un état palestinien laïque et démocratique en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza constituerait-il une solution au conflit ?

Il n'existe aucun état laïque et démocratique dans le monde arabe.
L'Islam est la religion officielle de pratiquement tous les pays arabes.
Le seul endroit où il soit fait mention d'un « état palestinien laïque et démocratique » est dans la presse occidentale où ce slogan génère la sympathie pour laquelle il est précisément utilisé.
L'OLP n'a jamais été démocratique. L'élection de sa direction se fait par balles, pas par bulletins de vote.
Le critère déterminant la taille de la représentation « électorale » de chaque faction est la puissance de sa milice.
Les opposants ne sont pas éliminés électoralement, ils sont assassinés.
Et de surcroît, l'OLP est devenu encore moins laïque ces dernières années, en partie pour contrer l'influence croissante de groupes islamistes comme le Hamas, qui n'admettraient même pas que l'on fasse mention de laïcité.

---

[251] Daniel Pipes, *The Long Shadow: Culture and Politics in the Middle East*, (NJ: Transaction Publishers, 1989), pp. 273-74.

En 1947, les Arabes rejetèrent le plan de partition qui aurait créé un état palestinien.
De 1948 à 1967, quand la Cisjordanie et la Bande de Gaza étaient sous administration arabe, il n'a jamais été question de la création d'un tel état. Il est assez cocasse que les Arabes exigent qu'Israël fasse en Cisjordanie et à Gaza ce que eux n'ont jamais accepté quand ils occupaient la région.

Si Israël s'est longtemps opposé à la création d'un état palestinien, il reconnaît aujourd'hui que c'est bien ce qui sortira des négociations et que l'Autorité Palestinienne est déjà un état dans les faits sinon en titre.
Israël se sentirait évidemment plus à l'aise avec un voisin démocratique, mais il n'a rien à imposer quant à la forme de gouvernement que les Palestiniens adoptent sur les territoires qu'ils contrôlent.

8) Quel est le statut juridique des implantations israéliennes en Cisjordanie ?

Les Juifs vivent en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza depuis des temps immémoriaux.
La seule période pendant laquelle il leur a été interdit de vivre dans ces territoires a été pendant l'occupation jordanienne, de 1948 à 1967.
Cette interdiction faite aux Juifs allait à l'encontre du Mandat pour la Palestine adopté par la Société des Nations, qui était destiné à l'établissement d'un état juif et encourageait spécifiquement « des implantations denses par les juifs sur cette terre ».

Stephen Schwebel, spécialiste en Droit International, précise qu'un pays « qui livre une guerre d'autodéfense peut, dans ce cadre, s'emparer d'un territoire et l'occuper quand cette opération est nécessaire à sa protection. Il remarque aussi qu'un état peut exiger, comme condition de son retrait, des mesures de sécurité destinées à s'assurer que ses citoyens ne seront plus menacés par ce territoire ».[252]

9) Des israéliens vivent dans les Territoires. Leur situation est-elle symétrique à celle des Arabes israéliens ?

De nombreux Arabes israéliens vivent au milieu de leurs compatriotes juifs dans les villes israéliennes. Ceux d'entre eux qui vivent dans des villages à majorité

[252] American Journal of International Law, (Avril, 1970), pp. 345-46.

arabe le font par choix, ou tout simplement parce qu'ils y ont toujours vécu, et ces villages sont des villages comme les autres.
En revanche, les Israéliens qui vivent dans les Territoires de l'autorité Palestinienne ne peuvent le faire que dans des implantations gardées militairement.
90% des habitants d'implantations juives vivent dans les faubourgs des principales villes juives comme Tel Aviv et Jérusalem, des faubourgs qui, même s'ils sont à l'extérieur de la ligne verte, sont indispensables à la sécurité d'Israël.

Des préoccupations stratégiques ont conduit les gouvernements israéliens, aussi bien du Parti Travailliste que du Likoud à créer des implantations. L'objectif en est de sécuriser une majorité juive dans des endroits stratégiques de Cisjordanie, comme le couloir Tel Aviv-Jérusalem qui fut le théâtre de sévères affrontements au cours de plusieurs guerres entre Israël et des pays arabes. Cependant, quand les pourparlers de paix commencèrent à la fin de 1991, plus de 80% de la Cisjordanie était vide d'implantations ou n'en comportait que quelques-unes, de surcroît peu peuplées.[253]

Aujourd'hui, environ 200 000 juifs vivent dans environ 150 communautés en Cisjordanie. L'écrasante majorité de ces implantations compte moins de 1000 membres. Les analystes observent que l'on pourrait ramener 80% de cette population juive à l'intérieur des frontières d'Israël en ne modifiant la « Ligne verte » (les frontières non officielles d'après 1967) que de façon infime.

Nombre d'Européens considèrent que la cause de la paix serait facilitée si la Cisjordanie était *Judenrein* (vide de juifs). Cette idée serait considérée comme antisémite si on empêchait les Juifs de s'installer à New York, à Paris ou à Londres. Leur interdire de s'installer en Cisjordanie, qui est le berceau de la civilisation juive, n'est pas moins antisémite.

N'importe quel accord de paix permettrait inévitablement à des juifs qui préfèrent vivre en-dehors des frontières d'Israël, sous administration palestinienne, de s'installer en Cisjordanie, exactement comme les Arabes qui vivent aujourd'hui en Israël.

10) Est-il légitime que les Palestiniens réclament de faire de Jérusalem la capitale de leur état ?

[253] *Jerusalem Post*, 22 octobre 1991;

Jérusalem est citée plus de 600 fois dans la Bible, pas une seule fois dans le Coran. Elle n'a jamais été la capitale d'une quelconque entité arabe. A l'inverse, elle a été « un bled paumé » pendant la plus grande partie de l'histoire arabe. Elle n'a jamais été une capitale provinciale ni même un centre de la culture musulmane.
Si les musulmans en révèrent un site particulier, le Dôme du Rocher, pour les juifs, la ville tout entière est sacrée.
Les juifs et les chrétiens ont une revendication aussi légitime, voire plus légitime que les musulmans, sur cette ville.
Les Palestiniens n'ont pas de revendication particulière sur elle, ils l'exigent simplement comme capitale.

Israël reconnaît que Jérusalem a une forte population palestinienne, que la ville est importante pour les musulmans et que faire des concessions sur sa souveraineté pourrait aider à la résolution du conflit avec les Palestiniens.
Ces derniers n'ont malheureusement pas fait preuve de réciprocité en prenant en compte la majorité d'habitants juifs de la ville, sa signification pour le peuple juif ou le fait qu'elle est déjà la capitale d'Israël.

Après d'intenses allers et retours entre les négociateurs israéliens et palestiniens dans les coulisses d'Oslo, un accord fut trouvé entre le Ministre des affaires étrangères Shimon Peres et le Président de l'OLP, Yasser Arafat :
Arafat renonçait au terrorisme et reconnaissait le droit à l'existence d'Israël et Israël reconnaissait l'OLP comme représentant des Palestiniens pour les pourparlers de paix.
Le 13 septembre 1993, une déclaration de principe conjointe israélo-palestinienne était signée par les deux parties à Washington, soulignant les accords pour une autonomie pendant la période intérimaire, telle que prévue et acceptée par les deux parties.
Les accords contenus dans cette Déclaration prévoyaient la mise en œuvre immédiate de l'autonomie à Gaza et à Jéricho, une passation rapide des pouvoirs aux Palestiniens en Cisjordanie et un accord sur un véritable gouvernement indépendant et sur l'élection d'un Conseil Palestinien.

La Déclaration de Principe ne tranchait pas le statut de Jérusalem. L'article V précisait que Jérusalem était un des sujets qui devaient être réglés au cours des négociations pour le Statut final. L'accord détaillé mentionnait également Jérusalem, précisant que la juridiction du Conseil Palestinien ne s'étendait pas à la ville.
L'accord disait aussi que le statut final serait basé sur les Résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies, lesquelles ne mentionnent

Jérusalem ni l'une ni l'autre. Arthur Goldberg, l'ambassadeur des Etats-Unis qui participa à la rédaction de la Résolution 242 déclara que cette résolution « ne fait aucune mention à Jérusalem et que cette omission est volontaire. (…) Jérusalem est un sujet délicat qui n'est pas lié à la Cisjordanie. »

La seule chose qu'Israël concéda à propos de Jérusalem est le fait d'en discuter pour rédiger l'Accord final. Pendant la période intérimaire, Israël se réservait le droit de construire et d'exercer sa souveraineté sur l'intégralité de la Cité. Aucun document signé depuis par l'Autorité Palestinienne et Israël n'a modifié ce point.

Les deux parties se mirent d'accord sur une autonomie intérimaire pour les Palestiniens, la création d'une Autorité Palestinienne, l'élection d'un Conseil Palestinien et le redéploiement des forces israéliennes en Cisjordanie et à Gaza. Jérusalem ne figurait pas dans ces accords. Il fut aussi décidé que pendant la période intérimaire, le Conseil Palestinien n'aurait aucune compétence sur les questions devant être réglées dans le Statut final, dont Jérusalem faisait partie. Il fut explicitement défini que le pouvoir de l'Autorité Palestinienne ne s'étendrait que sur les parties de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza qui seraient transférées sous son contrôle, à l'exclusion des zones qui devaient faire l'objet des discussions pour le statut final, notamment Jérusalem et les implantations juives.

Jérusalem est un des sujets sur lesquels les Israéliens sont unanimes : la Cité doit demeurer la capitale indivisible d'Israël. Ce qui ne les a pas empêché de chercher des compromis pour satisfaire les intérêts palestiniens. Ainsi, lorsque le Parti Travailliste était au pouvoir, sous la direction de Itzhak Rabin et Shimon Peres, le député Yossi Beilin fut chargé de trouver un accord qui permettrait aux Palestiniens de déclarer Jérusalem comme leur capitale sans sacrifier, pour autant, la souveraineté israélienne. L'idée de Beilin était de laisser les Palestiniens installer leur capitale à Abou Dis, un faubourg de Jérusalem situé en Cisjordanie.

Le Premier Ministre Ehud Barak fit des concessions spectaculaires qui auraient donné aux Palestiniens un contrôle élargi sur de plus grandes parties de Jérusalem Est et une autorité renforcée sur le Mont du Temple.
Ces propositions furent discutées au Sommet de camp David en juillet 2000, mais rejetées par Yasser Arafat.
Ce refus fut suivi par une escalade de la violence contre les civils israéliens et après la destruction de la Tombe de Joseph et de nombre d'autres lieux de pèlerinage juifs et chrétiens par des émeutiers palestiniens, les perspectives

d'un compromis sur Jérusalem s'estompèrent. Cette violence convainquit aussi les Israéliens que les Palestiniens ne protègeraient pas les lieux saints juifs et ne garantiraient pas la liberté d'accès aux fidèles juifs.

Ariel Sharon fut élu Premier Ministre en février 2001, contre Barak. Sa plate-forme électorale revenait en particulier sur les concessions que ce dernier avait proposées concernant Jérusalem.

11) La capitale d'Israël est Jérusalem. Quelle est la légitimité des Israéliens sur cette ville ?

Les liens des juifs avec le Mont du Temple remontent à plus de 3000 ans et trouvent leurs racines dans l'histoire et dans la tradition.
Quand Abraham ligota son fils Isaac et le posa sur un autel dans le but de le sacrifier à son Dieu, il le fit sur le Mont Moriah, aujourd'hui appelé Mont du Temple.
C'est aussi l'endroit où furent construits le Premier puis le Second Temple.
Le saint des saints du Premier Temple contenait l'Arche d'Alliance et le Premier comme le Second Temple furent le centre de la vie sociale et religieuse juive jusqu'à la destruction du Second Temple par les Romains (70 ap. J-C.).
Après la destruction du Second Temple, le contrôle du Mont du Temple passa entre les mains de nombreux conquérants. C'est au début de la domination musulmane que le Dôme recouvert d'or fut construit sur l'emplacement des anciens Temples.

Israël partage avec les autorités religieuses musulmanes l'administration du Mont du Temple depuis 1967, car le Ministre de la Défense israélien, Moshe Dayan, après avoir réunifié Jérusalem, a proposé au Waqf de continuer d'y exercer son autorité civile. Le Waqf y supervise toute l'activité quotidienne.
Une présence israélienne est en place à l'entrée du Mont du Temple pour en garantir l'accès au public de toutes les religions.

Le Premier Ministre Ehud Barak proposa des concessions aux Palestiniens concernant le contrôle sur le Mont du Temple, mais ces propositions furent refusées par les Palestiniens et ensuite rejetées par l'électorat israélien quand il vota pour Sharon contre Barak.
L'abandon de la souveraineté sur le Mont du Temple placerait, au sens littéral, des Arabes hostiles au-dessus des juifs priant dans le plus sacré de leurs lieux saints.

D'autres tentatives de compromis sur la souveraineté sur la Vieille Ville sont rendues impossibles par la nature labyrinthique de la ville et par l'intrication des quartiers musulmans, chrétiens, juifs et arméniens.

12) Le contenu du programme scolaire des jeunes Palestiniens les incite-t-il à une future coexistence avec les juifs israéliens ?

Les programmes scolaires palestiniens sont un reflet de l'antisémitisme qui prédomine dans le monde arabo-musulman, avec des stéréotypes antisémites, de la propagande anti-israélienne et d'autres éléments qui ne peuvent que générer l'hostilité et l'intolérance entre les deux communautés.

Entre autres exemples, cet antisémitisme au quotidien se révèle dans une émission pour enfants de la télévision palestinienne, sorte de « Sesame Street » interactive intitulée « Le club des enfants », qui met en scène des enfants, des marionnettes et des personnages de fiction promouvant la haine des juifs et incitant à la violence à travers le Djihad (guerre sainte).
Des enfants chantent une chanson dans laquelle ils énoncent leur volonté de devenir des « guerriers suicide » en pointant des mitrailleuses sur les Israéliens.
Le refrain d'une autre chanson, repris en chœur par les enfants, dit « Quand je me promènerai à Jérusalem, je ferai un attentat suicide » et appelle au « djihad contre Israël ».

Les appels à la jeunesse pour combattre Israël prennent aussi la forme de spots publicitaires à la télévision, intimant aux enfants l'ordre de laisser tomber leurs jouets, de ramasser des pierres et d'aller combattre Israël.
Un spot met en scène la mort du petit Mohammed Al-Dura et montre l'enfant au paradis, en train d'exhorter les autres enfants à le suivre.[254]

On trouve des messages similaires dans les manuels scolaires palestiniens, dont une grande partie est préparée par le Ministère palestinien de l'Education, et financée par l'Union Européenne.
Le livre de classe de CM2 intitulé *Muqarar al-Tilawa Wa'ahkam Al-Tajwid* décrit les juifs comme des lâches pour qui Allah a préparé les feux de l'enfer.
Dans un manuel scolaire intitulé *Al-Mutala'ah Wa'alnussus al-Adabia*, et destiné aux élèves de 4ème, les Israéliens sont dénommés « les bouchers de Jérusalem ».
Des histoires à la gloire de ceux qui jettent des pierres aux soldats israéliens apparaissent dans différents textes.
Le *Al-Mutala'ah Wa'alnussus al-Adabia* pour la classe de 3ème fait référence à la bactérie du sionisme qui doit être éradiquée de la nation arabe.

[254] NBC News, 8 mai 2001 et MSNBC.

Des manuels scolaires plus récents sont d'un antisémitisme moins aigus, mais posent toujours problème. Ils présentent la nation palestinienne comme constituée de musulmans et de chrétiens, mais aucune mention n'est faite des communautés juives de Palestine vieilles de plusieurs siècles et qui avaient largement précédé le sionisme.
Israël ne figure sur aucune carte et n'est jamais mentionné, bien que tous les problèmes de la société palestinienne soient attribués au conflit israélo-arabe.
Les références aux juifs sont généralement stéréotypées et en relation avec leur opposition à Mahomet et à leur refus de se convertir à l'Islam.
Une étude récente conclut que : « en dépit de la réduction évidente des références antisémites par rapport aux anciens manuels scolaires, l'histoire des relations entre les musulmans, les chrétiens et les juifs enseignée dans les nouveaux livres de classe renforce les stéréotypes classiques des juifs dans les cultures aussi bien musulmane que chrétienne. Le lien qui est fait entre des conflits présents et des antagonismes de l'époque de Jésus ou de Mahomet implique que rien n'a changé. »

L'endoctrinement ne se limite pas à l'école. Les colonies de vacances enseignent aux enfants palestiniens comment résister aux Israéliens et les convainquent que rien n'égale la gloire de devenir un martyr.
Il existe de nombreuses vidéos (en vente, en France, chez les marchands de journaux sous le titre « Contrechamps ») qui montrent, dans ces camps de vacances, la reconstitution de kidnappings, et l'entraînement notamment à l'égorgement d'Israéliens.
Quatre colonies de vacances nommées « Camps du Paradis », organisés par le Djihad Islamique, proposent aux enfants de 8 à 12 ans un entraînement militaire et des cours pour les encourager à devenir des terroristes-suicides.
La BBC a réussi à filmer des enfants défilant au pas et pratiquant les arts martiaux dans cet objectif.[255]

Les autorités palestiniennes tentent de convaincre les enfants qu'Israël a pour but de les tuer de toutes les manières possibles, y compris les plus sournoises. Ainsi le quotidien palestinien *Al Hayat Jadida* a-t-il prétendu que l'aviation israélienne parachutait des bonbons empoisonnés au-dessus des écoles élémentaires et secondaires de la Bande de Gaza.[256]

Outre le mal qu'ils font à l'espoir de paix et aux deux peuples, ces enseignements contreviennent aussi bien à la lettre qu'à l'esprit des accords signés.

---

[255] *Near East Report*, 25 juin 2001 et *Jerusalem Post*, 20 juillet 2001.
[256] Cité dans le Jerusalem Post, du 20 juillet, 2001

13) Quelles ont été les conséquences de l'Accord intérimaire, notamment la clause qui prévoyait la création d'une police palestinienne ?

Si le fait d'autoriser l'AP à créer sa propre police suscita de l'inquiétude chez les Israéliens du fait de la menace que représentaient des Palestiniens armés, ils comprenaient cependant qu'il était indispensable pour les Palestiniens d'avoir les moyens de maintenir l'ordre. Aussi l'Accord intérimaire signé par les Israéliens et les Palestiniens autorisait-il que 12 000 policiers soient déployés en Cisjordanie et 18 000 dans la Bande de Gaza.

Les Palestiniens ont non seulement créé une police bien plus importante que prévu (l'AP a fourni une liste de 39 899 noms, soit 25% de plus que ne le prévoyait l'Accord) mais ils ont aussi mis en place une kyrielle d'organismes de sécurité dont la plupart servent moins à garantir l'ordre public que le contrôle politique de Yasser Arafat sur son peuple.

Le problème est que ces policiers en surnombre ne remplissent en aucune façon leur mission de maintien de l'ordre, comme le démontre la violence qui a persisté en 2000-2001. Pire : dans de nombreux cas, les policiers ont participé aux attaques contre les Israéliens. L'exemple le plus dramatique est probablement le lynchage de deux réservistes qui s'étaient perdus à Ramallah et qui avaient été amenés au poste de Police avant d'être livrés à la foule déchaînée, le 12 octobre 2000.

Du point de vue israélien, l'obligation faite aux Palestiniens d'empêcher le terrorisme permettait d'obtenir la sécurité nécessaire à leurs propres citoyens pour accepter des concessions territoriales.

Il est arrivé que les Palestiniens arrêtent des terroristes, mais ceux-ci ressortaient de prison à peine entrés. Au cours de la période qui a suivi la rupture des négociations à Camp David, le 25 juillet 2000 et le début de la violence en septembre de la même année, plus de 50 membres du Hamas, du Djihad Islamique et du FPLP furent libérés de prison.
La complaisance avec laquelle l'AP traite les Palestiniens accusés de terrorisme contre Israël n'a d'égale que sa brutalité vis-à-vis de ceux qui sont soupçonnés de collaborer avec Israël ou de menacer la domination politique d'Arafat. Les Palestiniens qui commettent des « crimes » contre le peuple palestinien sont généralement arrêtés et, dans de nombreux cas, sommairement exécutés.[257]

[257] Voir par exemple CNN, 13 janvier 2001, Associated Press, 31 juillet 2001

La relaxe injustifiée de ceux qui sont accusés de violence contre Israël est un message qui signifie, pour le public palestinien, que le terrorisme est acceptable. Et plus concrètement, cela permet aux terroristes eux-mêmes de continuer leur campagne de violence contre Israël.

Aux termes de l'Accord intérimaire, « aucun individu, aucune organisation, aucun groupe dans la Bande de Gaza ou en Cisjordanie, ne doit fabriquer, vendre, acquérir, posséder, importer ou introduire de quelque manière que ce soit en Cisjordanie ou dans la Bande de Gaza des armes à feu, des munitions, des armes lourdes, des explosifs, de la poudre ou tout autre matériel de cette catégorie » à l'exception de la police palestinienne. L'annexe à l'Accord précise ultérieurement que la police n'est autorisée à posséder qu'un nombre limité de fusils, pistolets et mitraillettes et que tout ce matériel doit être enregistré.

Le 3 janvier 2002, des commandos de l'armée israélienne arraisonnèrent le Karine-A, un cargo de 4000 tonnes qui transportait 50 tonnes d'armes fabriquées en Iran et en Russie, y compris des fusées Katioucha à longue portée, des missiles anti-chars LAW et Sagger, des mortiers à longue portée, des mines, des fusils d'assaut, des munitions et plus de deux tonnes d'explosifs.

Malgré les dénégations de Yasser Arafat, Omar Akawi, l'officier de marine de l'Autorité Palestinienne qui commandait le navire, lui aussi de nationalité palestinienne, admit, au cours d'interviews données à plusieurs agences de presse, qu'il menait cette opération d'infiltration d'armes illégales sous les ordres de l'Autorité Palestinienne. « Je suis officier dans la marine. Je suis employé par l'Autorité Palestinienne. C'est elle qui me verse mon salaire. Je dois obéir aux ordres. »[258]

Akawi déclara que les armes étaient destinées aux Palestiniens de la Bande de Gaza. Le plan prévoyait de faire traverser le Canal de Suez au cargo puis de transférer les armes sur trois bateaux plus petits près du port égyptien d'Alexandrie. Les petits bateaux apporteraient les armes sur un point de la côte de Gaza, où elles seraient jetées à la mer, dans des containers étanches qui leur permettraient de flotter jusqu'à ce qu'ils soient récupérés par des officiers de la marine palestinienne déguisés en pêcheurs.[259]

Cette opération de contrebande d'armes violait les Accords d'Oslo signés par les Palestiniens et représentait un degré supplémentaire dans l'escalade d'une

[258] Fox News, 8 janvier 2002.
[259] Associated Press, 8 janvier 2002.et Michael Kelly, "Red-Handed and unrepentant," ("Pris la main dans le sac, mais sans remords"), MSNBC, 10 janvier 2002.

situation déjà très tendue. La quantité et la qualité des armes du Karine-A renforça les craintes des Israéliens quant aux véritables intentions des Palestiniens et sur la menace que représenterait un futur état palestinien.

14) Pourquoi le processus de paix est-il submergé par la violence ?

Le postulat de base sur lequel était fondé le processus des Accords d'Oslo était que les désaccords seraient réglés par la négociation et non par les armes. Les Palestiniens n'ont jamais accepté même ce principe qui est le B-A BA de la coexistence.

L'Autorité Palestinienne a dévoilé clairement ses objectifs territoriaux dans les manuels scolaires , dans la façon dont Arafat porte sa keffieh (en forme de « grande Palestine »), et dans l'emblème de ses organisations (voir celui de l'OLP, notamment).
L'expression la plus criante de cet objectif est cette carte de la Palestine diffusée sur son site web officiel et qui montre la Palestine recouvrant non seulement la Cisjordanie et la Bande de Gaza, mais également la totalité d'Israël.[260]

Les Européens répètent souvent que les Palestiniens sont conduits au terrorisme par désespoir. La situation dans laquelle se trouvent de nombreux Palestiniens est malheureuse et souvent dramatique. Nombreux sont ceux qui sont pauvres, qui ne se voient aucun avenir et qui ne sont pas satisfaits de la façon dont les Israéliens les traitent.
Rien de tout cela ne constitue une excuse pour se lancer dans des actes terroristes. En fait, parmi les terroristes, nombreux sont ceux qui ne sont ni pauvres, ni désespérés. Et si l'on prend celui qui est le plus recherché au monde, Oussama Ben Laden, il s'agit d'un milliardaire saoudien.
La responsabilité du terrorisme n'incombe pas à Israël. Ce n'est en aucun cas le résultat d'une « occupation ». Et ce n'est certainement pas la meilleure réponse au mécontentement palestinien. Les Palestiniens peuvent faire un choix qui améliorerait immédiatement leur situation. Cela s'appelle la négociation. Et ce n'est d'ailleurs pas la seule option possible. Les Palestiniens pourraient également choisir la voie non violente qui a réussi à Martin Luther King et à Gandhi. Malheureusement ils ont fait le choix de poursuivre une politique du terrorisme plutôt que le processus de paix.

[260] Autorité Palestinienne. NB : le site est souvent indisponible et la carte parfois reclassée dans la rubrique "Histoire qui ne serait exacte que si la Jordanie, elle aussi, était incluse dans la carte de la Palestine historique.

Israël a démontré à de nombreuses reprises sa volonté d'échanger la terre contre la paix, mais il n'échangera jamais la terre contre le terrorisme.

Pour comprendre l'échec du processus d'Oslo et la raison pour laquelle Israéliens et Palestiniens ne vivent pas en paix les uns à côté des autres, il faut se reporter au premier processus de paix qui a réussi entre Israël et un pays arabe : les négociations entre l'Egypte et Israël.

Si l'accord de paix a été arraché à la suite de négociations intensives à Camp David, le chemin qui y menait prit de nombreuses années. Néanmoins, il a été rendu possible par la volonté commune des deux pays de faire la paix et par les actions qu'elles ont entrepris pour y parvenir.

L'Egypte et Israël étaient en guerre depuis 25 ans quand ils ont commencé à évoquer sérieusement la paix. Des conflits sanglants s'étaient produits en 1948, 1956, 1967, 1968-70 et 1973. La colère, le désespoir et la méfiance d'un quart de siècle ne se sont pas dissipés en un clin d'œil. Le processus commença après la guerre de 1973, quand Henry Kissinger facilita les négociations sur un accord de désengagement dans lequel les deux parties consentirent des concessions significatives.

Le premier accord fut signé en janvier 1974. Il fallut encore un an et demi pour qu'un second accord soit trouvé. Ce ne fut pas une entreprise aisée. Israël fut accusé d'inflexibilité, et les Egyptiens de même. Anouar El-Sadate accepta de limiter la propagande anti-israélienne dans la presse égyptienne et de retirer son pays de la participation au boycott que les pays arabes organisaient contre Israël.[261] De son côté, Itzhak Rabin fit des concessions territoriales difficiles, renonçant à des gisements de pétrole et à deux cols stratégiques dans le SinaÏ.

Après « Sinaï II », l'Egypte n'avait toujours pas récupéré la totalité de son territoire. Sadate n'était pas satisfait et les autres états arabes le clouaient au pilori pour aller si loin dans la recherche de la paix avec Israël. Malgré cela, il ne recourut pas à la violence. Il n'y eut pas de lâchers de fedayin comme l'avait fait Nasser dans les années 1950. A la place, il y eut des pourparlers.

Il fallut trois ans pour que les Accords de Camp David soient signés et encore six mois supplémentaires pour que le traité final soit négocié. En tout, cinq ans de

[261] Il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette époque, toute entreprise française désireuse de commercer avec une entreprise située dans un pays arabe devait signer un certificat dans lequel elle s'engageait à n'avoir aucun contact avec Israël, d'une part, et à n'employer aucun salarié juif d'autre part. Il ne s'est trouvé qu'un nombre infime d'entreprises françaises pour refuser cette pratique dégradante et anti-constitutionnelle…

travail furent nécessaires pour décortiquer des sujets aussi brûlants que ceux du conflit qui est actuellement dans l'impasse.

En échange de ses concessions substantielles, Israël obtint la promesse d'un avenir nouveau, fait de relations pacifiées. Si Israël a pris ce risque, c'est parce que l'Egypte lui avait prouvé, tout au long des cinq années de négociations, qu'elle saurait résoudre les conflits de façon pacifique et que son objectif n'était plus la destruction de son voisin.

L'Egypte n'avait, cependant, pas obtenu entièrement satisfaction. Sadate exigeait une petite portion de terrain qu'Israël conservait dans le Sinaï. Il fallut encore neuf ans pour qu'un arbitrage international attribue Taba à l'Egypte. Israël s'y conforma. Ce désaccord aurait pu servir de prétexte à l'Egypte pour violer le traité de paix, mais elle ne l'a pas fait.

Les Palestiniens ne sont manifestement pas dans le même état d'esprit que l'étaient les Egyptiens pendant tout ce long processus. Quant aux Israéliens, si leur camp de la paix s'est réduit comme une peau de chagrin après l'échec des négociations de juillet 2000 entre Barak et Arafat sous le parrainage de Clinton, c'est qu'ils ont pris compris qu'Arafat, en refusant la paix bien que Barak ait accepté toutes ses conditions, ne souhaitait pas cette paix, mais leur disparition pure et simple.

Par ailleurs, l'AP est doublée sur sa droite par le Hamas, qui organise de son côté la lutte contre Israël, car il s'oppose à son existence sous quelque forme que ce soit. Sa charte stipule « qu'il n'existe aucune solution à la question palestinienne qui ne passe par le Djihad (la guerre sainte). » Le groupe considère que tout musulman qui « quitte le cercle de la lutte contre le sionisme » est coupable de « haute trahison ». La charte du Hamas appelle à la création d'une république islamique en Palestine qui remplacerait Israël. Les Musulmans « doivent faire flotter la bannière d'Allah sur chaque centimètre carré de Palestine » précise la charte.[262]

15) Les propositions de paix israéliennes à Camp David en juillet 2000 ont-elles capoté pour des questions de délimitation territoriales ?

La formule qui permettra de déterminer les frontières définitives d'un état palestinien à côté d'Israël est complexe. Elle demande qu'on prenne en considération un certain nombre de facteurs d'ordre démographiques, géographiques et sécuritaires.

[262] Charte du Hamas.

Le souhait des Palestiniens d'avoir un état doté d'une continuité territoriale est compréhensible mais irréalisable car il faudrait qu'Israël cède une bande de territoire qui, en reliant la Cisjordanie à Gaza, couperait alors Israël en deux.

Les Palestiniens n'ont aucune légitimité sur ce territoire supplémentaire, mais des routes sécurisées ont été créées afin de leur faciliter la circulation entre les deux parties de leur futur état.

Les Nations Unies ont eu à affronter le même problème au moment de la partition. La carte qu'elles dessinèrent pour délimiter les états arabe et juif se fondait plus sur la répartition entre les zones de peuplement que sur tout autre critère. Cette carte présentait déjà des régions sans continuité territoriale, en particulier trois cantons pour chaque état. L'état arabe, bien que considérablement plus étendu que celui dont il est question aujourd'hui, comprenait déjà la Cisjordanie et Gaza entourées par l'état juif.
La proposition de l'ONU incluait aussi d'ajouter une portion du Nord de la Palestine à l'état arabe. Il était prévu d'internationaliser Jérusalem, qui se trouvait cependant en plein milieu de la partie arabe et à l'écart de tout territoire juif. Bien que cette solution soit loin d'être idéale, les Juifs avaient alors souscrit au plan de Partition.

16) Que s'est-il passé lors des négociations de Camp David en juillet 2000 et pourquoi Arafat a-t-il rejeté les propositions de Barak ?

A Camp David en juillet 2000, Barak, qui pariait sa carrière politique sur la signature de la paix, a proposé à Arafat qu'Israël se retire de 95% de la Cisjordanie et de 100% de la Bande de Gaza. Il était d'accord pour démanteler 63 implantations isolées et en compensation des 5% qu'Israël conserverait de la Cisjordanie, il offrait d'agrandir la Bande de Gaza d'environ un tiers de sa surface.

Barak fit aussi sur Jérusalem des concessions qui auraient été impensables auparavant, acceptant que les quartiers arabes de Jérusalem Est deviennent la capitale de l'état palestinien. Les Palestiniens conserveraient le contrôle de leurs lieux saints et auraient une « souveraineté religieuse » sur le Mont du Temple.
Le négociateur américain Dennis Ross a témoigné qu'Israël proposait bien un état palestinien d'un seul tenant et non une multitude de cantons. Même pour la Bande de Gaza, qui ne peut être contiguë à la Cisjordanie sans couper Israël en deux, une autoroute aérienne était à l'étude pour joindre les deux parties de l'état palestinien sans checkpoints.

La proposition prenait également en compte la question des réfugiés, leur garantissant le droit eu retour vers l'état palestinien et la levée d'un fonds international de 30 milliards de dollars au titre de réparations et indemnisations. Israël acceptait également de donner aux Palestiniens accès à l'eau dessalée sur le territoire israélien.

En échange, il était demandé à Arafat d'accepter la souveraineté israélienne sur les parties du Mur des Lamentations qui ont une forte signification religieuse pour les juifs (par sur l'intégralité du Mont du Temple) et sur trois stations d'alerte radar avancée de la vallée jordanienne qu'Israël s'engageait à évacuer au bout de six ans.
De plus, Arafat devait, évidemment accepter que la fin des négociations marque la fin du conflit. C'est sur ce point que les négociations ont achoppé. Arafat ne voulait pas que le conflit se termine. « La fin du conflit signifiait sa propre fin », déclara le négociateur Ross ;[263]

« Si les Israéliens peuvent faire des compromis et que vous n'en faites pas, je n'ai plus qu'à rentrer chez moi : cela fait 14 jours que vous êtes là et que vous dites non à tout. Cela aura des conséquences, vous allez faire échouer le processus de paix », avait dit Clinton, mettant en garde Arafat en juillet 2000.[264]
Lors de sa dernière conversation avec Clinton, Arafat lui déclara qu'il était un « grand homme ». « Des clous », répondit Clinton, « je suis un raté monumental et c'est grâce à vous ».[265]

17) Pourquoi Israël, qui s'est retiré de tout le Sinaï pour faire la paix avec l'Egypte, et de la frontière internationale avec le Liban, n'évacue-t-il pas 100% de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza pour faire la paix avec les Palestiniens ?

Israël n'a aucune sorte d'obligation, que ce soit légale ou autre, de se retirer de la totalité de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. De plus, ces territoires sont très différents des autres qui étaient l'objet de négociations. Israël n'avait aucune revendication sur le Sinaï ou sur la zone tampon du Liban. Il détenait ces territoires comme mesures défensives pour se protéger après que des armées hostiles les avaient utilisées comme bases pour l'attaquer. Dans le cas du Sinaï,

[263] Interview de Dennis Ross dans Maariv du 6 avril 2001 et dans Fox News Sunday, le 21 avril 2002, conférence de presse de Bill Clinton le 25 juillet 2000…
[264] Cité dans le *Washington Post* du 18 juillet 2001.
[265] MSNBC (télévision américaine) le 26 mars 2002

même après le retrait israélien, une série de mesures de sécurité furent mises en place, parmi lesquelles l'introduction d'observateurs américains pour vérifier le respect des termes du traité de paix. Israël n'a pas formellement proposé de se retirer de la totalité du Golan bien qu'il ait fait allusion à la possibilité d'abandonner tout ou partie de ce territoire en échange de la paix avec la Syrie. Un tel accord inclurait aussi des mesures de vérification du respect du traité et de maintien de la sécurité israélienne.

La situation en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza est très différente. A l'inverse du Sinaï, par exemple, aucune zone tampon ne pourrait être délimitée pour séparer les armées palestiniennes d'Israël si ce dernier évacuait entièrement les territoires. Tous les gouvernements israéliens et les observateurs impartiaux s'accordent sur le fait que la sécurité d'Israël rend indispensable une présence dans la vallée du Jourdain. De plus, Israël entretient un lien historique avec la Judée et la Samarie qui sont des foyers juifs depuis des siècles et possèdent une valeur religieuse importante aux yeux du peuple juif. Enfin, si l'Egypte, le Liban et la Syrie peuvent légitimement revendiquer les territoires disputés comme les leurs, il n'en va pas de même pour les Palestiniens. La Cisjordanie et Gaza n'ont jamais appartenu à aucun autre pays (la Jordanie avait annexé la Cisjordanie, mais seuls deux pays ont reconnu cette annexion) et la revendication des Palestiniens sur eux n'est pas plus justifiée que celle des Israéliens.

Israël a accepté de se retirer de certaines parties de Cisjordanie et de Gaza pour obtenir un accord de paix avec les Palestiniens, et il s'est déjà retiré de larges portions des deux territoires, mais les exigences de sa sécurité font qu'il ne pourra jamais en évacuer 100%.

18)Le retrait d'Israël de Cisjordanie mettrait-il un point final au terrorisme ?

Si Israël se retirait totalement de Cisjordanie demain matin, cela ne mettrait pas fin au terrorisme. Les groupes radicaux islamistes comme le Hamas ou le Djihad Islamique sont opposés à l'existence d'un état juif où que ce soit dans ce qu'ils considèrent comme la terre d'Islam. Ces groupes et d'autres n'ont jamais admis qu'ils étaient prêts à vivre en paix avec Israël s'il se retirait où que ce soit à proximité de la Mer Méditerranée.

Bien avant 1967, quand Israël conquit la Cisjordanie à l'issue d'une guerre défensive après avoir conseillé au Roi Hussein (l'occupant du territoire à cette époque) de ne pas attaquer, les Arabes avaient utilisé la violence pour tenter

d'empêcher l'établissement d'un état juif puis pour essayer de le détruire. Les révoltes anti-juives commencèrent en 1920 et furent organisées de façon régulière pendant toutes les années du Mandat britannique dans le but, soit de faire fuir les Juifs, soit de convaincre les Britanniques de revenir sur leur promesse de créer un foyer juif. Ce furent les premières « intifadas » et elles se caractérisaient par le meurtre de sang froid sur des innocents.

Après qu'Israël ait mis en déroute les armées arabes qui l'avaient envahi en 1948, le Président égyptien Gamal Abdel Nasser incita les terroristes palestiniens à s'en prendre à Israël et provoqua la Guerre des Six-Jours. En 1964, alors que la Jordanie contrôlait la Cisjordanie, la Ligue Arabe créa l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP), un outil terroriste qui devait lui servir à combattre Israël. L'histoire a montré que les radicaux arabes sont prêts à utiliser le terrorisme pour détruire Israël quelles qu'en soient les frontières.

19) Y a-t-il beaucoup de soldats israéliens qui refusent de servir dans les territoires ? Quelles sont leurs raisons et les conséquences de leur choix ?

Environ 200 Israéliens réservistes de l'armée (sur un total de 445 000 de leurs compatriotes) ont signé une pétition pour refuser de servir dans les territoires. Dans une démocratie comme l'est Israël, les gens sont libres de critiquer la politique du gouvernement et les voix d'une minorité n'ont pas plus de poids que celles de la majorité. En fait, un sondage de l'Université de Tel Aviv a montré que 61,5% des personnes interrogées étaient très opposées à l'attitude de ces activistes qui refusaient le service dans les territoires et que 17,6% y étaient farouchement opposées. Cela représente environ 80% de l'opinion publique qui rejette la position des « refuzniks », alors que le soutien total à leur position était de 15%. De surcroît, une contre-pétition fut publiée dans les journaux israéliens en février 2002 et recueillit immédiatement plus de mille signatures de réservistes qui se disaient « surpris et honteux » du contenu de la pétition d'origine écrite par un groupe de ce qu'ils appelaient des « réfractaires ».[266]

Les soldats soulevaient des questions importantes sur la façon dont les Palestiniens étaient traités par les militaires, ce qui fut pris très au sérieux par le public israélien et par le gouvernement, mais leur action n'était pas motivée par la seule objection de conscience : c'était un acte politique. Shlomo Gazit, un ancien chef des renseignements militaires israéliens et sympathisant des objectifs politiques des « refuznils », leur écrivit cependant un plaidoyer passionné pour qu'ils abandonnent leur manifestation. Il leur fit remarquer que la sécurité d'Israël dépendait de la loyauté absolue des soldats aux élus de la

[266] *The Jewish Week* (NY), 8 février 2002

nation et de la nature parfaitement apolitique du système de sécurité. Gazit observa qu'il était impossible de laisser les soldats décider à quels ordres ils voulaient bien obéir et que si l'on adoptait leur point de vue, alors d'autres soldats pouvaient faire la même chose qu'eux mais en sens contraire, refusant par exemple d'évacuer des implantations ou de se retirer des territoires. Il insista sur le fait que les soldats israéliens peuvent mener à bien leur mission en conservant leur humanité puisqu'ils ont le droit de refuser les ordres illégaux.[267] De plus, la démocratie israélienne leur donne d'autres issues pour poursuivre leurs buts politiques, notamment la création d'un nouveau mouvement politique ou l'adhésion à un parti existant dans le but de changer la politique israélienne.

20) Le mur que les Israéliens construisent pour séparer Israël de l'Autorité Palestinienne est-il en mesure de résoudre le problème de la violence entre les deux communautés ?

Un nombre croissant d'Israéliens en est arrivé à la conclusion que la meilleure solution au conflit avec les Palestiniens est la séparation. Ils ont proposé qu'une clôture soit construite pour matérialiser une nouvelle frontière entre Israël et les Palestiniens.
Même les Israéliens qui ne sont pas enthousiastes à l'idée de la création d'un état palestinien considèrent que la clôture est indispensable pour diminuer le nombre d'attentats terroristes. Le chef du Shin Bet, Avi Dichter, par exemple, a déclaré qu'une barrière physique constituerait une dissuasion, citant l'exemple de la clôture qui sépare Israël de la Bande de Gaza.[268]
Beaucoup de gens, dont des Israéliens, ont poussé de grands cris à cette idée et ont avancé de nombreux arguments pour tenter de prouver que cette clôture n'était pas réalisable. Cependant, une clôture avait déjà été construite entre Israël et Gaza, et les frontières entre Israël et ses voisins libanais, jordaniens et syriens comportaient toutes des clôtures.
Construire des barrières entre les nations n'est ni une impossibilité technique ni une originalité politique. La question politique qui présente des difficultés est la localisation de la clôture et en particulier comment on peut protéger Jérusalem sans diviser la ville en deux par une barrière comme c'était le cas du temps de l'occupation jordanienne sur la Vieille Ville.

A l'inverse de la crainte des Palestiniens que la clôture n'ait pour effet de créer un ghetto, la plupart de ceux qui proposent la création de ce mur sont en faveur

[267] *Washington Jewish Week*, 14 février 2002
[268] *Ha'aretz*, 13 février 2002.

de la création d'un état palestinien de leur côté du mur. Les Palestiniens auraient ainsi l'état qu'ils disent souhaiter en Cisjordanie et à Gaza.
La question qui se pose à long terme est celle de l'ouverture de la barrière. Si les Palestiniens décident de vivre en paix avec Israël, rien n'empêchera les biens et les personnes de circuler de part et d'autre de la clôture.
Si, cependant, les Palestiniens continuent de vouloir s'adonner à la violence et au terrorisme et refusent la coexistence pacifique avec leurs voisins israéliens, la barrière sera fermée hermétiquement pour empêcher les infiltrations de terroristes palestiniens.

III – LE TERRORISME INTERNATIONAL

21) Le pacte anti-terroriste signé par les membres de la Ligue Arabe concerne-t-il le conflit israélo-palestinien ?

La Ligue Arabe a fait les gros titres le 22 avril 1998, en adoptant le premier accord arabe anti-terroriste. Ce document demande aux pays arabes de refuser d'accueillir, de donner asile, d'offrir un soutien militaire, logistique ou financier à des groupes qui attaquent d'autres nations arabes. Il stipule que l'attaque de dirigeants de régimes arabes ou de la famille de ces dirigeants doit être considérée comme du terrorisme et que l'Islam rejette « toute forme de violence et de terrorisme ». Les signataires de cet accord promettaient également de s'échanger des informations sur les groupes terroristes.

Les pays et les organisations arabes ayant défini le terrorisme comme des attaques contre les biens ou les personnes arabes, cet accord ne concerne évidemment pas le terrorisme anti-israélien.
Le nouvel accord procède de même en exemptant à l'avance les « mouvements de résistance » au motif que les efforts pour assurer « sa libération et son autodétermination » ne sont pas considérés comme du terrorisme par la Ligue (sauf s'ils s'agit d'un effort de libération dirigé contre un gouvernement arabe).

Même cela fut de trop pour Al-Jihad al-Islami-Fatah, l'une des organisations visées par cet accord. Ce groupe, qui avait assassiné le Président égyptien Anouar El-Sadate, dénonça immédiatement l'accord qui « servait les intérêts de l'ennemi sioniste ».

Pour les membres de la Ligue Arabe, l'objectif de « libération nationale » justifie des attaques contre des civils, hommes, femmes et enfants.
On peut trouver drôle, comme le remarquait Ed Blanche, rédacteur en chef du Lebanon's Daily Star (L'étoile du jour au Liban) que certains des états qui ont

voté cet accord « ont à un moment ou à un autre engagé des actions terroristes les uns contre les autres au cours des innombrables vendettas qui ont délabré le monde arabe dans un passé récent. »

Blanche nota également que cet accord, qui avait été discuté huit ans auparavant, avait d'abord visé les groupes fondamentalistes islamistes qui essayaient de renverser les gouvernements d'Egypte, d'Algérie et du Golfe Persique. Bien que l'accord demande l'extradition des terroristes, il offre également une échappatoire en excluant de cette procédure les terroristes recherchés pour ce que la nation qui les héberge considère comme des raisons politiques.

Cet accord n'a pas marqué une préoccupation nouvelle vis-à-vis du terrorisme. C'était purement et simplement un acte d'auto protection pris par des autocrates qui reconnaissaient, par là même, qu'Israël représentait pour eux une menace moins grande que leurs propres citoyens mécontents.

Ce qui n'a empêché, pendant ce temps, ni l'Autorité Palestinienne, le Liban, la Syrie, la Libye, l'Irak et l'Iran de continuer à financer, organiser et abriter des organisations terroristes, ni des attentats meurtriers d'être perpétrés par des terroristes arabes contre des civils, hommes femmes et enfants, en Israël et partout dans le monde.

22) Le Plan de Paix de la Ligue Arabe de mars 2002 représente-t-il une nouvelle option ?

Le Prince saoudien Abdallah, héritier de la Couronne, a présenté un plan de paix qui a été ensuite révisé et adopté par la Ligue Arabe et présenté comme une initiative de paix qui offrait à Israël des « relations normalisées » en échange d'un retrait sur les frontières d'avant 1967 et de la résolution du problème des réfugiés palestiniens.

En fait, la « nouvelle » initiative n'est rien de plus qu'une reformulation de l'interprétation arabe de la Résolution 242 de l'ONU. Le problème est que cette résolution ne dit pas ce que ce plan de paix doit obliger Israël à faire. La résolution demande à Israël de se retirer de certains territoires occupés lors de la guerre, pas de « tous les territoires » en échange de la paix. En fait, les délégués arabes avaient fait du lobbying pour que l'on remplace « certains territoires » par la mention « tous les territoires » dans la résolution, mais ce changement avait été rejeté.

De plus, la Résolution 242 dit aussi que chaque état a le droit de vivre avec « des frontières reconnues et sûres », ce que tous les analystes militaires ont interprété comme « les frontières de 1967 avec des modifications pour garantir la sécurité d'Israël ». Accessoirement, la Résolution ne hiérarchise pas les propositions qu'elle mentionne, toutes étant des principes égaux. Israël n'a aucune obligation de se retirer avant que les Arabes aient accepté le principe de vivre en paix.

Le plan arabe exige qu'Israël se retire notamment du Plateau du Golan et le gouvernement a proposé d'en évacuer la plus grande partie, sinon la totalité en échange d'un traité de paix, mais le Président syrien Hafez el-Assad n'a jamais manifesté la moindre velléité d'échanger la terre contre la paix. Son fils, Bashar qui lui a succédé comme président, a jusqu'à présent manifesté son refus pur et simple de négocier avec Israël.

L'exigence qu'Israël « se retire des territoires libanais occupés dans le sud du pays » n'est pas seulement naïve, elle va à l'encontre des conclusions de l'ONU selon lesquelles Israël a entièrement rempli ses obligations de retrait en ce qui concerne le territoire libanais.

L'initiative arabe réclame également une juste résolution du problème des réfugiés palestiniens basée sur la Résolution 194 de l'Assemblée Générale de l'ONU. Sur laquelle il y a également une différence flagrante entre le texte et l'interprétation qu'en font traditionnellement les Arabes.
Le passage de la Résolution qui concerne les réfugiés dit textuellement :
« que les réfugiés qui souhaitent retourner chez eux pour vivre en paix avec leurs voisins doivent y être autorisés aussi vite que cela s'avère possible dans la pratique, et qu'une indemnisation doit être versée à ceux qui choisissent de ne pas rentrer. Cette indemnisation couvre aussi la perte et les dommages subis par les biens et doit, selon les lois internationales, et en toute équité, être payée par les gouvernements ou les Autorités responsables. La commission de Conciliation a pour instructions de faciliter le rapatriement, la réinstallation et la réintégration sociale et économique des réfugiés ainsi que le paiement des indemnisations…

Le mot réinstallation démontre que l'ONU reconnaît l'impossibilité pour Israël de rapatrier toute une population hostile qui mettrait sa sécurité en danger. La solution à ce problème, comme à tous les problèmes de réfugiés qui se sont posés précédemment, nécessite qu'au moins quelques Palestiniens soient réinstallés dans des territoires arabes. À l'époque, les Israéliens n'imaginaient pas que le problème des réfugiés rendrait une telle ampleur. Il paraissait logique que les états arabes accueilleraient la majorité d'entre eux et qu'un compromis serait

trouvé pour les autres dans le cadre d'un règlement global. Les Arabes, cependant, n'étaient pas plus désireux de faire des compromis en 1949 qu'ils ne l'avaient été en 1947. De fait, ils rejetèrent en bloc toute la résolution de l'ONU.

Les discussions sur les réfugiés avaient commencé à l'ONU pendant l'été 1948, avant qu'Israël ait remporté la victoire totale sur le terrain, aussi les Arabes croyaient-ils toujours qu'ils pouvaient gagner cette guerre et renvoyer triomphalement les réfugiés chez eux. Les Arabes exigèrent que les Nations Unies affirment le « droit » des Palestiniens à retourner chez eux et ils refusèrent d'accepter quoique ce soit jusqu'au moment où leur défaite fut consommée. Les Arabes réinterprétèrent alors la Résolution 194 comme si elle garantissait aux réfugiés le droit absolu de rapatriement et ils n'ont eu de cesse d'exiger, depuis, qu'Israël partage leur interprétation.

Aujourd'hui, l'UNWRA compte 3,7 millions de Palestiniens comme réfugiés. La population actuelle d'Israël est d'environ 6 millions dont 5 millions de juifs. Si tous les Palestiniens revenaient, la population se monterait à environ 10 millions, 50% juive et 50% arabe. Etant donné le taux de natalité considérablement plus élevé chez ces derniers, Israël cesserait très rapidement d'être un état juif pour devenir, de facto un deuxième état palestinien (à côté de celui créé sur la Bande de Gaza et en Cisjordanie). Cette formule suicidaire est rejetée par les Israéliens depuis la fin de la guerre de 1948 et elle est parfaitement inacceptable pour les Israéliens d'aujourd'hui.

Israël a autorisé certains réfugiés à revenir pour des raisons humanitaires et dans le cadre de la réunification des familles. Des milliers sont déjà rentrés sur cette base, et Israël a répété à maintes reprises qu'il était prêt à recevoir 100 000 réfugiés supplémentaires pour régler ce problème. En fait il a été récemment rendu public qu'Israël avait déjà accepté le retour de 140 000 réfugiés depuis les Accords d'Oslo en 1993.[269]

La question des réfugiés ne faisait pas partie de la proposition d'origine du Prince Abdallah et elle a été ajoutée sur la pression des autres délégations. Il est aussi important de noter que la Résolution 242 ne mentionne pas les Palestiniens et que la référence aux réfugiés s'applique aussi aux juifs qui vivaient dans des pays arabes et qui ont fui ou ont été chassés de chez eux. Un autre changement par rapport à la version originale du Prince Abdallah est la formulation de la « normalisation des relations » qui est devenue, de façon plus vague, la recherche de « relations normales ».

[269] JTA, 6 février 2002.

L'exigence arabe qu'Israël accepte l'établissement d'un état palestinien en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza avec Jérusalem Est comme capitale fait partie des négociations depuis Oslo. Les dirigeants israéliens, y compris Sharon, ont accepté le principe de la création d'un état palestinien dans ces territoires. De fait, le Premier Ministre Ehud Barak a même offert à Yasser Arafat de rendre plus de 90% des territoires et de donner aux Palestiniens le contrôle sur la plus grande partie de Jérusalem Est au cours des négociations de Camp David en 2000, mais ces propositions ont été rejetées tout net par les Palestiniens sans autre contre proposition.

Il n'est pas non plus inutile de faire remarquer que la plupart des nations membres de la Ligue Arabe n'ont aucune raison de faire la paix avec Israël maintenant. Israël ne détient aucun territoire qui leur appartienne et il est plus que désireux de faire la paix avec ces états. Plusieurs d'entre eux ont commencé à normaliser leurs relations avec Israël avant la dernière explosion de violence, et le pays qui les critiquait alors sur le principe était l'Arabie Saoudite.

Pour que ce plan ait la moindre chance de servir de base à une négociation, il faudrait que l'Arabie Saoudite et les autres états membres de la Ligue Arabe soient prêts à négocier directement avec Israël. Le Premier Ministre israélien Ariel Sharon a même dit qu'il voulait bien venir au Sommet de la Ligue Arabe pour discuter de ce plan mais il n'y a pas été invité. Les Saoudiens ont également été invités à se rendre à Jérusalem pour discuter de leur proposition mais ils ont également rejeté cette idée.

23) Les dirigeants arabes condamnent-ils réellement les auteurs d'attentats suicides depuis le 11 septembre et luttent-ils concrètement contre le terrorisme ?

« Un rapport secret des Services Secrets américains réalisé à partir d'un sondage effectué par les Services Secrets saoudiens à la mi-octobre 2001 auprès de saoudiens diplômés âgés de 25 à 41 ans concluait que 95% d'entre eux soutenaient la cause d'Oussama Ben Laden. » *(New York Times[270])*

En Avril 2002, le Président Bush a appelé les états arabes à « faire leur possible pour faire cesser les activités terroristes, interrompre la chaîne de financement du terrorisme et faire cesser l'incitation à la violence dans les médias officiels de leurs pays. »

[270] *New York Times*, 27 janvier 2002.

Il les incita aussi vivement à « dénoncer publiquement les attentats suicides et à user de leur influence auprès de l'Autorité Palestinienne et d'autres organisations pour faire cesser la violence. »[271]
Non seulement les pays arabes rejetèrent la demande du Président américain, mais ils firent exactement l'inverse. Par exemple, le Président irakien Saddam Hussein promit publiquement de payer 25 000 dollars aux familles des auteurs d'attentats suicides. L'Arabie Saoudite organisa un Téléthon pour rassembler des millions de dollars destinés aux « martyrs », collecte pour laquelle les deux plus importants contributeurs furent le Roi Fahd et le Prince héritier Abdallah, le célèbre et célébré auteur de l'initiative de paix de la Ligue Arabe.[272]
Aussi bien les radicaux, comme l'Irak, que les « modérés », comme l'Arabie Saoudite, financent le terrorisme en sous-main, en plus de leur soutien plus large au terrorisme, action dans laquelle ils sont rejoints par d'autres pays, dont l'Iran.

Le 2 avril, les 57 membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI) réunis en Malaisie, rejetèrent tout lien entre les attentats palestiniens et le terrorisme et refusa même de définir le terrorisme. Le Premier Ministre de Malaisie, Mahatir Mohamad, demanda au groupe de qualifier les attaques contre des civils, y compris ceux perpétrés par les auteurs d'attentats suicides palestiniens d'attentats terroristes mais la Conférence ne le suivit pas.[273]

Peut-être le meilleur exemple du refus arabe de condamner le terrorisme vint-il du Roi Abdullah de Jordanie, généralement considéré comme l'un des dirigeants arabes les plus modérés et comme l'allié le plus fidèle des Etats-Unis. Lors d'une interview, Christiane Amanpour, de CNN, lui demanda à plusieurs reprises et sous différentes formes s'il accepterait de faire une simple déclaration condamnant les attentats suicides contre des civils israéliens et il éluda à chaque fois la question.[274]

Tant que les pays arabes soutiendront le terrorisme, Israël sera en danger et il y aura peu de chances qu'intervienne la paix et la stabilité au plan régional. De plus les politiques arabes légitimisent l'utilisation du terrorisme non seulement contre Israël mais aussi contre l'ensemble des pays occidentaux.

« Vous ne pouvez pas négocier avec des terroristes par ce que la seule réponse des terroristes quand vous cédez à leurs exigences est encore plus de chantage.

[271] Conférence de presse delaMaison Blanche, 11 avril 2002.

[272] *Washington Post*, 2 et 12 avril 2002.
[273] Associated Press, 2 avril 2002.
[274] CNN, 11 avril 2002.

… (Israël) ne peut pas négocier avec des gens qui tuent des civils pour des objectifs politiques. … N'importe quel dirigeant politique qui tolère le terrorisme politique comme un outil légitime pour une campagne politique est lui-même un terroriste. » (Milos Zeman, Premier Ministre tchèque[275]).

24) Les actes de terrorisme perpétrés par la Résistance palestinienne et les attaques du 11 septembre contre les Etats-Unis sont-elles comparables ?

Israël et les Etats-Unis sont des alliés dans la guerre contre le terrorisme. Ces deux pays, comme l'ensemble des démocraties occidentales, doivent faire face à une menace commune de l'islamisme radical et des groupes idéologiques qui veulent les détruire pour ce qu'ils représentent : liberté, modernité, démocratie et, de façon générale, les valeurs judéo-chrétiennes. Les Palestiniens ne sont pas engagés dans un processus de résistance mais de meurtre sanglant. Aucune excuse ne peut justifier l'assassinat d'innocents. C'est du terrorisme.

Il est vrai que les attaques terroristes qui se produisent en Israël et aux Etats-Unis ne sont pas exactement identiques. Le 11 Septembre fut une journée d'horreur mais elle fut l'une des rares où des Américains ont été directement touchés par le terrorisme. Les Israéliens en sont les victimes quotidiennes. Les Occidentaux ont dû apprendre à vivre avec de nouvelles mesures de précaution dans les aéroports, ce qui représente un inconvénient somme toute mineur. Les Israéliens doivent se méfier des individus, des paquets, des objets suspects partout et tout le temps.
Heureusement pour eux, les occidentaux ne sont pas obligés d'y réfléchir à deux fois quand ils envoient leurs enfants à l'école, quand ils vont faire des courses au supermarché ou quand ils espèrent passer une soirée sympathique au restaurant. Les Israéliens, eux, savent qu'ils doivent se préoccuper de la sécurité de leurs enfants et qu'ils risquent leur vie chaque fois qu'ils vont au restaurant, dans une discothèque, ou au supermarché. Pour de nombreux juifs occidentaux, le shabbat est une occasion de recueillement et de prières, ou de loisirs et de repos. Pour les Israéliens, le shabbat a souvent été le jour de prédilection pour les meurtres et les attentats suicides. Après les massacres du soir de mars 2001 où 28 personnes furent assassinées en célébrant la Pâque juive, les Israéliens ont du mal à célébrer leurs fêtes religieuses.

Il est certainement difficile pour des Américains ou des Européens d'apprécier l'impact d'un attentat qui ne fait « que 28 morts ». A l'échelle de la population française, cette seule soirée se serait soldée par 280 morts. Quand on pense à l'émotion qui a soulevé le pays après l'attentat suicide de Karachi (13 morts dont

[275] *Jerusalem Post*, 18 février 2002.

11 Français) ou après la tuerie du Conseil Municipal de Nanterre (9 morts), on peut imaginer que dans un pays aussi petit qu'Israël, ce nombre est considérable et il est vraisemblable qu'une bonne partie de la population israélienne connaissait personnellement l'une des victimes.
Et l'on se rend compte que les Israéliens vivent un 11 septembre pratiquement chaque jour. Sans compter les attentats évités. Des dizaines de tentatives ont été déjouées grâce à l'intervention de la police ou de simples citoyens, hommes et femmes courageux(ses) qui ont fait, littéralement un rempart de leur corps entre les auteurs d'attentats suicides et ceux dont ils voulaient faire leurs victimes. Et il est important de remarquer que si la plupart des ennemis des démocraties occidentales sont basés à des centaines ou des milliers de kilomètres, les terroristes qui menacent Israël sont à leurs portes.

IV QUESTIONS DIVERSES

25) Compte tenu de sa personnalité, est-il raisonnable d'espérer un accord tant qu'Ariel Sharon sera Premier ministre d'Israël ?

Ariel Sharon a été diabolisé par les Arabes et caricaturé par les médias occidentaux qui le qualifient de « faucon » ou « d'homme d'extrême droite », une appellation qui n'est quasiment jamais attribuée aux dirigeants d'autres pays. Sharon a passé l'essentiel de sa vie sous l'uniforme de soldat ou comme haut fonctionnaire cherchant la paix pour son pays.

C'est Ariel Sharon qui a donné au Premier Ministre Menachem Begin le soutien qui a rendu possible la signature du traité de paix entre Israël et l'Egypte. A un moment crucial des négociations de Camp David, où les négociations achoppaient sur l'exigence du Président égyptien Anouar El-Sadate qu'Israël démantèle toutes ses implantations dans le Sinaï, Begin appela Sharon et lui demanda s'il était prêt à renoncer à ces implantations. Non seulement Sharon lui conseilla d'accepter, mais c'est lui qui mit matériellement en œuvre cette décision, faisant évacuer les habitants, parfois par la force.[276]

Les positions de Sharon ont évolué avec le temps. S'il fut un temps où il était fermement opposé à la création d'un état palestinien, il a accepté cette idée depuis qu'il est Premier Ministre, s'opposant en cela à des membres de son propre parti.

---

[276] Steven Spiegel, *The Other Arab-Israeli Conflict: Making America's Middle East Policy from Truman to Reagan (L'autre conflit israélo-arabe ; la politique américaine au Proche-Orient de Truman à Reagan)* Books, 2001, pp. 400-401. IL: University of Chicago Press, 1986, p. 358; Ariel Sharon, *Warrior. (Guerrier)* NY: Touchstone.

Depuis sa prise de fonction, Sharon a proposé à de très nombreuses reprises aux Palestiniens de négocier s'ils arrêtaient la violence. Il s'est contenté d'exiger une période sans violence de seulement sept jours, une exigence que certains ont trouvée exorbitante (malgré le fait que les Palestiniens s'étaient engagés, à Oslo, sur huit années de paix) et il a même, ensuite, abandonné cette exigence. C'est alors que les Palestiniens répondirent à son geste d'apaisement par le massacre de la Pâque, un attentat suicide dans un hôtel de Natanya où des familles célébraient cette fête religieuse qui se termina par la mort de 28 civils.

A la suite de cela, Sharon proposa la tenue d'une conférence de paix , proposition soutenue par l'administration Bush. Même quand le Prince Abdallah d'Arabie Saoudite proposa une initiative de paix pleine de conditions qu'il savait ne pas pouvoir être acceptées par Israël, Sharon ne rejeta pas ce plan d'office et proposa une négociation directe pour en débattre.

La seule façon de savoir si Sharon est réellement opposé à la paix est de le mettre à l'épreuve en acceptant des négociations. Tant que les Palestiniens s'en tiendront au terrorisme, aucun Premier Ministre israélien ne pourra négocier ou envisager des compromis.

26) Quelle est la politique israélienne concernant l'eau vis-à-vis de ses voisins ?

Les ressources en eau sont une question de vie ou de mort et de paix ou de guerre pour les populations du Moyen-Orient. Comme l'a titré le *Jerusalem Post*, « la main qui contrôle le robinet dirige le pays ».[277]

Le Roi Hussein de Jordanie déclarait en 1990 que la seule raison pour laquelle son pays pourrait se lancer dans une guerre serait l'eau, aussi n'est-il pas surprenant que l'accord sur les ressources en eau ait été un point essentiel de la négociation du traité de paix avec Israël. La Jordanie reçoit maintenant une allocation d'eau annuelle d'Israël.[278]

Depuis quelques années, Israël est confronté à un déficit permanent en eau : il consomme plus d'eau qu'il n'en reçoit à travers les précipitations naturelles. Les années de sécheresse, la situation empire puisque la quantité d'eau dans les citernes baisse de façon significative, comme le niveau des cours d'eau.

---

[277] *Jerusalem Post*, 16 juillet 1994.
[278] *Washington Times*, 30 juillet 1990.

La situation devient de plus en plus grave alors que la population de la région croît de façon exponentielle (des dizaines de milliers d'immigrants arrivant en Israël), que les désaccords sur les ressources existantes se font plus aiguës et qu'Israël et les Palestiniens négocient les droits d'accès à l'eau en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.

L'eau d'Israël vient de trois origines : les côtes, les montagnes et le Lac Tibériade. Chacune de ces provenances fournit environ 25% du total consommé. Environ 20% provient de petites nappes phréatiques et les 5% restants viennent du Shafdan, un projet qui recycle les eaux usées de l'agglomération de Tel Aviv.

La qualité de l'eau des nappes phréatiques en bordure de mer se détériore à cause d'un pompage trop important et de la contamination par les déchets. Le Lac Tibériade demande un équilibre délicat de son niveau d'eau. Si celui-ci est trop bas, de l'eau salée provenant de sources alentours s'y infiltre. S'il est trop élevé, il y a des risques d'inondation. L'eau d'origine montagneuse est la meilleure en qualité. C'est aussi celle sur laquelle les contentieux politiques sont les plus forts. Avant 1967, c'est Israël qui en utilisait 95% et les Arabes seulement 5%. Depuis, la part des Arabes a plus que triplé, mais les Palestiniens continuent d'exiger que les proportions soient inversées. Ils estiment que, puisque la nappe phréatique est située sous la Cisjordanie, elle devrait être contrôlée par l'Autorité Palestinienne. Les Palestiniens prétendent qu'Israël « vole » leur eau, mais Israël ne veut pas en perdre le contrôle.

La question de l'eau a un retentissement évident sur l'économie et sur la sécurité d'Israël. L'un des dangers est que le pompage en Judée et Samarie par les Palestiniens pourrait augmenter à un degré tel qu'il éliminerait toute possibilité de pompage en Israël. Les Palestiniens ont également exigé le droit d'étendre leur secteur agricole, de manière à utiliser les mêmes chiches ressources que l'organisme qui contrôle l'eau de l'état d'Israël, Comptroller, a déjà jugées inadéquates pour élargir le secteur agricole israélien. D'autant que les autorités Palestiniens en charge de l'eau disent officiellement que jusqu'à 50% de leur eau potable est perdue à cause d'un système d'adduction obsolète et inefficace. Le dilemme de l'AP est encore plus grave à Gaza où la nappe phréatique est pratiquement inutilisable à cause de la pollution et de la salinité.

La quantité d'eau fournie aux Territoires par Israël a été décidée en commun par les deux parties lors des négociations. L'Accord intérimaire a défini le nombre de puits qu'Israël devait creuser et le nombre de ceux qui devaient être creusés par l'AP et par les organisations internationales. La coopération dans les domaines de la voirie et de l'environnement fut également définie. Il fut décidé

ultérieurement que la juridiction concernant l'eau serait transférée aux Palestiniens dans le cadre du transfert des pouvoirs civils et que la situation de l'eau serait supervisée conjointement par les deux équipes.

Israël a rempli l'intégralité de ses obligations pendant l'Accord Intérimaire. Le quota d'eau défini et même plus, est fourni. La juridiction sur l'eau a été transférée totalement et dans les temps et Israël a approuvé le creusement de puits supplémentaires. Israël et l'AP patrouillent ensemble pour résoudre les cas de vol d'eau ainsi que d'autres problèmes liés à cette question.

Pour parer à la menace que fait peser l'Intifada El-Aqsa sur les réserves d'eau, les officiels palestiniens et israéliens ont publié une déclaration conjointe en janvier 2001 pour s'opposer à ce que soient endommagées les réserves d'eau et les infrastructures qui les protègent et faisant part de leur intention d'assurer l'approvisionnement en eau des villes et villages palestiniens et israéliens en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.[279]

Israël pourrait assurer son approvisionnement en eau en maintenant son contrôle sur trois régions de Cisjordanie qui représentent 20% du territoire, mais la pression internationale et la dynamique du processus de paix vont à l'encontre de cette option.

L'eau est également une question importante dans les négociations avec les Syriens. La Syrie exige la restitution de l'intégralité du Plateau du Golan. Selon l'expert Joyce Starr, un gouvernement qui concèderait ces territoires du Golan sans s'assurer une garantie d'approvisionnement en eau de la rivière Yarmuk ou d'une autre origine « mettrait la nation en grave danger ».[280]

[279] Comité unifié israelo-palestinien pour l'eau, "Déclaration commune pour maintenir les infrastructures de l'eau en-dehors du cycle de la violence," (31 janvier 2001).
[280] *Washington Post*, 10 septembre 1995.

CHAPITRE 14
JERUSALEM
Traduction et adaptation française de Simon Pilczer

SOMMAIRE DU CHAPITRE

I - TROIS MONOTHÉISMES, DEUX PEUPLES, UNE VILLE

1) Quelles références religieuses légitiment les revendications des Juifs et des Musulmans sur Jérusalem ?
2) Qu'est-ce qui atteste, historiquement, de la centralité de Jérusalem pour Israël et les Juifs ?
3) Sous l'administration israélienne, la liberté de culte est-elle garantie pour tous à Jérusalem ?
4) Quelle est la politique israélienne vis-à-vis des lieux saints des différentes religions ?
5) Quand Israël a creusé le tunnel du Mur Occidental, cela constituait-il une menace pour l'intégrité du Mont du temple et de la mosquée Al-Aqsa ?
6) En avril 1990, 20 familles juives ont emménagé à l'hospice Saint Jean, un immeuble situé dans le quartier chrétien de Jérusalem, près de l'église du saint Sépulcre. Cela indique-t-il qu'Israël veut limiter l'accès des non Juifs à leurs sites religieux ?
7) Dans quelles circonstances la police israélienne a-t-elle tué 17 Arabes sur le Mont du Temple en 1990 ?
8) Qui a tenté d'incendier la mosquée Al-Aqsa en 1969 ?

II - ADMINISTRATIONS SUCCESSIVES DE JÉRUSALEM

9) De 1948 à 1967, la Jordanie a-t-elle assuré la liberté de culte pour toutes les religions à Jérusalem ?
10) Quelle a été la politique de la Jordanie vis-à-vis des lieux saints juifs ?
11) La Jordanie a-t-elle amélioré les conditions de vie dans la partie orientale arabe de Jérusalem ?
12) Quelle a été l'attitude d'Israël vis-à-vis des Arabes palestiniens à Jérusalem, en matière de droits politiques?
13) Les Palestiniens ont-ils préservé les vestiges archéologiques du Mont du Temple ?

III - LE STATUT DE JÉRUSALEM

14) Les Arabes souhaitaient-ils l'internationalisation de Jérusalem ?
15) Quelle a été l'attitude de la Jordanie vis-à-vis de l'internationalisation ?

16) Selon la résolution n° 242 de l'ONU, Jérusalem Est serait-elle considérée comme un territoire occupé ?
17) Le monde arabe considère que Jérusalem Est devrait faire partie d'un état palestinien parce que ses résidents sont des Arabes et qu'aucun Juif n'y aurait jamais vécu. Qu'en est-il ?
18) L'internationalisation est-elle la meilleure solution pour résoudre les revendications conflictuelles sur Jérusalem ?

I - TROIS MONOTHÉISMES, DEUX PEUPLES, UNE VILLE

1) Quelles références religieuses légitiment les revendications des Juifs et des Musulmans sur Jérusalem ?

Les Juifs vivent à Jérusalem de façon continue depuis plus de deux millénaires. Ils y constituent la communauté la plus importante depuis les années 1840. (Carte de Jérusalem en 1912).
C'est à Jérusalem que se trouve le Mur Occidental, mur de soutènement du Temple, lequel était, quand il était debout, et est demeuré après sa destruction, le lieu le plus sacré du judaïsme.
En revanche, Jérusalem n'a jamais été la capitale d'une entité arabe. Elle n'a jamais servi de capitale provinciale sous domination musulmane, et n'a jamais été un centre culturel musulman.
Si pour les Juifs, toute la ville est sacrée, les Musulmans en révèrent un site particulier, « le Dôme du Rocher ».
« Pour un Musulman » observait l'écrivain britannique Christopher Sykes, « il y a une profonde différence entre Jérusalem et La Mecque ou Médine. Ces dernières sont des villes saintes contenant des lieux saints ». A part le dôme du Rocher, Jérusalem n'a pas de signification majeure pour l'Islam. [281]

Evolution de la population de Jérusalem en fonction des différents recensements[282]

Année	Juifs	Musulmans	Chrétiens	Total
1844	7 120	5 000	3 390	**15 510**
1876	12 000	7 560	5 470	**23 030**
1896	28 112	8 560	8 748	**45 420**

[281] Encounter, février 1968
[282] John Oesterreicher et Anne Sinai, eds., *Jerusalem*, (NY: John Day, 1974), p. 1 ; Bureau Central des Statistiques, Municipalité de Jérusalem. Les chiffres de 2000 comportent 9 000 personnes sans religion identifiée.

1922	33 971	13 411	4 699	**52 081**
1931	51 222	19 894	19 335	**90 451**
1948	100 000	40 000	25 000	**165 000**
1967	195 000	54 963	12 646	**263 309**
1987	340 000	121 000	14 000	**475 000**
1990	378 200	131 800	14 400	**524 000**
2000	530 000	204 000	14 700	**758 300**

2) Qu'est-ce qui atteste, historiquement, de la centralité de Jérusalem pour Israël et les Juifs ?

Depuis que le roi David a fait de Jérusalem sa capitale, il y a plus de 3000 ans, la ville a toujours joué un rôle central dans l'existence juive. Le mur occidental dans la Vieille Ville (dernier vestige du mur de l'ancien Temple, le site le plus sacré du judaïsme) est l'objet de la vénération des Juifs et le centre de leurs prières. Trois fois par jour, depuis des milliers d'années, les Juifs prient « Dans la Ville de Jérusalem, nous reviendrons dans la joie », et ils répètent le serment du psalmiste : « Si je t'oublie, Jérusalem, que ma main droite se dessèche, que ma langue se colle à mon palais… »

« Jérusalem n'a connu que deux périodes de vraie grandeur, séparées par 2 000 ans. La grandeur n'est advenue que sous la domination juive. Il en est ainsi parce que ce sont les Juifs qui l'ont le plus aimée, et qui ont maintenu cet amour à travers les siècles et la dispersion… C'est la plus longue et la plus profonde histoire d'amour de l'histoire ».[283]

En janvier 2001, le Mufti de Jérusalem, Ikrima Sabri, nommé par l'Autorité Palestinienne, déclara au journal allemand Die Welt, « il n'existe pas la plus petite trace de l'existence d'un temple juif à cet endroit dans le passé. Dans toute la ville, pas une seule pierre ne peut témoigner de l'histoire juive ».

Outre la prodigieuse masse de vestiges archéologiques qui contredisent ce néo-négationisme, on trouve d'intéressants éléments dans un livre intitulé « Petit guide de la Mosquée du Dôme » (al-Haram al-Sharif), publié par le Conseil Musulman Suprême en 1930. Le Conseil, corps musulman suprême à Jérusalem pendant le mandat britannique, y déclare que le site du Mont du Temple est « l'un des plus anciens du monde. Sa sainteté date des temps les plus reculés. Son identité avec le site du Temple du roi Salomon n'est pas discutable. C'est aussi le

[283] Leon & jill Uris, *Jerusalem,* (New York, doubleday and company, 1981), p.13

lieu, selon la foi universelle, où le roi David après avoir construit un autel pour le Seigneur, prodiguait des offrandes et des sacrifices de paix ».

Dans la description des Etables du roi Salomon, que les officiels du Waqf musulman convertirent en une nouvelle mosquée en 1996, le guide déclare : « On connaît peu de choses de l'histoire ancienne de la salle elle-même. Elle date probablement de la construction du Temple de Salomon… Selon Flavius Josèphe, elle existait déjà et était utilisée comme refuge par les Juifs au moment de la conquête de Jérusalem par Titus en 70 après J.C. ».[284]

Plus irréfragable encore, le Coran, le livre saint de l'Islam, décrit la construction par Salomon du Premier Temple (34 : 13) et raconte la destruction du premier et du second Temples (17 : 7).

Le lien entre les juifs et le Mont du Temple a plus de 3 000 ans et ses racines s'inscrivent dans la tradition et dans l'histoire. Quand Abraham lia son fils Isaac sur un autel pour le sacrifier à Dieu, il le fit au sommet du Mont Moriah, l'actuel Mont du Temple. Le premier Saint des Saints du premier Temple contenait l'Arche d'Alliance originelle, et le premier comme le Second Temple demeurèrent le centre de la vie religieuse et sociale des Juifs jusqu'à la destruction du second par les Romains.
Après la destruction du deuxième Temple, le contrôle du Mont du Temple passa entre les mains de plusieurs conquérants successifs. Ce fut au début de la domination musulmane que le Dôme du Rocher fut construit sur le site des anciens Temples.
Les juifs orthodoxes ne se rendent jamais sur le Mont du Temple de crainte de fouler involontairement aux pieds le Saint des Saints et l'Arche d'Alliance qu'il contient, puisque l'on ne connaît pas l'endroit exact du Mont du Temple où il est enfoui. Des juifs moins pratiquants et des non musulmans peuvent visiter le site avec l'autorisation du Waqf, sous réserve d'observer les horaires des prières et un code vestimentaire qui n'induise aucune « profanation » du lieu.

3) Sous l'administration israélienne, la liberté de culte est-elle garantie pour tous à Jérusalem ?

Après la guerre de 1967, Israël a aboli les lois discriminatoires promulguées par la Jordanie et a adopté ses propres critères rigoureux pour sauvegarder l'accès aux sites religieux.

[284] Jerusalem Post (26 janvier 2001).

« Quiconque commet quelque action que ce soit de nature à entraver la liberté d'accès des adeptes de quelque religion que ce soit à ses lieux saints », stipule la loi israélienne, est « passible d'un emprisonnement de cinq ans ».

Israël a aussi confié l'administration des lieux saints à leurs autorités religieuses respectives.
Ainsi le Waqf musulman a-t-il la responsabilité des mosquées du Mont du Temple (que les Musulmans appellent « l'esplanade des mosquées »).
Il en va de même pour les Chrétiens et ce sont les Filles de la Charité de l'Hospice Saint Vincent de Paul de Jérusalem qui se sont vigoureusement élevées contre les accusations portées contre l'attitude d'Israël quelques mois après qu'il ait pris le contrôle de Jérusalem : « notre travail a été considérablement amélioré par la bonne volonté des autorités israéliennes qui ont aplani les difficultés non seulement pour nous mais, plus important encore, pour les Arabes dont nous nous occupons. La guerre qui vient d'avoir lieu (1967. NDT) nous a fait découvrir les Israéliens, aussi bien les soldats que les civils, et nous a montré qu'ils étaient dignes de notre admiration la plus grande. » [285]

Israël partage la gestion du Mont du Temple depuis 1967, au moment où ministre de la défense, Moshe Dayan, en réunifiant Jérusalem, a autorisé l'autorité musulmane, le Waqf, à continuer d'assurer l'autorité civile sur le Mont du Temple. Le Waqf y supervise toute l'activité quotidienne. Une présence israélienne est stationnée à l'entrée du Mont de Temple afin d'en assurer l'accès aux fidèles de toutes les religions.

Les seuls moments où Israël a empêché les musulmans de se rendre au Mont du Temple ont été les périodes de haute tension où les menaces de violence obligeaient à limiter le public présent à cet endroit. Ces mesures étaient prises pour protéger à la fois les fidèles de toutes les religions et les lieux de culte dans la Vieille Ville. Leur durée n'a généralement pas excédé un ou deux jours.

Depuis 1967, des centaines de milliers de musulmans et de chrétiens – dont beaucoup de citoyens de pays arabes en guerre avec Israël – sont venus à Jérusalem pour visiter leurs lieux saints. Les dirigeants arabes sont libres de se rendre à Jérusalem pour y prier s'ils le désirent, comme le président égyptien Anouar Sadate l'a fait à la mosquée Al-Aqsa.

Selon l'Islam, le prophète Mahomet fut miraculeusement transporté, en rêve, de la Mecque à Jérusalem, où il fit son ascension au paradis. Le dôme du Rocher et la mosquée Al-Aqsa, toutes deux construites au VIIème siècle, accréditèrent

[285] Catholic Herald of London, (6 octobre 1967)

définitivement l'identification de Jérusalem à « la Lointaine » qui est mentionnée dans le Coran, faisant d'elle un lieu saint après la Mecque et Médine. Les droits des musulmans sur le Mont du Temple, site des deux mosquées, n'ont pas été enfreints. Bien que ce soit le lieu le plus saint du judaïsme, Israël a laissé le Mont du Temple sous le contrôle des autorités religieuses musulmanes.

Pour les Chrétiens, Jérusalem est le lieu de la vie, de la prédication, de la mort et de la résurrection de Jésus. Bien que ce soit plutôt la Jérusalem céleste que la terrestre qui soit mise en exergue par l'Eglise, les endroits mentionnés dans le Nouveau Testament et les sites du ministère de Jésus attirent des pèlerins et des croyants depuis des siècles.
Au nombre de ces sites figurent l'Eglise du Saint Sépulcre, le Jardin de Gethsémani, le lieu de la dernière Cène et la Via Dolorosa avec les quatorze stations de la Croix.

Les droits des différentes Eglises chrétiennes d'avoir la garde des lieux saints chrétiens à Jérusalem ont été définis au cours du XIXème siècle, à une époque où Jérusalem faisait partie intégrante de l'Empire Ottoman.
Connus sous le nom d'« Accord de Statu Quo pour les lieux saints chrétiens à Jérusalem », ces droits sont demeurés en vigueur pendant la période du mandat britannique et sont toujours respectés par Israël.

4) Quelle est la politique israélienne vis-à-vis des lieux saints des différentes religions ?

Les Israéliens ont constamment tenté d'empêcher les fanatiques de toutes religions de profaner des lieux saints ou de commettre des actes de violence à proximité d'eux.
Quand il n'a pas pu empêcher que de tels actes se produisent, Israël a sévèrement puni les fauteurs de troubles. Ainsi Alan Goodman, un déséquilibré Israélien qui tira sur des Arabes sur le Mont du Temple en 1982, fut-il condamné à la prison à perpétuité.

En 1984, les autorités israéliennes infiltrèrent un groupe juif qui préparait des actes de violence contre des sites non juifs et des civils. Les activistes furent jugés et emprisonnés.
En 1990, un groupe extrémiste juif, « les Fidèles du Mont du Temple », prévoyait de défiler sur le Mont du Temple à « Soukkot » (fête des Cabanes) pour poser la première pierre du troisième Temple. La police, consciente de la colère qu'une telle démarche entraînerait chez les Arabes, dans le contexte déjà tendu de l'intifada et des évènements du Golfe, leur refusa l'autorisation de cette

manifestation. Cette décision fut maintenue par la Cour Suprême d'Israël, et la décision fut communiquée immédiatement aux dirigeants religieux musulmans et à la presse arabe.

5) Quand Israël a creusé le tunnel du Mur Occidental, cela constituait-il une menace pour l'intégrité du Mont du temple et de la mosquée Al-Aqsa ?

La partie la plus célèbre de ce qui reste des constructions du Mont du Temple à la période d'Hérode est le site traditionnel de prière juive constitué par le Mur Occidental ou Mur des lamentations, qui est resté exposé, au-dessus du niveau du sol, pendant 2000 ans.
La conquête de la Vieille Ville par les Israéliens lors de la guerre des six jours leur a permis de faire des fouilles en prolongation du Mur des Lamentations depuis la place vers le nord. De longues portions du mur Sud du Mont du Temple et l'angle au Sud-ouest ont été mis à jour dans les années 1970, offrant un tableau global des murs monumentaux d'Hérode entourant le Mont du Temple et des vastes zones aplanies de construction publique à l'extérieur de ceux-ci.

Un tunnel permet aux piétons de marcher sur des pierres vieilles de 2000 ans le long de l'un des plus anciens chemins souterrains de Jérusalem, commençant sur la place du Mur des Lamentations et se terminant à la Via Dolorosa.
En septembre 1996, le Premier Ministre, Benjamin Netanyahou décida d'en ouvrir la sortie. Ce fut fait de nuit pour éviter les manifestations éventuelles, mais donna, de ce fait, l'impression d'une volonté de dissimulation.
Les Palestiniens, ainsi que d'autres musulmans dans le monde, virent dans ce geste une provocation violant les accords de paix et une volonté israélienne de détruire les lieux saints musulmans. Cette action israélienne mal communiquée donna lieu à une émeute palestinienne.

Le conseil de sécurité de l'ONU adopta la résolution 1093 après que le représentant saoudien ait déposé une plainte au sujet de l'ouverture du tunnel par les Israéliens « à proximité de la mosquée al-Aqsa ».
En réalité, le tunnel est un site archéologique qui n'a rien à voir avec la mosquée. La restauration du Mur des Lamentations a été entreprise dans le cadre de l'effort constant d'Israël de mettre à jour des vestiges archéologiques à Jérusalem, et d'améliorer les infrastructures touristiques de la Vieille Ville.

Le tunnel fut excavé sous la supervision d'archéologues et d'ingénieurs. Aucun site archéologique ou religieux ne fut endommagé lors des travaux. Le tunnel ne passe pas sous le Mont du Temple et sa restauration n'a mis en péril aucune

construction ou autre structure de la Vieille Ville. Aucune propriété privée n'a été expropriée, condamnée ou confisquée pour accomplir ce projet.

De plus, la restauration du tunnel n'a pas violé l'accord intérimaire entre Israël et les arabes de Palestine car les restaurations archéologiques ne sont pas couvertes par ce document.

La controverse finit par s'éteindre d'elle-même et aujourd'hui le tunnel peut être visité par les touristes. Du fait de la mise en service de la sortie, les touristes ont un accès plus facile à la Via Dolorosa depuis la place du Mur des Lamentations, ce qui, incidemment, bénéficie aux marchands du quartier musulman.

6) En avril 1990, 20 familles juives ont emménagé à l'hospice Saint Jean, un immeuble situé dans le quartier chrétien de Jérusalem, près de l'église du saint Sépulcre. Cela indique-t-il qu'Israël veut limiter l'accès des non Juifs à leurs sites religieux ?

Israël a toujours strictement respecté la liberté de culte pour toutes les religions.
L'emménagement de familles juives dans l'Hospice n'a enfreint ces droits en aucune manière. Cet immeuble n'était ni une église, ni un lieu saint d'aucune sorte. Ni ces Juifs, ni le gouvernement israélien n'avaient l'intention de gêner l'accès à l'église du Saint-Sépulcre, ou à quelqu'autre lieu saint de la Vieille ville.

La direction de l'Intifada, soutenue par l'OLP, donna l'ordre de tuer l'homme d'affaires arménien qui avait vendu l'immeuble aux familles juives.[286]

Un groupe vit là une tentative pour exploiter cette situation délicate : selon l'Ambassade Chrétienne Internationale à Jérusalem, *« de même que des Arabes musulmans vivent dans le quartier juif de la Vieille Ville, il n'y a aucune raison – si des propriétaires dans un autre quartier veulent louer leur propriété à des Juifs – que ceux-ci ne puissent pas y établir leur résidence »*.

« Nous croyons qu'en Israël, comme dans toutes les autres nations démocratiques, chrétiens, musulmans et juifs doivent être en mesure de vivre là où ils le désirent. Dénier aux juifs le droit de vivre partout à Jérusalem serait absurde ».[287]

---

[286] Reuters (19 avril 1990).
[287] Déclaration de « International Christian Embassy », l'Ambassade Chrétienne Internationale (18 avril 1990).

7) Dans quelles circonstances la police israélienne a-t-elle tué 17 Arabes sur le Mont du Temple en 1990 ?

La révolte du 8 octobre 1990 éclata au motif qu'un groupe juif marginal connu sous le nom des « Fidèles du Mont du Temple » allait tenter de poser la première pierre pour la reconstruction du Temple. Elle se termina par la mort de 17 Arabes.

Les « Fidèles du Mont du Temple » avaient, dans un premier temps, obtenu l'autorisation de la police de défiler autour du Mont du Temple en portant des drapeaux israéliens. Mais lorsqu'elle constata qu'une grande foule de musulmans se rassemblait sur le site, la police supprima son autorisation et interdit la manifestation. Quand l'émeute éclata, les « Fidèles » étaient en prières à environ 1500 mètres de distance.

Pourtant, « les dirigeants musulmans et les activistes de l'Intifada persistèrent à inciter leurs fidèles à la confrontation »[288]. Comme conséquence, une révolte tragique s'ensuivit, au cours de laquelle 17 Arabes furent tués.

Les dirigeants du Fatah et du Hamas se battaient pour « mobiliser et faire naître l'intifada dans les environs de Jérusalem »[289]. Quand leurs adhérents entendirent les cheikhs appeler à la défense de leurs lieux saints, ils se mobilisèrent sur le Mont du Temple, que les musulmans appellent « l'esplanade des mosquées ».

« Quand la violence éclata, » rapporta le Washington Post, « les jeunes Palestiniens attaquèrent la police avec une férocité et une insistance sans précédent à Jérusalem depuis près de trois ans qu'avait commencé l'intifada. Des sources arabes imputent cette ferveur de la jeunesse à l'action concertée des dirigeants palestiniens de Jérusalem au cours des semaines précédentes pour faire monter la pression ».

Pendant la mêlée qui s'ensuivit, les émeutiers bombardèrent de pierres les fidèles juifs, qui priaient à l'occasion de la fête de « Soukkot » devant le Mur des Lamentations en contrebas. Jamel Nusseibeh, fils de l'éminent professeur palestinien, déclara que les jeunes avaient rempli leurs cartables de pierres pour se rendre Mont du Temple.[290]

---

[288] Kollek, p. 62

[289] Washington Post (14 octobre 1991).

[290] Interview donnée à « 60 minutes », (2 décembre 1990).

Cette tragédie donna lieu à des enquêtes officielles dont les résultats furent publiés dans deux rapports.

Le premier, celui de la commission Zamir diligentée par le gouvernement, conclut que devant la foule révoltée qui jetait des pierres et des projectiles de métal sur la police, la vie des policiers avait été mise objectivement en danger et qu'ils avaient ouvert le feu pour se défendre.
En revanche, le rapport critiqua la police israélienne pour la prise en charge de l'incident, en particulier leur manque de préparation à faire face à une situation dont ils auraient du prévoir qu'elle allait devenir violente.

Le second rapport, rendant compte de l'enquête du juge Ezra Kama confirma les points clés du Rapport Zamir.
Le rapport déclare que 3000 Arabes, des jeunes la plupart, répondirent à l'appel (des prédicateurs musulmans à venir sur « l'esplanade des mosquées pour la défendre ») ; que des pierres avaient été préparées par avance ; que les autorités musulmanes savaient qu'aucun des « Fidèles du Mont du Temple » ne serait autorisé à venir à proximité de cette zone, et qu'ils n'avaient pu manquer les avoir distinctement vus la quitter près d'une heure avant que l'émeute ne commence ».[291]

8) Qui a tenté d'incendier la mosquée Al-Aqsa en 1969 ?

En août 1969, un pyromane mit le feu à la mosquée al-Aqsa. Le coupable était un touriste chrétien australien, Michael Rohan, qui avoua son crime. L'accusé fut jugé et le diagnostic de maladie mentale fut rendu. Toutefois cet incident apporta de l'eau au moulin des antisionistes de tous poiles : Nasser et d'autres leaders appelèrent, à cette occasion, à une guerre sainte contre Israël et il ne manque pas, depuis, de gens qui se rappellent distinctement la profanation, mais ont « oublié » que le responsable n'était ni juif ni israélien.

II – ADMINISTRATIONS SUCCESSIVES DE JÉRUSALEM

9) De 1948 à 1967, la Jordanie a-t-elle assuré la liberté de culte pour toutes les religions à Jérusalem ?

En violation de l'Accord d'Armistice de 1949, la Jordanie refusa aux citoyens israéliens l'accès au Mur des Lamentations et au cimetière du Mont des Oliviers, où les juifs enterraient leurs morts depuis plus de 2 500 ans.

[291] Jérusalem Post (17 août 1990).

Le paragraphe 8 de cet accord stipulait que la Jordanie et Israël avaient convenu d'établir des commissions chargées de mettre en place le retour au fonctionnement normal des institutions culturelles et humanitaires sur le Mont Scopus, ainsi que l'accès libre à cette zone, l'usage du cimetière du Mont des Oliviers et l'accès libre aux lieux saints et aux institutions culturelles.

Sous l'administration jordanienne, « les Chrétiens israéliens furent soumis à des restrictions pendant leurs pèlerinages vers leurs lieux saints » à Jérusalem, nota Teddy Kollek, qui fut longtemps maire de Jérusalem après 1967. « Seul un petit nombre d'entre eux recevaient, après tracasseries, une autorisation de brève visite de la Vieille Ville et de Bethlehem à Noël et à Pâques ».[292]

En 1955 et 1964, la Jordanie vota des lois imposant un contrôle gouvernemental strict sur les écoles chrétiennes, restreignant l'ouverture de nouvelles écoles, contrôlant leurs finances, nommant leurs professeurs et les obligeant à enseigner le Coran.
En 1953 et 1965, elle vota des lois interdisant aux organisations religieuses et caritatives chrétiennes d'acquérir des biens immobiliers à Jérusalem.

En 1958, la police arrêta le Patriarche arménien (élu par ses pairs) et l'expulsa hors du pays, préparant la voie à l'élection d'un nouveau Patriarche soutenu par le gouvernement du Roi Hussein. Cette politique répressive conduisit de nombreux chrétiens à quitter Jérusalem. Leur nombre passa de 25 000 en 1949 à moins de 13 000 en juin 1967.

Ces lois discriminatoires furent abolies par Israël après la réunification de la Ville en 1967.

10) Quelle a été la politique de la Jordanie vis-à-vis des lieux saints juifs ?

La Jordanie a profané les lieux saints juifs.
Le roi Hussein a autorisé que la nouvelle route menant à l'Hôtel Intercontinental passe à travers le cimetière du Mont des Oliviers. Des centaines de tombes juives furent détruites par cette large voie qui aurait pu facilement être construite ailleurs. Les pierres tombales, honorant la mémoire de rabbins et de sages, furent utilisées par les ingénieurs de la Légion Arabe Jordanienne pour paver les allées et construire des latrines dans les camps de l'armée (les inscriptions sur les pierres étaient encore visibles quand Israël libéra la Ville).

[292] Teddy Kollek, *Jerusalem*, (DC: Washington Institute For Near East Policy, 1990), p.15

L'ancien quartier juif de la Vieille Ville fut ravagé, 58 synagogues de Jérusalem – certaines, vieilles de plusieurs siècles – furent détruites ou dévastées, d'autres furent transformées en écuries ou en poulaillers. Des taudis furent construits en appui sur le Mur des Lamentations.[293]

11) La Jordanie a-t-elle amélioré les conditions de vie dans la partie orientale arabe de Jérusalem ?

Comme cela a été le cas sous l'administration des précédents dirigeants musulmans, le Roi Hussein a négligé Jérusalem.

Après la prise de la vieille ville en 1967, cette négligence est apparue dans toute son étendue : la plus grande partie de la cité manquait des services municipaux les plus élémentaires – alimentation en eau courante, voirie et électricité[294]. Suite à la réunification de la ville, ces services municipaux et d'autres tout aussi nécessaires furent également étendus aux particuliers et aux entreprises arabes de Jérusalem Est.

Les autorités israéliennes découvrirent que des centaines de squatters avaient élu domicile dans le quartier juif. Les urbanistes israéliens nettoyèrent les ruines pour reconstruire le quartier après avoir offert une compensation ou un logement de remplacement aux squatters.

12) Quelle a été l'attitude d'Israël vis-à-vis des Arabes palestiniens à Jérusalem, en matière de droits politiques?

Comme pour la liberté religieuse, les Arabes palestiniens de Jérusalem disposent de droits politiques sans précédent. Les résidents arabes se sont vus offrir le choix de devenir des citoyens israéliens. La plupart ont choisi de garder leur citoyenneté jordanienne.
De plus, quelle que soit leur citoyenneté, les Arabes de Jérusalem sont autorisés à voter aux élections municipales et à jouer un rôle dans l'administration de la cité.
Rappelons qu'en France, cela fait des décennies que les politiques se déchirent à propos du droit de vote des étrangers aux élections municipales, sujet qui n'a toujours pas été tranché.

---

[293] Kollek, p.15
[294] Meron Benvenisti, *Jerusalem, the Torn City,*(MN : University of Minnesota Press, 1976), pp. 44, 60-61

13) Les Palestiniens ont-ils préservé les vestiges archéologiques du Mont du Temple ?

Bien qu'il ait refusé de reconnaître la souveraineté d'Israël sur le Mont du Temple, le Waqf a coopéré avec les architectes israéliens pour conduire des travaux sur le saint lieu.
Après les Accords d'Oslo en 1993, le Waqf, jusqu'alors contrôlé par la Jordanie, a été remplacé par des représentants relevant de l'Autorité Palestinienne.
Après les émeutes qui ont accompagné la décision d'Israël d'ouvrir une sortie pour le tunnel du Mur des Lamentations, le Waqf a cessé toute coopération.

Le Waqf a ensuite empêché les inspecteurs israéliens de superviser les travaux exécutés sur le Mont, travaux qui sont à l'origine de dommages irréparables causés aux vestiges archéologiques des périodes du premier et du deuxième Temples.
Les archéologues israéliens s'indignent de ce que pendant ces importants travaux de construction, des milliers de tonnes de gravats – qui contenaient vraisemblablement d'importants vestiges – ont été déplacées du Mont et jetées à la benne.
Les experts considèrent que même si ces témoignages du passé ne sont pas détruits, ils seront rendus inutilisables sur le plan archéologique parce que les ouvriers du bâtiment palestiniens ont mélangé les vestiges de plusieurs époques en creusant la terre au bulldozer.[295]

Etant donné le caractère particulièrement sensible du Mont du Temple et les tensions déjà existantes entre Israéliens et Palestiniens au sujet de Jérusalem, le gouvernement israélien s'est refusé à interférer avec les activités du Waqf. Pendant ce temps, la destruction du passé continue.

III - LE STATUT DE JÉRUSALEM

14) Les Arabes souhaitaient-ils l'internationalisation de Jérusalem ?

Quand l'ONU traita la question de la Palestine en 1947, elle recommanda que toute la ville de Jérusalem soit internationalisée. Le Vatican et beaucoup de délégations à dominante catholique poussèrent dans le sens de ce statut, mais une raison clé de la décision finalement prise par l'ONU fut le désir du Bloc

[295] JTA (12 février 2001).

Soviétique d'embarrasser le roi Abdallah de Transjordanie et ses parrains britanniques.

Après moult réflexion, l'Agence Juive, accepta l'internationalisation dans l'espoir que, à court terme, cela protègerait la ville d'une effusion de sang et le nouvel Etat juif d'un conflit. Puisque la résolution sur la partition appelait à un référendum sur le statut de la ville au bout de 10 ans, et que les Juifs en constituaient une large majorité e la population, les juifs avaient de bonnes raisons d'espérer que la ville serait plus tard intégrée à l'Etat d'Israël.

Les états arabes étaient aussi vigoureusement opposés à l'internationalisation de Jérusalem qu'ils l'étaient à l'ensemble du plan de partition.

En Mai 1948, la Jordanie envahit et occupa la partie Est de Jérusalem, divisant la ville pour la première fois de son histoire, et chassant des milliers de juifs, dont les familles y vivaient depuis des siècles. Le plan de partition de l'ONU, dont l'une des dispositions était l'internationalisation de Jérusalem, fut rendu caduc par les évènements.

Après le rejet par les Arabes de la Résolution 181 de l'ONU sur la partition, puis le 11 décembre 1948, de la Résolution 194, qui établissait une commission de conciliation pour la Palestine, le Premier Ministre israélien, David Ben Gourion, déclara que l'Etat d'Israël n'accepterait plus l'internationalisation de Jérusalem.

De 1948 à 1967, la ville fut divisée entre Israël et la Jordanie. Israël fit de la partie occidentale de Jérusalem sa capitale ; la Jordanie occupa la partie orientale.

Du fait que la Jordanie, comme tous les états arabes à cette époque, maintenait un état de guerre avec Israël, la ville vit se dresser des murs de béton et des bunkers, des clôtures de barbelés, des champs de mines, et autres fortifications militaires.[296]

En 1967, La Jordanie ignora la requête israélienne de rester en dehors du conflit et elle attaqua la partie occidentale de la ville. Les Jordaniens furent mis en déroute par les forces israéliennes, et chassés de la partie orientale, ce qui permit de restaurer l'unité de la ville.

D'après Steven Schwebel, professeur de droit international, « du fait qu'Israël a mené des guerres défensives contre des agressions en 1948 et 1967, il a plus de

[296] Sir Evelyn Shuckburgh, Descent to Suez, Diaries, 1951-56, (London, 1986).

légitimité à revendiquer la souveraineté sur Jérusalem que ses voisins arabes ».[297]

15) Quelle a été l'attitude de la Jordanie vis-à-vis de l'internationalisation ?

La Jordanie s'est opposée à l'internationalisation depuis le départ quand elle s'est jointe aux autres états arabes pour rejeter la partition de la Palestine en deux états.

Le délégué jordanien, Fawzi Pacha Malki, déclara nettement devant le comité ad hoc de l'ONU le 6 décembre 1949 : « Ma délégation considère qu'aucune forme d'internationalisation (…) n'a de raison d'être, puisque les lieux saints, sous la protection de mon gouvernement, sont saufs et sûrs, sans qu'un régime particulier ne soit nécessaire. »[298]

Quand le Conseil de tutelle de l'ONU se réunit à Genève, début 1950, pour mettre au point une nouvelle loi régissant Jérusalem, la Jordanie refusa de permettre à l'ONU quelle que supervision que ce soit.[299]

Cette année-là, la Jordanie annexa tout le territoire qu'elle occupait sur la rive occidentale du Jourdain, y compris la partie orientale de Jérusalem. Les autres pays arabes refusèrent de reconnaître formellement cette annexion jordanienne et la Ligue Arabe envisagea d'exclure la Jordanie de sa qualité de membre. Ensuite, un compromis fut élaboré selon lequel les autres gouvernements arabes donnaient leur accord pour considérer que la Cisjordanie et la partie orientale de Jérusalem étaient « confiés en fideicommis pour le compte des Palestiniens » à la Jordanie.

16) Que dit la résolution 242 de l'ONU sur Jérusalem Est ?

La résolution 242, adoptée le 22 novembre 1967 par l'ONU, affirme la nécessité « d'une paix juste et durable au Moyen Orient » qui respecte les principes du « retrait des forces armées israéliennes de territoires occupés lors du récent conflit » et de la fin de « tout état de belligérance, du respect et de la reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de tous les états de la région ainsi que de leur droit de vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues, libres de menaces et d'actes de violence… »

[297] American Journal of International Law, (April 1970), pp. 346-347
[298] New York Times, (7 Décembre 1949).
[299] Rapport spécial du Conseil de Surveillance de l'ONU, 14 juin 1950;

Jérusalem n'y est pas mentionnée.
L'un des rédacteurs de la résolution 242, l'ambassadeur américain aux Nations Unies, explique que « la résolution 242 ne se référait en aucune manière à Jérusalem, et cette omission était délibérée… Jérusalem était une affaire à part, déconnectée de la Cisjordanie ».
Dans plusieurs discours aux Nations Unies en 1967, il déclara : « J'ai dit à plusieurs reprises que les lignes d'armistice de 1948 devaient être temporaires. Cela est, évidemment, particulièrement vrai pour Jérusalem. Je n'ai jamais, dans aucun de ces discours, fait référence à Jérusalem Est comme à un territoire occupé »[300].

Entre 1948 et 1967, l'assemblée générale de l'ONU a voté trois résolutions appelant à l'internationalisation de Jérusalem. Le sujet fut abandonné jusqu'à ce qu'Israël prenne le contrôle de la cité.
Depuis 1967, l'ONU, qui avait ignoré pendant 19 ans l'occupation de la ville par la Jordanie, adopta de nombreuses résolutions critiquant Israël pour avoir modifié le statut de Jérusalem.

17) Le monde arabe considère que Jérusalem Est devrait faire partie d'un état palestinien parce que ses résidents sont des Arabes et qu'aucun Juif n'y aurait jamais vécu. Qu'en est-il ?

Avant 1865, la totalité de la population de Jérusalem vivait à l'intérieur des murs de la Vieille Ville (zone qui aujourd'hui ferait partie de Jérusalem Est).
Ensuite, la cité commença à s'étendre en dehors des murailles du fait de la croissance de la population, et aussi bien les Arabes que les juifs commencèrent à construire dans de nouvelles zones de la ville.

Lors de la partition, une communauté juive prospère vivait dans la partie orientale de Jérusalem, zone qui comprenait le quartier juif de la Vieille Ville. On trouvait dans cette zone de la cité de nombreux sites fondamentaux pour la religion juive, notamment la Cité de David, le Mont du Temple, et le Mur des Lamentations. De plus, des institutions majeures, comme l'Université Hébraïque et le premier bâtiment de l'hôpital Hadassah sont situés sur le Mont Scopus, à Jérusalem Est.
La seule fois où la partie orientale de Jérusalem fut exclusivement arabe, c'est pendant la période 1948-1967, où la ville était occupée par la Jordanie qui en avait expulsé par la force tous les Juifs.

[300] New York Times (12 mars 1980).

18) L'internationalisation est-elle la meilleure solution pour résoudre les revendications conflictuelles sur Jérusalem ?

Le caractère apparemment insoluble de la question de Jérusalem a conduit certains à revenir à l'idée d'internationaliser la cité. Ironie du sort, cette opinion avait peu de supporters pendant les 19 années où la Jordanie contrôlait la Vieille Ville et empêchait les juifs et les musulmans israéliens de se rendre sur leurs lieux saints.

Le fait que Jérusalem soit disputé, ou qu'elle ait de l'importance pour d'autres que les juifs israéliens, ne signifie pas que la ville appartienne aux autres ou devrait être gouvernée par quelque régime international.
Il n'y a pas de précédent pour un tel arrangement. L'exemple le plus proche d'une cité internationale a été le Berlin de l'après-guerre quand quatre puissances se partageaient le contrôle de la cité et cette expérience s'est avérée être un désastre.

Même si Israël acceptait une telle hypothèse, à quelle instance internationale pourrait-on confier le rôle de protéger les libertés qu'il garantit déjà ?

CHAPITRE 15
LES FRONTIÈRES
Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. La création de l'état d'Israël en 1948 a-t-elle modifié les relations politiques et territoriales entre des états indépendants existant depuis des siècles ?
2. Israël est-il ou non un état expansionniste ?
3. Israël a-t-il une politique de conquête territoriale ? Y a-t-il, à la Knesset, une carte qui en témoigne, ou est-ce une rumeur ?
4. La Cisjordanie fait-elle partie de la Jordanie ?
5. Comment Israël en est-il venu à contrôler le Plateau du Golan ?
6. Israël a-t-il un intérêt (stratégique ou autre) à conserver le contrôle militaire du Golan ? L'adhésion de la Syrie au cessez-le-feu ne démontre-t-elle pas qu'Israël ne courrait aucun danger en restituant ce territoire ?
7. Quels compromis sur le Plateau du Golan la Syrie et Israël ont-ils montré qu'ils étaient prêts à faire en échange de la paix ?
8. Pourquoi Israël ne se retire-t-il pas de Cisjordanie comme il l'a fait du Sinaï ?
9. A l'époque des missiles à longue portée et des bombardiers à long rayon d'action, les exigences d'Israël en matière de frontières sûres ont-elles un sens ?
10. La formulation « Israël occupe la Cisjordanie » est-elle juridiquement exacte au regard du droit international ?

1) La création de l'état d'Israël en 1948 a-t-elle modifié les relations politiques et territoriales entre des états indépendants existant depuis des siècles ?

Les frontières des pays du Moyen-Orient ont été artificiellement fixées par les grandes puissances occidentales après la défaite turque, à la fin de la Première Guerre Mondiale et l'instauration des mandats britannique et français. Les régions attribuées à Israël par la partition de l'ONU étaient auparavant sous contrôle ottoman depuis quatre siècles (1517-1917).

Quand la Turquie fut vaincue, à l'issue de la Première Guerre Mondiale, les Français prirent possession des régions qui portent aujourd'hui les noms de Liban et de Syrie. Les Britanniques prirent le contrôle de la Palestine et de l'Irak. En 1926, les frontières furent redessinées et le Liban fut séparé de la Syrie.

La Grande-Bretagne installa l'émir Fayçal, que les Français avaient déposé en Syrie, à la tête du nouveau royaume d'Irak.
En 1922, les Britanniques créèrent l'Emirat de Transjordanie qui incluait toute la partie de la Palestine qui se trouvait à l'Est du Jourdain, partie qu'ils étaient censés administrer pour le compte de la Société des Nations mais sur laquelle ils n'avaient aucun titre de propriété.
Cette opération était destinée à offrir un royaume à l'Emir Abdallah dont la famille avait essuyé des défaites lors de guerres claniques dans la péninsule Arabique.
Aucun des pays limitrophes d'Israël n'était indépendant avant le début du vingtième siècle. Nombre de nations arabes n'acquirent leur indépendance qu'après Israël. [301]

2) Israël est-il ou non un état expansionniste ?

Les frontières de l'état d'Israël furent déterminées par l'ONU, quand elle adopta la Résolution de Partition en 1947. Au cours d'une série de guerres défensives, Israël conquit des territoires supplémentaires. En de nombreuses occasions, il s'est retiré de ces territoires :

- Dans le cadre de l'accord de désengagement de 1974, Israël restitua à la Syrie les territoires qu'il avait conquis lors des guerres de 1967 et 1973.
- Aux termes du traité de paix signé en 1979 avec l'Egypte, Israël se retira pour la troisième fois de la péninsule du Sinaï. Il avait déjà évacué de larges portions de ce désert, capturées lors de la guerre d'Indépendance. Après avoir, pendant le conflit de Suez de 1956, conquis la totalité du désert du Sinaï, il l'avait rendu à l'Egypte un an plus tard.
- En Septembre 1983, Israël se retira des larges secteurs qu'il occupait au Liban pour se cantonner au sud de la rivière Awali. En 1985 il élargit ce retrait à la quasi-totalité du territoire libanais, ne restant que sur une étroite zone tampon jouxtant sa frontière septentrionale. Cette dernière portion fut évacuée unilatéralement en 2000.
- Après avoir signé un accord de paix avec les Palestiniens et un traité de paix avec la Jordanie, Israël accepta de se retirer de la plus grande partie du territoire de la Cisjordanie pris à la Jordanie en 1967. Un petit morceau fut rendu à la Jordanie, le reste fut cédé à l'Autorité Palestinienne.

L'accord avec les Palestiniens incluait également qu'Israël se retire, en 1994, de la plus grande partie de la Bande de Gaza qui avait été prise à l'Egypte en 1973.

[301] L'Egypte n'obtint son indépendance qu'en 1922, le Liban en 1946, comme la Jordanie et la Syrie. Beaucoup d'états du Golfe ne devinrent independants qu'après Israël : le Koweï en 1961, Bahrein en 1970; les Emirats Arabes Unis et le Qatar en 1971.

En 2000, le Premier ministre Ehud Barak offrit qu'Israël se retire de toute la Bande de Gaza et de 95% de la Cisjordanie, mais cette offre fut rejetée par les Palestiniens.
À ce jour, Israël s'est retiré d'environ 93% des territoires qu'il avait conquis en 1967. Les négociations continuent au sujet des dispositions finales qui seront prises pour ce qui reste des territoires contestés se trouvant encore sous contrôle israélien. Le souhait d'Israël d'échanger des concessions territoriales contre la sécurité pencherait pour conclure que son objectif est plutôt la paix que l'expansionnisme.

3) Israël a-t-il une politique de conquête territoriale ? Y a-t-il, à la Knesset, une carte qui en témoigne, ou est-ce une rumeur ?

Israël est fréquemment accusé, dans le monde arabo-musulman, d'avoir des visées expansionnistes.
En Iran, une carte censée représenter le rêve de conquête israélien (un empire incluant l'Arabie Saoudite, l'Irak, le Koweït et des portions de Turquie et d'Iran) fut annexée en 1985 à une réédition des « Protocoles des Sages de Sion », le célèbre faux commis par la police tsariste.

Le ministre de la Défense syrien Mustapha Tlas a prétendu que l'inscription « Le pays d'Israël du Nil à l'Euphrate » est gravée à l'entrée de la Knesset. [302]
D'autres ont soutenu que c'est une carte à l'intérieur de la Knesset qui fait figurer de telles frontières.
Ni l'inscription ni la carte n'existent. Mais nombreux sont ceux qui, dans le monde arabe, se sont persuadé du contraire. Des Arabes qui ont visité le Parlement israélien et n'y ont pas trouvé la fameuse carte ont même prétendu qu'elle avait été enlevée le temps de leur visite.[303]
La liste des retraits volontaires d'Israël des territoires qu'il a conquis en 1948, 1956, 1967, 1973 et 1982 vient démontrer que l'existence de cette carte est bien une rumeur.

4) La Cisjordanie fait-elle partie de la Jordanie ?

Selon les lois internationales, la Cisjordanie n'a jamais fait partie de la Jordanie. D'après le plan de partition de l'ONU en 1947, plan accepté par les Juifs mais rejeté par les Arabes, elle aurait dû faire partie d'un état arabe indépendant en Palestine Occidentale. Mais elle a été envahie et occupée par l'armée jordanienne pendant la guerre de 1948. La Jordanie l'a annexée en 1950.

---

[302] *Al-Jazira*, (17 janvier 1982).
[303] *Washington Jewish Week*, (July 6, 1989).

Seuls, deux gouvernements, celui de Grande-Bretagne et celui du Pakistan, ont formellement reconnu la conquête jordanienne. Le reste du monde ne l'a jamais fait.
Entre 1950 et 1967, période où elle occupait la Cisjordanie, la Jordanie a laissé cette région devenir une base terroriste d'où partaient des attentats contre Israël. Amman perdit la Cisjordanie après l'entrée en guerre de l'armée jordanienne contre Israël en 1967.

5) Comment Israël en est-il venu à contrôler le Plateau du Golan ?

Entre 1948 et 1967, la Syrie contrôlait le Plateau du Golan et l'utilisait comme position militaire à partir de laquelle ses troupes tiraient régulièrement sur les civils israéliens vivant dans la Vallée de Huleh située en contrebas. Le fait que les enfants des kibboutzim devaient dormir dans des abris a beaucoup pesé dans la décision israélienne de réagir.
De surcroît, de nombreuses routes du Nord d'Israël ne pouvaient être traversées qu'après avoir été déminées par des véhicules spécialement équipés. À la fin de 1966, un adolescent fut réduit en miettes après avoir sauté sur une mine en jouant au football non loin de la frontière libanaise. Dans certains cas, les attaques étaient menées par le Fatah de Yasser Arafat, que la Syrie autorisait à opérer à partir de son territoire.[304]
De façon répétée mais jamais couronnées de succès, les Israéliens portèrent plainte contre ces bombardements syriens auprès de la Commission Mixte d'armistice de l'ONU, chargée de la mise en œuvre du cessez-le-feu,. Par exemple, en octobre 1966, Israël se présenta devant l'ONU pour exiger un arrêt des attaques du Fatah. La réponse de Damas se fit sur le mode de la provocation : « Notre devoir n'est pas de les arrêter, mais de les encourager et de les renforcer », répondit l'ambassadeur syrien.[305]

Aucune mesure ne fut prise pour faire cesser l'agression syrienne. Une timide résolution du Conseil de Sécurité exprimant des « regrets » pour de tels incidents se vit opposer le veto de l'Union Soviétique. Dans le même temps, l'Union Soviétique condamnait systématiquement Israël quand il répondait aux attaques.

Après le début de la guerre des Six Jours, l'aviation syrienne essaya de bombarder des raffineries de pétrole à Haïfa. Alors qu'Israël combattait dans le

[304] Netanel Lorch, *One Long War*, (Jerusalem: Keter, 1976), pp. 106-110.
[305] Anne Sinai and Allen Pollack, *The Syrian Arab Republic*, (NY: American Academic Association for Peace in the Middle East, 1976), p. 117.

Sinaï et en Cisjordanie, l'artillerie syrienne bombardait les forces israéliennes en Galilée orientale et des unités armées tiraient sur les villages de la vallée de Huleh, en contrebas du Plateau du Golan.
Le 9 juin 1967, Israël se retourna contre les forces syriennes du Golan. En fin d'après-midi, le 10 juin, Israël avait pris le contrôle total du Plateau. Il est à noter que la prise par Israël de ces positions stratégiques s'est produite au bout de 19 ans de provocations permanentes de la part de la Syrie et après des efforts infructueux pour obtenir la protection de la communauté internationale contre ces agressions.

6) Israël a-t-il un intérêt (stratégique ou autre) à conserver le contrôle militaire du Golan ? L'adhésion de la Syrie au cessez-le-feu ne démontre-t-elle pas qu'Israël ne courrait aucun danger en restituant ce territoire ?

Il est vrai que la Syrie, gênée par la présence de l'armée israélienne à portée d'artillerie de Damas, a maintenu le Golan dans un calme relatif depuis 1974. Mais pendant ce temps, elle offrait asile et soutien à de nombreux groupes terroristes qui attaquaient Israël depuis le Liban et d'autres pays. Parmi eux, le Front Populaire de Libération de la Palestine (FPLP), le Hezbollah et le Commandement Général du Front Populaire de Libération de la Palestine (CG-FPLP). Enfin, la Syrie a continué de déployer des centaines de milliers d'hommes (jusqu'à 75% de son armée) sur le front israélien à proximité du Golan.
Depuis la partie occidentale du Golan, il n'y a pas plus de 90 Km de terrain relativement plat jusqu'à Haïfa et Saint Jean d'Acre, le cœur industriel d'Israël. Le Golan, dont l'altitude varie de 120 à 520 mètres dans sa partie occidentale qui borde les frontières israéliennes telles qu'elles existaient avant 1967, surplombe la Vallée de Huleh, la plus riche région agricole d'Israël. Aux mains d'un voisin sociable, cet escarpement ne présente pas un grand intérêt militaire. À l'inverse, contrôlé par un pays hostile, le Golan peut redevenir un cauchemar stratégique pour Israël.

Avant la guerre des Six Jours, quand les exploitations agricoles israéliennes en Galilée étaient sous un feu permanent depuis les hauteurs du Golan, les options israéliennes pour contrer les attaques syriennes étaient limitées par la géographie du Plateau.
Quand Israël détruisit les positions syriennes en 1967, cela lui coûta 115 morts, soit, pour prendre un exemple récent, à peu près le nombre de soldats américains tués pendant l'opération « Tempête du désert ».
Lorsque le processus de paix s embourba, en 1996-97, la Syrie recommença à menacer Israël de guerre et à organiser des mouvements de troupes offensifs. Certains analystes israéliens firent valoir la possibilité d'une attaque surprise

syrienne visant à reconquérir la Golan. Tsahal (l'armée de défense israélienne) réussit cependant à contrer les manœuvres syriennes et à préserver, à ce jour, la paix.

7) Quels compromis sur le Plateau du Golan la Syrie et Israël ont-ils montré qu'ils étaient prêts à faire en échange de la paix ?

Sous Hafez El-Assad, la position de la Syrie était intransigeante : Israël devait se retirer sans condition de la totalité du Plateau du Golan avant que la Syrie n'entame la moindre discussion. A aucun moment il ne laissa supposer que s'il récupérait tout ou partie du Golan, cela l'inciterait le moins du monde à faire la paix avec Israël
Israël de son côté a été inflexible quant à la nécessité de savoir ce que la Syrie était prête à concéder avant de rendre la moindre parcelle de territoire. On peut en conclure que la volonté d'Israël de négocier tout ou partie du Golan dépend entièrement de l'accord de la Syrie pour normaliser leurs relations et signer un accord qui permettrait de mettre un terme à l'état de guerre qui, selon la Syrie, existe entre les deux pays.
Dans une interview donnée à Bitah'on (« Sécurité »), le mensuel du Ministère israélien de la Défense, le Ministre de la Défense Ephraïm Sneh déclara que les inquiétudes topographiques associées au retrait du Plateau du Golan pouvaient être compensées par une démilitarisation : « plus la démilitarisation s'enfoncera profondément, plus l'alerte pourra être rapide et plus nous pourrons nous permettre d'être souples en termes de concessions territoriales ». Sneh insista également sur le fait qu'Israël ne pouvait pas se permettre compromettre ses ressources en eau et sur un élément clé pour la paix avec la Syrie, qui serait la normalisation des relations entre les deux pays.

Le Président Assad est mort en juin 2000 et aucune négociation n'a eu lieu depuis : son fils et successeur Bashar est occupé à consolider son pouvoir en Syrie. Bashar n'a indiqué aucune évolution dans la position de la Syrie vis-à-vis du Golan. En l'absence de véritable changement dans le gouvernement syrien et dans son attitude envers Israël, la sécurité de l'état hébreu continue donc de dépendre du maintien de son contrôle militaire sur le Plateau du Golan.

8) Pourquoi Israël ne se retire-t-il pas de Cisjordanie comme il l'a fait du Sinaï ?

Plusieurs pages du traité de paix entre Israël et l'Egypte sont consacrées aux dispositions concernant la sécurité. Ainsi l'article 3 de l'annexe au traité

concerne les régions où les vols de reconnaissance sont autorisés et l'article 5 autorise l'installation de systèmes d'alerte avancée dans des zones spécifiques. Les garanties de sécurité, nécessaires pour rassurer Israël au point de le convaincre de se retirer militairement n'ont été rendues possible que par la démilitarisation du Sinaï. Cela lui a procuré une zone tampon de plus de 150 kilomètres de profondeur. Aujourd'hui la frontière égyptienne est à 95 kilomètres de Tel Aviv et à 110 de Jérusalem, qui en sont les principales villes les plus proches. Le Sinaï est toujours un désert peu peuplé (moins de 250 000 habitants).
La situation dans les Territoires est totalement différente. Plus de deux millions de Palestiniens vivent en Cisjordanie, dont beaucoup dans des villes et des camps de réfugiés surpeuplés. La plupart d'entre eux sont situés à proximité de grandes villes israéliennes, comme Tel Aviv et Jérusalem. La sécurité d'Israël implique que la Cisjordanie ne tombe pas entre les mains de voisins hostiles. Ces dernières années, l'infiltration de terroristes venant commettre des attentats suicides a montré que cette crainte n'était pas vaine.

Cependant, depuis les Accords d'Oslo, Israël s'est retiré de la presque totalité de la Bande de Gaza et de plus de 40% de la Cisjordanie. Le Premier Ministre israélien Ehud Barak a proposé la totalité de la Bande de Gaza et 95% de la Cisjordanie en échange d'un règlement définitif avec les Palestiniens, mais son offre a été rejetée. Israël ne voudra pas et ne pourra pas, de toute façon, revenir à ses frontières d'avant 1967 comme l'exigent les Palestiniens, d'autant que les accords qu'ils ont signés avec Israël comportent de nombreuses dispositions spécifiques destinées à diminuer les risques qu'Israël court en termes de sécurité.

9) A l'époque des missiles à longue portée et des bombardiers à long rayon d'action, les exigences d'Israël en matière de frontières sûres ont-elles un sens ?

L'histoire montre qu'aucune attaque aérienne n'a jamais, à elle seule, vaincu une nation. Ce sont les troupes qui conquièrent les pays en les occupant. Le plus récent exemple en est l'invasion du Koweït : ce pays a été envahi et occupé en quelques heures. Bien que les forces multinationales aient bombardé l'Irak pendant près de six semaines, le Koweït n'a été libéré qu'au moment où les troupes alliées y sont physiquement rentrées pendant les derniers jours de la guerre. Des frontières sûres et défendables sont des frontières qui empêcheraient ou rendraient difficile une telle attaque terrestre.
Le retour d'Israël à ses frontières d'avant 1967 que les Arabes veulent réimposer soumettraient des agresseurs potentiels à la tentation de lancer des

attaques contre l'Etat Juif, comme ils le faisaient quotidiennement avant 1967. Israël perdrait le bénéfice du système sophistiqué de radars d'alerte avancée qu'il a installé sur les hauteurs. Si des voisins hostiles prenaient le contrôle de ces montagnes, leur armée pourrait couper Israël en deux : de là, il n'y a pas plus de 23 kilomètres –sans obstacles géographiques majeurs – jusqu'à la Méditerranée.
A leur point le plus étroit, ces lignes de démarcation de 1967 sont à 13 kilomètres des côtes israéliennes, à 16 kilomètres de Tel Aviv, 15 de Beer Sheva, 30 de Haïfa et à 30 centimètres de Jérusalem.
En 1989, le Centre d'Etudes Stratégiques Jaffee, un groupe d'études israélien considéré comme pointu écrivait :
« L'introduction de missiles sol-sol sur le terrain pose parfois la question de savoir si les concepts de profondeur stratégique et de dispositions sécuritaires ont toujours un sens. La réponse est sans équivoque positive. Des stations d'alerte avancée et le déploiement de batteries de missiles sol-air peuvent fournir le temps nécessaire pour mettre en place une alerte anti-aérienne sûre et prévenir la population de se rendre aux abris en cas d'attaque de missiles. Elles peuvent même permettre d'intercepter les missiles ennemis en vol. »
L'étude conclut : « Tant que ces missiles seront équipés d'armes conventionnelles, ils pourront causer des pertes sévères et de lourds dommages, mais ils ne pourront pas décider de l'issue du conflit. »[306]

« Pour un texan, une première visite en Israël est un révélateur. En sa partie la plus étroite, il y a 12 kilomètres entre la Méditerranée et l'ancienne ligne d'armistice. C'est la distance qui sépare les deux extrémités de l'aéroport de Dallas. La totalité d'Israël dans ses frontières d'avant 1967 fait à peu près six fois la taille du King Ranch à côté de Corpus Christi. », a remarqué naïvement George W. Bush, après une visite dans la région.[307]

10) La formulation « Israël occupe la Cisjordanie » est-elle juridiquement exacte au regard du droit international ?

En politique, comme en droit, les mots importent.
Vu la connotation négative attachée au mot « occupant », il n'est pas étonnant que les porte paroles arabes utilisent ce mot ou ses variantes en toute occasion lorsqu'ils s'adressent à la presse. Pourtant, la description juridiquement la plus précise des territoires de Judée et de Samarie, également nommés Cisjordanie, est l'expression « territoires contestés » ou, suivant la terminologie onusienne, « territoires disputés ».

[306] *Israel's Options for Peace*, (Tel Aviv: The Jaffee Center for Strategic Studies, 1989), pp. 171-72.
[12] Discours du 3 mai 2001

De fait, il n'est pratiquement jamais fait mention de la plupart des autres territoires contestés dans le monde dans les termes de « territoires occupés par le pays qui les contrôle ». C'est notamment vrai pour la région chaudement contestée du Cachemire.[308]

L'occupation signifie, littéralement, le contrôle étranger d'une région qui était auparavant sous la souveraineté d'un autre état. Dans le cas de la Cisjordanie, il n'y a pas de souveraineté préalable parce que le territoire avait été occupé illégalement par la Jordanie de 1948 à 1967. Bien que les Palestiniens n'aient jamais exigé la fin de l'occupation jordanienne ni la création d'un état palestinien, seuls deux pays, la Grande-Bretagne et le Pakistan, avaient reconnu l'annexion jordanienne.

En droit international, il est également important de faire la distinction entre un territoire gagné lors d'une guerre de conquête et un territoire obtenu au cours une guerre défensive. Une nation qui en attaque une autre et qui conserve les territoires ainsi obtenus est un occupant. Un pays qui conquiert des territoires en se défendant contre un agresseur n'entre pas dans la même catégorie.
En l'espèce, c'est précisément le cas d'Israël qui avait averti officiellement le roi Hussein que si la Jordanie restait en-dehors du conflit, Israël ne combattrait pas contre elle. Hussein ne tint pas compte de l'avertissement et attaqua Israël en 1967.
C'est en repoussant l'assaut et en faisant reculer les troupes jordaniennes qu'Israël en vint à contrôler la Cisjordanie.

En rejetant les demandes arabes d'obliger Israël à évacuer la totalité des territoires conquis en 1967, le Conseil de Sécurité de l'ONU, dans sa Résolution 242, reconnaissait le fait qu'Israël avait un droit légitime sur au moins une partie de ces territoires pour se constituer des frontières sûres et défendables.

Depuis Oslo, il est encore plus difficile de taxer Israël de puissance occupante puisqu'il a transféré pratiquement toute l'administration civile à l'Autorité Palestinienne.
Israël n'a conservé que le pouvoir de contrôler sa propre sécurité extérieure et celle de ses ressortissants, mais 98% de la population de la Bande de Gaza et de la Cisjordanie passa sous contrôle palestinien. Si les Israéliens sont revenus installer une présence militaire temporaire dans les territoires, c'est à la suite de violents attentats Palestiniens contre les civils israéliens.

[308] U.S. Department of State, Consular Information Sheet: India, 22 février 2002).

CHAPITRE 16
LES RÉFUGIÉS

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Combien d'Arabes ont fui la Palestine entre 1947 et 1949, et pourquoi ?
2. Quelle est l'origine du problème des réfugiés ?
3. Quel impact l'invasion arabe a-t-elle eu sur les Arabes de Palestine ?
4. Les dirigeants arabes ont-ils encouragé les Arabes de Palestine à fuir ?
5. Quelles ont été, à l'origine, les relations entre les deux communautés?
6. Que s'est-il passé à Deir Yacine ?
7. Pourquoi les Arabes de Palestine ne sont-ils pas revenus et que sont devenus les biens qu'ils avaient abandonnés?
8. Combien d'Arabes de Palestine ont été accueillis dans des états arabes et dans lesquels en particulier ?
9. Quelles sont les dispositions des Résolutions de l'ONU concernant le rapatriement des réfugiés ?
10. Que signifierait, pour Israël, le droit au retour de tous les réfugiés Arabes de Palestine vers leur ancien foyer ?
11. Les Arabes de Palestine qui voulaient rentrer chez eux représentaient-ils un danger pour la sécurité d'Israël ?
12. Les négociations de la Commission de Conciliation pour la Palestine ont-elles abouti ?
13. Quelles aides internationales ont été apportées aux réfugiés Arabes de Palestine ?
14. Qui finance l'aide aux réfugiés Arabes de Palestine ? Les états arabes ?
15. Combien de réfugiés Arabes de Palestine y a-t-il aujourd'hui ? Dans combien de camps vivent-ils ? Et dans quelles conditions sanitaires ?
16. Quelle a été la politique israélienne dans les camps dans la Bande de Gaza pendant la période où il en avait le contrôle administratif ?
17. Les réfugiés Arabes de Palestine constituent-ils une exception en matière de réfugiés ?

1) Combien d'Arabes de Palestine ont fui entre 1947 et 1949, et pourquoi ?

Des milliers d'Arabes de Palestine aisés partirent par peur de la guerre, des milliers d'autres obéirent aux appels des dirigeants arabes qui leur demandaient de laisser la voie libre pour l'avance de leurs armées, une poignée fut expulsée,

mais la plupart fuirent tout simplement pour ne pas se retrouver au milieu des combats.

« On peut poser mille fois la question de savoir pourquoi ces gens ont quitté leurs foyers de Palestine, on obtiendra mille réponses différentes. Certains ne voulaient pas vivre dans un Etat juif; d'autres ont fui la bataille et, une fois celle-ci terminée, n'ont jamais trouvé l'occasion de rentrer chez eux. Beaucoup plus nombreux sont ceux qui sont partis parce qu'on leur avait dit que c'était pour quelques jours, quelques semaines au plus, et qu'ils reviendraient avec les armées arabes triomphantes; ils travaillaient comme ouvriers agricoles chez des propriétaires arabes, et n'avaient fait qu'obéir, comme toujours, aux ordres de leurs supérieurs. », écrivit un envoyé spécial du journal *Le Monde* visitant les camps de réfugiés en avril 1951. [309]

Du côté arabe, même si M. Armali, délégué de l'Autorité Palestinienne à Bruxelles, a évoqué, récemment, le chiffre de 4 millions[310], on considère qu'environ 800 000 Arabes de Palestine sont devenus des réfugiés entre 1947 et 1949.
Le dernier recensement fait par les Britanniques en 1945 faisait état d'environ 1 200 000 résidents permanents sur l'ensemble du territoire de la Palestine.
Le 30 novembre 1947, date du vote de la partition par l'ONU, 809 100 Palestiniens en tout et pour tout vivaient à l'intérieur des frontières de l'état d'Israël (telles qu'elles furent ensuite définies par les accords d'armistice de 1949). Un recensement du gouvernement israélien en 1949 conclut au chiffre de 160 000 Arabes vivant dans le pays après la guerre.[311] Mathématiquement, pas plus de 650 000 Arabes palestiniens n'auraient donc pu devenir des réfugiés entre temps. Un rapport du médiateur de l'ONU pour la Palestine conclut sur un chiffre inférieur : 472 000.[312]

Si l'on évoque très souvent les réfugiés Arabes de Palestine , on oublie souvent qu'un nombre à peu près égal de Juifs ont fui les états arabes. Leur situation était précaire depuis longtemps. Pendant les débats qui eurent lieu en 1947 aux Nations Unies, les dirigeants arabes n'hésitèrent pas à les menacer, comme le

[309] Le Monde, 21 avril 1951
[310] Le 17 avril 2002, sur la RTBF
[311] Arieh Avneri, *The Claim of Dispossession*, (NJ: Transaction Books, 1984), page 272; Kedar, Benjamin. *The Changing Land Between the Jordan and the Sea.* (Israel: Yad Izhak Ben-Zvi Press, 1999), page 206.
[312] Rapport d'avancement du Médiateur pour les Nations Unies en Palestine, soumis au Secrétaire Général pour transmission aux membres des Nations Unies, Rapports officiels de l'Assemblée générale, troisième session, supplément n°11 (A\648), Paris, 1948, page 47 et supplément n° 11A (A\689, et A\689\Add.1, page 5.

délégué égyptien, qui déclara à l'Assemblée Générale de l'ONU : « La vie d'un million de Juifs vivant dans les pays musulmans serait compromise par la partition. »[313]

Le nombre de Juifs qui ont fui les pays arabes en direction d'Israël pendant les années qui ont suivi son indépendance est approximativement égal à celui des Arabes qui ont quitté la Palestine. De nombreux juifs ne furent autorisés à emporter que les vêtements qu'ils avaient sur le dos. Ces réfugiés n'avaient aucun désir d'être rapatriés. On ne parle pas beaucoup d'eux, notamment parce qu'ils ne demeurèrent pas longtemps des réfugiés. Sur les 820 000 réfugiés juifs, 586 00 furent intégrés en Israël aux frais du nouvel état, et sans qu'aucune offre de compensation financière n'ait été faite par les gouvernements arabes qui avaient confisqué tous leurs avoirs. Il faut voir là la raison pour laquelle Israël rappelle depuis toujours que tout accord d'indemnisation des réfugiés palestiniens devra, parallèlement inclure l'indemnisation des réfugiés juifs. À ce jour, les états arabes ont toujours refusé de payer la moindre indemnisation aux centaines de milliers de Juifs qui furent obligés d'abandonner tous leurs biens pour fuir ces pays.

Le contraste entre la façon dont les réfugiés juifs ont été accueillis en Israël et la façon dont les réfugiés arabes ont été reçus dans les pays frères montre bien que le problème a toujours été politique et non logistique. D'autant que les difficultés d'intégration auraient du être proportionnelles aux bouleversements géographiques et culturels vécus par les deux groupes.
La plupart des réfugiés juifs durent parcourir des centaines, voire des milliers de kilomètres pour atteindre un pays minuscule dont les habitants parlaient une langue qui leur était étrangère. La plupart des réfugiés arabes n'ont pas eu à quitter la Palestine : ils ont simplement parcouru les quelques kilomètres qui les séparaient de la ligne d'armistice. Ils demeuraient donc à l'intérieur de la vaste nation arabe dont ils faisaient partie, que ce soit au plan linguistique, culturel ou ethnique.

2) Quelle est l'origine du problème des réfugiés ?

Il est logique si les Arabes avaient accepté la résolution de l'ONU de 1947, il n'y aurait pas eu de réfugiés Arabes de Palestine , ou très peu, et il est incontestable qu'un état arabe indépendant existerait aujourd'hui aux côtés d'Israël.

[313] *New York Times*, (25 novembre1947).

Le début de l'exode arabe peut être situé précisément dans les semaines qui ont suivi l'annonce faite par les Nations Unies de la résolution sur la partition. Les premiers à partir furent environ 30 000 Arabes aisés qui prévoyaient l'irruption de la guerre et fuyaient vers des pays arabes voisins pour en attendre la fin. Moins nombreux furent les Arabes des villes de Palestine peuplées d'Arabes et de juifs qui déménagèrent vers des villes 100% arabes pour y séjourner chez des amis ou de la famille. Fin janvier 1948, cet exode commença à inquiéter le Haut Comité Arabe de Palestine qui demanda aux pays arabes limitrophes de refuser les visas à ces réfugiés et de leur fermer leurs frontières. [314]

Le 30 janvier 1948, le journal arabe de Jaffa, *Ash Sha'ab*, rapporta : « Notre plus importante cinquième colonne est avant tout constituée de ceux qui abandonnent leur maison et leur travail pour fuir ailleurs. … Aux premiers signes de problèmes, ils prennent leurs jambes à leur cou et s'enfuient pour ne pas avoir à porter le fardeau de la bataille ». [315]

Un autre journal arabe de Jaffa, *As Sarih* (le 30 mars 1948), stigmatisa les habitants arabes de villages proches de Tel Aviv, les accusant « d'apporter la disgrâce sur nous tous en abandonnant leur village ». [316]

Entre temps, un dirigeant du Comité National Arabe de Haïfa, Hadj Nimer el-Khatib, déclara que les soldats arabes de Jaffa maltraitaient les habitants : « Ils ont volé des gens et cambriolé des maisons. La vie ne valait pas grand-chose à leurs yeux et ils ont profané l'honneur des femmes. Cet état de choses a conduit de nombreux habitants (arabes) à quitter la ville sous la protection des blindés britanniques. »[317]

John Bagot Glubb, commandant de la Légion Arabe jordanienne, déclara que : « des villages étaient fréquemment abandonnés, avant même que ne se rapproche la menace de la guerre. »[318]

Les articles de l'époque, qui relatent les principaux combats au cours desquels de grands nombres d'Arabes prirent ouvertement la fuite, ne mentionnent aucune expulsion forcée à laquelle se seraient livrées les forces israéliennes. De nombreuses descriptions font état d'arabes « fuyant » ou « évacuant leurs maisons ». Quant à Haïfa et Tibériade, elles étaient situées à l'intérieur des

[314] I.F. Stone, *This is Israel*, (NY: Boni and Gaer, 1948), page 27.
[315] *Ash Sha'ab*, (30 janvier 1948).
[316] *As Sarih*, (30 mars 1948).
[317] Avneri, (op. cit.) Page 270.
[318] *London Daily Mail*, (12 août 1948)..

frontières de l'Etat d'Israël dessinées par le plan de partition de l'ONU et les Arabes et les Juifs se les disputèrent par les armes.
Les forces juives s'emparèrent de Tibériade le 19 avril 1948 et la population arabe tout entière, soit 6000 habitants, fut évacuée sous contrôle militaire britannique. Le Conseil de la Communauté Juive publia ultérieurement un communiqué dans lequel il précisait : « nous ne les avons pas exproprié, ils ont choisi eux-mêmes cette solution. … Il est interdit à quiconque de toucher à leurs biens ».[319]
Début avril, environ 25 000 Arabes quittèrent la région de Haïfa, à la suite de l'offensive menée par les hordes de Fawzi al-Qawukji et confortés par des rumeurs selon lesquelles l'aviation arabe s'apprêtait à bombarder les zones de population juive autour du Mont Carmel. [320]
Le 23 avril, la Haganah conquit Haïfa. Un rapport de la police britannique de Haïfa, daté du 26 avril, expliqua que « les Juifs ne ménagent aucun effort pour convaincre la population arabe de rester et de continuer comme auparavant à vaquer à ses occupations, en lui assurant que ses intérêts seront sauvegardés. »[321] De fait, David Ben Gourion avait envoyé Golda Meir à Haïfa pour essayer de persuader les Arabes de rester, mais elle fut incapable de vaincre leur peur d'apparaître comme des traîtres à la cause arabe.[322] À la fin des combats, plus de 50 000 Palestiniens étaient partis.
« Des dizaines de milliers d'hommes, femmes et enfants arabes s'enfuirent vers les faubourgs Est de la ville dans des voitures, des bus, des charrettes ou même à pied dans un effort désespéré d'atteindre le territoire arabe avant que les Juifs ne s'emparent du Pont Rushmyia qui menait vers la Samarie et le Nord de la Palestine et ne leur coupent la route. Des milliers se jetèrent sur la moindre embarcation disponible (y compris les canots à rames) sur la plage pour s'enfuir vers Saint Jean d'Acre par la mer. » (*New York Times*, 23 avril 1948)

À Tibériade et à Haïfa, la Haganah donna des ordres stricts pour que personne ne touche à ce qui appartenait aux Arabes, et menaça de sévère sanction quiconque violerait cet interdit. Malgré cette démarche, tous les Arabes sauf 5000 à 6000 évacuèrent Haïfa, dont beaucoup avec l'aide des transports militaires britanniques.

Le délégué syrien aux Nations Unies, Faris el-Khouri interrompit un débat sur la Palestine pour décrire cette capture de Haïfa comme un « massacre » et déclara

[319] *New York Times*, (23 avril 1948).
[320] Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), page 332; Avneri (op.cit.), page 270.
[321] Rapport secret daté du 26 avril,1948, du Superintendent de Police, sur la situation générale à Haifa. Voir aussi son rapport du 29 avril.
[322] Golda Meir, *Ma vie*, (Robert Laffont, Paris 1975).

que cette action « était une preuve supplémentaire que le programme sioniste était d'annihiler les Arabes demeurant à l'intérieur de l'état juif si la partition devenait effective. »[323]

Le lendemain, cependant, le représentant britannique à l'ONU, Sir Alexander Cadogan, dit aux délégués que les combats à Haïfa avaient été provoqués par les attaques continuelles des Arabes contre les Juifs les jours précédents et que les rumeurs de massacres et de déportations étaient infondées. [324]

Le même jour, (23 avril 1948), Jamal Husseini, Président du haut Comité de Palestine, dit au Conseil de Sécurité de l'ONU qu'au lieu d'accepter la trêve proposée par la Haganah, les Arabes « préféraient abandonner leurs maisons, leurs biens et toutes leurs possessions terrestres et quitter la ville. »

Le Consul Général américain à Haïfa, Aubrey Lippincott écrivit par exemple, le 22 avril 1948, que « les leaders arabes locaux dominés par le mufti » incitaient vivement « tous les Arabes à quitter la ville, et un grand nombre obtempéra. »[325]

Un ordre de l'armée datant du 6 juillet 1948 exigeait clairement que les villes et villages arabes ne soient être ni démolis ni brûlés et que les habitants arabes ne soient pas expulsés de leurs maisons. [326]

Pourtant la Haganah fit une guerre psychologique pour encourager les Arabes à abandonner quelques villages. Ygal Allon, le chef du Palmah' (les bataillons de choc de la Haganah) raconte qu'il envoyait des Juifs dire aux Arabes des villages alentour qu'une grande armée juive se trouvait en Galilée et qu'elle avait l'intention de brûler tous les villages arabes de la région du Lac Huleh. Ils conseillaient aux Arabes de partir pendant qu'il était encore temps et, selon Allon, c'est exactement ce qu'ils firent.[327]

En revanche, dans la région de Ramallah-Lod, des troupes israéliennes, cherchant à protéger leurs flancs et à alléger la pression sur la ville de Jérusalem assiégée, forcèrent une partie de la population arabe à se rendre à quelques kilomètres, dans une zone occupée par la Légion Arabe. « Les deux villes avaient servi de base pour des unités non-régulières arabes qui avaient souvent attaqué des

---

[323] *New York Times*, (23 avril 1948).
[324] *London Times*, (24 avril 1948).
[325] *Foreign Relations of the U.S. 1948*, Vol. V, (DC: GPO, 1976), page 838.
[326] Tom Segev, *1949: The First Israelis*, (NY: The Free Press, 1986), pp. 27-28.
[327] Yigal Allon dans Le livre du Palmah', cite par Larry Collins et Dominique Lapierre, *O Jerusalem!,* (Robert LAffont, Paris 1972) ; Yigal Allon, *My Father's House,* (NY: W.W Norton and Company, Inc., 1976).

convois juifs et des villages des environs, barrant efficacement la principale route menant à Jérusalem à la circulation juive. » [328]

3) Quel impact l'invasion arabe a-t-elle eu sur les Arabes de Palestine ?

Dès que l'invasion eut commencé, en mai 1948, la plupart des Arabes qui restaient en Palestine s'enfuirent en direction des pays voisins. Plutôt que de jouer le rôle éminemment stratégique de « cinquième colonne » susceptible de combattre les Juifs de l'intérieur, les Palestiniens choisirent de fuir vers la sécurité des autres pays arabes, persuadés qu'ils pourraient revenir. Un nationaliste palestinien de premier plan à l'époque, Musa Alami, stigmatisa l'attitude des Arabes en fuite : « Les Arabes de Palestine ont quitté leurs maisons, se sont dispersés et ont tout perdu. Mais il leur restait un espoir solide : les armées arabes étaient sur le point de rentrer en Palestine pour sauver le pays et remettre les choses dans leur cours normal : punir l'agresseur et rejeter l'agressif rêve sioniste et ses dangers à la mer. Le 14 mai 1948, des foules d'Arabes se tenaient sur les routes menant aux frontières de Palestine, célébrant avec enthousiasme l'avance des armées. Des jours et des semaines passèrent, qui auraient dû suffire à accomplir la mission sacrée, mais les armées arabes ne sauvèrent pas le pays. Elles ne firent rien de plus que de laisser filer entre leurs doigts Saint Jean d'Acre, Sarafand, Lod, Ramallah, Nazareth, la plus grande partie du Sud et le reste du Nord. C'est alors l'espoir qui prit la fuite. »[329]

Alors que les combats gagnaient des régions qui étaient restées calmes jusqu'alors, les Arabes commencèrent à envisager la possibilité d'une défaite. Quand cette possibilité se transforma en réalité, la fuite des Arabes augmenta (plus de 300 000 départs après le 15 mai), laissant environ 160 000 Arabes sur le sol israélien.[330]

Bien que la plupart des Arabes soient déjà partis en novembre 1948, il y en eut encore qui choisirent de partir après la fin des hostilités. L'évacuation des 3000 Arabes de Faluja (un village situé entre Beer Sheva et Tel Aviv) représente un cas intéressant :
« Les observateurs eurent le sentiment que, bien conseillée, la population arabe aurait eu tout intérêt à rester après l'armistice israélo-égyptien. Ils déclarent que le gouvernement israélien leur avait donné des garanties de sécurité à la fois

[328] Benny Morris, "Operation Dani and the Palestinian Exodus from Lydda and Ramle in 1948," *Middle East Journal*, (Hiver 1986).
[329] *Middle East Journal*, octobre 1949.
[330] Terence Prittie, "Middle East Refugees," in Michael Curtis, et al., *The Palestinians*, (NJ: Transaction Books, 1975).

pour les personnes et pour les biens. Mais aucun effort ne fut fait, en Egypte, en Transjordanie ou même par la Commission de Conciliation des Nations Unies pour la Palestine, pour conseiller les Arabes de Faluja dans un sens ou dans un autre. » (*New York Times*, 4 mars 1949.)

4) Les dirigeants arabes ont-ils encouragé les Arabes de Palestine à fuir ?

Le 2 octobre 1948, des 62 000 Arabes qui vivaient auparavant à Haïfa, il n'en restait pas plus de 5 à 6000. Différents facteurs ont influencé leur décision de choisir la sécurité dans la fuite. Les annonces radiodiffusées du Haut Commandement Arabe leur enjoignant de partir figurent incontestablement parmi les facteurs déterminants. Il ressortait clairement de ces radiodiffusions que ceux qui choisiraient de rester à Haïfa et qui accepteraient la protection des Juifs seraient considérés comme des renégats.

Benny Morris, historien de l'extrême gauche israélienne qui enquêta sur des cas où les Arabes furent expulsés, conclut lui aussi que les leaders arabes encouragèrent leurs frères à partir. Le Comité National Arabe à Jérusalem, suivant, le 8 mars 1948, les instructions du Haut Comité Arabe, ordonna aux femmes et aux personnes âgées de différents quartiers de Jérusalem de quitter leur foyer. « Toute opposition à cet ordre … est un obstacle à la guerre sainte … et gênera les opérations des combattants dans ces quartiers. »
Toujours d'après Morris, début mai, on rapportait que des unités de la Légion Arabe avaient ordonné l'évacuation totale des femmes et des enfants de la ville de Beisan. On disait aussi que l'Armée de Libération Arabe avait ordonné l'évacuation d'un autre village au Sud de Haïfa. Le départ des femmes et des enfants, dit Morris, « avait pour but de saper le moral des hommes qui restaient en arrière pour garder les maisons et les champs, contribuant, en fin de compte, à l'évacuation complète des villages. Ces évacuations aux deux tiers (femmes et enfants d'abord, puis hommes dans un deuxième temps) se produisirent à Qumiya, dans la vallée de Jezreel, chez les Bédouins Awarma de la Baie de Haïfa et dans différents autres endroits. »[331]

Qui a donné ces ordres ? Des dirigeants, comme le Premier Ministre irakien Nuri Said, qui déclara : « Nous écraserons le pays avec nos fusils et détruirons chaque endroit où les Juifs pourraient trouver asile. Les Arabes devraient conduire leurs femmes et leurs enfants dans des endroits sûrs jusqu'à la fin des combats. »[332]

[331] Middle Eastern Studies, janvier 1986.
[332] Myron Kaufman, *The Coming Destruction of Israel*, (NY: The American Library Inc., 1970), pp. 26-27.

Le Secrétaire du Bureau de la Ligue Arabe à Londres, Edward Atiyah écrivit dans son livre : *Les Arabes* : « Cet exode général était dû en partie à la croyance des Arabes, encouragés par les vantardises d'une presse arabe complètement irréaliste et par les déclarations irresponsables de certains leaders arabes, que c'était une question de jours avant que les Juifs ne soient vaincus par les armées des états arabes et que les Arabes de Palestine puissent revenir et reprendre possession de leur pays. »[333]

Dans ses Mémoires, Haled Al Azm, Premier Ministre syrien en 1948-1949, reconnut aussi l'importance du rôle des Arabes dans la décision des réfugiés de partir. « Depuis 1948, nous exigeons le retour des réfugiés dans leurs foyers. Mais c'est nous qui les avons encouragés à partir. Seuls quelques mois se sont passés entre le moment où nous les avons appelés à partir et celui où nous avons exigé de l'ONU qu'elle organise leur retour. »[334]

« Les réfugiés étaient sûrs que leur absence ne durerait pas longtemps et qu'ils reviendraient au bout d'une semaine ou deux. » déclara, le 16 août 1948, Monsignor George Hakim, évêque catholique orthodoxe grec de Galilée au journal de Beyrouth *Sada al-Janub* « Leurs dirigeants avaient promis que les armées arabes écraseraient très rapidement les « gangs sionistes » et qu'il n'y avait donc pas à paniquer ou même à craindre un long exil. »

Le 3 avril 1949, la radio de Chypre, Near East Broadcasting Station, déclara : « il ne faut pas oublier que le Haut Comité Arabe a encouragé la fuite des réfugiés de leurs maisons de Jaffa, Haïfa et Jérusalem. »

« Les états arabes encouragèrent les Arabes de Palestine à partir momentanément de chez eux pour ne pas gêner l'avance des armées d'invasion arabes » d'après le journal jordanien *Filastin* (« Palestine ») du 19 février 1949.

Un réfugié, cité dans le journal jordanien Al Difaa du 6 septembre 1954, déclara : « le gouvernement arabe nous a dit "Poussez-vous de là que nous puissions nous y mettre". Alors nous nous sommes poussés, mais ils ne s'y sont pas mis. »

« Le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, Azzam Pasha assura les peuples arabes que l'occupation de la Palestine et de Tel Aviv ne serait qu'une simple promenade militaire. » déclara Habib Issa dans le journal libanais *Al Hoda,* publié

[333] Edward Atiyah, *The Arabs*, (London: Penguin Books, 1955), page 183.
[334] *The Memoirs of Haled al Azm*, (Beyrouth, 1973), 1ère partie, pp. 386-387.

à New York le 8 juin 1951. « Il observa qu'ils étaient déjà aux frontières et que tous les millions que les Juifs avaient dépensés dans le développement économique seraient un butin facile car il serait extrêmement simple de jeter les Juifs dans la Méditerranée. … On conseillait fraternellement aux Arabes de Palestine de quitter leurs maisons, leurs terres, leurs propriétés et de demeurer provisoirement dans des états fraternels voisins, sinon, ils seraient fauchés par les fusils des armées d'invasion arabes. »

La peur arabe était naturellement exacerbée par des histoires inventées de toutes pièces d'atrocités commises par les Juifs après l'attaque de Deir Yacine, elle-même un épisode authentiquement noir de la guerre entre juifs et Arabes. La population autochtone manquait de leaders qui auraient pu la calmer. Ses porte paroles, comme le Haut Comité Arabe, opéraient à partir de la sécurité des états voisins et cherchaient plus à augmenter leurs craintes qu'à les calmer. Les chefs militaires locaux apportaient peu ou pas de réconfort. En une occasion, le commandant des troupes arabes à Safed vint à Damas. Le lendemain, ses troupes se retirèrent de la ville. Quand les habitants se rendirent compte qu'ils étaient sans défense, ils paniquèrent et prirent la fuite.[335]

D'après le Dr. Walid al-Qamhawi, un ancien membre du Comité exécutif de l'OLP, « c'était une peur collective, une désintégration morale et un chaos total dans tous les endroits qui abritaient des exilés arabes de Tibériade, Haïfa et des dizaines d'autres villes et villages. »

Alors que la panique s'étendait à travers la Palestine, les premiers filets de réfugiés se transformèrent en marée, dont le nombre dépassait 200 000 au moment où le gouvernement provisoire déclara l'indépendance de l'état d'Israël.

Même le roi de Jordanie, Abdullah, dans ses mémoires, incrimine les dirigeants palestiniens pour le problème des réfugiés. [336]

La tragédie des Palestiniens consistait essentiellement dans le fait que leurs dirigeants les avaient paralysés avec la promesse mensongère et sans fondement qu'ils n'étaient pas seuls, que 80 millions d'Arabes et 400 millions de musulmans allaient instantanément et miraculeusement venir à leur secours.[337]

« Les armées arabes entrèrent en Palestine pour protéger les Arabes de Palestine contre la tyrannie sioniste, mais, à la place, ils les abandonnèrent, les

[335] Roi Abdallah, *My Memoirs Completed*, (London: Longman Group, Ltd., 1978), p. xvi.
[336] Schechtman (op. cit.), p. 186.
[337] Yehoshofat Harkabi, *Arab Attitudes To Israel*, (Jerusalem: Israel Universities Press, 1972), page 364.

obligèrent à émigrer et à quitter leur patrie, et les expédièrent dans des prisons similaires aux ghettos dans lesquels les Juifs vivaient auparavant. » (Mahmud Abbas, porte-parole de l'OLP (« Abu Mazen »)[338]

5) Quelles ont été, à l'origine, les relations entre les deux communautés?

Sous les projecteurs de l'opinion publique internationale, les dirigeants juifs pressèrent les Arabes de rester en Palestine et de devenir des citoyens israéliens. L'Assemblée des Juifs de Palestine diffusa cet appel le 2 octobre 1947 :
« Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour maintenir la paix et établir une coopération profitable pour tous (juifs et Arabes). C'est ici et maintenant, de Jérusalem même, qu'un appel doit être lancé aux nations arabes pour joindre leurs forces à celles des Juifs et du futur état juif pour travailler ensemble à notre bien commun, à la paix et au progrès de citoyens égaux. »[339]

Le 30 novembre, après le vote de la partition par l'ONU, l'Agence Juive annonça que « le thème principal qui sous-tend les manifestations spontanées que nous voyons aujourd'hui est le désir de notre communauté de rechercher la paix et sa détermination de réaliser une coopération fructueuse avec les Arabes.[340]

La proclamation d'Indépendance d'Israël, le 14 mai 1948, invitait, elle aussi, les Arabes de Palestine à rester chez eux et à devenir des citoyens du nouvel état, à l'égal des Juifs :
« Victimes d'une agression caractérisée, nous demandons cependant aux habitants arabes de l'État d'Israël de préserver les voies de la paix et de jouer leur rôle dans le développement de l'état, sur la base d'une citoyenneté pleine et égalitaire et d'une juste représentation dans tous les organismes et les institutions -provisoires et permanents - de l'État.
Nous tendons la main en signe de paix et de bon voisinage à tous les états qui nous entourent et à leurs peuples, et nous les invitons à coopérer avec la nation juive indépendante pour le bien commun de tous. L'état d'Israël est prêt à apporter sa contribution au progrès du Proche-Orient et dans son ensemble. »[341]

6) Que s'est-il passé à Deir Yacine ?

[338] *Falastin a-Thaura*, (Mars 1976).
[339] David Ben-Gurion, *Renaissance et destin d'Israel*, (NY: Philosophical Library, 1954), page 220
[340] Isi Liebler, *The Case For Israel*, (Australia: The Globe Press, 1972), page 43
[341] Déclaration d'Indépendance de l'Etat d'Israël, 14 mai 1948.

Les Nations Unies avaient décidé que Jérusalem serait une ville internationale indépendante des états arabe et juif tels que déterminés par la Résolution sur la partition. Les 150 000 habitants juifs se retrouvaient sous une menace militaire constante. Les 2500 Juifs vivant dans la vieille ville étaient victimes d'un blocus arabe qui dura cinq mois avant qu'ils ne se résolvent à se rendre le 29 mai 1948. Avant la reddition et tout au long du siège de Jérusalem, des convois juifs avaient essayé de rallier la ville pour alléger la pénurie alimentaire, qui en avril, avait atteint un seuil critique.

Pendant ce temps, les forces arabes qui, depuis décembre 1947, procédaient à des embuscades sporadiques et désordonnées, tentèrent une opération organisée pour couper la grand route qui reliait Tel Aviv à Jérusalem, la seule route par laquelle passaient l'approvisionnement. Les Arabes contrôlaient plusieurs points stratégiques qui surplombaient la route et leur permettaient de tirer sur les convois essayant d'atteindre la ville assiégée. Deir Yacine, à un kilomètre des faubourgs de Jérusalem, était situé sur une colline d'environ 900 mètres d'altitude jouissant d'une vue dégagée sur tous les environs. Sa population était de 752 habitants.[342]

Le 6 avril 1948 fut lancée l'opération Nachson, destinée à ouvrir la route de Jérusalem. Deir Yacine faisait partie de la liste des villages arabes qu'il était prévu d'occuper dans le cadre de cette opération. Le lendemain, David Shaltiel, commandant de la Haganah, écrivit aux responsables du Lehi et de l'Irgoun :
« J'ai appris que vous prévoyez d'attaquer Deir Yacine. Je tiens à vous faire savoir que la conquête de ce village fait partie intégrante de notre plan. Je n'ai pas d'objection à ce que vous meniez cette opération si vous avez les moyens de garder le contrôle du village. Dans le cas contraire, je vous déconseille de le faire sauter car cela signifierait la fuite de ses habitants et le champ laissé libre pour l'occupation par des armées étrangères. De plus, si des forces étrangères s'y installaient, cela nous empêcherait de mener à bien notre projet de construire un aérodrome. »[343]

L'Irgoun décida d'attaquer Deir Yacine le 9 avril pendant que la Haganah était encore engagée dans la bataille de Kastel. C'était la première attaque importante de l'Irgoun contre des Arabes. Auparavant, l'Irgoun et le Lehi avaient concentré leurs attaques contre les Britanniques.

D'après le chef de l'Irgoun, Menahem Begin, l'assaut fut mené par cent membres de son organisation. D'autres sources parlent de 132 hommes appartenant aux

[342] "Dayr Yasin," Bir Zeit University
[343] Dan Kurzman, *Genesis 1948*, (OH: New American Library, Inc., 1970), p. 141

deux groupes. Begin déclara qu'une camionnette équipée d'un mégaphone fut conduite à l'entrée du village avant l'attaque et qu'un avis fut lancé aux civils, leur demandant d'évacuer les lieux, ce que firent environ deux cents d'entre eux.[344]
La réalité de cet appel est attestée… par une brochure de propagande arabe[345] : « Le pacifique village de Deir Yacine, dans les faubourgs de Jérusalem, a été surpris par des haut-parleurs qui invitèrent les habitants du village à l'évacuer immédiatement ».
En pratiquant de la sorte, l'Irgoun, remarque un historien français, « se privait volontairement, pour des raisons d'humanité, de sa meilleure arme, la surprise. Deir Yacine "a été surpris par des haut-parleurs", non par des rafales de mitrailleuse. »[346]

Les habitants du village et les troupes étrangères qui y étaient stationnées ouvrirent le feu sur les attaquants. Les combats furent acharnés et durèrent plusieurs heures. Il y eut 4 morts et 37 blessés dans les rangs de l'Irgoun.

De façon surprenante, après le « massacre », l'Irgoun escorta un représentant de la Croix-Rouge à travers le village et tint une conférence de presse. Le compte-rendu de la bataille dans le *New York Times* est, dans les grandes lignes, le même que celui de Begin. Le *Times* relate que 200 arabes furent tués, 40 faits prisonniers et que 70 femmes et enfants furent relâchés. Pas la plus petite allusion à un massacre n'apparaît dans ce récit.
« Paradoxalement, les Juifs disent que 250 des 400 habitants du village ont été tués alors que les survivants arabes parlent seulement de 110 sur 1 000. »[347] Une étude faite par l'université palestinienne de Bir Zeit, et qui se fonde sur des entretiens avec chaque famille du village, arrive à un chiffre de 107 civils tués et 12 blessés en plus de 13 « combattants », preuve que le nombre de morts est bien inférieur à celui qui est avancé et qu'il y avait bien des troupes basées dans le village.[348] D'autres sources arabes ont ultérieurement indiqué que le nombre de victimes était peut-être même inférieur à cela.[349]

En fait, les attaquants juifs avaient laissé ouvert un couloir pour laisser partir les habitants et plus de 200 d'entre eux quittèrent le village indemnes. Par exemple, à 21 heures 30, environ cinq heures après le début des combats, le Lehi évacua une quarantaine de vieillards, femmes et enfants dans des camions qui les

[344] Menachem Begin, *The Revolt*, (NY: Nash Publishing, 1977), pp. xx-xxi, 162-163.
[345] « L'agression israélienne », récit sur Deir Yacine publié par la Ligue Arabe, page 10
[346] Miroir de l'histoire, n° 286, Librairie Jules Tallandier, Paris 1973, page 274.
[347] Kurzman (op. cit.), p. 148.
[348] Sharif Kanaana and Nihad Zitawi, "Deir Yassin," Monograph No. 4, Destroyed Palestinian Villages Documentation Project, (Bir Zeit: Documentation Center of Bir Zeit University, 1987), p. 55.
[349] Sharif Kanaana, "Reinterpreting Deir Yassin," Bir Zeit University, (Avril 1998).

conduisirent à une base à Sheikh Bader. Plus tard, les Arabes furent amenés à Jérusalem Est.
Voir des Arabes aux mains des juifs remonta le moral de la population de Jérusalem qui s'était découragée au fil des revers militaires jusqu'à ce moment.[350] Une autre source déclare que 70 femmes et enfants furent évacués et remis aux Britanniques.[351]
Après que les Arabes restants aient fait mine de se rendre pour tirer ensuite sur les troupes juives, certains Juifs réagirent de façon passionnelle et répréhensible en tirant sur des Arabes, sans faire de distinction entre civils et militaires. Aucune source n'est à même de préciser combien de femmes et d'enfants furent tués (le compte-rendu du *Times* dit qu'ils représentaient environ la moitié des victimes, les chiffres des victimes cités étant ceux fournis par l'Irgoun), mais ce qui est certain, c'est qu'il y eut des femmes et des enfants parmi les victimes.

Un certain nombre de femmes qui furent tuées furent prises pour cibles parce que certains combattants se déguisaient en femmes. Le commandant de l'Irgoun raconta, par exemple, que les attaquants « trouvèrent des hommes déguisés en femmes et qu'ils commencèrent à tirer sur les femmes qui ne se dépêchaient pas de se rendre à l'endroit où l'on rassemblait les prisonniers. »[352] Dans un groupe d'Arabes de Deir Yacine, on racontait que : « les Juifs se sont rendu compte que les guerriers arabes s'étaient déguisés en femmes. Les Juifs ont commencé à fouiller aussi les femmes. L'un de ceux qui allaient passer à la fouille, comprenant qu'il avait été pris, sortit un pistolet et tua le commandant juif. Fous de rage, ses compagnons se mirent à tirer dans toutes les directions et tuèrent les Arabes tout autour. »[353]

Si les victimes civiles sont avérées, aucune preuve n'a jamais été apportée sur le moindre viol. Au contraire, tous les villageois interviewés, à l'époque et depuis, ont nié ces accusations. Comme de nombreuses plaintes, celle-ci n'était qu'un des éléments de la stratégie délibérée de propagande. Mais un élément qui s'est retourné contre ses auteurs : Hazam Nusseibi, qui travaillait pour la radio palestinienne en 1948, avoua que Hussein Khalidi, un chef palestinien arabe, lui avait demandé de fabriquer de toutes pièces des plaintes pour atrocités.Abu Mahmud, un habitant de Deir Yacine en 1948 dit à Khakidi « qu'il n'y avait pas eu de viol », mais Khalidi répondit qu'il « fallait le dire pour que les armées arabes viennent libérer la Palestine du joug des Juifs. » Cinquante ans plus tard, Nusseibi déclara à la BBC : « ce fut notre plus grave erreur. Nous n'avions pas

[350] Milstein (op. cit.), p. 267
[351] "Dayr Yasin," Bir Zeit University.
[352] Yehoshua Gorodenchik, témoignage aux Archives Jabotinsky.
[353] Milstein (op. cit.), p. 276.

réalisé comment notre peuple réagirait. Dès qu'ils entendirent que des femmes avaient été violées à Deir Yacine, les Arabes s'enfuirent, terrorisés. »[354]

L'Agence Juive, ayant appris l'attaque, exprima immédiatement « son horreur et son dégoût ». Elle envoya aussi une lettre traduisant le choc et la désapprobation de l'agence au roi de Transjordanie Abdullah.
Le Haut Comité Arabe espérait que des rapports exagérés sur le prétendu « massacre » à Deir Yacine choquerait les populations des pays arabes au point de les amener à faire pression sur leurs gouvernements pour qu'ils interviennent en Palestine. À l'inverse, leur conséquence fut de stimuler un nouvel exode chez les Arabes de Palestine .

Quatre jours exactement après que les rapports sur Deir Yacine aient été publiés, des soldats arabes prirent en embuscade un convoi juif en route pour l'hôpital Hadassah et tuèrent 77 personnes : les patients, les infirmières, les médecins et le directeur de l'hôpital. 23 autres personnes furent blessées. Ce ***massacre*** suscita peu d'intérêt et n'a jamais été mentionné depuis. Pourtant, les attaques similaires à celle-ci firent plus de 500 morts parmi les Juifs au cours des quatre premiers mois qui suivirent la décision de partition.

Les Arabes de Palestine savaient, même si ils prétendaient le contraire, que les Juifs ne cherchaient pas à les annihiler, sinon ils n'auraient pas été autorisés à évacuer Tibériade, Haïfa ou aucune des autres villes tombées entre les mains des Juifs. De surcroît, les Arabes de Palestine pouvaient trouver asile dans les états arabes voisins.
Auraient-ils voulu fuir que les Juifs, en revanche, n'auraient trouvé nulle part où aller. Ils étaient prêts à mourir pour leur pays. C'est ce qui arriva à nombre d'entre eux, parce que les Arabes, eux, voulaient annihiler les Juifs, comme le Secrétaire Général de la Ligue Arabe, Azzam Pasha, le dit clairement dans une interview qu'il accorda à la BBC à la veille de la guerre (le 15 mai 1948) : « les Arabes ont l'intention de conduire une guerre d'extermination et des massacres capitaux que l'on évoquera comme on évoque les massacres des Mongols ou les Croisades. »

Si les références à Deir Yacine demeurent aussi vivaces dans la propagande anti-israélienne depuis des décennies, c'est parce que l'épisode est unique dans l'histoire d'Israël. Ce qui n'en amoindrit pas l'horreur pour autant. Mais aussi, selon l'historien français Paul Giniewski, « cette capacité arabe de créer, d'entretenir, d'amplifier des mythes (…) est (…) responsable de l'ampleur qu'a

354 "Israel and the Arabs: The 50 Year Conflict," BBC. (*Israël et les Arabes, la guerre de 50 ans*)

prise celui de Deir Yacine. Quelques propagandistes arabes ont eu intérêt à l'exploiter, mais tous les Arabes étaient prêts à le croire. »[355]

7) Pourquoi les Arabes de Palestine ne sont-ils pas revenus et que sont devenus les biens qu'ils avaient abandonnés ?

Il est clair qu'Israël ne pouvait pas tout simplement autoriser tous les réfugiés à revenir. Cependant, il a toujours recherché activement une solution à ce problème. Dès le 1er août 1948, David Ben Gourion exprimait ainsi une position qui n'a guère varié depuis :
« Quand les états arabes seront prêts à signer un traité de paix avec Israël, la question sera posée et trouvera une solution constructive dans le cadre du règlement général du conflit. Et, pour décider si, dans quelle mesure, et sous quelles conditions les anciens habitants arabes du territoire d'Israël seront autorisés à rentrer, il faudra prendre en considération un certain nombre de questions, toutes aussi valables, qui sont : nos propres réclamations concernant la destruction de vies et de propriétés juives, l'intérêt au long terme des populations juive et arabe, la stabilité de l'état d'Israël et la durabilité des bases sur lesquelles reposera la paix entre Israël et ses voisins. Ce sont également la situation actuelle et le sort des Juifs vivant dans les pays arabes, les responsabilités des gouvernements arabes dans leur guerre d'agression et leurs engagements pour réparer leurs torts. [356]

En Israël, une ordonnance fut passée nommant un Conservateur des Propriétés Abandonnées pour « empêcher les occupations illégales de maisons et locaux commerciaux vides, pour administrer les biens sans propriétaire et pour assurer le labour des champs désertés et sauvegarder les récoltes… »[357]

Les dangers qu'impliquait le rapatriement n'empêchèrent pas Israël d'autoriser certains réfugiés à revenir et de faire du retour d'un nombre substantiel d'autres une condition de signature d'un traité de paix. En 1949, Israël proposa d'autoriser les familles qui avaient été séparées par la guerre à revenir, de libérer les avoirs des réfugiés gelés dans les banques israéliennes (ce qui fut effectivement fait en 1953), de payer des indemnisations pour les terres abandonnées et de rapatrier 100 000 réfugiés.[358]

Les Arabes rejetèrent tous les compromis. Ils ne voulaient pas prendre la moindre mesure qui puisse passer pour une reconnaissance d'Israël. Ils firent du

[355] Miroir de l'histoire, n° 286, op cit., p.276
[356] Sachar (op. cit.), p. 335.
[357] Schechtman (op. cit.), p. 268.
[358] Prittie in Curtis (op. cit.), pp. 66-67.

rapatriement des réfugiés une condition préalable aux négociations, ce qu'Israël refusa. La conséquence en fut le maintien des réfugiés dans des camps.

Malgré la position prise par les états arabes, Israël libéra quand même les comptes bancaires des réfugiés bloqués dans des banques israéliennes, dont le total dépassait dix millions de dollars. De plus, jusqu'à 1975, le gouvernement israélien versa à plus de 11 000 demandeurs plus de 23 millions de livres israéliennes en espèces et offrit plus de 10 000 hectares en échange de la conservation de terrains conquis. Le paiement fut calculé sur la valeur des terres entre 1948 et 1953 augmentée de 6% par année écoulée depuis la demande.

8) Combien d'Arabes de Palestine ont été accueillis dans des états arabes et dans lesquels en particulier ?

La Jordanie a été le seul pays arabe à accueillir les Arabes de Palestine et à leur offrir la nationalité (à ce jour, la Jordanie est toujours le seul pays où les Palestiniens, en tant que groupe, peuvent devenir citoyens). Le roi Abdullah considérait les Arabes palestiniens et jordaniens comme un seul et même peuple. En 1950, il annexa la Cisjordanie et interdit l'utilisation du terme Palestine dans les documents officiels.[359]

Bien que les chiffres démographiques indiquent qu'il y a largement la place pour des implantations en Syrie, Damas a refusé d'accepter aucun réfugié, sauf ceux qui auraient refusé le rapatriement. La Syrie a également refusé de réinstaller 85 000 réfugiés entre 1952 et 1954, bien que des fonds internationaux aient été proposés pour financer le projet. L'Irak avait aussi les moyens d'accepter un grand nombre de réfugiés, mais s'y refusa. Le Liban affirma n'avoir pas de place pour les Palestiniens. En 1950, l'ONU essaya de réinstaller 150 000 réfugiés de Gaza en Libye, mais l'Egypte s'y opposa.

Après la guerre de 1948, l'Egypte prit le contrôle de la Bande de Gaza et de ses 200 000 habitants, mais refusa de laisser entrer des Arabes de Palestine en Egypte ou de les autoriser à déménager ailleurs. La gestion égyptienne des Arabes de Palestine à Gaza était si mauvaise que la radio saoudienne compara le régime de Nasser à Gaza à celui de Hitler sur l'Europe occupée pendant la Deuxième Guerre Mondiale.[360]

[359] Discours au Parlement ,24 avril 1950, Mémoires d'Abdallah, p. 13; Aaron Miller, *The Arab States and the Palestine Question*, (DC: Center for Strategic and International Studies, 1986), p. 29.
[360] Leibler (op. cit.), p. 48.

En 1952, l'UNWRA leva un fond de 200 millions de dollars pour créer des foyers et des emplois pour les réfugiés, mais le fond demeura intact.

La façon dont les réfugiés ont été traités pendant les dix années qui ont suivi leur déplacement a été parfaitement résumée, en août 1958, par un ancien directeur de l'UNWRA, Ralph Garroway : « Les états arabes ne veulent pas résoudre le problème des réfugiés. Ils veulent le garder comme une plaie ouverte, comme un affront aux Nations Unies et une arme contre Israël. Les dirigeants arabes se fichent comme de l'an 40 que les réfugiés vivent ou meurent. »[361]

Les années suivantes ont vu peu de changements. Les gouvernements arabes ont souvent offert des maisons, des emplois, de la terre et toutes sortes d'avantages à des Arabes et à des non arabes, SAUF à ceux qui viennent de Palestine. Par exemple, l'Arabie Saoudite décida de ne pas utiliser de chômeurs Arabes de Palestine pour résoudre sa pénurie de main d'œuvre à la fin des années 1970 et au début des années 1980. À la place, elle fit venir des milliers de Sud Coréens et d'autres asiatiques pour occuper les emplois dont elle avait besoin.

La situation empira même avec la Guerre du Golfe. Le Koweït, qui employait un grand nombre d'Arabes de Palestine, même s'il refusait de les naturaliser, en expulsa 300 000. « Si des gens posent un problème de sécurité, en tant que pays souverain, nous avons le droit d'expulser tous ceux que nous ne voulons pas chez nous » déclara Saud Nasir Al-Sabah, ambassadeur koweitien aux Etats-Unis. (*Jerusalem Report*, 27 juin 1991.)

Aujourd'hui, les réfugiés palestiniens au Liban n'ont ni droit civiques, ni droits sociaux, et leur accès à l'éducation et aux soins médicaux est très limité. La majorité d'entre eux dépend entièrement de l'UNWRA pour l'éducation, la santé, l'aide au sens large et les services sociaux. Parce qu'ils sont considérés comme des étrangers, il est légalement interdit aux Palestiniens de pratiquer 70 métiers et professions.[362]

Si les réfugiés Arabes de Palestine tiennent l'ONU pour responsable de l'amélioration de leurs conditions, beaucoup d'entre eux n'ont pas apprécié la façon dont leurs frères arabes les ont traités. Certains d'entre eux, comme le leader palestinien nationaliste Musa Alami, ont verbalisé leur incrédulité : « Il est honteux que les gouvernements arabes empêchent les réfugiés arabes de

[361] Prittie in Curtis (op. cit.), p. 55.
[362] UNRWA.

travailler dans leurs pays, qu'ils leur claquent la porte au nez et les emprisonnent dans des camps. »[363]

9) Quelles sont les dispositions des Résolutions de l'ONU concernant le rapatriement des réfugiés ?

Les Nations Unies prirent en charge le problème des réfugiés et adoptèrent la Résolution 194 le 11 décembre 1948. Cette résolution demandait aux états arabes et à Israël de résoudre toutes les principales questions par la négociation, soit directe soit avec l'aide de la Commission de Consultation pour la Palestine créée par cette résolution. De plus, le point numéro 11 précise « que les réfugiés qui souhaitent retourner chez eux pour vivre en paix avec leurs voisins doivent y être autorisés aussi vite que cela s'avère possible dans la pratique, et qu'une indemnisation doit être versée à ceux qui choisissent de ne pas rentrer. Cette indemnisation couvre aussi la perte et les dommages subis par les biens et doit, selon les lois internationales, et en toute équité, être payée par les gouvernements ou les autorités responsables. La commission de Conciliation a pour instructions de faciliter le rapatriement, la réinstallation et la réintégration sociale et économique des réfugiés ainsi que le paiement des indemnisations… »

L'utilisation du mot « réinstallation » implique que l'ONU reconnaît ne pouvoir attendre d'Israël qu'il rapatrie toute une population hostile susceptible de mettre sa sécurité en danger. La solution à ce problème, comme à tous les problèmes de réfugiés qui se sont posés précédemment, nécessite qu'au moins quelques Palestiniens soient réinstallés dans des territoires arabes.

La Résolution répondait à la plupart des inquiétudes d'Israël concernant les réfugiés, qu'il considérait comme une « cinquième colonne » potentielle si on les laissait revenir sans condition.
« Menacé chaque jour par la presse arabe d'un "second round" de la guerre, Israël ne tient pas, cela se comprend, à laisser rentrer un grand nombre d'Arabes qui pourraient former une cinquième colonne en puissance dans un Etat dont les Arabes se refusent à reconnaître les frontières. »[364]
Les Israéliens estimaient que le règlement du problème des réfugiés faisait partie du règlement plus global d'un traité de paix. Comme l'expliqua le Président Haïm Weizmann, « Nous souhaitons vivement aider à cette réinstallation dans la mesure où une paix véritable est instaurée et où les états arabes accomplissent leur part du travail. La solution du problème arabe ne peut être trouvée que dans

[363] Musa Alami, "The Lesson of Palestine," *Middle East Journal*, (Octobre 1949), p. 386.
[364] *Le Monde*, 21 avril 1951

un schéma de développement du Moyen-Orient tout entier, dans auquel les Nations Unies, les états arabes et Israël doivent contribuer. »[365]

À l'époque, les Israéliens n'imaginaient évidemment pas que le problème des réfugiés prendrait une telle ampleur. Ils pensaient que les états arabes accueilleraient la majorité d'entre eux et qu'un compromis serait trouvé pour les autres dans le cadre d'un règlement global. Les Arabes, cependant, n'étaient pas plus désireux de faire des compromis en 1949 qu'ils ne l'avaient été en 1947. De fait, ils rejetèrent en bloc toute la résolution de l'ONU.

Cette attitude ne fit que se confirmer et une anecdote relatée par un reporter du *Monde* en visite dans un camp de réfugié en 1951 est particulièrement révélatrice :
« L'un des jeunes bureaucrates grassement payés que l'UNRWA entretient à Beyrouth - un de ces fonctionnaires internationaux dont l'idéalisme s'accroche obstinément à des illusions - me racontait qu'il y a quelques mois, il avait organisé dans un des camps de réfugiés la culture des légumes autour des tentes. Occuper ces gens tout en ajoutant à leurs maigres rations quelques légumes frais lui avait semblé une excellente idée. Quelques semaines plus tard arrivait du quartier général une sévère réprimande: "Arrêtez immédiatement opération carré de légumes... " " La raison ? ", demandai-je, désireux d'obtenir quelques éclaircissements. " Cela sentait l'intégration... " »[366]

Les discussions sur les réfugiés avaient commencé à l'ONU pendant l'été 1948, avant qu'Israël ait remporté la victoire totale sur le terrain, aussi les Arabes croyaient-ils toujours qu'ils pouvaient gagner cette guerre et renvoyer triomphalement les réfugiés chez eux. C'est Emile Ghoury, le Secrétaire du Haut Comité Arabe qui exprima la position arabe :
« Il est inconcevable que les réfugiés rentrent dans leurs foyers alors qu'ils sont toujours occupés par les Juifs, car ceux-ci les retiendraient en otages et les maltraiteraient. Cette proposition n'est rien de plus qu'une tentative des responsables d'échapper à leurs responsabilités. Cela représenterait une première étape vers une reconnaissance arabe d'Israël et de la partition. »[367]

Les Arabes exigèrent que les Nations Unies affirment le « droit » des Palestiniens à retourner chez eux et ils refusèrent d'accepter quelque compromis que ce soit jusqu'au moment où leur défaite fut consommée. Les Arabes réinterprétèrent alors la Résolution 194 comme si elle garantissait aux réfugiés

[365] *New York Times*, (17 juillet 1949).
[366] *Le Monde*, 21 avril 1951
[367] *Telegraph* (Beyrouth), 6 août 1948, cité dans Schechtman (op.cit.), pp. 210-211.

le droit absolu de rapatriement et ils n'ont eu de cesse d'exiger, depuis, qu'Israël partage leur interprétation.
« L'exigence palestinienne du "droit au retour" est totalement irréaliste et doit être résolue en termes de compensation financière et de réinstallation dans les pays arabes » (Hosni Moubarak, Président égyptien) [368]

10) Que signifierait, pour Israël, le droit au retour de tous les réfugiés Arabes de Palestine vers leur ancien foyer ?

Le problème posé pour Israël par l'éventualité du retour de tous les Arabes de Palestine est celui de la survie de l'état dans sa spécificité, qui est d'être le seul état juif du monde, avec 6 millions d'habitants en 2002, dont déjà un million de musulmans.

Aucune nation, indépendamment des torts et des raisons qu'elle a eus dans le passé, n'accepterait d'accueillir une cinquième colonne d'une taille aussi considérable. Et ce serait sans conteste une cinquième colonne : des gens nourris de haine pendant 20 ans (en 1967) et totalement dévoués à sa destruction. La réintégration des réfugiés serait l'équivalent pour la France de l'accueil de 37 millions de nouveaux habitants qui auraient été élevés dans la haine de leur pays d'accueil..[369]

Les Arabes, cependant, ont toujours refusé avec intransigeance de négocier un accord séparé. Le nœud de la question a toujours été le refus des états arabes de reconnaître l'existence d'Israël. Ainsi le Président égyptien Nasser a-t-il entrepris contre l'état juif des actions qui n'avaient rien à voir avec les Palestiniens. Les réfugiés ne l'intéressaient que dans la mesure où ils contribuaient à son objectif ultime. Comme il l'expliqua le 1er septembre 1961 dans une interview : « Si les réfugiés retournent en Israël, Israël cessera d'exister. »[370]

Israël ne peut pas accepter le retour de tous les Palestiniens, mais il cherche depuis toujours une solution au problème des réfugiés. David Ben Gourion déclara, dès le 1er août 1948, que la question des réfugiés ferait partie du règlement global, « quand les états arabes seront prêts à conclure un traité de paix. »[371]

---

[368] *Jerusalem Post*, (26 janvier1989).
[369] *New York Times* éditorial, 14 mai 1967
[370] Leibler (op. cit;), p. 45
[371] Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 335.

Le danger que représente ce retour des réfugiés n'a pas empêché Israël d'autoriser certains d'entre eux à revenir et d'offrir d'en accepter encore un nombre substantiel en échange d'un traité de paix. En 1949, Israël proposa d'autoriser les familles qui avaient été séparées pendant la guerre à revenir et accepta de rapatrier 100 000 réfugiés.[372]

Les Arabes rejetèrent tous les compromis israéliens.
Ils ne voulaient rien tenter qui puisse être considéré comme une reconnaissance d'Israël.
Ils firent du rapatriement des réfugiés une condition préalable à la négociation, ce qu'Israël rejeta. La conséquence en fut le maintien des réfugiés dans des camps.

Les Arabes exigèrent que l'ONU affirme le « droit » des Palestiniens à revenir chez eux et refusèrent d'accepter une formulation moindre, même après que leur défaite lors de la guerre qu'ils avaient lancée contre Israël fût avérée. Ils réinterprétèrent la Résolution 194 comme garantissant le droit absolu des Palestiniens au rapatriement et ne cessent, depuis, d'exiger que les Israéliens partagent cette interprétation.

Les actuels pourparlers de paix se fondent sur la Résolution 242.
Les Arabes de Palestine n'y sont mentionnés nulle part.
On fait seulement allusion à eux dans la deuxième clause de l'article 2 qui traite d'un « règlement juste du problème des réfugiés ».
L'utilisation du terme générique « réfugiés » se réfère au problème des deux types de réfugiés, l'un arabe, l'autre juif, engendrés par ce conflit.

Après la guerre de 1948, pas plus de 800 000 Arabes de Palestine (probablement beaucoup moins) étaient des réfugiés. Aujourd'hui, le nombre s'est étendu à 3,7 millions. Est-ce qu'Israël a une quelconque obligation de tous les accueillir ? Où vivraient-ils ?
La population israélienne actuelle se compose de 6 millions d'habitants.
Si tous les Palestiniens étaient autorisés à s'installer en Israël, la population atteindrait les 10 millions dont plus de 40% d'arabes.
Compte tenu du taux de natalité palestinien nettement plus élevé que celui des juifs, ces derniers se retrouveraient assez rapidement en minorité dans leur propre pays, dans la situation même qu'ils combattaient en 1948 et que l'ONU décida de faire cesser en décidant de la partition de la Palestine.

---

[372] Terence Prittie, "Middle East Refugees," in Michael Curtis, et al., *The Palestinians,* (NJ: Transaction Books, 1975), pp. 66-67.

Il est aussi important de se rendre compte que la plupart des Palestiniens vivent aujourd'hui dans ce qui constitue historiquement la Palestine, c'est-à-dire la région qui inclut l'Autorité Palestinienne et la Jordanie.

Dans le contexte d'un accord de paix, on pourrait attendre d'Israël qu'il accepte quelques réfugiés, comme Ben Gourion l'avait proposé, il y a 50 ans. Si et quand un état palestinien sera créé, de nombreux réfugiés devraient être autorisés à s'y installer, bien qu'il soit difficilement concevable que le territoire destiné à recevoir cet état puisse accueillir autant de gens, et bien que les dirigeants palestiniens aient manifesté un intérêt très limité à intégrer ces gens.

« S'il existait un état palestinien, pourquoi ses dirigeants voudraient-ils que leurs citoyens potentiels soient rapatriés vers un autre état ? Si on veut construire une nation, cela n'a aucun sens. En fait les discussions originelles sur le rapatriement se sont tenues à une époque où il n'y avait pas d'espoir d'état palestinien. Avec l'émergence de cette possibilité, les Palestiniens doivent décider s'ils veulent se considérer comme un état légitime ou s'il est encore plus important pour eux de conserver le statut qu'ils ont défini pour eux-mêmes de réfugiés opprimés et sans état. Ils ne peuvent pas avoir les deux à la fois. » (Fredelle Spiegel[373])

11) Les Arabes de Palestine qui voulaient rentrer chez eux représentaient-ils un danger pour la sécurité d'Israël ?

Lorsqu'ils planifiaient leur futur état, au début de 1948, les dirigeants juifs en Palestine tablaient sur une nation incluant une population arabe en nombre significatif. Du point de vue israélien, les réfugiés avaient eu la possibilité de rester chez eux et de faire partie du nouvel état.
Environ 160 000 d'entre eux avaient choisi cette solution. Rapatrier ceux qui avaient fui aurait été, selon la formule du Ministre des Affaires Etrangères, Moshe Sharett, « une folie suicidaire ».[374]

Dans le monde arabe, on considérait les réfugiés comme une « cinquième colonne » potentielle à l'intérieur d'Israël. Comme l'écrivit un journal libanais : « Le retour des réfugiés créerait une large majorité arabe qui serait le moyen le plus efficace de raviver le caractère arabe de la Palestine, tout en constituant

[373]. *Jerusalem Report*, 26 mars 2001.
[374] Moshe Sharett, "Israel's Position and Problems," *Middle Eastern Affairs*, (Mai 1952), p. 136.

une cinquième colonne puissante pour préparer le jour de la vengeance et du règlement des comptes. »[375]

Les Arabes pensaient que le retour des réfugiés représentait une garantie virtuelle de la destruction d'Israël, un sentiment exprimé par le Ministre égyptien des Affaires Etrangères, Muhammad Salah al-Din :
« Il est bien connu et bien entendu que les Arabes, en exigeant le retour des réfugiés en Palestine parlent de leur retour en tant que maîtres chez eux et non comme esclaves. Pour être encore plus clair, ils veulent parler de la liquidation de l'état d'Israël. (*Al-Misri*, 11 octobre 1949.)

La condition des réfugiés demeura la même après la Guerre du Canal de Suez. En fait, même la rhétorique demeura la même. En 1957, la Conférence sur les réfugiés à Homs, en Syrie, publia une résolution qui statuait que :
« Toute discussion visant à régler le problème de la Palestine qui ne serait pas basée sur le fait d'assurer aux réfugiés le droit d'annihiler Israël sera considérée comme une profanation du peuple arabe et un acte de trahison. »
(*Beirut Al-Massa*, 15 juillet 1947.)

12) Les négociations de la Commission de Conciliation pour la Palestine ont-elles abouti ?

Au début de l'année 1949, la Commission de Conciliation pour la Palestine (CCP) ouvrit les négociations à Lausanne. Les Arabes insistèrent pour qu'Israël rende les territoires conquis au cours des combats de 1948 et accepte le rapatriement des réfugiés. Les Israéliens dirent à la Commission que le problème des réfugiés dépendait de la signature de la paix.

Israël fit cependant une offre substantielle de rapatriement pendant ces négociations. Le gouvernement déclara qu'il accepterait le retour de 100 000 réfugiés dans le cadre d'un règlement global du problème. Israël espérait que chacun des états arabes prendrait le même engagement. Cette offre fut rejetée.
Le 1er avril 1950, la Ligue Arabe adopta une résolution interdisant à ses membres de négocier avec Israël.
La CCP fit une autre tentative pour amener les parties à se rencontrer en 1951, et finit par abandonner. Elle statua ainsi :
« Les gouvernements arabes … ne sont pas prêts à mettre en pratique un seul paragraphe de ladite résolution, qui vise au règlement définitif de tous les

[375] *Al Said*, journal libanais, 6 avril 1950, cite dans Prittie in Curtis (op. cit.), p. 69.

principaux problèmes qui s'élèvent entre Israël et eux. Les gouvernements arabes, dans leurs contacts avec la Commission, n'ont témoigné d'aucune bonne volonté pour arriver à un tel règlement de paix avec le gouvernement d'Israël. »[376]

13) Quelles aides internationales ont été apportées aux réfugiés Arabes de Palestine ?

L'Assemblée Générale des Nations Unies vota, le 19 novembre 1948, la création du Soutien des Nations Unies pour les Réfugiés Palestiniens (UNRPR) afin de dispenser de l'aide aux réfugiés. L'UNRPR fut remplacé, le 8 décembre 1949 par l'UNWRA, l'agence pour le soutien et les œuvres des Nations Unies, qui reçut un budget de 50 millions de dollars.

L'UNWRA devait continuer le programme de soutien initié par l'UNRPR, suppléer l'administration pour l'aide directe et promouvoir le développement économique. Les promoteurs de ce plan prévoyaient que l'aide directe serait presque totalement remplacée par l'administration, avec une assistance supplémentaire des gouvernements arabes.

L'UNWRA avait, toutefois, peu de chance de réussir dans la mesure où elle essayait de résoudre un problème politique par des voies économiques. Au milieu des années 1950, il était devenu évident que ni les réfugiés ni les états arabes n'étaient prêts à participer au programme de développement à grande échelle prévu, à l'origine, par l'Agence, comme un moyen d'améliorer la situation des Palestiniens. Les gouvernements arabes, et les réfugiés eux-mêmes ne voulaient contribuer à aucun plan qui pourrait être interprété comme un encouragement à une réinstallation. Ils préféraient se cramponner à leur interprétation de la Résolution 194 dont ils voulaient croire qu'elle déboucherait sur un rapatriement.

14) Qui finance l'aide aux réfugiés Arabes de Palestine ? Les états arabes ?

Si les Palestiniens reçurent des millions de dollars à travers l'UNWRA, le problème de réfugiés corollaire au leur, celui des réfugiés juifs en provenance des pays arabes fut totalement occulté par la communauté internationale. À l'origine, les Etats-Unis contribuèrent à hauteur de 25 millions de dollars et Israël à hauteur de 3 millions. La totalité des dons en provenance des pays

[376] Rapport de la Commission de Conciliation pour la Palestine, Supplément 18 aux compte-rendus officiels de la sixième session de l'Assemblée (A/1985), cité dans Pablo Azcarate, *Mission in Palestine 1948-1952*, (DC: Middle East Institute, 1966), p. 177.

arabes se monte approximativement à 600 000 dollars. Pendant les 20 premières années, les Etats-Unis fournirent plus des deux tiers des fonds, alors que les états arabes continuèrent à n'en apporter qu'une fraction infime. Israël seul a donné plus d'argent à l'UNWRA que la plupart des états arabes. Les Saoudiens ne se sont pas associés à la contribution israélienne avant 1973, le Koweït et la Libye pas avant 1980. En 1994, Israël donnait plus à l'UNWRA que tous les pays arabes à l'exception de l'Arabie Saoudite, du Koweït et du Maroc.

Les Etats-Unis sont toujours les plus importants contributeurs de l'organisation, offrant plus de 80 millions de dollars, soit environ 28% du budget dont les recettes se chiffraient, en 1999, à 287 millions de dollars. L'Arabie Saoudite contribuait pour 5,8 millions de dollars, le Koweït pour 2,6 millions de dollars, les Emirats Arabes Unis pour 1 million de dollars, le Sultanat d'Oman pour 25 000 $ et l'Egypte 10 000 $. Israël et d'autres pays donateurs préfèrent donner en nature qu'en argent et Israël a énormément réduit son assistance depuis qu'il a transféré la responsabilité des territoires à l'Autorité Palestinienne.[377]

15) Combien de réfugiés palestiniens y a-t-il maintenant ? Dans combien de camps vivent-ils ? Et dans quelles conditions sanitaires ?

À la mi-2000, les réfugiés palestiniens inscrits sur les rôles de l'UNWRA atteignaient le chiffre de 3,7 millions, soit cinq ou six fois le nombre qui avait quitté la Palestine en 1948. Un tiers des réfugiés palestiniens, soit 1,1 million, vit dans 59 camps reconnus situés au Liban, en Syrie, en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza.Les autres deux tiers vivent dans et autour des villes des pays hôtes, et en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza, souvent aux alentours des camps officiels.[378]

RÉFUGIÉS PALESTINIENS ENREGISTRÉS PAR L'UNWRA[379]
Chiffres de juin 2000

Terrain des opérations	Camps officiels	Réfugiés enregistrés	Réfugiés enregistrés dans les camps
Jordanie	10	1 570 192	280 191
Liban	12	376 472	210 715
Syrie	10	383 199	111 712
Cisjordanie	19	583 009	157 676
Bande de Gaza	8	824 622	451 186

[377] UNRWA
[378] UNRWA
[379] UNRWA, (chiffres de juin 2000).

TOTAL AGENCE	**59**	**3 737 494**	**1 211 480**

16) Quelle a été la politique israélienne dans les camps de la Bande de Gaza pendant la période où il en avait le contrôle administratif ?

Pendant les années où Israël a contrôlé la Bande de Gaza, un effort permanent de construction de bâtiments en dur a été entrepris. Les Palestiniens étaient opposés à cette idée parce que les habitants amers et frustrés des camps fournissaient une main d'œuvre abondante pour les différents mouvements terroristes. De surcroît, les états arabes déposaient constamment des demandes de résolutions auprès de l'ONU pour interdire aux Israéliens de retirer des réfugiés palestiniens des camps de Gaza et de Cisjordanie. Ils préféraient conserver les Palestiniens où ils étaient comme symboles vivants de « l'oppression » israélienne.

Maintenant, les camps sont entre les mains de l'Autorité Palestinienne, mais rien ou presque n'est fait pour améliorer le sort de leurs habitants. La journaliste Netty Gross a visité Gaza et demandé à un fonctionnaire pourquoi les camps n'avaient pas été détruits. Il lui fut répondu que l'Autorité Palestinienne avait pris la « décision politique » de ne rien faire en faveur des 400 000 et quelques Palestiniens qui vivaient dans les camps avant que les discussions sur le statut final avec les Israéliens n'aient eu lieu. » (*Jerusalem Report*, 6 juillet 1998)

17) Les Arabes de Palestine constituent-ils une exception en matière de réfugiés ?

Malgré l'intransigeance arabe, personne n'imaginait que le problème des réfugiés perdurerait. John Blanford Jr, le directeur de l'UNWRA, écrivit dans son rapport du 29 novembre 1951 qu'il s'attendait à ce que les gouvernements arabes assument leur responsabilité pour l'aide d'ici juillet 1952. De plus, Blanford insistait sur la nécessité d'arrêter les opérations d'assistance : « Les opérations d'assistance prolongées portent en elles les germes de la dévalorisation humaine. »[380]

Les Palestiniens sont effectivement les seules personnes déplacées au monde qui soient devenues les pupilles de la communauté internationale.

Israël a, à de nombreuses reprises, officialisé ses propositions de payer des indemnisations aux Palestiniens qui avaient fui pendant la guerre de 1948.

[380] Schechtman (op. cit.), p. 220.

Si l'on compare cette situation avec celles d'autres communautés déplacées tout au long de l'histoire, on peut faire les observations suivantes :

- Les 12,5 millions d'Allemands vivant en Pologne et en Tchécoslovaquie, et qui ont été expulsés après la Deuxième Guerre Mondiale, avec le droit de n'emporter que ce qu'ils pouvaient porter, ne reçurent aucune indemnisation pour les biens confisqués.
- Les conséquences de la Deuxième Guerre Mondiale sur les frontières et la population de la Pologne furent considérées comme des « faits accomplis » qui ne pouvaient être remis en question après la guerre.
- Un autre pays sérieusement affecté par la Deuxième Guerre Mondiale est la Finlande, qui a été contrainte d'abandonner un huitième de son territoire et d'absorber 400 000 réfugiés (11% de la population nationale) en provenance d'Union Soviétique.

À l'inverse d'Israël, ces pays avaient PERDU la guerre. Ils ne reçurent aucun aide pour la réinstallation des réfugiés.

- Une analogie peut aussi être faite avec l'intégration par la Turquie de 150 00 réfugiés turcs en provenance de Bulgarie. La différence entre la façon dont les Turcs ont traité leurs réfugiés et dont les états arabes ont traité les Palestiniens réside dans l'attitude des gouvernements.
- La Turquie a eu un problème de réfugiés numériquement plus important que la Syrie ou le Liban et presque aussi important que l'Egypte. Mais les Turcs ont parfaitement réussi la réintégration des leurs. La grande différence est dans l'esprit. Les Turcs, aussi réticents qu'ils aient pu être à recevoir ce fardeau, l'acceptèrent comme une responsabilité incontournable et eurent à cœur de régler le problème aussi vite que possible.[381]

Un autre transfert massif de population a eu lieu lors de la partition de l'Inde et du Pakistan en 1947. Les HUIT MILLIONS d'Hindous qui fuirent le Pakistan et les SIX MILLIONS de musulmans qui fuirent l'Inde avaient peur de devenir une minorité dans leurs pays respectifs. Comme les Palestiniens, ces gens voulaient éviter d'être pris dans la violence qui envahissait leurs nations. Au contraire de ce qui s'est passé dans le conflit israélo-arabe, cependant, l'échange de populations fut considéré comme la meilleure solution au problème des relations intercommunautaires au sein des deux états. Malgré le nombre considérable de réfugiés et la pauvreté relative des deux états en présence, aucune organisation d'assistance internationale ne fut créée pour aider à la réinstallation.

[381] *Des Moines Register* éditorial, (16 janvier 1952).

CHAPITRE 17
LES IMPLANTATIONS ou COLONIES

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Que dit le Droit international de la présence d'Israël en Cisjordanie et de sa création d'implantations/colonies ?
2. Les implantations/colonies sont-elles un obstacle à la paix ?
3. La Convention de Genève concerne-t-elle les implantation/colonies juives dans les Territoires ?
4. Les compromis territoriaux sont-ils encore possibles quand Israël installe ses citoyens dans des villes arabes ?
5. Israël doit-il évacuer toutes les implantations/colonies juives avant qu'un accord de paix puisse intervenir avec les Palestiniens ?
6. Quelles décisions ont été prises à Camp David, sous la Présidence de Jimmy Carter, concernant, notamment, les implantations/colonies ?
7. Quelles sont les conclusions du Rapport Mitchell concernant les implantations/colonies ?
8. La défense des implantations/colonies n'entraîne-t-elle pas une spirale infernale menant à l'occupation perpétuelle du peuple palestinien et de sa terre ?
9. Quelles sont les dispositions des Accords de paix qu'Israël a signés avec les Palestiniens relatives aux implantations/colonies supplémentaires ?
10. Quelle est la position de la Croix Rouge sur les implantations/colonies israéliennes ?
11. En accélérant la construction d'implantation/colonies en Cisjordanie, le Premier Ministre Sharon n'a-t-il pas envoyé aux Palestiniens le message que la paix ne l'intéressait pas ?
12. La politique d'urbanisation israélienne à Har Homa est-elle légale et logique dans une stratégie de paix ?

1) Que dit le Droit international de la présence d'Israël en Cisjordanie et de sa création d'implantation/colonies/colonies ?

Les Juifs vivent en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza depuis des temps immémoriaux. La seule période pendant laquelle il leur a été interdit d'habiter ces régions a été l'occupation jordanienne, de 1948 à 1967. Cette interdiction faite aux Juifs allait à l'encontre des dispositions du Mandat pour la Palestine

adopté par la Société des Nations, qui était destiné à l'établissement d'un état juif et encourageait spécifiquement « des implantation/colonies denses par les juifs sur cette terre ».

Stephen Schwebel, spécialiste en droit international, précise qu'un pays qui livre une guerre d'autodéfense peut, dans ce cadre, s'emparer d'un territoire et l'occuper quand cette opération est nécessaire à sa protection, et qu'un état peut exiger, comme condition de son retrait, des mesures de sécurité destinées à s'assurer que ses citoyens ne seront plus menacés par ce territoire.[382]

D'après Eugene Rostow, ancien Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Politiques de l'administration Johnson, la Résolution 242 donne le droit à Israël de rester en Cisjordanie. La Résolution « autorise Israël à administrer les territoires » qu'il a conquis en 1967 « jusqu'à ce qu'une paix juste et durable soit établie au Moyen Orient »..[383]

2) Les implantations/colonies sont-elles un obstacle à la paix ?

Dans le passé, les implantations/colonies n'ont jamais constitué un obstacle à la paix entre Israël et ses voisins. De 1949 à 1967, quand il était interdit aux juifs de vivre en Cisjordanie, où il n'existait évidemment aucune implantation/colonie, les Arabes refusaient de faire la paix avec Israël.
De 1967 à 1977, le Parti travailliste n'établit que quelques implantations/colonies stratégiques dans les Territoires, ce qui ne changea pas l'attitude des Arabes vis-à-vis de la signature d'une paix avec Israël.

A contrario, en 1977, plusieurs mois après l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement du Likoud qui s'était lancé dans une politique d'implantations/colonies plus importante, le Président égyptien Sadate vint à Jérusalem. Il y avait, justement, des implantations/colonies dans le Sinaï et elles ont été retirées dans le cadre de l'accord de paix avec l'Egypte.

Un an plus tard, Israël gela les implantations/colonies pour trois mois, dans l'espoir que ce geste inciterait d'autres Arabes à se joindre au Processus de Paix de Camp David. Cela n'eut aucune influence sur la détermination de leurs adversaires à ne pas signer d'accord de paix.

---

[382] American Journal of International Law, (Avril, 1970), pp. 345-46.
[383] *New Republic*, 21 octobre 1991, p. 14

En 1994, la Jordanie signa un accord de paix avec Israël et les implantations/colonies ne posèrent pas de problème. Pourtant,à cette époque, le nombre de Juifs vivant dans les Territoires allait plutôt en augmentant.

Certains analystes considèrent que la création d'implantations/colonies pourrait être une incitation à la paix car elle oblige les Palestiniens et les autres Arabes à reconsidérer leur opinion selon laquelle le temps travaille pour eux. Les écrits arabes font de nombreuses références au temps qui a été nécessaire pour expulser les Croisés et au fait qu'il en faudra peut-être autant pour se débarrasser des sionistes.
La croissance de la population juive dans les territoires obligea les Arabes à remettre ce postulat en question. « Les Palestiniens se rendent maintenant compte », dit le maire de Bethléem Elias Freij, « que le temps joue désormais pour Israël, qui a les moyens de créer des implantations/colonies et d'agir dans les faits, et que la seule façon de se sortir de ce dilemme est la négociation. »[384]
En conséquence, les Arabes se rendirent à Madrid et à Washington pour les pourparlers de paix, malgré la poursuite de la création d'implantations/colonies. Et tous les accords signés avec les Palestiniens dans le cadre des Accords d'Oslo ont été négociés sans qu'il y ait aucun changement dans la politique israélienne d'implantations/colonies.

La question des implantations/colonies fait partie des sujets qui doivent être réglés lors des négociations pour le statut final. La localisation de la frontière définitive entre Israël et l'état palestinien sera vraisemblablement influencée par la distribution de ces villes juives. Israël veut en incorporer le plus possible à l'intérieur de ses frontières alors que les Palestiniens veulent expulser tous les Juifs des territoires qu'ils contrôlent.

3) La Convention de Genève concerne-t-elle les implantations/colonies juives dans les Territoires ?

La 4ème Convention de Genève interdit les transferts FORCÉS de population d'un état au territoire d'un autre état qu'il occupe à la suite d'une guerre. L'intention qui sous-tend cette disposition est de s'assurer que la population qui vivait sur ce territoire ne sera pas obligée de déménager. Cela ne concerne en rien la question des implantations/colonies juives.
Les Juifs ne sont pas obligés d'aller s'installer en Cisjordanie ou dans la Bande de Gaza. A l'inverse, ils sont volontaires pour retourner dans des endroits où eux-mêmes ou leurs ancêtres ont vécu avant d'en être expulsés. De plus, ces territoires n'ont jamais appartenu légalement à la Jordanie ou à l'Egypte et

[384] *Washington Post*, 1er novembre 1991.

encore moins aux Palestiniens qui n'ont jamais exercé la moindre souveraineté sur quelque partie de la Palestine que ce soit. « Le droit des juifs de s'implanter dans la région est identique en tous points à celui de la population locale qui y vit », d'après le Professeur Eugene Rostow, ancien Sous-Secrétaire d'Etat américain aux Affaires Politiques.[385]

Les implantations/colonies n'impliquent le déplacement d'aucun Arabe vivant dans les territoires. La vaste majorité de ces implantations/colonies a été construite dans des régions inhabitées et même les quelques rares qui ont été créées dans ou à côté de villes arabes n'ont jamais impliqué le départ d'un seul Palestinien.

4) Les compromis territoriaux sont-ils encore possibles quand Israël installe ses citoyens dans des villes arabes ?

La proportion d'habitants d'implantations/colonies juives qui vivent dans les faubourgs des principales villes juives comme Tel Aviv et Jérusalem est estimée à 80%. Ces régions sont celles que la quasi-intégralité de la population juive considère comme indispensables à sa sécurité.

Des préoccupations stratégiques ont conduit les gouvernements aussi bien du Parti Travailliste que du Likoud à créer des implantations/colonies. L'objectif en est de sécuriser une majorité juive dans des endroits stratégiques de Cisjordanie, comme le couloir Tel Aviv-Jérusalem qui fut le théâtre de sévères affrontements au cours de plusieurs guerres entre Israël et des pays arabes. Cependant, quand les pourparlers de paix commencèrent à la fin de 1991, plus de 80% de la Cisjordanie était vide d'implantations/colonies ou n'en comportait que quelques-unes, de surcroît peu peuplées.

Aujourd'hui, environ 200 000 juifs vivent dans environ 150 communautés en Cisjordanie. L'écrasante majorité de ces implantations/colonies compte moins de 1000 membres. Lorsque le temps du règlement final sera venu, il sera possible de ramener 80% de cette population juive à l'intérieur des frontières d'Israël en modifiant à peine la « Ligne verte » (les frontières non officielles d'après 1967).

5) Israël doit-il évacuer toutes les implantations/colonies juives avant qu'un accord de paix puisse intervenir avec les Palestiniens ?

Nombre de gens bien intentionnés soutiennent que la cause de la paix serait facilitée si la Cisjordanie était *Judenrein* (vide de juifs). On imagine le tollé si cette opinion s'appliquait à Paris ou à Londres ! Interdire aux juifs de s'installer

[385] American Journal of International Law, (1990, vol 84), p. 72.

en Cisjordanie, qui est, de surcroît, le berceau de la civilisation juive, relève pourtant du même mécanisme. Si des juifs veulent vivre en Cisjordanie, y compris sous administration palestinienne après que la paix ait été signée, ils seront dans la même situation que le million de citoyens israéliens musulmans qui vivent actuellement en Israël. Il est intéressant de se demander pourquoi cette symétrie paraît si inconcevable aux Occidentaux ?
Car n'importe quel accord de paix permettrait inévitablement à des juifs qui préfèrent vivre en-dehors des frontières d'Israël, sous administration palestinienne, de s'installer en Cisjordanie, exactement comme les Arabes qui vivent aujourd'hui en Israël.

6) Quelles décisions ont été prises à Camp David, sous la Présidence de Jimmy Carter, concernant, notamment, les implantation/colonies ?

Les accords de Camp David, entre Palestiniens et Israéliens, se sont conclus sur une période de cinq ans allouée aux Palestiniens pour qu'ils administrent les territoires. Le Premier Ministre Menahem Begin donna son accord à un moratoire israélien sur les implantations/colonies en Cisjordanie d'une durée de trois mois, et il le respecta.

La position d'Israël sur ce sujet reçut un soutien inattendu en la personne du Président égyptien Anouar El-Sadate qui dit : « Nous avions convenu de geler l'extension des implantations/colonies pour les trois mois à venir, ce qui était, selon notre estimation, le temps nécessaire pour parvenir à signer un traité de paix. »[386]

Les Palestiniens rejetèrent les accords de Camp David et de ce fait les dispositions qui en découlaient ne furent jamais appliquées. Si les Palestiniens avaient accepté les propositions de Begin, les analystes de tous bords s'accordent à penser que l'autorité palestinienne aurait depuis longtemps évolué dans la forme d'un état.

7) Quelles sont les conclusions du Rapport Mitchell sur la politique d'implantation/colonies israélienne ?

En novembre 2000, l'ancien sénateur George Mitchell fut chargé de piloter une commission d'enquête pour déterminer les cause de « l'Intifada Al-Aqsa » et proposer des pistes pour éviter la propagation de la violence. Le rapport publié par la Commission recommanda effectivement un gel des implantation/colonies, parmi les 15 mesures proposées pour reconstruire un climat de confiance, mais

[386] Middle East News Agency, 20 septembre 1978.

aussi bien Mitchell que Warren Rudman, un autre membre de la Commission, insistèrent sur le fait que la création d'implantations/colonies était incomparablement moins grave que le terrorisme palestinien. Dans une lettre destinée à expliciter leur position, ils déclarèrent textuellement : « Nous voulons aller plus loin et préciser clairement que nous considérons qu'il n'y a aucune commune mesure entre le terrorisme palestinien et la création d'implantations/colonies par les Israéliens. Ni qualitativement, ni quantitativement ni en aucune manière. »

Mitchell et Rudman démentirent qu'il y ait un lien quelconque entre la construction d'implantation/colonies et le terrorisme. « Le but immédiat doit être d'arrêter la violence. … Une partie de l'effort pour faire cesser la violence doit consister dans la reprise de la coopération en termes de sécurité entre le gouvernement israélien et l'Autorité Palestinienne, dans le but d'empêcher la violence et de combattre le terrorisme. » Ils ajoutèrent : « En ce qui concerne le terrorisme, nous appelons l'Autorité Palestinienne, dans le cadre de la mise en place d'un climat de confiance, à faire comprendre clairement, à travers des actions concrètes, aussi bien à Israël qu'aux Palestiniens, que le terrorisme est répréhensible et inacceptable. L'Autorité Palestinienne doit faire un véritable effort pour empêcher les opérations terroristes, et pour en punir leurs auteurs qui se trouvent sous sa juridiction. »[387]

8) La défense des implantation/colonies n'entraîne-t-elle pas une spirale infernale menant à l'occupation perpétuelle du peuple palestinien et de sa terre ?

Tout en insistant sur ses droits légitimes sur les territoires, le gouvernement israélien n'en reconnaît pas moins que les Palestiniens ont aussi des revendications légitimes sur la région et qu'un compromis peut être trouvé par la voie de négociations.

Politiquement, la Cisjordanie et la Bande de Gaza peuvent être considérées comme des territoires sur lesquels s'exercent des revendications contradictoires, dont l'issue devrait être résolue à travers un processus de négociation de paix. Les revendications d'Israël sur ces territoires sont fondées non seulement sur des liens religieux et historiques avec cette terre, et sur la nécessité d'assurer sa sécurité, mais aussi sur le fait que ces territoires n'étaient sous la souveraineté d'aucun état et sont tombés sous le contrôle d'Israël au cours d'une guerre de défense qui lui a été imposée. Dans le même

[387] Lettre de George Mitchell et Warren Rudman au directeur de ADL, Abraham Foxman, 11 mai 2001.

temps, Israël reconnaît que les Palestiniens ont aussi des revendications légitimes sur la région. D'ailleurs, le seul fait que les deux parties en présence aient accepté de conduire des négociations sur les implantations/colonies prouvait qu'elles envisageaient de trouver un compromis sur le sujet.[388]

De fait, le Premier Ministre Ehud Barak proposa de restituer plus de 100 implantation/colonies, soit à peu près les deux tiers du total et de donner aux Palestiniens le contrôle sur à peu près 96% de la Cisjordanie. Les Palestiniens rejetèrent cette proposition.

9) Quelles sont les dispositions des Accords de paix qu'Israël a signés avec les Palestiniens relatives aux implantations/colonies supplémentaires ?

Ni la Déclaration de Principes du 13 septembre 1993, ni l'Accord intérimaire ne contiennent la moindre disposition interdisant ou restreignant l'établissement ou l'extension de communautés juives en Cisjordanie ou à Gaza. Si une clause interdit de changer le statut des territoires, elle a pour objectif d'empêcher que l'une des deux parties ne prenne des mesures unilatérales pour changer le statut de la région (annexion ou déclaration d'indépendance).

10) Quelle est la position de la Croix Rouge sur les implantations/colonies israéliennes ?

Le délégué du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) à Jérusalem, René Kosimik, déclara, le 17 mai 2001 : « l'installation d'une population de la puissance occupante dans un territoire occupé est considérée comme une démarche illégale, comme une infraction grave. En principe, c'est un crime de guerre. » Le délégué Eliot Engel protesta auprès du Président du CICR, Jakob Kellenberger, qui répondit : « L'expression 'crime de guerre' n'a pas été utilisée par le CICR pour évoquer les implantations/colonies israéliennes dans les territoires occupés dans le passé et elle ne le sera pas plus dans le contexte actuel. » Il ajouta : « La référence faite le 17 mai était inappropriée et ne se reproduira pas. »[389]

11) En accélérant la construction d'implantations/colonies en Cisjordanie, le Premier Ministre Sharon n'a-t-il pas envoyé aux Palestiniens le message que la paix ne l'intéressait pas ?

---

388 Minisrère israélien des affaires étrangères, "les implantation/colonies israéliennes et la loi internationale," (Mai 2001).

389 *Jerusalem Post*, 24 mai 2001.

Aux termes de l'accord de coalition signé quand il arriva au pouvoir en février 2001, le Premier Ministre Ariel Sharon déclara qu'aucune nouvelle implantation/colonie ne serait construite. La construction serait réduite aux implantations/colonies existantes dans le cadre de la croissance normale de leur population. D'après le Mouvement La Paix Maintenant, environ 6000 logements, dont la construction avait commencé sous le gouvernement précédent, sont à différents stades de finition. Environ 80% d'entre eux sont construits à l'intérieur de trois blocs d'implantations/colonies sur lesquels les Palestiniens ont été d'accord, lors des négociations de Camp David et de Taba, pour qu'ils restent intacts. Le statut final de toutes les implantations/colonies doit toujours être déterminé par des négociations.
« Si la construction d'implantation/colonies est maintenant concentrée dans les zones que les Palestiniens eux-mêmes ont reconnu les comme devant figurer dans le territoire israélien à l'issue du futur accord de paix, pourquoi certains s'obstinent-ils à vouloir considérer les implantation/colonies comme un obstacle à la paix ? » Yossi Klein Halevi[390]

12) La politique d'urbanisation israélienne à Har Homa est-elle légale et logique dans une stratégie de paix ?

La construction à Har Homa représente la dernière phase d'un plan de construction municipal plus large pour la ville de Jérusalem commencé en 1968. La totalité de la région de Har Homa couvre moins de 230 hectares. Quand le projet a commencé, cette zone était totalement vide et n'était contiguë avec aucune population arabe.

La décision originelle d'avancer dans le projet de construction de Har Homa fut prise par le Premier Ministre travailliste Shimon Peres en 1996. La construction ne commença pas tout de suite parce qu'on attendait la décision des tribunaux israéliens. La Cour Suprême israélienne rejeta les demandes des propriétaires aussi bien juifs qu'arabes et approuva les expropriations prévues pour mettre en œuvre le projet. Ces expropriations furent entreprises sur la base du principe reconnu par le droit international basique qui autorise les gouvernements à exproprier des particuliers propriétaires de terrains destinés à l'usage public. Les trois quarts des terrains expropriés le furent aux dépens de juifs.

Le plan d'urbanisme fut approuvé par le gouvernement Netanyahou après que la cour ait pris une décision motivée par la grave pénurie de logements sévissant parmi les habitants de Jérusalem, aussi bien juifs qu'arabes. Le projet de construction comprendra finalement 6500 logements ainsi que des écoles, des

[390] *Los Angeles Times*, 20 juin 2001.

parcs, des bâtiments publics et des zones industrielles et commerciales. Les plans de constructions de 3015 logements dans dix localités arabes des environs commenceront en même temps que le programme Har Homa.

Rien, dans les accords signés entre Israéliens et Palestiniens, n'interdit de construire à Jérusalem.
Les Palestiniens ont prétendu que Har Homa les isolerait de la Cisjordanie ou limiterait leur accès à Jérusalem. Quand Har Homa sera terminée, cependant, de nombreuses zones de continuité territoriales entre les faubourgs arabes de Jérusalem Est et les régions palestiniennes de Cisjordanie demeureront. Les Palestiniens jouiront du même accès à Jérusalem que celui qui est le leur aujourd'hui.

CHAPITRE 18

L'ONU ET LE MOYEN-ORIENT

Traduction ? ? ? Adaptation française par Liliane Messika

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Quelle est l'influence du bloc arabe au sein de l'ONU et quelle conséquence cela a-t-il dans les tentatives pour résoudre le conflit israélo-arabe ?
2. Quel est le statut particulier des Arabes de Palestine à l'ONU ?
3. Quel est le statut particulier d'Israël à l'ONU ?
4. A quelles occasions l'ONU et ses institutions affiliées se sont-elles livrées à une rhétorique antisémite ?
5. Le rejet de la résolution diffamatoire sur le sionisme votée en 1991 est-il le signe d'une évolution positive des Nations Unies à l'égard d'Israël ?
6. Le Conseil de Sécurité contrebalance-t-il les votes systématiquement anti-israéliens de l'Assemblée générale ?
7. Israël peut-il compter sur un soutien inconditionnel des États-Unis aux Nations Unies ?

1) Quelle est l'influence du bloc arabe au sein de l'ONU et quelle conséquence cela a-t-il dans les tentatives pour résoudre le conflit israélo-arabe ?

Vers le milieu des années 70, les Arabes ont créé avec les Soviétiques et le tiers monde un bloc qui s'est révélé être un lobby pro-Palestinien aux Nations Unies.

Ceci est particulièrement vrai à l'Assemblée Générale où ces pays — presque tous des dictatures ou des autocraties — ont fréquemment voté ensemble des résolutions attaquant Israël et soutenant l'OLP.

En 1974, par exemple, lorsque l'Assemblée Générale a invité Yasser Arafat à la tribune, il s'est présenté le revolver à la hanche. Dans son allocution, il parla de porter une arme et une branche d'olivier (il avait laissé son arme au vestiaire avant d'entrer dans la salle). Un an plus tard, à l'instigation des états arabes et du bloc soviétique, l'Assemblée approuva la résolution 3379 assimilant le sionisme au racisme.

L'ambassadeur américain à l'ONU traita cette résolution d' « acte obscène ». L'ambassadeur israélien Haïm Herzog déclara aux délégués que la résolution était « fondée sur la haine, le mensonge et l'arrogance ». Il ajouta que « Hitler

se serait senti chez lui, s'il avait écouté le débat de l'ONU sur cette question ».[391]

Le 16 décembre 1991, l'Assemblée Générale vota par 111 voix contre 25 et 13 abstentions (17 délégations étaient absentes ou n'ont pas voté) le rejet de cette résolution 3379. Aucun état arabe n'a voté pour le rejet. L'OLP dénonça ce vote et le rôle qu'y jouèrent les États-Unis.

Comme l'a révélé Herzog, « dans les bâtiment des Nations Unies…il suffisait de porter une étoile de David pour entendre à chaque tournant une voix impérieuse dire "qu'on lui coupe la tête". » Herzog a également noté que l'OLP a cité une résolution de 1974 condamnant Israël pour justifier un attentat à la bombe à Jérusalem.[392]

Le vote bloqué a rendu possible l'établissement d'un « Comité pour les Droits inaliénables du peuple Palestinien » pro-OLP en 1975. En effet, ce panel devint un instrument de l'appareil de propagande de l'OLP, émettant des timbres, organisant des rencontres, préparant des films et des projets de résolution, au bénéfice des Arabes de Palestine.

En 1976, ce comité recommanda « la pleine exécution des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris son retour en Israël ». Il recommanda aussi que le 29 Novembre – date anniversaire du partage de la Palestine par les Nations Unies en 1947 - soit déclaré une « Journée internationale de solidarité avec le peuple Palestinien ».

Cette journée a toujours été observée depuis, à l'ONU, avec des discours, des films et des expositions anti-israéliennes. Pour répondre aux objections des États-Unis, une unité spéciale palestinienne a été incluse dans le Secrétariat de l'ONU.

Israël fait l'objet d'investigations de la part de nombreux comités, représentants spéciaux, rapporteurs, plus qu'aucun autre état, dans l'orbite de l'ONU. Le représentant spécial du Directeur Général de l'UNESCO a visité Israël 51 fois pendant les 27 ans de son activité. Une « mission spéciale » a été envoyée en Israël et dans les Territoires par le Directeur Général de l'OLI, tous les ans depuis 17 ans.

La commission sur les Droits de l'Homme adopte régulièrement des résolutions qu'on peut juger d'autant plus sévères contre Israël que ce pays est objectivement une démocratie, alors qu'aucune motion équivalente n'est votée à l'encontre des dictatures arabes. 26% de toutes les condamnations de l'ONU

[391] Chaim Herzog, *Who Stands Accused?* (NY: Random House, 1978), pp. 4-5.
[392] Herzog, p. 130.

concernent Israël seul, alors que des états ouvertement terroristes comme la Syrie ou la Libye ne sont jamais critiqués. Le rapporteur spécial assigné par cette commission pour les Territoires a reçu un mandat très différent de celui de tous les autres rapporteurs.[393]

Cette commission des droits de l'homme a d'ailleurs élu, le 20 janvier 2003, la Libye à la présidence de la Commission des Droits de l'Homme à la majorité des voix. Mme Najat Al-Hajjaji, ambassadeur de Libye auprès des Nations Unies à Genève, a été élue par 33 voix pour présider la 59e session de la CDH. Trois états ont voté contre cette candidature, 17 se sont abstenus, dont la France. La Commission compte 53 Etats membres. On peut voir dans ce résultat une application de la représentation proportionnelle qui permet aux pays arabes de coopter à la tête de la CDH un pays dans lequel la notion même de Droits de l'homme est inconnue. Cette élection est aussi une éclatante démonstration du fait que la force et les alliances politiques font et défont les résolutions de l'ONU sans la moindre référence aux principes que celles-ci sont supposées défendre.

Les États-Unis ont réagi à plusieurs reprises devant les efforts déployés pour politiser les Nations Unies. Ils se sont retirés en 1977 de l'OIT pour deux ans, à cause de l'attitude systématiquement anti-israélienne de cet organisme. En 1984, ils ont quitté l'UNESCO, en partie pour sa discrimination à l'égard de l'état Juif. Entre 1982 et 1989, les états arabes ont cherché à empêcher Israël d'avoir un siège à l'Assemblée Générale ou ont exigé des conditions particulières pour sa participation.

Alors que le processus de paix israélo-arabe lancé à Madrid en 1991 est basé sur le principe des négociations directes entre les parties, l'ONU s'est constamment ingéré entre les protagonistes directs. Les accords d'Oslo sont conçus sur l'idée de pourparlers bilatéraux pour résoudre les différends entre Israéliens et arabes de Palestine. Pourtant, l'Assemblée Générale adopte fréquemment des résolutions visant à imposer des solutions sur des sujets aussi sensibles que Jérusalem, les hauteurs du Golan ou les implantations. Il est curieux que les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité proposent des négociations bilatérales qui sont en permanence torpillées par celles de l'Assemblée Générale.

2) Quel est le statut particulier des Arabes de Palestine à l'ONU ?

En plus du soutien reçu des pays arabo-musulmans, ainsi que de la plupart des états membres de l'ONU, les Arabes de Palestine reçoivent un traitement de faveur aux Nations Unies depuis 1975. Cette année, l'Assemblée Générale

[393] **Erreur! Signet non défini.** Missions de l'ONU en Israël, site web.

accorda à l'OLP le statut de représentant permanent et celle-ci a ouvert un bureau en plein Manhattan.

En 1988, le statut de l'OLP a été relevé quand l'Assemblée Générale l'a assimilée à la Palestine. Dix ans plus tard, l'Assemblée Générale a voté en faveur des Arabes de Palestine pour leur donner le statut unique de membre non-votant de l'Assemblée de 185 membres. Le résultat du vote était écrasant, 124 votes pour et 4 contre, avec 10 abstentions. Les pays s'opposant à la résolution étaient Israël, les États-Unis, la Micronésie et les îles Marshall.

Avec ce nouveau statut, les représentants palestiniens peuvent soulever la question du processus de paix à l'Assemblée Générale, co-initier des projets de résolution sur la paix au Moyen Orient et avoir un droit de réponse. Ils n'ont toujours pas le pouvoir de voter ou de proposer des candidats pour les commissions de l'ONU, comme le Conseil de Sécurité. Les Arabes voulaient, au début, des pouvoirs plus étendus, incluant le droit de siéger avec d'autres états indépendants et d'initier des résolutions. Ils se sont pliés à un compromis après que les Européens aient déclaré qu'ils ne soutiendraient la résolution que si les passages d'ordre politique étaient supprimés. Cependant, le statut des Palestiniens leur donne des privilèges de procédure qui excèdent ceux d'autres groupes ayant rang d'observateur à l'ONU, comme la Suisse ou le Vatican.

3) Quel est le statut particulier d'Israël à l'ONU ?

Le 30 Mai 2000, l'acceptation d'Israël de devenir membre temporaire du groupe régional européen (GEOA), marqua une évolution après 50 ans d'exclusion de ce pays des institutions de l'ONU. Bien que temporaire, cette étape historique pourrait clore une période qui avait été discriminatoire à son égard et ouvrir la porte à sa participation au conseil de Sécurité.

Israël a été le seul membre de l'ONU exclu d'un groupe régional. Géographiquement, ce pays appartient au groupe asiatique, mais les états arabes ont refusé sa nomination. Or sans participation à un groupe régional, on ne peut siéger au Conseil de Sécurité ou à tout autre institution de l'ONU.

Le GEOA est le seul groupe régional qui n'est pas purement géographique, puisque c'est un groupe d'états qui partagent un dénominateur commun occidental et démocratique. Le GEOA comprend 27 membres : tous les états européens plus l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et les États-Unis.

La participation d'Israël au GEOA est sévèrement limitée. Tous les quatre ans, Israël doit présenter une nouvelle demande d'adhésion, puisque son statut est temporaire. Il n'est pas autorisé à présenter des candidatures pour des sièges renouvelables tous les deux ans dans l'ensemble des institutions ordinaires de

l'ONU, ni pour les institutions les plus importantes comme le Conseil économique et social, où les mandats couvrent une plus longue période. De même, pour les deux prochaines années, les représentants israéliens ne peuvent pas prétendre à des postes au Conseil de l'ONU.

En plus de ces restrictions, Israël n'est autorisé à participer qu'aux activités du GEOA dans son bureau de New York, et elle est exclue des discussions et consultations qui ont lieu dans les bureaux de Genève, Nairobi, Rome et Vienne. Ainsi ne peut-il pas participer aux discussions sur les droits de l'homme, sur le racisme et sur d'autres sujets traités dans ces bureaux.

A l'avenir, Israël espère cependant devenir membre du groupe asiatique.

4) A quelles occasions l'ONU et ses institutions affiliées se sont-elles livrées à une rhétorique antisémite ?

L'ONU a virtuellement condamné toute forme concevable de racisme. Elle a établi des programmes pour combattre le racisme sous toutes ses formes -y compris la xénophobie – mais elle a toujours refusé faire de même contre l'antisémitisme. C'est seulement depuis le 24 Novembre1998, soit plus de 50 ans après sa fondation qu'à l'ONU le mot « antisémitisme » est mentionné pour la première fois dans une résolution, vers la fin du texte GA Res. A/53/623 « Élimination du racisme et de la discrimination raciale ».[394]

Depuis le début des années 70, on a entendu à la tribune de l'ONU des déclarations ouvertement antisémites :

« N'est-ce pas que ce sont les Juifs qui exploitent le peuple américain en essayant de l'appauvrir? » Ali Treiki, représentant libyen.[395]

"Le Talmud dit que si un Juif ne boit pas chaque année le sang d'un non-Juif, il sera damné pour l'éternité". Maarouf al-Dawalibi, délégué saoudien devant la Commission des Droits de l'Homme, dans une conférence sur la tolérance religieuse.[396] Une remarque similaire a été faite par l'ambassadeur syrien à une rencontre en 1991, où il prétendit que les Juifs tuaient des enfants chrétiens pour utiliser leur sang dans le pain azyme.[397]

---

[394] "Israel and the UN — An Uneasy Relationship," Israel's Mission to the UN.
[395] Discours devant l'ONU, 8 décembre 1983, cité dans Harris Schoenberg, *Mandate For Terror: The United Nations and the PLO*, (NY: Shapolsky, 1989), p. 296.
[396] Discours lors d'un séminaire de l'ONU consacré à la tolérance et à la liberté, le 5 décembre 1984, cité par la Ligue de défense des droits de l'homme "Anti-Defamation League", *News*, (7 février 1985).
[397] Morris Abram, "Israel Under Attack: Anti-Semitism in the United Nations" (Attaques contre Israël : l'antisémistime à l'ONU) *The Earth Times*, (16-31 décembre 1997).

Le 11 Mars 1997, le représentant palestinien à la Commission des Droits de l'homme a prétendu que le gouvernement israélien avait infesté 300 enfants palestiniens avec le virus HIV. Malgré tous les efforts d'Israël, des Etats-Unis et d'autres pays, cette diffamation n'a pas été effacée des documents de l'ONU. (9)

5) Le rejet de la résolution diffamatoire sur le sionisme votée en 1991 est-il le signe d'une évolution positive des Nations Unies à l'égard d'Israël ?

Si ce vote montre une évolution, il faut cependant constater que le même mois, l'Assemblée Générale a approuvé quatre nouvelles résolutions sur le Moyen Orient en faveur des Arabes, plus justifiées par l'équilibre des votants que par l'examen objectif de la situation sur place. Par exemple, le 19 décembre 1991, la réaction israélienne à l'Intifada fut condamnée par un vote de 150 voix contre 2. Le 16, l'ONU vota par 152 voix contre une, les Etats-Unis s'étant abstenus, une résolution demandant à Israël de revenir sur le vote de la Knesset déclarant Jérusalem capitale de l'état, de se retirer des "territoires occupés", Jérusalem compris et de renoncer à l'administration des hauteurs du Golan. Une autre résolution exprima le soutien donné à l'autodétermination palestinienne et au droit au retour des réfugiés palestiniens.

13 des 19 pays arabes -y compris ceux qui étaient engagés dans des négociations avec Israël, c'est à dire, la Syrie, le Liban et la Jordanie - ainsi que l'Arabie Saoudite se sont opposés au vote de rejet de la motion assimilant le sionisme au racisme. Six délégations dont celle de l'Egypte - qui avait fait du lobbying contre le rejet - étaient absentes du scrutin.

Les Arabes « ont voté une fois de plus pour contester la création de l'état Juif » a noté le New York Times. « Que même aujourd'hui, la plupart des pays arabes s'accrochent à une doctrine humiliante et viciée gâche un succès déjà tardif du bon sens et de la conscience.»[398]

6) Le Conseil de Sécurité contrebalance-t-il les votes systématiquement anti-israéliens de l'Assemblée générale ?

Les candidats pour siéger au Conseil de Sécurité sont choisis par les blocs régionaux. Au Moyen Orient, cela signifie que la Ligue Arabe et ses alliés y sont automatiquement inclus. Israël, qui a rejoint l'ONU en 1949, n'a jamais été élu au Conseil de Sécurité, alors qu'au moins 16 états de la Ligue Arabe l'ont été.

Les débats sur Israël abondent et le Conseil de Sécurité a condamné l'état Juif de manière répétée. Mais pas une seule fois il n'a adopté une résolution critique à l'égard de l'OLP, de l'Autorité Palestinienne ou des attaques arabes contre

[398] New York Times, 17 décembre 1991.

Israël. Les sessions spéciales d'urgence de l'Assemblée Générale sont rares. Aucune session n'a jamais été réunie pour s'opposer à l'occupation chinoise du Tibet, à l'occupation indonésienne du Timor oriental, à l'occupation syrienne du Liban, aux massacres au Rwanda, aux disparitions au Zaïre ou aux horreurs en Bosnie.

7) Israël peut-il compter sur un soutien inconditionnel des États-Unis aux Nations Unies ?

L'analyse historique démontre que les Etats-Unis se sont plus souvent opposés à Israël au Conseil qu'ils ne l'ont soutenu.

En octobre 1990 par exemple, Washington a voté pour une résolution du Conseil de Sécurité condamnant la gestion par Israël de l'émeute du Mont du Temple, au début du mois. Si elle souligne les actes violents commis par les forces de sécurité israéliennes, la résolution adoptée ne mentionne pas la violence arabe qui l'avait précédée.

En décembre 1990, les Etats-Unis ont condamné Israël pour avoir expulsé quatre leaders du Hamas, un groupe terroriste islamique. Ces expulsions étaient une réponse aux nombreux crimes commis par le Hamas, aussi bien contre des Juifs que des Arabes, le plus récent étant le meurtre de civils israéliens dans une usine à Jaffa, quelques jours auparavant. La résolution ne mentionne ni le Hamas ni ses crimes. Elle décrit Jérusalem comme un territoire occupé, déclare que les Palestiniens ont besoin d'être protégés d'Israël et appelle les parties contractantes de la Convention de Genève à s'assurer qu'Israël s'y conforme. C'était la première fois que le Conseil de Sécurité invoquait la Convention de Genève contre un pays membre.

En janvier 1992, le Etats-Unis ont appuyé une résolution condamnant Israël pour avoir expulsé 12 Arabes de Palestine, membres de groupes terroristes, responsables d'attentats contre des arabes et des Juifs. La résolution qui décrivait Jérusalem comme un territoire occupé, ne mentionnait pas les événements qui avaient entraîné les expulsions :les meurtres de quatre civils juifs par des Palestiniens radicaux.

En 1996, les Etats-Unis se sont ralliés à une condamnation d'Israël inspirée par l'Arabie Saoudite, pour avoir ouvert un tunnel près de la mosquée d'Al Aqsa. En fait, le tunnel qui permet aux visiteurs de voir toute la longueur du mur occidental du Mont du Temple, n'est pas situé près de la mosquée. Israël fut blâmé pour avoir réagi aux violentes attaques des Arabes de Palestine qui protestaient devant l'ouverture du tunnel.

Les Etats-Unis n'ont commencé à utiliser leur droit de veto qu'en 1972, à propos d'une plainte syro-libanaise contre Israël. De 1967 à 1972 les Etats-Unis ont soutenu ou se sont abstenus lors de 24 résolutions, la plupart stigmatisant Israël. De 1973 à 2000, le Conseil de Sécurité adopta approximativement 90 résolutions sur le Moyen Orient, à nouveau, la plupart critiquant Israël. Les Etats-Unis ont opposé leur veto à 33 résolutions, ce qui fait qu'ils ont soutenu ou se sont abstenus lors des deux tiers des résolutions condamnant Israël.[399]

En juillet 2002, il y eut un tournant dans la politique moyen-orientale américaine quand les Etats-Unis annoncèrent qu'ils opposeraient leur veto à toute résolution sur le Moyen-Orient qui ne condamnerait pas le terrorisme palestinien et ne nommerait pas ses responsables, à savoir : le Hamas, le Djihad Islamique et la Brigade des Martyres d'Al-Aqsa. Les Etats-Unis ajoutèrent que ces résolutions devraient préciser que tout retrait israélien était lié à ce que cela entraînerait pour sa sécurité et engageait fermement les deux parties à aller dans le sens d'un règlement négocié. Les Arabes peuvent toujours contourner les Etats-Unis en proposant des projets à l'Assemblée Générale où les résolutions non contraignantes se votent à la majorité, ce qui leur assure de pouvoir faire passer n'importe quelle résolution anti-israélienne.

« L'ONU a l'image d'une organisation mondiale basée sur des principes universels de justice et d'égalité. En réalité, dans les moments difficiles, ce n'est rien d'autre que le comité exécutif des dictatures du Tiers Monde. » (Jeane Kirkpatrick, ancienne ambassadrice à l'ONU.)[400]

[399] Département d'Etat américain (site web)
[400] *New York Times*, (31 mars 1983).

CHAPITRE 19
L'EQUILIBRE DES ARMES

Traduction et adaptation française Simon Pilczer

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Comment a commencé la course aux armements au Moyen-Orient ?
2. Quelles sont les forces en présence, dans la course aux armements ?
3. Israël a-t-il les moyens de maintenir son avance qualitative sur ses voisins arabes sans aide extérieure ?
4. La défaite de l'Irak lors de la guerre du Golfe écarte-elle tout autre risque pour Israël qu'une agression syrienne dans tout futur conflit ?
5. La vente d'armes des Etats-Unis à l'Arabie Saoudite a-t-elle réduit le besoin de troupes américaines pour défendre le Golfe persique ? Ces armes sont-elles une menace pour Israël ? »
6. Quel est l'état du potentiel nucléaire au Moyen-Orient ? Pourquoi « Israël refuse-t-il de signer le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires ?»

1) Comment a commencé la course aux armements au Moyen-Orient ?

En 1955, Nasser s'était tourné vers l'Union soviétique par dépit, parce que les Etats-Unis avaient armé l'Irak, rival haï de l'Egypte, et avaient promu le Pacte de Bagdad.
Nasser s'opposait à cet accord, comme il le faisait pour toute alliance de défense avec l'Occident.

L'Egypte a commencé de recevoir des armes du bloc soviétique en 1955.
Les Etats-Unis, espérant maintenir une certaine influence en Egypte et conduire Nasser à réduire ses achats d'armes, offrirent de construire le barrage d'Assouan. Mais Nasser augmenta ses commandes d'armements et dédaigna l'initiative de paix américaine.

L'Egypte affichait une politique de « neutralisme », ce qui signifiait que Nasser avait l'intention, s'il le pouvait, de recevoir de l'aide aussi bien de l'Est que de l'Occident, tout en maintenant sa liberté d'attaquer l'Occident et de contribuer aux efforts soviétiques de gagner de l'influence dans les mondes arabes et afro-asiatiques.

Le résultat de ces actions, et de l'hostilité croissante de Nasser pour l'Occident, fut le retrait de l'offre des Etats-Unis pour Assouan. C'est alors que l'Egypte nationalisa le Canal de Suez.

Après l'arrangement de Nasser sur les armements en 1955, les Etats-Unis estimèrent qu'il était nécessaire de maintenir l'équilibre des armes, mais ils adressèrent Israël à la France, et à d'autres fournisseurs européens.

2) Quelles sont les forces en présence, dans la course aux armements ?

L'Egypte a reçu des bombardiers soviétiques IL-28 en 1955.
Ce n'est qu'en 1958 que la France livra à Israël un escadron comparable de bombardiers tactiques bi-réacteurs. En 1957, l'Egypte obtint des chasseurs MiG-17, Israël reçut des Super-Mystère comparable en 1959.
L'Egypte disposa de sous-marins en 1957, Israël en 1959.
Après que les Egyptiens aient obtenu les Mig-21, les Israéliens commandèrent des Mirage III Dassault supersoniques d'interception et des chasseurs-bombardiers.
L'Egypte reçut des missiles sol-air - les SA-2 – deux ans avant qu'Israël n'obtienne des missiles HAWK des Etats-Unis.
Et c'est avec réticence que Washington accepta de vendre des chars Patton à Israël.
Malgré la fourniture d'armements à des prix bradés en échange de coton, et avec des crédits long terme à taux faible, la dette de l'Egypte à l'égard de l'URSS était estimée à 11 milliards de $ en 1977 [401]. Israël avait payé beaucoup plus, avec les intérêts, pour des armements comparables.

Même quand les Etats-Unis commencèrent de vendre des armes à Israël dans les années 1960, ils maintinrent une politique d'équilibre en vendant des armes similaires à des pays arabes.

En 1965 par exemple, la première vente majeure de tanks à Israël fut compensée par une vente à la Jordanie. L'année suivante, quand Israël reçut des Skyhawks, les USA fournirent des avions au Maroc et à la Libye, ainsi que des équipements militaires supplémentaires au Liban, à l'Arabie Saoudite et à la Tunisie [402].

---

1 : Adeed Dawisha et Karen Dawisha, Eds., *L'Union soviétique au Moyen-Oreint, politiques et Perspectives*, (NY : Holmes & Meier, 1982) pp. 8, 11, 15.

[402] Mitchell Bard, *la **Question** de l'Eau et Au-delà,* (NJ : transaction publications, 1991), p. 194 – 209.

En1968, quand l'administration Johnson vendit des avions Phantoms, la politique américaine de transfert d'armes se transforma pour assurer à l'état Juif le maintien d'un avantage qualitatif.

Depuis lors cependant, les USA ont souvent vendu des armements sophistiqués (par exemple des F-15, des AWACS et des missiles Stinger) aux adversaires d'Israël.

3) Israël a-t-il les moyens de maintenir son avance qualitative sur ses voisins arabes sans aide extérieure ?

L'avance qualitative militaire d'Israël a diminué depuis que les états arabes et musulmans acquièrent de plus en plus d'armements conventionnels et non conventionnels sophistiqués.

L'armée permanente d'Israël est plus réduite que celles d'Egypte, d'Irak, d'Iran, et de Syrie. Même avec ses réservistes, Israël est dépassé en effectifs par les trois premières.

De plus, Israël peut avoir à affronter une coalition d'ennemis, comme c'est arrivé au cours de chacune des guerres précédentes.
Ensemble, pratiquement toute alliance d'ennemis potentiels serait supérieure en nombre d'hommes, de tanks et de forces aériennes.

Dans les années 1990, les états arabes et l'Iran ont importé pour plus de 180 milliards de dollars en armes les plus sophistiquées et en infrastructures militaires aussi bien en provenance des pays de l'Est et qu'occidentaux.
Ils continuent de dépenser environ 30 milliards de dollars chaque année pour leurs forces armées.

Plusieurs des pays parmi les plus gros importateurs d'armes ont été des nations arabes en état de guerre avec Israël : l'Irak, la Syrie, l'Arabie Saoudite, et la Libye.

Alors qu'Israël dépense environ 9 milliards de dollars pour sa défense, l'Arabie Saoudite à elle seule y consacre plus de 20 milliards de $ [403].

[403] 3 : Adapté par Anthony Cordesman de l'Agence américaine de Contrôle des Armes et du Désarmement, *dépenses militaires mondiales et transferts d'armes,* (DC, GPO) ; Cordesman pour l'Institut International d'Etudes Stratégiques, *équilibre militaire* ; Shaï Feldman et Iftah Shapir, Eds, l'Equilibre Militaire au Moyen-Orient, (Cambridge, MIT Press, 2001).

Au-delà de la menace pour sa sécurité, cet investissement massif en armements impose aussi à Israël de dépenser un sixième de son PNB pour sa défense. Les ventes d'armes aux Arabes ont augmenté significativement le coût du maintien par Israël de sa propre défense, en aggravant la contrainte sur l'économie d'Israël.

4) La défaite de l'Irak lors de la guerre du Golfe écarte-elle tout autre risque pour Israël qu'une agression syrienne dans tout futur conflit ? Toute autre participation arabe est-elle de faible importance ?

Israël n'a pas d'autre choix que de baser sa défense sur les capacités réelles des Arabes. Si l'Histoire peut servir de leçon, un futur conflit israélo-arabe sera le produit d'une alliance d'états arabes, s'unissant même temporairement pour lancer une frappe sur Israël. Les Arabes ont traditionnellement mis de côté leurs différends lors des conflits avec Israël.

Même seule, la Syrie constitue une menace sérieuse pour Israël.

Damas a reçu plus de 2 milliards de $ des Etats du Golfe suite à la crise du Golfe en 1991. La plus grande part en a été dépensée pour un nouvel arsenal moderne afin de satisfaire la demande d'Hafez el-Assad en faveur de la « parité stratégique » avec Israël.

Aujourd'hui, la Syrie dispose de plus de tanks qu'Israël, et de presque autant de troupes et d'aviation. La Syrie a aussi acheté des missiles à longue portée à Corée du Nord, et a acquis des armes chimiques et biologiques.
La Syrie dispose de capacités de première frappe contre des installations clés en Israël, y compris des bases aériennes et des points de mobilisation des troupes.

L'Irak demeure une préoccupation de long terme pour la sécurité d'Israël.

Saddam dispose encore de 2400 tanks, et de 300 avions de combat. Une partie de son arsenal chimique, de ses matériels nucléaires, de ses installations et de ses lanceurs mobiles de missiles balistiques sont restés intacts après la guerre de Golfe et n'ont toujours pas détectés par les inspecteurs des Nations Unies.[404]

Le 29 Janvier 2001, un transfuge Irakien a déclaré au Sunday Telegraph de Londres que l'Irak avait acquis deux bombes nucléaires pleinement opérationnelles et travaillait à en produire davantage.

[404] Texte écrit en décembre 2002

Alors que cette affaire était en cours d'investigation, les services de renseignements allemands ont rendu un rapport déclarant que l'Irak pouvait disposer d'une bombe dans les trois ans, et développait un missile balistique à longue portée pouvant menacer l'Europe d'ici 2005. Le rapport allemand indiquait aussi que l'Irak déployait de grands efforts dans la production d'armes chimiques et pouvait avoir repris la production d'armes biologiques[405].

En dépit de l'arsenal massif fourni par les soviétiques, la Libye disposait jusqu'à présent de capacités limitées pour une attaque directe d'Israël.
Elle a désormais acquis la capacité de ravitaillement en vol de ses bombardiers, leur donnant les moyens d'atteindre Israël.
Les renseignements américains ont aussi découvert la construction d'une seconde usine chimique installée souterrainement, en plus de l'installation aujourd'hui opérationnelle de Rabta. On estime pour cette dernière la production annuelle à plus de 100 tonnes d'agents chimiques.
La Libye est aussi un état parrainant le terrorisme. Elle est responsable de l'explosion de l'avion 103 de la Pan Am en 1988, qui a provoqué la mort de plus de 200 passagers civils.

L'Arabie Saoudite continue de commander des armes sur une grande échelle, cherchant à acquérir des capacités militaires bien au-delà de ses propres besoins de défense.
A la suite de la guerre du Golfe, elle a acheté de grandes quantités de nouveaux armements US, bien que l'Irak, première menace pour la sécurité du royaume, ait vu ses capacités militaires réduites de façon drastique.

Alors que l'Egypte demeure formellement en paix avec Israël et honore ses engagements de Camp David, le Caire a cependant amassé une capacité militaire offensive substantielle ces dernières années.

En restant prudents, les responsables israéliens de la planification militaire se doivent de surveiller soigneusement l'avancement de l'Egypte, dans l'hypothèse où des évènements régionaux prendraient la pire direction envisageable.

Si le régime actuel au Caire devait être renversé, la perspective de la poursuite de relations stables avec Israël diminuerait de façon dramatique. En dépit de son statut d'allié des Etats-Unis, l'Egypte a acheté des missiles Scud à la Corée du Nord et possède probablement des armes chimiques. Son armée, ses forces

[405] *Jerusalem Post* (25 février 2001).

aériennes et navales détiennent maintenant un large éventail des armes occidentales les plus sophistiquées.

5) La vente d'armes des Etats-Unis à l'Arabie Saoudite a-t-elle réduit le besoin de troupes américaines nécessaire pour défendre le Golfe persique ? Ces armes sont-elles une menace pour Israël ? »

Les forces armées saoudiennes sont structurellement incapables de défendre leur pays. Elles étaient sans recours face à la menace irakienne malgré l'acquisition par les Saoudiens de plus de 50 milliards de $ d'armes et de matériels militaires dans la décennie précédant la guerre du Golfe [406].
Si Saddam Hussein avait poursuivi son « blitzkrieg » en Arabie Saoudite avant que les forces américaines n'arrivent en août 1990, la plus grande part de l'arsenal que les Etats-Unis avait vendu à Riyad pendant des années serait maintenant entre les mains de l'Irak.

Même si, dans le passé, toutes les ventes d'armes US aux Saoudiens avaient passé l'épreuve du Congrès sans question ou modification, il est douteux que l'équation militaire sur le terrain, ou que le processus de décision à Riyad aient été différents.

Les forces armées saoudiennes ne peuvent supporter unilatéralement un assaut par une force d'une taille trois à quatre fois supérieure.

Les officiels avancent fréquemment pour argument que les Saoudiens disposent d'armements les plus avancés pour contrer les menaces à leur sécurité de pays aussi puissants que l'ancienne Union Soviétique, mais que ces mêmes armes ne constituent pas un danger pour Israël.

Le « scénario iranien » - à savoir que la monarchie soit renversée et qu'un régime plus hostile prenne le contrôle de l'arsenal saoudien – ne peut non plus être négligé.

Lors des guerres israélo-arabes dans le passé, les Saoudiens n'ont jamais disposé d'un arsenal moderne de taille suffisante pour faire de leur participation à une coalition arabe contre Israël une réelle préoccupation.

[406] Agence de Contrôle de Armes et du Désarmement : Rapport de l'Agence d'Assistance à la Défense et à la Sécurité ; Dépenses Militaires Mondiales et transferts d'Armes.

L'avancement saoudien depuis la guerre de 1973 a changé cette équation. Le royaume pourrait être poussé à une action offensive contre Israël par d'autres partenaires du front oriental, précisément du fait de cet avancement.

Alan Dershowitz [407] notait avec humour et lucidité : « Je voudrais qu'Israël n'ait pas besoin d'armes défensives de destruction massive ou des forces de défense les plus puissantes de la région. Je voudrais que le monde n'ait pas conduit l'Etat Juif à allouer ses ressources limitées en dehors de ses universités, et dans son potentiel militaire, mais la survie doit venir en priorité, et la force militaire d'Israël est la clé de sa survie. Celui qui croit que la survie peut être assurée par la supériorité morale seule doit se souvenir du Ghetto de Varsovie et des chambres à gaz de Treblinka ».

6) Quel est l'état du potentiel nucléaire au Moyen-Orient ? Pourquoi Israël refuse-t-il de signer le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires ?

La décision d'Israël de ne pas être lié par le Traité de Non Prolifération (TNP) s'appuie largement sur le fait que le traité a eu bien peu d'effet pour s'opposer à la prolifération nucléaire dans la région.

L'Irak est signataire du TNP, et s'est déjà trouvé en état d'amasser de grosses quantités de matériels nucléaires sans en informer l'agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA).

Le directeur général actuel de l'AIEA - dont le nom a été cité avec celui du chef des inspecteurs de l'ONU en Irak, Hans Blix - est M. Mohamed El Baradei, haut fonctionnaire de l'ONU d'origine égyptienne : sans mauvais esprit, on peut douter de son impartialité dans ce dossier du contrôle des armements atomiques au Moyen-Orient.

Israël a appelé à la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient et a déclaré à de nombreuses reprises qu'il ne sera pas le premier état à introduire des armes nucléaires dans la région.
Dans le même temps, de nombreux pays du Moyen-Orient se sont efforcés de bâtir leurs propres capacités non conventionnelles.

En plus de l'Irak, créditée de posséder les matériaux pour produire une bombe, l'Algérie, la Syrie, et l'Iran ont tous des programmes secrets pour développer une arme atomique.

[407] Alan Dershowitz, *Chutzpah* , (MA : little brown & Co., 1991), p. 249.

La terreur nucléaire supposée d'Israël est une option de dernier ressort, nécessaire pour compenser le large déséquilibre en armements conventionnels, en armes chimiques et en missiles balistiques possédés par les états arabes.

Israël n'a pas de propension à attaquer unilatéralement ses voisins avec des armes nucléaires alors que les Arabes – comme l'histoire l'a montré – ont à la fois la capacité et la motivation de s'allier dans une guerre contre Israël.

Le contrôle des armes doit donc commencer par une réduction des capacités militaires offensives des Arabes.

Les propositions arabes de « contrôle des armes » ont surtout appelé Israël à abandonner ses armes nucléaires sans rien offrir de substantiel en échange.

CHAPITRE 20

LES MÉDIAS ET LE MOYEN ORIENT

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Pourquoi la couverture presse occidentale du monde arabe et d'Israël est-elle inversement proportionnelle à leur surface et à l'importance de leur population ?
2. De quels moyens dispose la presse internationale dans le monde arabe et plus particulièrement dans les Territoires de l'Autorité Palestinienne ?
3. Pourquoi les journalistes qui couvrent le Moyen-Orient n'adoptent-ils pas la même éthique que lorsqu'ils couvrent les événements d'une autre partie du monde ?
4. Les officiels arabes changent-ils de langage en même temps que de langue, selon qu'ils s'adressent à leurs peuples ou aux Occidentaux ?
5. Est-ce par ignorance de l'histoire du Moyen-orient, que les journalistes ne replacent pratiquement jamais les événements actuels dans leur contexte ?
6. Une petite photo remplace-t-elle un long discours ?
7. Pourquoi la presse montre-t-elle généralement de l'indulgence pour les terroristes ?
8. Al Jazira, considérée comme la « CNN arabe », fournit-elle au monde arabe une source objective d'information ?

1) Pourquoi la couverture presse occidentale du monde arabe et d'Israël est-elle inversement proportionnelle à leur surface et à l'importance de leur population ?

Si les pays occupaient dans les journaux un nombre de lignes proportionnel à leur importance sur la carte du monde, les pays arabo-musulmans, qui couvrent 1/5ème du globe devraient représenter 20% du contenu des journaux et Israël, avec ses 20 000 km2, aurait droit à une ligne par mois.
Si les pays occupaient dans les journaux un nombre de lignes proportionnel à l'importance de leur population, Israël, avec ses 6 millions d'habitants, serait quasiment invisible par rapport au monde arabo-musulman, riche d'un milliard d'habitants.

Pourquoi ces proportions sont-elles inversées ?

La communauté journalistique considère le monde arbo-musulman comme le monde du silence.[408]. Les médias de ces pays sont intégralement contrôlés par des gouvernements totalitaires. A l'inverse, Israël est une démocratie avec une presse dont le franc parler en fait l'une des plus libres du monde.

La difficulté d'accès est souvent utilisée comme excuse pour l'échec des médias à couvrir les nouvelles de cette région. C'est ce qui a été mis en avant lors de la guerre Iran-Irak, qui, pendant huit ans, a été l'une des plus sanglantes des quatre dernières décennies, et ce qui continue à justifier que la presse française ne rende compte des milliers de morts occasionnés par la guerre civile en Algérie que sous forme de brèves et d'entrefilets.
En effet, pendant que, chaque jour, dans la majorité des quotidiens français, le conflit israélo-palestinien occupe une, voire plusieurs pages, les morts d'Algérie n'occupent que quelques lignes. Or si les victimes (des deux bords) de la deuxième Intifada se montent à environ 2500, ce chiffre est à multiplier par plus de 40 en dix ans de « non-conflit » algérien.
La France ayant des liens privilégiés avec son ancienne colonie (4 à 5 millions de Musulmans originaires du Maghreb vivent sur son sol), qui, de surcroît, est géographiquement beaucoup plus proche d'elle, on peut se demander ce qui justifie cette différence de traitement dans l'information.

2) De quels moyens dispose la presse internationale dans le monde arabe et plus particulièrement dans les Territoires de l'Autorité Palestinienne ?

Quand les journalistes sont autorisés à jeter un coup d'œil à travers l'obscurité qui entoure les dictateurs et les terroristes, le prix à payer est souvent exorbitant. Les journalistes sont souvent victimes d'intimidation ou de chantage. Au Liban, dans les années 1980, par exemple, les reporters devaient se mettre aux ordres de l'OLP pour être en mesure d'obtenir interviews et protection. Quant aux journalistes israéliens, il leur fut conseillé, pendant l'Intifada Al-Aqsa, de ne pas se rendre chez l'Autorité Palestinienne. Certains d'entre eux reçurent des menaces téléphoniques après avoir publié des articles critiques sur la direction de l'AP.[409]

Un caméraman de l'Associated Press (agence de presse américaine) qui avait filmé des Palestiniens célébrant les attaques terroristes lors d'un

[408] Daniel Pipes, *The Long Shadow: Culture and Politics in the Middle East*, *(La grande ombre : culture et politique au Moyen-Orient)* NJ: Transaction Publishers, 1990, p. 278
[409] *Jerusalem Report*, 7 mai 1991.

rassemblement à Naplouse, fut ensuite convoqué dans les bureaux de l'Autorité Palestinienne où on lui ordonna de ne pas diffuser les images. Les Tanzim de Yasser Arafat le menacèrent de mort s'il diffusait ce qu'il avait filmé. Un photographe de la même agence, qui avait assisté au même rassemblement et auquel on avait interdit de prendre des photos, avait, lui, obéi.
Ahmed Abdel Rahman, le secrétaire de cabinet d'Arafat, déclara que « l'Autorité Palestinienne ne pouvait pas garantir la vie du caméraman » si son film était diffusé. L'agence de presse céda au chantage et ne diffusa pas le reportage. Plus d'une semaine plus tard, l'Autorité Palestinienne rendit à Associated Press une cassette qui avait été confisquée et qui montrait un rassemblement dans la Bande de Gaza au cours duquel des manifestants exhibaient des pancartes de soutien à Oussama Ben Laden. Sur un reportage de six minutes, deux extraits distincts incluant des éléments clés avaient été effacés par les Palestiniens, selon les dires mêmes d'un officiel de l'Autorité Palestinienne.

La radio israélienne rapporta que le 14 septembre 2001, l'Autorité Palestinienne saisit le reportage filmé le jour même par les caméramen de différentes agences de presse internationales et même arabes qui couvraient les célébrations organisées dans les villes de Cisjordanie et de Gaza par le Hamas pour fêter les attaques contre l'Amérique.
Les manifestants brandissaient des photos d'Oussama Ben Laden. Les chaînes mêmes qui avaient diffusé de bonne grâce les photos et les vidéos fournies par l'AP (Arafat donnant son sang, des étudiants palestiniens faisant une minute de silence, affiches pro-américaines) ne diffusèrent pas l'information que cette Autorité Palestinienne utilisait la terreur et l'intimidation pour empêcher la diffusion d'images qui lui étaient défavorables.[410]

Israël ayant reproché à CNN sa partialité, Reese Schonfeld, le président de son réseau expliqua : « quand je vois les images à l'antenne, je me rends compte qu'elles traduisent notre souci de la sensibilité arabe. » Schonfeld suggéra que la couverture des événements était biaisée parce que CNN ne voulait pas risquer de compromettre l'accès privilégié de la chaîne dans le monde arabe.[411] Un argument qui vaut certainement aussi pour l'AFP, qui s'enorgueillit d'être la première agence de presse en langue arabe (son service en Arabe a été inauguré le 1er janvier 1969), et qui répercute sans état d'âme la ligne politique du Quai d'Orsay : le Gouvernement français 50% détient de ses actions et assure 45% de son chiffre d'affaires via ses administrations.

[410] Associated Press et *Jerusalem Post*, 13 septembre 2001; JTA, 20 septembre 2001.
[411] Ehud Yaari, in *New York Jewish Week*, 31 août 2001.

Dans les pays arabes, quand ils ne sont pas suivis, les journalistes sont généralement dotés d'une escorte qui les emmène voir ce que les dictateurs souhaitent qu'ils voient. Les citoyens, eux, sont avertis plus ou moins subtilement par les agences de sécurité locales de surveiller les propos qu'ils tiennent aux étrangers. C'est ainsi que les 100% d'Irakiens qui ont plébiscité Saddam Hussein en novembre 2002 ont été représentés dignement dans la presse du monde entier par des supporters enthousiastes clamant leur amour du despote au point de souhaiter mourir pour lui si c'était nécessaire. On serait mal venu de mettre en doute une si belle unanimité !

Pour ce qui concerne la couverture de l'Autorité Palestinienne, les médias occidentaux se reposent largement sur des assistants palestiniens pour escorter leurs correspondants dans les Territoires. Les Palestiniens fournissent souvent des informations qui font ensuite le tour du monde. « Plus de 95% des images TV diffusées chaque soir via le satellite sur les chaînes occidentales et israéliennes sont fournies par des équipes palestiniennes. Les deux principales agences d'images vidéo, APTN et Reuters TV, emploient tout un réseau d'indépendants et de free lance sur tout le territoire, pour pouvoir fournir des reportages en temps réel. Ces équipes s'identifient évidemment avec l'Intifada, que ce soit émotionnellement ou politiquement, et dans le 'meilleur des cas', elles n'osent tout simplement pas filmer des scènes qui embarrasseraient l'AP. Aussi les caméras sont-elles tournées de manière à présenter une vue orientée des actions de l'armée israélienne, elles ne sont jamais centrées sur les Palestiniens en arme et fournissent diligemment des gros plans très partiaux de la situation sur le terrain.[412] »

Un incident particulièrement abominable se produisit en octobre 2000, quand deux réservistes israéliens furent lynchés à Ramallah par une foule déchaînée. D'après les témoins, la police palestinienne essaya d'empêcher les journalistes étrangers de filmer. Une équipe de la télévision italienne réussit à filmer des parties de la scène et ces images choquantes firent le tour du monde. Une autre agence de presse italienne se distingua en faisant passer une annonce dans le principal journal de l'Autorité Palestinienne, *Al Hayat Al Jadidah*, expliquant qu'elle n'avait rien à voir avec les images de l'incident qui avaient été filmées :
« Mes chers amis de Palestine,
Nous vous félicitons et pensons qu'il est de notre devoir de vous expliquer ce qui s'est passé le 12 octobre à Ramallah. Une chaîne de télévision italienne qui est en concurrence avec nous (pas la chaîne officielle RAI) a filmé les événements. CETTE chaîne a filmé les événements. Ensuite, la télévision israélienne a diffusé

[412] *Jerusalem Report*, 7 mai 1991.

ces images comme ayant été filmées par une chaîne italienne, si bien que le public a pu croire que NOUS (RAI) avions filmé les images.
Si nous vous expliquons tout cela, c'est parce que nous avons toujours respecté et que nous continuons à respecter les procédures journalistiques de l'Autorité Palestinienne pour le travail de la presse en Palestine et que nous sommes fiables dans notre travail.
Nous vous remercions de votre confiance et vous pouvez être sûrs que ce n'est pas notre manière d'agir (note : ce qui veut dire que nous ne travaillons pas comme les autres chaînes). Nous n'avons pas fait, ne ferions pas et ne ferons pas une chose pareille.
Nous vous prions d'accepter nos bénédictions.
Ricardo Cristiano
Représentant de la chaîne italienne officielle en Palestine.[413] »

Si une entreprise de presse dévie de la ligne pro-palestinienne, elle se fait immédiatement réprimander. En novembre 2000, par exemple, le Syndicat des Journalistes Palestiniens se plaignit de ce que Associated Press donnait une fausse impression de l'Intifada Al-Aqsa. Le syndicat qualifia la couverture de l'Intifada par AP de crime volontaire contre le peuple palestinien dans la mesure où il exprimait aussi le point de vue israélien. Le syndicat menaça d'adopter « toutes les mesures nécessaires » contre le personnel de AP ainsi que contre ses bureaux qui étaient situés dans les Territoires de l'Autorité Palestinienne si l'agence continuait à léser les intérêts palestiniens.[414]

Le 11 septembre 2001, après l'attaque terroriste contre les Etats-Unis, les Palestiniens envahirent les rues pour manifester leur joie devant cet événement. Plusieurs journalistes ont rapporté qu'on les avait frappés dans un hôtel de Naplouse pour les empêcher de filmer les festivités. Au moins l'un des photographes, qui avait réussi à photographier les célébrations, fut menacé de mort si ses photos étaient publiées.[415]

En octobre 2001, après que la coalition menée par les Américains ait attaqué l'Afghanistan, un rassemblement organisé par le Hamas dans la Bande de Gaza, au cours duquel des milliers de Palestiniens défilèrent pour soutenir Oussama Ben Laden, fut brutalement réprimé par la police de l'Autorité Palestinienne. L'Autorité Palestinienne prit des mesures pour empêcher la couverture presse de ces rassemblements et des émeutes qui en avaient découlé. Reporters Sans Frontières émit une vigoureuse protestation auprès de l'AP : « Nous craignons

[413] *Al Hayat-Al-Jadidah*, 16 octobre 2001
[414] *Al Hayat-Al-Jadidah* 2 novembre 2001
[415] JTA, 12 septembre 2001.

que l'AP ne profite de ce que l'attention du monde entier est tournée vers la riposte des Etats-Unis pour restreindre de plus en plus la liberté d'information », déclara Robert Ménard, secrétaire général de l'organisation. L'ONG protesta également contre les interdictions de diffuser les appels à la grève générale et les activités nationalistes. Le but de cette tentative de faire taire la presse fut évoqué par un fonctionnaire palestinien anonyme : « Nous ne voulons pas que quoi que ce soit ternisse notre image. »[416]

3) Pourquoi les journalistes qui couvrent le Moyen-Orient n'adoptent-ils pas la même éthique que lorsqu'ils couvrent les événements d'une autre partie du monde ?

Il y a à cette différence de traitement plusieurs raisons : tout d'abord, la presse attend manifestement plus des juifs que des autres peuples. Quand les Israéliens se comportent mal, cela attire immédiatement sur eux les feux des médias, alors que les attentes vis-à-vis des pays arabes sont nettement moins élevées. Ainsi quand Israël expulse quatre Palestiniens, cela fait les gros titres dans le monde entier alors que l'expulsion de centaines de milliers de Palestiniens du Koweït est un non-événement. De même, la mort d'un Palestinien en Cisjordanie reçoit un maximum de couverture presse alors que l'assassinat de milliers de civils, dont un maximum de femmes et d'enfants, par le GIA algérien est, au mieux, mentionné au Journal télévisé sans images d'accompagnement. Quelles qu'en soient les raisons, les médias et le public attendent d'Israël qu'il se comporte différemment du reste du monde.

En second lieu, la posture idéologique de « défense systématique du faible contre le fort » adoptée par la plupart des journalistes français présents en Israël et dans les Territoires n'est peut-être pas dictée par le seul sentiment de la justice auquel ils croient eux-mêmes obéir. Sami El-Soudi, journaliste palestinien de Metula News Agency analyse cette complaisance comme ni plus ni moins que du racisme, sinon, dit-il, comment expliquer que l'on continue de considérer les Palestiniens « comme des personnes qui penseraient ou qui réagiraient d'une façon différente de votre propre capacité à percevoir les événements. Le temps des bons petits nègres est révolu, comme l'est celui des bons petits arabes ethniques, dont, à voir comment vous réagissez, votre sympathie aveugle ne s'est pas encore écartée »[417]. En tant qu'intellectuel palestinien, il a honte des mises en scène orchestrées par le pouvoir palestinien corrompu et s'indigne de la bienveillance avec laquelle elles sont adoptées par l'Occident.

---

[416] *Jerusalem Post*, 10 octobre 2001.
[417] www.menapress.com (info # 010910/2)

« Au cœur du problème, il y a que ces mises en scène remplacent la discussion de fond sur l'avenir de cette région et de ses habitants et qu'à chaque fois que les supercheries audiovisuelles ou médiatiques éclatent au grand jour, nous apparaissons tel un peuple de polichinelles, dénué de parole et de dignité nationale » conclut El-Soudi.

Si l'on se penche sur « la mort du petit Mohammed Al-Dura », tournée au 2ème jour de l'Intifada El-Aqsa par un caméraman palestinien habitué des tournages de saynettes de propagande dans le genre de celle que dénonce Sami El-Soudi, on remarque que c'est par l'intermédiaire de la télévision publique française qu'elle est devenue l'emblème mondial de l'Intifada et le symbole de la cruauté des soldats Israéliens qui auraient passé 45 minutes à tirer sans discontinuer sur un enfant et son père abrités par un baril, avant de tuer l'enfant et de blesser gravement le père. La logique seule permet de comprendre que, ni l'enfant et son père ni les soldats israéliens n'ayant changé de position pendant ces 45 minutes, il paraît invraisemblable qu'ils aient raté leur cible immobile pendant si longtemps, ou miraculeux qu'ils l'aient finalement touchée malgré l'obstacle qui les empêchait de la voir.
La logique n'a pas sa place dans la couverture presse du Moyen-Orient, dès lors qu'Israël peut être placé en position d'accusé : lorsqu'un film de la télévision allemande pose des questions embarrassantes sur la culpabilité des Israéliens rapidement diffusée par un journaliste français, aucune télévision française n'accepte de diffuser ce reportage. Et le problème se déplace sur la personnalité du journaliste élu au rang de vedette.
Lorsque la MENA réalise un documentaire dans lequel on voit les rushes, où l'on voit, notamment, l'enfant bouger à la fin de la première prise, puis le metteur en scène demander une seconde prise, des figurants demander à quel moment ils doivent mourir et des morts sortir leur téléphone portable, on pourrait imaginer que les médias vont faire pénitence.
Non, de vedette, le journaliste à l'origine de la mystification (et probablement mystifié lui-même dans un premier temps) passe du statut de vedette à celui de héros et martyr, et le fonds de l'affaire n'est jamais évoqué.[418]

Une autre raison pour expliquer la dissymétrie entre l'attention portée aux événements moyen-orientaux et les autres est que les journalistes qui couvrent le Moyen-Orient n'ont aucune raison d'être moins que leurs confrères sensibles au sensationnalisme. Ils sont encouragés en cela par le fait que s'ils privilégient la forme par rapport au fond, leur sujet passera plus facilement à l'antenne. Ainsi un correspondant en Israël de la chaîne américaine NBC à qui l'on demandait

[418] Le film n'étant pas diffusé en France, lire l'excellente analyse de Gérard Huber : *Contre expertise d'une mise en scène*, aux Editions Raphaël, Paris, 2003.

pourquoi il acceptait de se rendre à des manifestations palestiniennes en Cisjordanie, alors qu'il savait qu'elles n'étaient pas spontanées mais organisées à son intention, répondit : « nous jouons le jeu parce que nous avons besoin d'images. »[419] D'autant que les chaînes de télévision ne peuvent pas en obtenir de pays comme la Syrie, l'Arabie Saoudite, l'Iran ou la Libye.

Israël se retrouve souvent devant la mission impossible de devoir contrer des images par des mots. « Quand un tank rentre dans Ramallah, cela produit une impression désastreuse à la télévision », explique Gideon Meir, du Ministère des relations étrangères israéliennes. « Bien sûr, nous pouvons expliquer pourquoi ces tanks sont là, et c'est ce que nous faisons. Mais ce sont des mots. Nous devons combattre des images avec des mots. »[420]

L'envergure du problème que rencontre Israël est bien résumée par Tami Allen-Frost, vice présidente de l'Association de la Presse Etrangère et productrice pour le journal télévisé de la chaîne britannique ITN : « l'image la plus forte, qui demeure le plus longtemps dans les mémoires est celle d'un tank dans une ville.. »[421]

« Nous étions en train de filmer le début de la manifestation. Tout d'un coup, un van arriva à toute allure et freina brutalement. Dedans, il y avait des militants du Fatah. Ils donnèrent leurs ordres puis distribuèrent des cocktails Molotov. Nous filmions. Mais vous ne verrez jamais ces images. En quelques secondes ces jeunes nous avaient encerclés, ils nous menaçaient et nous traînèrent de force au poste de police. Là, nous nous identifiâmes, mais on nous obligea à effacer les images compromettantes. La police palestinienne calma la situation, mais censura nos images. Nous avons maintenant la preuve que ces émeutes ne sont pas spontanées. Tous les ordres étaient donnés par la hiérarchie palestinienne. » (Jean-Pierre Martin, RTL-TV1)[422]

4) Les officiels arabes changent-ils de langage en même temps que de langue, selon qu'ils s'adressent à leurs peuples ou aux Occidentaux ?

Les officiels arabes expriment leur opinion d'une façon différente selon qu'ils parlent Anglais ou Arabe. Ils exposent leurs sentiments et leurs positions véritables à leurs compatriotes dans leur langue maternelle.

---

[419] *Near East Report*, 5 août 1991.
[420] *Jerusalem Report*, 22 avril 2002.
[421] ibid
[422] Rapport de Jean-Pierre Martin, le 5 octobre 2000, lendemain du jour où son équipe de télévision belge avait filmé la région de Ramallah pour RTL-TV1.

Pour la consommation extérieure, en revanche, ils ont appris à utiliser un ton plus modéré et expriment souvent des opinions bien différentes quand ils s'adressent en Anglais à des publics occidentaux.
Il y a bien longtemps que les propagandistes arabes sont devenus plus sophistiqués dans leur manière de présenter leur côté des choses. On les voit régulièrement dans les journaux télévisés occidentaux, ils sont cités dans la presse écrite et apparaissent comme des gens raisonnables qui font état de griefs légitimes. Ce que ces gens disent lorsqu'ils s'expriment en Arabe, cependant, est loin d'être modéré et raisonnable.
L'Arabe étant langue officielle en Israël, les Israéliens peuvent immédiatement traduire ce qui est dit en Arabe et ils sont conscients des véritables opinions de leurs ennemis. Le reste du monde occidental, cependant, peut être facilement dupé par la présentation « light » d'un propagandiste arabe.

Pour ne citer qu'un exemple, le négociateur palestinien lors des pourparlers de paix, Saeb Erekat est très souvent cité dans les médias occidentaux. Après le meurtre brutal de deux adolescents israéliens, le 9 mai 2001, il fut interviewé. Voici sa réponse, telle qu'elle a été relatée par le Washington Post : « Saeb Erekat, un officiel palestinien, a dit en Anglais, lors d'une conférence de presse,que "tuer des civils est un crime, que ce soit du côté israélien ou palestinien." » Ce commentaire ne fut jamais traduit en Arabe dans les médias palestiniens de langue arabe.[423]

Ce qui est inhabituel, dans cette anecdote, ce n'est pas la déclaration elle-même, mais le fait que le journal américain ait précisé que ce commentaire d'Erekat était passé sous silence dans la presse palestinienne.

5) Est-ce par ignorance de l'histoire du Moyen-orient, que les journalistes ne replacent pratiquement jamais les événements actuels dans leur contexte ?

Une des raisons des malentendus sur le Moyen-Orient d'une part et des préjugés dans les reportages y afférant d'autre part est la méconnaissance de la région par les journalistes. Peu d'entre eux parlent Hébreu ou Arabe et ils n'ont donc pas ou peu accès à des informations de première main. Ils sont souvent mis dans la situation de régurgiter les histoires qu'on leur fournit en Anglais ou (moins souvent) en Français. Quand ils cherchent à replacer les événements dans leur contexte, ils sont souvent victimes de la propagande, car il ne fautpas négliger la valeur pédagogique de la répétitiojn qui la base même de la publicité. C'est ainsi que de plus en plus de médias français se réfèrent au Mont du Temple en

[423] *Washington Post*, 10 mai 2001.

l'appelant « l'esplanade des mosquées » ou par son nom arabe : « Haram el Sharif ». Pourtant les références aux deux Temples successifs de Jérusalem abondent dans la Bible et des milliers de vestiges archéologiques situent sans contestation le second temple, détruit par les Romains en 70 après J-C, au-dessus du Mur des Lamentations qui en était le mur de soutènement Est et en demeure le seul vestige.
Les juifs finissent leurs prières depuis 2000 ans, depuis l'exil qui a suivi la destruction de ce temple, par la phrase « l'an prochain à Jérusalem ».
En revanche, si Jérusalem, qui n'est pas cité une seule fois dan le Coran, a accédé au statut de « troisième lieu saint de l'Islam », c'est parce que le prophète Mahomet, qui n'y a jamais mis les pieds, a rêvé qu'il s'en élevait vers les cieux sur sa monture fabuleuse.
Si l'ayatollah Khomeini, lors de son séjour à Neauphle-le-Château, avait rêvé qu'il montait au ciel depuis la cathédrale de Notre-Dame de Paris, substituerait-on le terme « quatrième lieu saint de l'Islam » à celui de « capitale de la France » ?

C'est pourtant ce que n'hésite pas à faire la presse française qui, gagnée à la propagande palestinienne (ou pour d'autres raisons ?) se prend maintenant à dire ou écrire « Haram el Sharif, que les juifs appellent Mont du Temple ».[424]

Ignorer l'histoire, ignorer que les juifs n'avaient pas accès, pour y prier, à leur lieu saint, premier et emblématique, pendant l'occupation jordanienne de Jérusalem (1948-1967), ignorer que depuis la conquête de Jérusalem par Israël lors de la guerre des Six Jours (1967), ce sont les autorités religieuses musulmanes (le Waqf) qui ont toute autorité sur le Mont du Temple, dénommé par eux « Esplanade des mosquées », c'est courir le risque de commettre des contresens fondamentaux dans la compréhension de l'enjeu qu'est le statut de Jérusalem.

6) Une petite photo remplace-t-elle un long discours ?

Une seule photo en dit plus que mille mot. Il n'empêche que la photo, sans les mots pour la décrire est parfois tendancieuse et prêtant à malentendu. Il est incontestable que les photographes et les cameramen, à la recherche des images les plus dramatiques possible, présentent le plus souvent des Goliath israéliens brutaux maltraitant des David palestiniens souffrants, mais le contexte permettant de comprendre la réalité derrière l'apparence est souvent absent.

[424] Un exemple entre mille, France Info, radio de service public, le 4 octobre 2002.

Un exemple désormais classique est une photo de Associated Press légendée « Un policier israélien et un Palestinien au Mont du Temple » qui, après avoir été publiée dans le New York Times, a fait le tour du monde, et notamment la Une de *Libération*. Prise à une époque où les Palestiniens manifestaient violemment, au début de l'Intifada Al-Aqsa, la photo semblait une illustration incontestable de la brutalité israélienne. Il s'avère que la légende était fausse et que l'incident photographié était très précisément l'inverse de l'impression donnée par la photo.

En réalité, la victime n'était pas palestinienne mais américaine et le soldat israélien n'était pas en train de la frapper mais de la protéger : l'étudiant américain Tuvia Grossman, dont le taxi avait été la cible de jets de pierre, en avait été extrait de force par les Palestiniens, frappé et poignardé. Il avait réussi à s'enfuir et à atteindre un policier israélien. C'est à ce moment que la photo avait été prise. Non seulement la légende reflétait faussement l'incident, mais elle le situait également au mauvais endroit puisque s'il s'agissait de la ville de Jérusalem, ce n'était pas le Mont du temple.

Quand l'agence Associated Press fut avertie de son erreur, elle diffusa une série de communiqués qui n'atteignirent pas tous leur objectif. Comme toujours dans un cas où les médias sont en cause, le mal était fait. Dans *Libération*, par exemple, la photo avait occupé toute la une et le rectificatif de quelques lignes en page intérieure diffusé quelques semaines plus tard passa totalement inaperçu.

Un autre exemple où le contexte permet de comprendre ce qui arrive en réalité est celui d'une photo montrant un jeune palestinien arrêté par la police israélienne le 6 avril 2001. Le garçon est manifestement terrifié et il a mouillé son pantalon. Cette photo eut un succès considérable tout autour du monde car elle renfonçait l'image de brutaux occupants s'en prenant sans raison à des enfants innocents.
Pourtant le contexte était tout à fait différent : un autre photographe de l'agence Reuters avait pris une image juste avant celle-ci et on y voyait le même jeune participer à une émeute particulièrement violente contre les soldats israéliens. Si la première photo (mais chronologiquement la seconde) fut publiée dans toute la presse, la seconde (qui la précédait) n'eut qu'une diffusion confidentielle.

De même que, à Jénine en avril 2002, l'ensemble de la presse française publia des photos en gros plan du quartier dévasté dans lequel les combats faisaient rage, laissant imaginer que toute la ville avait été détruite.

Pourtant, sur plusieurs sites Internet circulait la photo satellite produite par l'armée israélienne, qui permettait de remettre en perspective le fait que ces combats acharnés se déroulaient sur un carré d'environ cent mètres de côté. Cette photo ne fut diffusée nulle part dans les médias français qui martelaient, jour après jour, la formule d'Arafat : Jéningrad, et repassaient en boucle des images de dévastation évoquant le carnage et la guerre totale. Certains ont vu là plus de désinformation que d'ignorance : la photo aérienne et des dizaines d'autres étaient disponibles. Il s'agissait de la recherche d'un sensationnalisme brossant le public dans le sens du poil car il permettait de trancher nettement entre les brutes sanguinaires d'un côté, et les innocentes victimes de l'autre. Une mise en perspective par le biais de la publication de la photo satellite aurait obligé le spectateur à reconsidérer le nombre de victimes (était-il vraisemblable que sur une surface équivalant à celle de l'Arche de la Défense, à Paris, il y eût des milliers de victimes ?) et par-là même, l'ensemble de la propagande palestinienne.

7) Pourquoi la presse montre-t-elle généralement de l'indulgence pour les terroristes ?

La presse répète quotidiennement la version des terroristes. Avec crédulité, elle prétend que des attaques contre d'innocents civils sont le fait de « combattants de la liberté ». Depuis quelques années, certains médias ont développé une aversion contre le terme « terroriste » et l'ont remplacé par des euphémismes comme « militant » parce qu'ils ne veulent pas donner l'impression d'être partisans ou de porter un jugement sur les auteurs de attentats.

La presse française, notamment, ne manque pas de parler, lorsqu'elle évoque les terroristes palestiniens, de « militants », « d'activistes » ou de « kamikazes ». Dans une étude sémantique des dépêches de l'AFP traitant du conflit au Moyen-Orient, le journaliste Clément Weill-Raynal constate que sur une centaine de dépêches, les seules fois où le terme « extrémiste » est employé, c'est à propos de juifs, d'Israéliens et le plus souvent de « colons ». Ainsi « Des extrémistes juifs manifestent devant l'esplanade des Mosquées » (AFP 10/04/2001, 19h33), « Des centaines de jeunes juifs extrémistes crient "mort aux arabes" … en face de la discothèque de Tel Aviv où un attentat a fait 19 morts dans la nuit, dont le kamikaze porteur de la bombe » (AFP 02/06/2001, 20h46).
On remarque ainsi que les manifestants qui réagissent à la mort de 19 civils sont des extrémistes, alors que l'auteur de l'attentat terroriste est un « kamikaze ». Dans la même veine, on peut lire « Un militant du groupe radical Djihad Islamique a été tué par les Israéliens » (AFP 23/07/2001, 20h56) ou « Le chef spirituel de la Résistance Islamique (Hamas) appelle les Arabes à fournir des armes » (AFP

05/04/2001, 18h06). Mais en revanche, « La police israélienne a arrêté trois extrémistes juifs qui tentaient de s'infiltrer sur l'esplanade des mosquées ». Allaient-ils commettre un attentat ? Non : suite de la même dépêche : « Ces extrémistes revendiquaient le droit d'y prier » (AFP 21/05/2001, 14h50)[425]

Dans la presse américaine, les dérives sont moindres mais, après qu'un terroriste palestinien se soit fait sauter dans une pizzeria du centre de Jérusalem, tuant 15 personnes, l'assassin fut décrit comme « un militant » (*Los Angeles Times, Chicago Tribune*, NBC Nightly News) et comme un "kamikaze" (*New York Times*, *USA Today*). ABC News n'a pas utilisé le mot « terroriste ». En revanche, pas un média n'a manqué de parler d'attaque terroriste à propos des événements du 11 septembre 2001.

Clifford May, du Middle East Information Network, fit remarquer l'absurdité de la novlangue médiatique : « aucun journal n'écrirait "des militants ont frappé le World Trade Center hier" ou n'estimerait que "s'ils se considèrent comme des combattants de la liberté, qui sommes-nous pour juger, nous autres journalistes ?" »

L'idée que le « combattant de la liberté » de l'un est le « terroriste » de l'autre n'est tout simplement pas vraie. On PEUT définir le terrorisme. Voici la définition qu'en donne le FBI : « le terrorisme est l'utilisation illégale de la violence contre des personnes ou des biens dans le but d'exercer l'intimidation ou la coercition contre un gouvernement, une population civile ou une partie de l'un ou de l'autre, dans le cadre de la poursuite d'objectifs politiques ou sociaux. »[426]

Si les médias considéraient les événements à la lumière de cette définition simple, les journalistes n'auraient aucune difficulté à utiliser le mot « terroriste ».

8) Al Jazira, considérée comme la « CNN arabe », fournit-elle au monde arabe une source objective d'information ?

Al-Jazira est une télévision câblée de langue arabe basée au Qatar qui est abondamment regardée dans tout le monde arabe. La chaîne a commencé à émettre en 1996, répondant au souhait de l'émir du Qatar, Sheikh Hamad bin-Khalifa al-Thani et elle a gagné un statut de premier plan pendant l'action

[425] http://www.reinfo-israel.com/documents/showthread.php?s=&threadid=302&highlight=WeillRaynal

[426] *Washington Post*, 13 septembre 2001.

américaine en Afghanistan grâce à ses contacts étroits avec les Talibans et Oussama Ben Laden.
En diffusant des points de vue variés, y compris ceux de l'administration Bush, cette chaîne a d'abord donné l'impression qu'elle était une source d'information objective pour le monde arabe.
En réalité, Al Jazira a derrière elle un long passé d'outil de propagande pour les opinions les plus extrémistes du monde arabe. Un érudit musulman l'a critiquée de monter les masses arabes contre l'Occident et de faire de Ben Laden et de ses affidés des célébrités. « Il y a une différence entre permettre à différentes opinions d'être entendues et ouvrir ses colonnes à des meurtriers armés pour qu'ils y déversent leurs idées », a déclaré le Dr. Abd Al-Hamid Al-Ansari, doyen du Département de Droit et Charia à l'Université du Qatar.[427]

Dans une interview donnée à l'émission « 60 minutes », des questions ont été posées au correspondant de Al Jazira sur sa couverture du sujet « Palestine ». Il appelle systématiquement les Palestiniens qui se font tuer des martyrs. Lorsque l'interviewer, Ed Bradley, lui fit remarquer que les Israéliens emploieraient le terme « terroristes », il répondit « C'est un problème pour les Israéliens. C'est un point de vue ».
Interrogé sur le nom qu'il donnait aux Israéliens tués par des Palestiniens, il répondit : « Nous les appelons comme ça : des Israéliens qui sont tués par des Palestiniens. »
Il est indéniable que la couverture de l'Intifada par Al-Jazira était « à l'origine de manifestations pro-palestiniennes enflammées à travers tout le Moyen-Orient. »[428]

[427] *Al-Raya* (Qatar), 6 janvier 2002.
[428] *60 Minutes*, "Inside Al Jazeera," ("A l'intéreiur de Al-Jazira") 10 octobre 2001.

CHAPITRE 21
LES DROITS DE L'HOMME DANS LES PAYS ARABO-MUSULMANS DU MOYEN ORIENT

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Introduction : les gouvernements des états arabes garantissent-ils les droits élémentaires à leurs ressortissants ?
2. Les droits de l'homme en Arabie Saoudite
3. Les droits de l'homme en Jordanie
4. Les droits de l'homme au Liban
5. Les droits de l'homme en Syrie
6. Les droits de l'homme en Irak
7. Les droits de l'homme en Egypte
8. Les droits de l'homme dans les territoires de l'Autorité Palestinien**ne**

1) Introduction : Les gouvernements des états arabes garantissent-ils les droits élémentaires à leurs ressortissants ?

D'après les rapports annuels compilés par le Département d'Etat américain, la plupart des pays arabes sont dirigés par des régimes dictatoriaux et oppressifs qui interdisent à leurs citoyens les libertés les plus fondamentales comme la liberté d'expression, de parole, de presse…

Dans de nombreux pays arabes, la Charia, ou loi islamique, définit les règles de la conduite traditionnelle en société. Selon cette loi, le rôle de la femme est moins important que celui de l'homme, c'est pourquoi les femmes subissent une discrimination en matière de droits individuels et de liberté.

Daniel Pipes, expert analyste du Moyen-Orient, explique : « L'imaginaire musulman voit la sexualité de la femme comme quelque chose de si puissant qu'elle constitue un véritable danger pour la société. » C'est pourquoi les femmes sans retenue seraient « le défi le plus dangereux auquel seraient confrontés les hommes désireux de suivre les commandements de Dieu. Le désir des femmes

combiné à leur pouvoir de séduction leur donne sur les hommes un pouvoir qui rivalise avec celui de Dieu. »[429]

« Livrés à eux-mêmes », continue Pipes, « les hommes pourraient être victimes des femmes et abandonner Dieu », ce qui conduirait à un désordre civil parmi les croyants. Dans la pensée traditionnelle, remarque Pipes, les femmes représentent une menace à l'intérieur de la société musulmane qui n'a d'égale que celle, posée à l'extérieur, par les infidèles.

Traditionnellement, la femme arabe épouse très jeune un homme choisi par son père. Un homme peut divorcer quand il le souhaite, par simple déclaration orale, même si sa femme s'y oppose.

Bien que l'image d'une femme égale en droit se développe dans quelques états arabes plus laïques, elle reste confinée dans les centres urbains et les classes aisées. La mutilation sexuelle rituelle des femmes est toujours courante dans les régions rurales d'Egypte, de Libye, du Sultanat d'Oman et du Yémen.

De plus, la loi qui restreint les droits de la femme demeure en vigueur dans presque tous les pays arabes. En Syrie, un mari peut empêcher sa femme d'effectuer un voyage à l'étranger. En Egypte, Irak, Libye, Jordanie, au Sultanat d'Oman, au Yémen et au Maroc, les femmes mariées doivent avoir l'autorisation écrite de leur époux pour se rendre à l'étranger et toute raison est valable pour les en empêcher. En Arabie Saoudite, les femmes doivent obtenir l'autorisation écrite de leur plus proche parent masculin pour quitter le pays ou, tout simplement, utiliser les transports en commun à l'intérieur du royaume.

En Arabie Saoudite, devant le tribunal coranique où s'applique la Charia, le témoignage d'un homme vaut celui de deux femmes. Au Koweït, les hommes ont le droit de vote alors que les femmes ne sont toujours pas affranchies. L'Egypte, le Maroc, la Jordanie et l'Arabie Saoudite ont des lois qui stipulent que l'héritage d'une femme doit être moins important que celui de ses frères (en général à peu près la moitié). La loi marocaine excuse le meurtre ou les blessures causées à une épouse qui est prise en flagrant délit d'adultère, alors que les femmes sont condamnées si elles font du mal à leur mari en des circonstances analogues.

Battre sa femme est une coutume banale dans les pays arabes et les femmes battues ou violées ont peu de recours. Le département d'Etat américain dans ses conclusions sur la Jordanie (comme sur la plupart des pays arabes) remarque que

[429] Daniel Pipes, *In the Path of God: Islam and Political Power*, {Sur le chemin de Dieu : l'Islam et le pouvoir politique}(NY: Basic Books, 1983), p. 177.

« le fait de battre sa femme est techniquement un motif de divorce, mais le mari peut arguer que le Coran l'autorise à corriger une femme désobéissante ou irreligieuse en la frappant ».[430]

En Arabie Saoudite, les restrictions contre les femmes comptent parmi les plus extrêmes du monde arabe. Les femmes saoudiennes ne peuvent pas épouser un étranger sans l'autorisation du gouvernement (qui est rarement délivrée) ; il leur est interdit de conduire un véhicule ou une bicyclette ; elles n'ont pas le droit d'utiliser les installations publiques quand des hommes y sont présents, et doivent s'asseoir à l'arrière des bus, séparées des hommes. « Les annonces (islamiques) » de la presse saoudienne recommandent un dressage strict des femmes pour un mariage satisfaisant. En public, les femmes doivent couvrir la totalité de leur corps et de leur visage et celles qui ne le font pas subissent un harcèlement physique de la part des membres de la police religieuse, les Mutaww'in.

L'ONU, les ONG et les associations locales de défense des droits de l'homme font constamment pression sur les régimes des états arabes pour améliorer le respect des droits humains et en particulier ceux des femmes. D'après les chiffres de l'ONU, la proportion de femmes dans les parlements arabes est de 3,4% alors qu'elle est de 11,4% dans le reste du monde. De plus, 55% des femmes arabes sont illettrées. L'assistante du vice secrétaire Général de l'ONU, Angela King, a lancé un appel public aux états arabes pour qu'ils accordent leurs droits aux femmes.[431]

Les régimes arabes ont différentes façons de gérer la pression internationale pour l'amélioration des droits des femmes. Ils apportent parfois de timides améliorations au statut des femmes, ce qui leur évite de mettre en œuvre des méthodes radicales qui pourraient entrer en contradiction avec leur idéologie et qui froisseraient les éléments les plus conservateurs dans leurs pays.

Un cas particulier remarquable : la liberté pour les Palestiniens sous l'Autorité Palestinienne n'inclut pas le droit de vendre des propriétés terriennes à des juifs.
Le 5 mai 1997, le ministre de la justice de l'Autorité Palestinienne, Freih Abu Middein, annonça que la peine de mort punirait quiconque serait convaincu d'avoir cédé « un centimètre carré » de terre à Israël. Plus tard, le même mois, deux agents immobiliers arabes furent tués. L'Autorité Palestinienne nia toute implication dans les assassinats. Un an plus tard, un autre Palestinien soupçonné

[430] Département d'état américain, Rapport sur les droits de l'homme pour 1999.
[431] *Al-Quds Al-Arabi* (Londres), 4 décembre 1999.

de vendre de la terre aux Juifs fut assassiné. L'Autorité Palestinienne a aussi arrêté des agents immobiliers qui étaient soupçonnés de violer la loi jordanienne (en vigueur en Cisjordanie) qui interdit la vente de terres à des étrangers.[432]

2) Les droits de l'homme en Arabie Saoudite

L'Arabie Saoudite est une monarchie dynastique dirigée par le roi Fahd Bin Abd Al-Aziz Al Saud. La constitution du pays est le Coran et la Sunna (tradition) du prophète Mahomet. Le pays est, de ce fait, gouverné par une stricte interprétation de la loi islamique.
Du fait qu'il n'y a aucune institution démocratique, les citoyens n'ont aucun poids dans le gouvernement. La sécurité du pays est assurée à la fois par une force de sécurité séculière et par la Mutawwa, la police religieuse, qui intègre le Comité pour Promouvoir la Vertu et Empêcher le Vice.
Parce que la vision musulmane traditionnelle des droits de l'homme ne correspond pas avec l'idée moderne qu'on peut s'en faire, le gouvernement autorise et la force séculière et la police religieuse, à commettre de graves abus.

Les droits civils

La torture, les coups et d'autres sévices sont régulièrement commis sur les prisonniers, aussi bien par les Mutawwa'in que par les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur. Au moins une personne a été tuée récemment par les Mutawwa'in pour une infraction religieuse très mineure. D'autres exécutions ont sanctionné, en 2000, des crimes allant de « la conduite sexuelle déviante » à la sorcellerie et les condamnés ont été lapidés, décapités ou fusillés, certains prisonniers étant amputés d'un membre ou énucléés (amputés d'un œil). Certains prisonniers restent parfois enfermés des années sans que des charges soient formulées contre eux ou un procès organisé.

La liberté d'opinion et de presse sont très sévèrement limitées en Arabie Saoudite : critiquer l'Islam ou la famille royale est illégal et peut conduire à un emprisonnement prolongé sans procès. La télévision, la radio, internet et la littérature sont lourdement censurés. La liberté d'association et de réunion est aussi limitée, sujette à des réglementations comme la ségrégation entre hommes et femmes.

Situation des femmes

En Arabie Saoudite, les femmes sont victimes d'une discrimination systématique. La violence conjugale et le viol sont des problèmes largement répandus et les

[432] Department.d'état américain: Rapport sur les droits de l'homme dans les Territoires, 1997, 1998.

femmes n'obtiennent aucune réparation pour ces crimes. Les femmes n'ont pas le droit de voyager, d'être admises à l'hôpital ou de conduire une voiture sans l'autorisation de leur mari. Les autobus pratiquent la ségrégation et les femmes doivent monter à l'arrière. Les femmes qui ne portent pas l'abaya (vêtement noir qui couvre l'intégralité du corps) et qui ne couvrent pas totalement leur visage et leurs cheveux sont harcelées par les Mutawwa'in.

Les lois qui désavantagent les femmes comprennent celles qui régissent la propriété privée, le témoignage au tribunal, l'héritage et la garde des enfants en cas de divorce. Représentant 5% des travailleuses, les femmes ne peuvent quasiment trouver d'emploi que dans les tâches les plus humbles. De plus, la mutilation génitale est légale et pratiquée dans certaines régions d'Arabie Saoudite.

Les femmes étrangères doivent également se conformer aux strictes lois saoudiennes et l'armée américaine a dû obliger les femmes de son personnel à porter une tenue spéciale, à voyager sur le siège arrière et à ne sortir de la base qu'accompagnées d'un homme. En 2001, la plus haut gradée des femmes pilotes de l'US Air Force a poursuivi le gouvernement américain aux motifs qu'il pratiquait la discrimination contre les femmes, qu'il violait la liberté religieuse et qu'il les contraignait à obéir à des coutumes exigées par une religion qui n'était pas la leur.[433]

Droit du travail

Il n'existe pas de droit du travail, de syndicat ou de négociation collective en Arabie Saoudite. Alors que le travail forcé est techniquement interdit, les travailleurs étrangers et les domestiques sont souvent contraints de travailler seize heures par jour, sept jours par semaine. Le salaire est souvent retenu pendant des semaines, voire des mois.

Des rapports non confirmés font état de femmes enlevées pour être livrées à la prostitution et d'enfants kidnappés pour être intégrés à des réseaux de mendicité organisée. Officiellement, le trafic des êtres humains est contraire à la loi saoudienne.

Situation des minorités

La liberté religieuse n'existe pas en Arabie Saoudite. Tous les citoyens doivent être musulmans et seul le sunnisme peut être pratiqué ouvertement. Il existe une discrimination officielle contre les musulmans chiites. Les religions autres que

[433] *Washington Post*, 4 décembre 2001.

l'Islam peuvent être tolérées si elles sont pratiquées discrètement, mais en 2000, un certain nombre de chrétiens furent expulsés parce qu'ils pratiquaient « l'apostasie » d'une façon trop publique.

Les travailleurs africains et asiatiques qui vivent en Arabie Saoudite se plaignent chroniquement de discrimination et de difficulté à obtenir gain de cause en cas de litige.

3) Les droits de l'homme en Jordanie

Le royaume hachémite de Jordanie est une monarchie constitutionnelle dirigée par le Roi Abdullah Ben Hussein. Si des élections directes permettent d'élire des représentants au Parlement, le pouvoir est cependant quasiment entièrement aux mains du roi qui peut renvoyer tout élu ou dissoudre la totalité du Parlement à sa convenance. De ce fait, les citoyens jordaniens n'ont pas le pouvoir de choisir leur gouvernement. De nombreuses et graves violations des droits de l'homme se produisent en Jordanie et sont pardonnées par le gouvernement.

Droits civils

Les forces de sécurité jordaniennes utilisent régulièrement la torture, ce qui a entraîné plusieurs morts récemment. D'autres morts ont résulté de l'utilisation de balles réelles pour disperser des manifestations : au moins deux manifestants ont été tués. Des prisonniers sont souvent détenus sans charges prononcées contre eux, il leur est interdit de rencontrer un avocat et ils sont détenus dans des conditions insalubres. Cela s'applique aussi aux journalistes accusés de « diffamation », ce qui consiste à critiquer le roi ou le gouvernement. Les expulsions forcées sont rares en Jordanie et ne sont, en général, utilisées que contre des gens suspectés de terrorisme. Les groupes terroristes sont bien représentés en Jordanie.

Les libertés de réunion, d'association, de presse et de parole sont restreintes par le gouvernement ; les auteurs d'articles critiques ou satiriques à l'encontre du gouvernement sont souvent arrêtés et emprisonnés.

Situation des femmes

Les femmes jordaniennes ont, en droit, un net désavantage. Violer sa femme est légal, la battre est une pratique généralisée et souvent autorisée par la loi et les crimes d'honneur sont à peine sanctionnés. Ces crimes d'honneur sont devenus si courants qu'ils représentent 25% des meurtres commis en Jordanie en 2000.

Financièrement, les femmes sont également désavantagées. Les lois concernant la sécurité sociale, l'héritage, le divorce et la valeur du témoignage devant un tribunal favorisent les hommes. Les femmes gagnent moins que les hommes pour un même emploi et sont sous-représentées dans le monde du travail.

La mutilation génitale féminine, qui fut largement répandue en Jordanie est en nette perte de vitesse. Cependant, certaines tribus maintiennent la tradition. L'abus de petites filles, notamment en matière sexuelle, en revanche, reste une pratique très courante. Si la loi prévoit pour cela des peines sévères, il est rarissime que des enquêtes soient menées.

Droit du travail

Les lois sur le travail sont généralement bonnes, mais il y a des exceptions. Bien que le travail forcé soit illégal en Jordanie, de nombreux domestiques travaillent dans des conditions qui relèvent de l'esclavage. De plus, le travail des enfants est courant, bien que le gouvernement ait pris des mesures pour le faire diminuer.

Situation des minorités

La liberté religieuse est à peu près respectée en Jordanie. Bien que seuls les trois monothéismes (Islam, judaïsme et christianisme) soient officiellement reconnus par le gouvernement, toutes les autres religions peuvent être librement pratiquées et leurs adeptes ont les mêmes droits. A l'exception notable de la religion Baha'ï dont les membres subissent une discrimination officielle systématique.

Après la guerre de 1948, puis après celle de 1967, la Jordanie offrit la citoyenneté aux réfugiés palestiniens qui fuyaient Israël. Cependant, les réfugiés qui sont arrivés depuis n'ont pas été naturalisés et subissent une discrimination.

4) Les droits de l'home au Liban

Depuis la fin de sa seizième guerre civile, en 1991, le Liban est essentiellement contrôlé par la Syrie dont 25 000 hommes sont stationnés en permanence dans le pays. De ce fait, bien que le Liban soit, en théorie, une république parlementaire, ni ses citoyens ni les membres de son gouvernement officiel n'y jouent un rôle véritable, car toutes les décisions politiques sont prises par la Syrie. Ni l'armée ni le gouvernement libanais ne respectent les droits de l'homme et les différentes organisations terroristes qui ont leur quartier général au Liban commettent leur part d'abus de ces droits.

Droits civils

Si les assassinats politiques officiels sont inconnus au Liban, il y a de nombreux cas de disparitions et de morts suspectes de prisonniers politiques en attente de procès. Les arrestations arbitraires sont courantes et il y a des prisonniers qui attendent pendant de très longues périodes un procès ou la notification des charges qui sont retenues contre eux. L'utilisation de la torture est notoirement répandue. Dans les régions du pays qui sont sous le contrôle du Hezbollah, une milice soutenue par la Syrie, seule la loi islamique est appliquée. Dans les camps de réfugiés palestiniens indépendants du sud du pays, il n'y a pas de système légal défini. Dans ces deux zones, les violations des droits de l'homme abondent.

Les libertés d'opinion et de presse sont garanties par la loi et majoritairement respectées, mais les cas de censure sont courants. Le droit de réunion, garanti par la loi est restreint par le gouvernement. En août 2001, une manifestation non violente rassemblant essentiellement des étudiants chrétiens se tint pour protester contre le rôle de la Syrie au Liban. Les manifestants furent sévèrement battus par les forces de sécurité. Quelques jours plus tôt, d'autres activistes anti-syriens avaient été arrêtés.[434]

Les Libanais ont beaucoup souffert des groupes terroristes rivaux qui opèrent à partir de leur pays. Ces groupes s'en prennent à des cibles choisies dans le pays ou attaquent Israël à partir du Sud Liban, ce qui fait endurer à la population les conséquences des représailles. Cependant, les attaques contre Israël par le Hezbollah ou d'autres groupes soutenus par la Syrie ont notablement diminué depuis le retrait unilatéral d'Israël du sud Liban en mai 2000.

En août 2001, les forces de sécurité libanaises ont arrêté un journaliste chrétien lors d'une descente contre des dissidents anti-Syriens. La semaine précédente, environ 200 personnes appartenant à des groupes d'opposition dirigés par des chrétiens et qui militent contre le contrôle du Liban par la Syrie, avaient été arrêtés.[435]

Situation des femmes

La violence conjugale et les viols représentent des problèmes sociaux significatifs et touchent de larges segments de la population. Les crimes d'honneur sont illégaux, mais quand ils se produisent, les coupables ne reçoivent que des peines légères.

---

[434] *Jerusalem Report*, 25 mars 2002.
[435] CNN, 16 août 2001.

Alors que, théoriquement, les femmes peuvent exercer la profession de leur choix, il y a une pression sociale très forte qui empêche la majorité d'entre elles de le faire. De nombreuses autres lois libanaises s'appuient sur la loi islamique et sont discriminatoires à l'encontre des femmes et des enfants.

Droit du travail

Le travail forcé n'est pas interdit et de nombreux domestiques étrangers, des femmes et des enfants sont forcés de travailler contre leur volonté. La loi libanaise autorise d'autres abus contre les enfants : les abus sexuels, les kidnappings et même la vente d'enfants à des agences d'adoption sont relativement courants et laissent le gouvernement indifférent.

Situation des minorités

La liberté de religion est généralement respectée, bien que le système ait engendré certaines discriminations : ainsi, certains postes dans l'administration ne peuvent être tenus que par certains musulmans. Les réfugiés palestiniens qui vivent au Liban n'ont aucun droit et ne peuvent pas devenir citoyens de l'état.

5) Les droits de l'homme en Syrie

En théorie, la Syrie est une démocratie parlementaire dans laquelle les officiels sont nommés lors d'élections directes. En pratique, le président Bashar el_Assad détient quasiment le pouvoir absolu. Quand son père est mort, en 1999, Bashar était le seul candidat à sa succession et pour lui permettre d'être élu, l'âge minimal pour être éligible fut abaissé de 40 à 34 ans, l'âge de Bashar à l'époque. Du fait d'une loi martiale d'urgence en vigueur depuis 1963, des services de sécurité et des milices, tous très puissants, opèrent de façon indépendante les uns des autres, sans entrave de la part du gouvernement. Les droits de l'homme sont réduits de façon significative par le gouvernement et les services de sécurité commettent de nombreux abus.

Droits civils

A cause du pouvoir des services de sécurité, les droits civils des citoyens syriens ne sont pas respectés. Les arrestations arbitraires, les tortures et les disparitions de prisonniers se produisent régulièrement. Des prisonniers politiques syriens, libanais et jordaniens ont été détenus au secret par le gouvernement pendant de longues périodes, de même que des soldats israéliens capturés par la Syrie et par le Hezbollah, l'organisation terroriste qu'elle

soutient au Liban. On est toujours sans nouvelles de prisonniers qui ont été capturés il y a vingt ans.

Les libertés d'opinion et de presse sont garanties par la loi mais sévèrement restreintes. Toute publication d'une « fausse information » qui s'opposerait aux « objectifs de la révolution » est passible de lourdes peines de prison. Toutes les entreprises de médias sont détenues et dirigées par le gouvernement.

La liberté d'association est sévèrement restreinte par le gouvernement et la liberté de réunion n'existe pas du tout.

Situation des femmes

La violence conjugale existe en Syrie, mais on a peu d'information quant à son étendue. Le viol conjugal n'est pas interdit et des crimes d'honneur se produisent. Légalement, de nombreuses lois financières, comme celles sur l'héritage et la sécurité sociale, désavantagent les femmes, et le châtiment pour l'adultère féminin est deux fois plus sévère que celui qui sanctionne l'équivalent masculin. Il est interdit aux femmes de se rendre à l'étranger sans l'autorisation de leur mari. Les femmes travaillent dans tous les domaines, mais elles sont partout sous représentées.

Droit du travail

Le travail des enfants est courant, malgré les lois qui l'interdisent. De plus, les droits de créer des syndicats et de se livrer à des négociations collectives sont restreints.

Situation des minorités

La liberté de religion est généralement respectée, à deux exceptions près : les juifs qui sont systématiquement exclus de tout poste dans l'administration et les groupes islamistes extrémistes qui sont souvent l'objet d'attaques discriminatoires en raison de l'opposition au gouvernement de nombreux groupes islamistes terroristes.

Les Kurdes sont systématiquement opprimés par la Syrie : ils ne peuvent pas acquérir la citoyenneté, ils ont peu de droits et l'enseignement de leur langue et de leur culture est proscrit par le gouvernement.

6) Les droits de l'homme en Irak

La constitution irakienne garantit le pouvoir au parti arabe socialiste Baas qui est entièrement aux mains de Saddam Hussein et de sa famille. Saddam Hussein prétend tenir sa légitimité d'un « référendum » qui lui a valu 99,96% des voix en 1995 et qui a été « confirmé » par le référendum du 15 octobre 2002, où, seul candidat à sa propre succession pour un septennat, il a, recueilli carrément 100% des suffrages (avec 0% d'abstention !!).
Ces élections se passent sans enveloppe pour y mettre les bulletins ni candidats d'opposition et de nombreux citoyens font part de leur crainte des représailles s'ils ne votaient pas « comme il faut ». Le rapport sur les droits de l'homme en Irak montre que ces craintes sont justifiées, le gouvernement irakien commettant de nombreuses violations des droits de l'homme, par le biais, notamment, des différentes milices qui opèrent sur le territoire. Ces milices sont des instruments fort utiles pour maintenir une atmosphère de peur et de répression.

Droits civils

La tactique de la police gouvernementale est l'une des pires au monde. Quotidiennement, des citoyens sont arrêtés et exécutés pour des crimes qui vont de transfuge à critique du gouvernement, en passant par prostitution. De plus, les criminels sur qui pèsent des charges moins graves sont régulièrement tués en masse au cours d'actions de « nettoyage des prisons », un système qui permet de réduire la population carcérale.
Les personnages politiques ou religieux qui apparaissent comme une menace aux yeux de Saddam ou de ses acolytes sont tués sans sommation et sans que l'on les ait accusé d'un crime spécifique. Ceux qui sont accusés de crimes spécifiques n'ont jamais un procès équitable car toute décision du tribunal est soumise à la décision du président. Il arrive aussi que les procès n'aient jamais lieu. La torture est systématique dans les prisons irakiennes dont les conditions sont insalubres et arriérées.

Si le gouvernement respecte officiellement les libertés d'opinion, de presse, de réunion et d'association, dans la réalité, ces droits sont considérablement restreints. Le gouvernement possède tous les journaux du pays, et les utilise comme outils de propagande. Toute déclaration critique à l'égard du gouvernement est sévèrement punie et les citoyens qui se rassemblent pacifiquement sont réprimés et parfois attaqués par les milices gouvernementales.

L'Irak a été souvent accusé de graves crimes de guerre. Les atrocités commises pendant la guerre contre l'Iran (1980-1988) et pendant la guerre du Golfe en 1991 se reproduisent encore contre l'armée Kurde qui contrôle le Nord du pays

et que l'armée irakienne combat en prenant régulièrement pour cible des civils ou en minant les champs dans des zones peuplées de civils. Les inspecteurs qui contrôlaient les usines d'armes conventionnelles et chimiques de l'Irak furent expulsés en 1997 et les seuls résultats tangibles auxquels ils étaient parvenus n'avaient été obtenus en bravant les interdictions du Président de la Mission, le suédois Hans Blix. Celui-ci insistait sur la stricte observance des autorisations et interdictions de Saddam Hussein, et sur le strict respect de chacune de ses exigences (lieux et horaires de visites, accompagnement par des guides appointés, restriction des visites aux endroits autorisés, et prise en compte des déclarations irakiennes comme des vérités révélées…) Curieusement, Hans Blix a été nommé Président de la seconde mission de contrôle des armes qui a commencé son travail en Irak en novembre 2002 sur demande expresse de la France et de la Russie, malgré les mises en garde de ses anciens collaborateurs dénonçant son incompétence et son incurie et malgré (ou grâce ?) aux réticences des Etats-Unis. Une fois nommé, Hans Blix a récusé un certain nombre de spécialistes pointus en armement au motif que leur nomination « aurait vexé Saddam Huseein ».

Situation des femmes

La violence conjugale existe en Irak, mais il n'y a aucune statistique qui permette de savoir dans quelle mesure. Les « crimes d'honneur » sont légaux et ceux comme la prostitution sont souvent punis de décapitation. Des lois ont été mises en place pour garantir l'égalité des femmes au travail, mais il est difficile de déterminer si elles ont permis d'avancer dans ce sens.

Droit du travail

Les travailleurs n'ont pratiquement aucun droit en Irak. Les syndicats sont interdits et si le travail forcé est théoriquement illégal, démissionner de son emploi peut entraîner une peine de prison. Le travail des enfants n'est pas rare, malgré une réglementation gouvernementale qui le sanctionne.

Situation des minorités

La liberté religieuse est théoriquement la loi, mais le gouvernement ne la respecte pas. Bien que la majorité de la population soit constituée de musulmans chiites, c'est la minorité sunnite qui contrôle le parti Baas. Ainsi les dirigeants chiites et laïques sont souvent assassinés ou réprimés. La petite communauté chrétienne a, elle aussi, été victimes de sévices.

Les Kurdes qui contrôlent le Nord de l'Irak ont été sévèrement réprimés. Il leur est interdit de vivre en Irak même et ceux du Nord ont subi de la part de

l'armée irakienne des atrocités comme les exécutions sommaires et l'aspersion de centres urbains avec des armes chimiques.

7) Les droits de l'homme en Egypte

Si l'on en croit sa constitution, l'Egypte est une social démocratie dans laquelle l'Islam est religion d'état. Le Président et son Parti National Démocrate contrôlent cependant la scène politique à un point tel que les citoyens n'ont pas les moyens de changer de gouvernement. Le gouvernement utilise la loi d'urgence qui est en vigueur depuis 1981 pour circonvenir les droits élémentaires garantis aux citoyens par la loi.

Droits civils

Les libertés d'opinion et de la presse garanties par la Constitution sont souvent supprimées en pratique. Le gouvernement possède et contrôle les trois principaux quotidiens et il détient le monopole de l'impression et de la distribution de la presse. De ce fait, les journaux critiquent rarement le gouvernement et la production de journaux des partis d'opposition est limitée. Les ecclésiastiques et les fonctionnaires qui critiquent le gouvernement sont souvent poursuivis pour calomnie, diffamation et « propagation de fausses informations sur l'Egypte » et emprisonnés. Les libertés de réunion et d'association sont sévèrement restreintes.

La torture, physique ou psychologique, qui est officiellement illégale, est pourtant courante et il a été rapporté qu'au moins huit prisonniers étaient morts des suites des tortures qui leur avaient été infligées en 2000. Les conditions d'incarcération sont sordides. La police égyptienne procède régulièrement à des arrestations arbitraires, détenant souvent des prisonniers sans charges, sans procès, sans avocat.

Situation des femmes

La violence conjugale est un grave problème social en Egypte : un rapport conclut qu'une femme mariée sur trois est battue par son mari. De plus, le viol conjugal est légal. On voit encore des mutilations génitales féminines et une majorité de femmes subit cette opération. Dans le monde du travail, la loi garantit un salaire égal aux hommes et aux femmes, mais il y a des pressions sociales si fortes que peu de femmes sont salariées. De nombreuses lois, et particulièrement celles qui concernent l'héritage, sont favorables aux hommes et les hommes qui tuent des femmes au cours de « crimes d'honneur » encourent des peines nettement plus légères que les femmes qui tuent un homme dans les même circonstances.

Droit du travail

Les lois sur le travail en Egypte ne garantissent pas la protection des syndiqués. La grève est interdite et passible de peine de prison. De nombreuses lois dans le domaine du travail ne sont pas appliquées, notamment celles sur le salaire minimum et sur le temps de travail maximum. Si le travail des enfants a longtemps été un problème en Egypte, il y a eu une amélioration sensible ces derniers temps.

Situation des minorités

L'Egypte garantit la liberté religieuse et les minorités juive et chrétienne y sont relativement bien traitées. Toutefois, les Coptes (chrétiens d'Egypte) qui représentaient plus de la moitié, mais aussi l'élite de la population, au début du siècle ne sont plus que 10% et n'ont plus accès aux postes dirigeants. Cette minorité chrétienne rapporte des discriminations, des mauvais traitements et des conversions forcées à l'Islam. Les adeptes de l'église Bah'ai, quant à eux, sont strictement interdits de résidence et de culte en Egypte.

AUTORITÉ PALESTINIENNE

Le rapport sur les droits de l'homme sous l'Autorité Palestinienne n'était déjà pas brillant, mais il a empiré depuis la mise en route de l'Intifada El-Aqsa. Des membres des services de sécurité palestiniens et des miliciens des Tanzim du mouvement Fatah d'Arafat ont participé à des violentes attaques contre des civils et des soldats israéliens. Parce que les terroristes palestiniens lancent souvent leurs attaques depuis des endroits proches d'habitations civiles, les habitants de ces endroits peuvent se retrouver dans la ligne de tirs des représailles israéliennes. Les Palestiniens ont également été mis en danger par le fait que les forces de sécurité palestinienne n'empêchaient pas les Palestiniens armés d'ouvrir le feu sur des Israéliens dans des endroits très fréquentés par des passants.

Droits civils

Les forces de sécurité de l'Autorité Palestinienne (AP) procèdent à des arrestations et à des détentions arbitraires et les détentions prolongées sont nombreuses. Le manque de procédé légal est un autre problème. Les tribunaux n'assurent pas des procès rapides et équitables. L'exécutif de l'AP et les services de sécurité ignorent souvent les décisions de justice et ne les appliquent pas.

L'AP n'interdit pas légalement l'utilisation de la torture ou de la force contre les détenus et les forces de sécurité de l'AP ont été accusées d'être responsables de tortures et d'abus généralisés sur les détenus palestiniens. Les officiers de la sécurité de l'AP torturent et violentent les prisonniers en les menaçant, en les battant, en les attachant dans des positions douloureuses, en les obligeant à rester debout pendant des heures, en les privant de nourriture et de sommeil, en les brûlant avec des cigarettes ou d'autres objets. Des organisations internationales de protection des droits de l'homme ont enquêté sur de très nombreuses manifestations d'arbitraire et abus commis par l'AP. Ces organisations déclarent que l'utilisation de la torture est largement répandue et n'est pas réduite aux personnes qui sont détenues pour des motifs de sécurité.

Les forces de sécurité de l'AP empiètent sur la vie privée des citoyens et restreignent la liberté d'opinion et de presse en fermant des médias, en interdisant des publications ou des émissions et en harcelant, voire emprisonnant régulièrement des journalistes. Ainsi, après le lynchage de deux réservistes israéliens au poste de police de Ramallah, le 12 octobre 2000, la police palestinienne confisqua les films de plusieurs cameramen qui avaient assisté à la scène. Le 4 octobre, un journaliste étranger avait filmé des hommes de la sécurité palestinienne en train de distribuer des cocktails Molotov à des enfants. Les forces de sécurité arrêtèrent le journaliste et son équipe, ils les gardèrent en détention plusieurs heures et détruisirent le film. Le harcèlement pratiqué par l'AP contribue à installer l'autocensure chez de nombreux commentateurs, reporters et critiques palestiniens.

L'AP a mis des limites aux libertés de réunion et d'association. En février 2000, la police de l'AP annonça une interdiction des rassemblements publics non autorisés, mais cette action fut invalidée par le Haut Comité Palestinien deux mois plus tard.
NB : J'ai supprimé la partie qui traitait des violences contre les Israéliens parce que, en ajoutant ce paragraphe spécifique, on décrédibilise le reste du message : il vaut mieux garder la même structure pour tous les pays !

Plusieurs officiels palestiniens ont fait des déclarations publiques qui justifiaient les attaques palestiniennes contre des civils israéliens et l'AP n'a jamais arrêté qui que ce soit après ces tueries. De plus, les dirigeants des Tanzim incitent publiquement les Palestiniens à continuer absolument la violence.

Situation des femmes

Les abus conjugaux, les abus sexuels et les « crimes d'honneur » existent, mais la pression sociale empêche que la plupart des incidents soient rendus publics et la

majorité des cas est réglée au sein de la famille concernée, habituellement par les hommes de la famille.

Les femmes palestiniennes subissent différentes formes de préjudices sociaux et de répression au sein de leur propre société. Du fait des mariages précoces, nombre de filles ne vont pas jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire. Les restrictions culturelles empêchent parfois les filles d'aller au lycée ou à l'université. S'il y a un mouvement féministe actif en Cisjordanie, ce n'est que récemment que l'attention a été détournée du seul nationalisme vers des questions qui concernent spécialement les femmes, comme la violence conjugale, l'accès égal à l'éducation et au travail, et les lois sur le mariage et l'héritage. Les femmes qui se marient avec un homme d'une autre religion, particulièrement les chrétiennes qui épousent des musulmans, sont souvent désavouées par leurs familles et parfois harcelées et menacées de mort par les membres de leur communauté. Les fonctionnaires locaux essaient parfois de les convaincre de quitter leur communauté pour se protéger.

Un nombre croissant de palestiniennes travaillent à l'extérieur de leur foyer, où elles rencontrent souvent la discrimination. Il n'y a aucune loi qui protège les droits de la femme sur son lieu de travail. Les femmes sont sous représentées dans la plupart des aspects de la vie professionnelle.

Les lois qui régissent le statut de la personne chez les Palestiniens sont basées sur la loi religieuse, selon laquelle les femmes héritent d'une part moins importante que les hommes de la famille. La loi sur le mariage autorise les hommes à prendre plusieurs épouses, bien que peu le fassent. Les femmes sont autorisées à faire des stipulations dans le contrat de mariage pour être protégées en cas de divorce et de garde d'enfants. Cependant, le nombre de femmes qui profite de cette partie de la loi est estimé à environ 1%, ce qui laisse l'immense majorité d'entre elles désavantagées en cas de divorce ou de désaccord sur la garde des enfants. Sur ces deux sujets, les tribunaux religieux privilégient le mari.

Droit du travail

Il n'existe pas de salaire minimum à Gaza et en Cisjordanie et aucune loi qui protège les droits des travailleurs en grève. En pratique, ils ont peu ou pas de protection contre l'employeur en matière salariale. Depuis plusieurs mois, les professeurs de Cisjordanie sont en grève. Le 5 mai, les fonctionnaires de l'AP arrêtèrent l'un des meneurs de la grève et fermèrent la station de radio qui avait diffusé une interview dans laquelle ce leader accusait l'AP d'inefficacité.

Les professeurs arrêtèrent la grève le 17 mai, bien qu'aucune de leurs demandes n'ait abouti.

Le travail des enfants est un problème.

Situation des minorités

Si aucune loi ne protège la liberté religieuse, l'AP la respecte cependant généralement. Les années passées, il y a eu des plaintes de convertis de l'Islam au christianisme pour discrimination sociale et harcèlement par des membres de l'AP, mais celle-ci ne promeut aucune discrimination ou harcèlement systématique contre les chrétiens.

CHAPITRE 22
LES DROITS DE L'HOMME EN ISRAËL ET DANS LES TERRITOIRES

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE

1. Existe-t-il, en Israël, une discrimination légale entre les citoyens en fonction de leur religion ?
2. Les Arabes israéliens ont-ils le droit d'acheter des terres ?
3. Y a-t-il des atteintes aux droits de l'homme sur les Arabes détenus dans les prisons israéliennes ?
4. Quelles sont les limites de la détention administrative en Israël, et cette procédure ne permet-elle pas aux Israéliens de procéder à des arrestations et à des détentions arbitraires ?
5. Quelle est l'attitude d'Israël en matière de droits politiques pour les résidents de Cisjordanie et de la Bande de Gaza ?
6. Quelle est la politique d'Israël en matière d'eau et défavorise-t-elle les Arabes des Territoires ?
7. Israël viole-t-il la 4ème Convention de Genève, notamment dans le cas des expulsions ?
8. Peut-on comparer, comme cela a été fait à Durban, Israël à l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, et les pays d'Afrique noire qui ont rompu leurs relations avec Israël l'ont-ils fait pour cette raison ?
9. Dans de nombreux milieux, et notamment dans certaines banlieues françaises, on entend dire qu'Israël poursuit une politique de génocide contre le peuple palestinien comparable à celle que les nazis faisaient subir aux Juifs. Qu'en est-il ?

1) Existe-t-il, en Israël, une discrimination légale entre les citoyens en fonction de leur religion ?

Israël est l'une des sociétés les plus ouvertes du monde. Sur une population de 6,3 millions d'âmes, environ 1,1 million d'habitants, soit 18%, ne sont pas juifs : 945 000 sont musulmans, 130 000 chrétiens et 100 000 Druzes.[436]

Les Arabes israéliens ont le droit de vote exactement comme tous les autres citoyens. C'est d'ailleurs un des rares endroits du Moyen-Orient où les femmes

[436] Bureau central israélien des statistiques

arabes peuvent voter, et le premier pays où elles ont obtenu ce droit. Les Arabes ont actuellement 10 sièges sur 120 à la Knesset (Parlement). Des Arabes israéliens ont également occupé des postes élevés dans l'administration, comme celui de Consul Général d'Israël à Atlanta. C'est le gouvernement d'Ariel Sharon qui a, pour la première fois, intégré un ministre arabe : Salah Tarif, un Druze, ministre sans portefeuille. L'Arabe, comme l'Hébreu, est langue officielle en Israël. Plus de 300 000 enfants arabes vont en classe dans les écoles israéliennes. Au moment de la création d'Israël, il y avait une seule école secondaire arabe en Israël. Aujourd'hui, il y en a des centaines.[437]

La seule distinction légale qui soit faite entre citoyens israéliens juifs et arabes est que ces derniers ne sont pas obligés de faire leur service militaire. Cette mesure est destinée à éviter aux citoyens arabes le dilemme d'avoir à prendre les armes contre leurs frères. Cependant, des Bédouins servent dans les régiments de parachutistes et d'autres Arabes font leur service militaire, à leur demande. Si le service militaire est obligatoire pour les Druzes et les Circassiens, c'est à leur demande.

Des différences économiques et sociales entre juifs et arabes israéliens découlent de cette différence au niveau du service militaire. Les vétérans ont droit à de nombreux avantages qui sont refusés aux autres. De plus, l'armée a une fonction non négligeable de socialisation.

D'un autre côté, les Arabes peuvent postuler à des emplois que les juifs ne peuvent pas occuper pendant leur service militaire. De plus, les industries comme celle du bâtiment ou du transport routier emploient maintenant majoritairement des Arabes israéliens.

Bien qu'il soit arrivé que des Arabes israéliens soient impliqués dans des attentats terroristes, ils se conduisent généralement en citoyens respectueux des lois. Pendant les guerres de 1967, 1973 et 1982, aucun d'entre eux n'a trahi ou saboté. Quelques fois, à l'inverse, des Arabes se sont portés volontaires pour occuper des postes laissés libres par des réservistes juifs. C'est pendant l'explosion de violence qui a commencé en septembre 2000 que les Arabes israéliens se sont, pour la première fois engagés dans des manifestations violentes.

Concernant le monde du travail, la loi israélienne interdit toute discrimination en matière d'emploi. D'après l'enquête du Département d'Etat américain, tous les travailleurs israéliens « peuvent librement créer des organisations syndicales ou

[437] Bureau central israélien des statistiques

adhérer à celles qui existent. » La plupart des syndicats sont membres de la Histadrout (une sorte de maxi CGT) ou de la Histadrout Haovdim Haléoumit (Fédération nationale des travailleurs, moins importante que la Histadrout). Les deux fédérations syndicales sont totalement indépendantes du gouvernement et accueillent les salariés, quelle que soit leur origine ethnique ou leur confession religieuse.

Lorsqu'on voit les graves problèmes d'intégration de la population « beur » en France, alors que notre pays a quitté ses colonies depuis plus de 40 ans (la Tunisie en 1957 et l'Algérie en 1962), lorsqu'on sait que les Etats-Unis, 225 ans après leur indépendance et 40 ans après l'établissement des droits civiques, n'ont toujours pas résolu le problème de la discrimination, on ne peut s'étonner qu'Israël n'ait pas non plus entièrement solutionné tous ses problèmes sociaux en 54 ans d'existence…

2) Les arabes israéliens ont-ils le droit d'acheter des terres ?

Au début du siècle, le Fonds National Juif fut créé par le Congrès Juif Mondial pour acheter de la terre en Palestine afin que les juifs s'y installent, notamment après que la Société des Nations ait décidé « un peuplement dense de ce territoire par des populations juives »[438]. Ces terres, et celles qui furent achetées par l'Etat d'Israël après son indépendance, furent placées sous la responsabilité du gouvernement. Sur la surface totale d'Israël, 92% appartiennent à l'état et sont gérés par l'Autorité de Gestion du Territoire. Ils ne sont pas à vendre, pour qui que ce soit, juif ou arabe. Les 8% restants sont des propriétés privées. L'Autorité Religieuse Musulmane (le Wakf), par exemple, possède des terres qui sont strictement réservées aux Arabes musulmans. Les terres appartenant au gouvernement israélien peuvent être louées par n'importe qui, quels que soit son origine, sa religion ou son sexe. Tous les citoyens israéliens arabes peuvent louer des terres au gouvernement.

3) Y a-t-il des atteintes aux droits de l'homme sur les Arabes détenus dans les prisons israéliennes ?

La prison n'est pas un endroit agréable et les nombreuses révoltes dans les prisons françaises où les détenus manifestent contre leurs conditions de détention en témoignent. Les prisons israéliennes sont pourtant celles au monde

[438] la clause du Mandat confié à la Grande Bretagne (Article 6) stipulait que « l'Administration de la Palestine…encouragerait, en coopération avec l'Agence Juive …l'établissement de Juifs dans le pays, y compris sur des terres appartenant à l'Etat et sur des terres en friche qui n'avaient pas été acquises comme biens publics. »

qui sont le plus étroitement surveillées. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement israélien a autorisé les représentants de la Croix Rouge Internationale et d'autres ONG à les inspecter régulièrement.

La loi israélienne interdit les arrestations arbitraires. Les personnes mises en examen sont considérées comme innocentes tant que leur culpabilité n'a pas été prouvée et elles bénéficient des dispositions de l'Habeas corpus et d'autres protections procédurales. Il n'y a pas de prisonniers politiques en Israël où la justice est indépendante du gouvernement.

Certains prisonniers, particulièrement des Arabes suspectés d'actions terroristes, ont été interrogés au moyen de méthodes brutales qui ont été jugées excessives. La Cour Suprême israélienne a publié, en 1999, un document définissant des limites et interdisant l'utilisation de pratiques abusives comme le fait de secouer violemment un prisonnier, de le menotter dans une position inconfortable, de le priver de sommeil ou de le laisser exposé au soleil de façon prolongée.

La peine de mort n'a été appliquée qu'une seule fois en Israël pour Adolf Eichmann, un homme dont la responsabilité dans la « solution finale » était très lourde. Pour cette occasion, elle avait été rétablie car la peine de mort n'existe pas en Israël. Aucun Arabe n'a donc jamais été condamné à mort, même après les attentats terroristes les plus meurtriers.

4) Quelles sont les limites de la détention administrative en Israël, et cette procédure ne permet-elle pas aux Israéliens de procéder à des arrestations et à des détentions arbitraires ?

Israël a hérité de certaines lois adoptées par les Britanniques et a continué de les utiliser. C'est le cas de la détention administrative qui est autorisée dans certains cas où la sécurité est en jeu. Le détenu peut être représenté par un avocat et exercer un recours devant la Cour Suprême israélienne.

C'est à l'accusation que revient la charge de justifier la nécessité du huis clos. Souvent, l'administration craint que la présentation des preuves en public ne compromette ses sources de renseignements sur les actions terroristes programmées et ne mette en danger la vie des informateurs qui les ont fournis.

La politique d'Israël est de n'utiliser la détention administrative que contre les délinquants les plus violents. La procédure peut être amendée par la Cour Suprême. C'est l'inverse qui se passe dans la majorité du monde arabe, où la

détention administrative n'est pas nécessaire puisque les autorités arrêtent fréquemment des gens et les jettent en prison sans procès. Aucun avocat, aucune ONG, aucun média indépendant n'a alors les moyens de protester. Même aux Etats-Unis où la pratique de la liberté sous caution est généralisée, des gens peuvent être maintenus en prison pendant de longues périodes en attendant leur procès.

« On ne juge pas une démocratie à la façon dont ses soldats réagissent à chaud car ce sont des jeunes gens et des jeunes femmes soumis à des provocations intenses. On juge une démocratie sur la façon dont ses tribunaux réagissent dans l'enceinte dépassionnée des cours de justice. Et la Cour Suprême israélienne a été magnifique à cet égard. Pour la première fois dans l'histoire du Moyen Orient, il y a une justice indépendante qui se donne pour mission d'écouter les plaintes des Arabes. Et cette instance est la Cour Suprême d'Israël. » (Alan Dershowitz)[439]

5) Quelle est l'attitude d'Israël en matière de droits politiques pour les résidents de Cisjordanie et de la Bande de Gaza ?

C'est en menant une guerre défensive contre les armées arabes qu'Israël a pris le contrôle de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza. Devant faire face à une insurrection violente, Israël a dû restreindre certaines activités des Palestiniens. Israël ne peut pas garantir aux Palestiniens tous les droits que les Français prennent pour acquis : nous ne sommes pas en guerre, alors que les Arabes maintiennent un état de belligérance avec Israël et multiplient les actes terroristes contre lui.
Il n'est que de se rappeler l'atmosphère qui régnait en France pendant la Guerre d'Algérie pour se faire une idée, quoique atténuée par le fait que les rares attentats en métropole ne visaient pas des civils et a fortiori des enfants, de la tension à laquelle sont soumises les autorités israéliennes.

Malgré les contraintes liées aux exigences de la sécurité, des efforts ont été faits dès le début pour laisser aux Palestiniens autant de liberté que possible. Après la Guerre des Six Jours, la direction pro-jordanienne traditionnelle a continué d'occuper de nombreux postes dans l'administration et elle était payée par la Jordanie. Il y a eu des élections municipales en 1972 et 1976, où, pour la première fois, les femmes et les non propriétaires terriens étaient autorisés à voter.

[439] Discours à la conférence politique de l'AIPAC, 23 mai 1989.

Les élections de 1976 ont porté au pouvoir des maires arabes qui représentaient les différentes factions de l'OLP. Muhammad Milhem à Halhoul, Fahd Kawasmeh à Hebron et Bassam Shaka à Naplouse étaient affiliés au Fatah. Karim Khalaf, à Ramallah, représentait le Front Populaire de Libération de la Palestine et Ibrahim Tawil, à El-Bireh était associé au Front Démocratique de Libération de la Palestine.[440]

En 1978, ces maires et d'autres radicaux formèrent le Comité National de Direction qui s'opposait vigoureusement à toute entente avec Israël, essayant de pousser à une allégeance massive à l'OLP en Cisjordanie et incitant au rejet du traité de paix entre Israël et l'Egypte. A cause de ces activités destructrices, plusieurs autres maires furent démis de leurs fonctions au début des années 1980 et Milhem et Kawasmeh furent expulsés. Ils furent autorisés à revenir le temps de faire appel de l'ordre d'expulsion devant la Cour Suprême, mais celle-ci le confirma.

Deux semaines après son expulsion, Milhem déclara : « Il n'y a pas de place pour l'existence des sionistes dans une situation de paix. Ils ne peuvent exister que dans une situation de tension et de guerre, et c'est aussi valable pour leurs partis politiques. (Ils ne sont) ni des faucons ni des colombes, ce sont seulement des porcs. »[441]

Kawasmeh fut nommé au Comité exécutif de l'OLP en 1984. Plus tard, la même année, il fut assassiné à Amman par des radicaux palestiniens.

Dans le cadre des négociations de Camp David, Israël a proposé un plan d'autonomie qui garantissait aux Palestiniens un contrôle plus étendu sur leurs affaires. Les Palestiniens rejetèrent l'option de l'autonomie, tablant sur la création d'un état palestinien.

Pendant le reste de la décennie, cependant, Israël essaya de faire passer de plus en plus de responsabilités tenues par l'armée à des administrations civiles ou aux Palestiniens. Les tentatives pour transférer plus de responsabilités aux Palestiniens furent sapées par l'Intifada. Pendant le soulèvement, les Arabes palestiniens qui souhaitaient coopérer avec Israël furent attaqués et on les fit taire par l'intimidation ou par le meurtre. Les officiels israéliens cherchèrent à maintenir le dialogue avec beaucoup de Palestiniens, mais ceux dont l'identité était découverte devenaient la cible d'actes de violence de la part de l'AP.

---

[440] *Newsview*, 23 mars 1982.
[441] *El-Wahda*, (Abou Dhabi).

Au cours de négociations secrètes à Oslo, en 1993, les négociateurs israéliens et palestiniens se mirent d'accord sur un plan qui accordait à ces derniers un gouvernement restreint. Les négociations ultérieures ont entraîné le retrait d'Israël de pratiquement toute la Cisjordanie et la Bande de Gaza et une augmentation du contrôle des Palestiniens sur leurs propres affaires. Ce qui est prévu est qu'un accord final se concrétise par la création d'un état palestinien sur la quasi totalité des zones qui ont été contrôlées par Israël.

6) Quelle est la politique d'Israël en matière d'eau et défavorise-t-elle les Arabes des Territoires ?

Dans les années qui ont immédiatement suivi la guerre de 1967, l'approvisionnement en eau en Cisjordanie s'est considérablement amélioré. Le système d'adduction d'eau de la région de Hebron, au sud, a été étendu. Des nouveaux puits ont été creusés près de Jénine, Tulkarem et Naplouse. Plus de 60 villes de Cisjordanie furent dotées de nouveaux systèmes d'approvisionnement en eau ou virent leurs anciens systèmes réhabilités par l'administration israélienne des Territoires.

A la fin des années 1970 et au début des années 1980, cependant, le Moyen Orient souffrit d'une des pires sécheresses de son histoire. Le niveau du Jourdain et du Lac de Tibériade (mer de Galilée) descendirent à des paliers inquiétants. La situation a continué à se détériorer au début de la décennie suivante et continue d'être un problème au début du troisième millénaire.

Dans de telles conditions, le gouvernement israélien restreignit la création de nouveaux puits en Cisjordanie. Il n'avait pas beaucoup de choix car Israël et la Cisjordanie partagent le même approvisionnement en eau potable et l'épuisement des ressources en eau douce pouvait risquer de provoquer des infiltrations d'eau salée.

Les fermiers arabes de Cisjordanie s'approvisionnent à environ cent sources et trois cents puits, dont beaucoup ont été creusés il y a des décennies et sont maintenant surexploités. Des restrictions de la surexploitation de puits peu profonds ont été introduites pour éviter des infiltrations ou l'épuisement de l'eau saline. Quelques puits furent creusés pour que les villages juifs puissent accéder à des nappes phréatiques vierges. Ces réservoirs d'eau ne puisent jamais dans des sources arabes moins profondes.

Fin 1991, une conférence fut programmée en Turquie pour discuter des problèmes d'eau de la région. La réunion fut torpillée par la Syrie. Les Syriens,

les Jordaniens et les Palestiniens boycottèrent les conversations multilatérales de Moscou en janvier 1992, qui incluaient un groupe de travail sur les questions de l'eau.

A la suite des Accords d'Oslo, les Palestiniens montrèrent plus d'intérêt pour une coopération sur la question de l'eau. A la réunion du groupe de travail multilatéral d'Oman, en avril 1994, la proposition israélienne de réhabiliter et d'optimiser les systèmes d'adduction d'eau des communautés de tailles moyennes (en Cisjordanie, à Gaza, en Israël et ailleurs dans la région) fut adoptée. A peu près à la même époque, une Commission Palestinienne de l'eau fut créée et demanda la rédaction dune Déclaration de Principes israélo-palestinienne.

En novembre 1994, le groupe de travail se réunit en Grèce et les Israéliens, les Jordaniens et les Palestiniens se mirent d'accord pour commencer des discussions sur les principes d'une coopération sur les questions liées à l'eau. Des progrès furent faits sur plusieurs sujets au cours des réunions de 1995 à Amman et de 1996 en Tunisie. Le groupe de travail ne s'est pas réuni depuis.

Israël n'a pas diminué l'allocation en eau de l'Autorité Palestinienne et prévoit d'étudier la possibilité de l'augmenter, en dépit des baisses en Israël même et des dispositions du traité de paix avec la Jordanie qui exigent d'Israël la fourniture d'une énorme quantité d'eau supplémentaire.

Contrairement aux affirmations palestiniennes, Israël n'a même pas décidé de la quantité d'eau qui serait fournie aux Territoires. Cette quantité a été décidée en commun par les deux parties lors des négociations en présence des Américains. Par accord mutuel des deux parties, cette quantité a été augmentée par rapport à celle qui était fournie avant l'Accord Intérimaire. C'est selon le même processus que la décision a été prise d'augmenter graduellement cette quantité pendant toute la durée de l'Accord intérimaire.

Les négociations ont également défini le nombre de puits qu'Israël devait creuser et le nombre de ceux qui devaient être creusés par l'Autorité Palestineienne et par les organisations internationales. La coopération dans les domaines de la voirie et de l'environnement fut également définie. Il fut décidé ultérieurement que la juridiction concernant l'eau serait transférée aux Palestiniens dans le cadre du transfert des pouvoirs civils et que la situation de l'eau serait supervisée conjointement par les deux équipes.

Israël a rempli l'intégralité de ses obligations pendant l'Accord Intérimaire. Le quota d'eau défini et même plus, est fourni. La juridiction sur l'eau a été

transférée totalement et dans les temps et Israël a approuvé le creusement de puits supplémentaires. Israël et l'AP patrouillent ensemble pour résoudre les cas de vol d'eau ainsi que d'autres problèmes liés à cette question.

7) Israël viole-t-il la 4ème Convention de Genève, notamment dans le cas des expulsions ?

Le but de la Convention de Genève, approuvée en 1949, était d'empêcher que ne se reproduise la politique nazie de déportation en masse de civils innocents dans des camps de travail ou de concentration. Israël ne fait, bien évidemment, rien de tout cela. Il lui arrive d'expulser des individus qui utilisent la violence contre les juifs mais aussi contre les Arabes.

La Convention de Genève autorise une puissance occupante à « réaliser l'évacuation totale ou partielle d'une région donnée si la sécurité de la population ou des raisons militaires impératives l'exigent. » La Cour Suprême israélienne a interprété cette disposition dans un sens qui autorise Israël à expulser les instigateurs de la violence si c'est nécessaire pour maintenir l'ordre ou pour protéger la population contre de futurs attentats. Tous les expulsés ont la possibilité de faire appel de l'arrêté d'expulsion devant les tribunaux israéliens, même si la majorité des Palestiniens n'utilise pas ce recours.

L'ONU montre sur ce sujet une partialité qui est conforme à la proportionnalité des états arabes qui y votent. Ainsi Israël a-t-il été condamné par le Conseil de Sécurité à la suite de l'expulsion de quatre activistes du Hamas des Territoires en décembre 1990. Ces expulsions ont été menées plusieurs jours après les sauvages assassinats de trois civils israéliens dans une usine de Jaffa par une escouade du Hamas. Jérusalem avait découvert que les responsables de cet attentat étaient les quatre terroristes qu'il expulsait.

La résolution de l'ONU ne mentionnait pas les efforts d'incitation à la violence du Hamas, mais elle appelait les signataires de la Convention à s'assurer de l'obéissance d'Israël. C'était le premier cas suffisamment grave pour qu'une telle mesure soit prise, les violations majeures des droits de l'homme telles que le règne de la terreur d'Idi Amin Dada en Ouganda, les atrocités commises en Afghanistan sous occupation soviétique ou sous le règne des Talibans, le rapt du Liban par la Syrie ou la déportation hors du Koweït de dizaines de milliers de Palestiniens n'ayant pas été jugées suffisantes…

8) Peut-on comparer, comme cela a été fait à Durban, Israël à l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid, et les pays d'Afrique noire qui ont rompu leurs relations avec Israël l'ont-ils fait pour cette raison ?

Bien avant l'indépendance de l'état d'Israël, les dirigeants juifs recherchaient activement à éviter la situation qui existait en Afrique du Sud. C'est ce qu'expliquait, en 1934, David Ben Gourion au nationaliste palestinien Musa Alami, lorsqu'il lui disait : « nous ne voulons pas créer une situation qui ressemble à celle de l'Afrique du Sud où les Blancs sont ceux qui possèdent et qui dirigent et les noirs ceux qui travaillent. Si nous ne sommes pas capables d'accomplir toutes les tâches, faciles ou difficiles, banales ou spécialisées, si nous nous contentons de devenir des seigneurs, alors ce ne sera pas notre foyer national. »[442]

Aujourd'hui, au sein d'Israël, les juifs sont en majorité, mais la minorité arabe est constituée de citoyens à part entière, qui ont le droit de vote et des représentants au gouvernement. Pendant l'apartheid, les Sud africains noirs n'avaient pas le droit de vote et ils n'étaient pas citoyens du pays dont ils constituaient l'immense majorité de la population.

La situation des Palestiniens dans les Territoires (qui ont été conquis par Israël lors d'une guerre défensive déclenchée par ses voisins) est différente. Les exigences de sécurité du pays, et les violentes insurrections qui ont eu lieu dans les Territoires ont obligé Israël à imposer des restrictions aux résidents arabes de Cisjordanie et de la Bande de Gaza, restrictions qui ne s'imposent pas dans les régions qui faisaient partie du pays avant 1967. Les Palestiniens des Territoires refusent l'existence de l'Etat d'Israël, alors que les noirs d'Afrique du Sud ne cherchaient pas la destruction du pays mais celle du régime de l'apartheid.

Si Israël donnait la nationalité pleine et entière aux Palestiniens, cela voudrait dire que les Territoires ont été annexés. Aucun gouvernement d'Israël n'a voulu franchir ce pas. Au contraire, Israël a accepté, à la suite de négociations, de transférer aux Palestiniens une portion croissante d'autorité sur leurs propres affaires. Il est vraisemblable qu'un Accord final permettra à la plupart des Palestiniens de devenir citoyens de leur propre état.

En attendant, les Palestiniens des Territoires peuvent venir travailler en Israël où leurs salaires et avantages sociaux sont les mêmes que ceux de leurs homologues israéliens. Ils peuvent aller à l'école et à l'université. Rien de tout cela n'était permis aux noirs sud africains.

---

[442] Shabtai Teveth, *Ben-Gurion and the Palestinian Arabs: From Peace to War,{Ben Gourion et les Arabes palestiniens, de la paix à la guerre},* (London: Oxford University Press, 1985), p. 140.

« Il y a toujours une question qui s'élève au-dessus du désastre des nations et qui demeure non résolue à ce jour, dont la tragédie profonde ne peut être appréhendée que par les juifs. C'est la question africaine. Rappelez-vous seulement tous ces épisodes terribles de la traite des esclaves, d'êtres humains qui, simplement parce qu'ils étaient noirs, étaient volés comme du bétail, emprisonnés, capturés et vendus. Leurs enfants grandissaient dans des pays inconnus où ils étaient l'objet du mépris et de l'hostilité parce qu leur couleur était différente. Je n'ai pas honte de dire, même si cela me rend ridicule aux yeux de certains, que lorsque j'aurai assisté à la rédemption de mon peuple, le peuple juif, j'espère assister à la rédemption des Africains. » (Théodore Herzl[443])

Les pays d'Afrique noire n'ont pas rompu leurs relations avec Israël pour quelque raison liée au racisme que ce soit mais la plupart d'entre eux ont desserré leurs liens avec l'état juif en 1973 sous la pression des pays arabes producteurs de pétrole.
Des relations diplomatiques intégrales ne continuèrent qu'avec le Malawi, le Lesotho et le Swaziland alors que certains autres pays maintenaient leurs liens au travers des intérêts israéliens représentés dans d'autres ambassades. Tous les liens commerciaux ne furent pas rompus et de nombreux étudiants africains noirs continuent leurs études en Israël pendant que de nombreux experts israéliens continuent leur activité en Afrique.

Israël a une longue histoire d'amitié avec les pays d'Afrique noire. De 1957 à 1973, Israël a éduqué des milliers d'Africains dans tous les domaines, notamment l'agriculture, la santé et l'économie. Des milliers d'Africains venaient faire leurs études en Israël et des milliers de professeurs israéliens venaient enseigner en Afrique.[444]

Golda Meir, architecte de la politique africaine d'Israël, croyait que les leçons apprises par les Israéliens pouvaient servir aux Africains qui, particulièrement dans les années 1950, étaient engagés dans le même processus de construction d'une nation.
« Comme eux », disait-elle, « nous nous sommes débarrassé des règles étrangères. Comme eux, nous avons dû apprendre par nous-mêmes comment reconquérir la terre, comment améliorer le rendement de nos semences,

[443] Golda Meir, *Ma vie*, (Robert Laffont, Paris 1975).
[444] Moshe Decter, *To Serve. To Teach. To Leave. The Study of Israel's Development Assistance Program in Black Africa*, *{Servir, enseigner, partir. Etude du programme de développement israélien pour l'Afrique noire}* (NY: American Jewish Congress, 1977), pp. 7-8.

comment irriguer, comment élever de la volaille, comment vivre ensemble et comment nous défendre. » Israël pouvait fournir un meilleur modèle pour les états nouvellement indépendants d'Afrique, pensait Golda Meir, parce que les Israéliens « avaient été forcés de trouver des solutions à des tas de problèmes que les grands états riches et puissants n'ont jamais rencontrés. »[445]

Une fois que le pouvoir coercitif des états pétroliers arabes a commencé à s'éroder, les pays africains ont commencé à ré-établir leurs relations avec Israël et à chercher à mettre en œuvre de nouveaux projets de coopération. La tendance s'accentua avec le déroulement des négociations de paix entre Israël et ses voisins arabes. Aujourd'hui, 40 pays africains ont des liens diplomatiques avec Israël et des visites réciproques de Présidents ou de ministres se déroulent régulièrement. En mai 1994, le Président israélien Ezer Weizman assista à l'intronisation de Nelson Mandela comme premier Président noir d'Afrique du Sud.

9) Dans de nombreux milieux, et notamment dans certaines banlieues françaises, on entend dire qu'Israël poursuit une politique de génocide contre le peuple palestinien comparable à celle que les nazis faisaient subir aux Juifs. Qu'en est-il ?

L'objectif des nazis était l'extermination de tous les juifs d'Europe quel que soit leur âge, leur sexe et leurs opinions politiques. Les Arabes qui vivent en Israël comme citoyens libres et égaux dans ce pays sont plus d'un million, soit 18% de la population totale. Quant aux Palestiniens qui vivent dans les Territoires, plus de 98% d'entre eux dépendent de l'administration de l'Autorité Palestinienne. Si Israël prend parfois des mesures sévères contre les Palestiniens des Territoires, pour protéger ses propres citoyens (juifs et musulmans) du terrorisme des groupes islamistes et des brigades des martyres d'Al Aqsa qui dépendent du Fatah, il n'a cependant aucune politique de persécution, d'élimination ou d'expulsion de l'ensemble des Palestiniens.

[445] Meir, p. 306.

CHAPITRE 23
LA SITUATION DES JUIFS DANS LES PAYS ARABO-MUSULMANS

Traduction et adaptation française Liliane MESSIKA

SOMMAIRE DU CHAPITRE :

1. Etant eux-mêmes des sémites, les Arabes peuvent-ils être taxés d'antisémitisme ?
2. Les pays arabes modernes qui sont antisionistes sont-ils également antisémites ?
3. Historiquement, comment ont été traités les juifs qui vivaient dans des pays musulmans ?
4. Que signifie le statut de dhimmi, appliqué par les musulmans aux « peuples du Livre », les juifs et les chrétiens ?
5. Les écoles coraniques se conforment-elles, dans les pays occidentaux, à la neutralité et à la laïcité vis-à-vis du judaïsme et des autres religions ?
6. La situation aujourd'hui.

1) Etant eux-mêmes des sémites, les Arabes peuvent-ils être taxés d'antisémitisme ?

Le terme « antisémite » fut inauguré en 1879 en Allemagne par Wilhem Marrih pour parler des manifestations anti-juives de l'époque et pour donner à la haine des juifs un nom qui sonne plus scientifique.[446] Antisémitisme signifie tout simplement haine du peuple juif. Les dictionnaires définissent le terme comme : « doctrine ou attitude de ceux qui sont hostiles aux juifs et tendent à faire prendre contre eux des mesures d'exception »[447] ou « racisme dirigé contre les juifs »[448], ce qui conduit à la définition du racisme, à savoir ; « théorie de la hiérarchie des races qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement et à son droit de dominer les autres. »[449]

Prétendre que les Arabes, parce que sémites, ne peuvent pas être antisémites est une distorsion sémantique qui veut ignorer a réalité de la discrimination arabe et son hostilité vis-à-vis des juifs. Les Arabes, comme tous les autres peuples, peuvent parfaitement être antisémites.
Les nombreuses rééditions des « Protocoles des Sages de Sion », un faux de l'époque tsariste figure depuis des années parmi les 6 succès littéraires les

[446] 1Vamberto Morais, *A Short History of Anti-Semitism*, (NY: W.W Norton and Co., 1976), p. 11; Bernard Lewis, *Sémites et anti-sémites*, (Presses Pocket, Paris., 1991).
[447] Nouveau Larousse en deux volumes, édition 1969
[448] Petit Robert, Paris, 1999
[449] Ibid

mieux vendus de Cisjordanie. L'adaptation télévisée égyptienne, diffusée chaque soir du ramadan 2002, sous le titre « le cavalier sans monture », a eu, grâce à la diffusion par satellite, un succès planétaire. En France, c'était le canal 168 de NC Numéricable, chaîne égyptienne ESCI , qui projetait le feuilleton en décembre 2002.
Si cette phrase de Abd Al-Rahman Sami Ismat : « Le peuple juif et le sionisme ressemblent à un arbre maléfique (…) dont les feuilles sont les juifs. Tous sans exception, jeunes et vieux, hommes et femmes, sont autant de feuilles et d'épines distillant un poison violent et mortel »[450], date de1950, les prêches prononcés de nos jours dans les mosquées d'Arabie Saoudite, et qui sont publiées sur le site d'Al-Minbar (www.alminbar.net) pour l'édification des futurs imams du monde entier, font régulièrement référence aux juifs comme « les descendants des porcs et des singes ».
Et c'est en décembre 2002 que le site internet du Hamas (http://www.palestina-info-melayu.net) publiait une affiche prônant le meurtre des Juifs pour la seule raison de leur judéité, dans le cadre de la guerre sainte [Jihad] contre eux. On y voyait un vautour picorant la tête ouverte du Premier ministre israélien, Ariel Sharon sous la légende : "nous ferons des crânes des fils de Sion [les Juifs] un pont vers le Paradis". Signé : les "Brigades Azz a Din al Qassam ».

« Prétendre (…) que le mouvement palestinien, pacifique et démocratique dans l'âme, est contraint aux attentats suicides par la brutalité de l'occupant, c'est délivrer un brevet de légitime défense aux combattants de la guerre sainte qui affirment que 'tout juif est une cible et doit être tuée'. » (Alain FINKIELKRAUT)[451]

2) Les pays arabes modernes qui sont antisionistes sont-ils également antisémites ?

Les dirigeants arabes ne cessent de déclarer très officiellement leur animosité contre les juifs et le judaïsme. Le 23 novembre 1937, déjà, le roi Ibn Saoud d'Arabie Saoudite déclarait au colonel britannique R.R.P. Dickson : « notre haine des juifs date de leur condamnation par Dieu à cause de leur rejet de Isa (Jésus) et des persécutions qu'ils lui ont fait subir, et donc du rejet ultérieur de son Prophète élu. » Il ajoutait que « pour un musulman, tuer un juif ou être tué par un juif assure une entrée immédiate au Paradis et une place aux côtés de Dieu Tout Puissant. »[452]

[450] Abd Al-Rahman Sami Ismat « Al Sahyunniyya wa'l Masuniyya », Alexandrie, 1950, cité par Bernard Lewis in *Sémites et anti-sémites*, op.cit.
[451] Alain Finkielkraut, « L'imparfait du présent », Gallimard, Paris 2002.
[452] Document officiel britannique, Foreign Office Dossier N°. 371/20822 E 7201/22/31; Elie Kedourie, *Islam in the Modern World*, (*L'Islam dans le monde moderne*, London: Mansell, 1980), pp. 69-72.

Quand Hitler introduisit les lois raciales de Nuremberg, en 1935, il reçut des télégrammes de félicitations de tous les coins du monde arabe.[453] Plus tard, pendant la guerre, l'un de ses plus ardents supporters fut le mufti de Jérusalem.

Les juifs n'ont jamais été autorisés à vivre en Jordanie. La loi n°6, qui régissait la Cisjordanie sous occupation jordanienne stipulait : « tout homme peut être jordanien s'il n'est pas juif. »[454]

Les pays arabes veillent à ce qu'on enseigne la haine des juifs aux enfants dès leur plus jeune âge. Le ministre de l'éducation national syrien écrivait en 1968 : « la haine que nous inculquons dans l'esprit de nos enfants dès la naissance est sacrée. »[455]

Après la Guerre des Six-Jours, les Israéliens découvrirent des manuels scolaires qui avaient servi à l'éducation des enfants arabes de Cisjordanie. Ils débordaient de représentations racistes et haineuses des juifs :

- « Les juifs sont dispersés aux quatre coins de la terre où ils vivent en exil, méprisés, parce qu'ils sont, par nature, vils et avides ; ce sont des ennemis de l'humanité, et c'est leur nature qui les a poussés à essayer de voler un pays pour y dissimuler leur disgrâce. »[456]
- Analysez les phrases suivantes : « Le marchand lui-même voyagea jusqu'au continent africain »
- et : « Nous expulserons tous les juifs des pays arabes[457] »
- « Les juifs d'aujourd'hui sont les descendants des juifs qui ont fait du mal au Prophète Mohammed. Ils l'ont trahi, ils ont rompu le traité qu'ils avaient passé avec lui et se sont joints à ses ennemis pour le combattre. »[458]
- Les juifs d'Europe furent persécutés et méprisés à cause de leur corruption, de leur méchanceté intrinsèque et de leur traîtrise.[459]

En 1977, un manuel de pédagogie destiné aux enseignants du primaire en Cisjordanie apprenait aux professeurs à « implanter dans l'âme de leurs jeunes élèves la loi islamique qui veut que si l'ennemi occupe ne serait-ce qu'un centimètre carré de terre d'Islam, le Djihad (la guerre sainte) devient une

---

[453] Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*, (*Une histoire d'Israël, des débuts du sionisme à nos jours,* NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 196.
[454] Loi jordanienne sur la nationalité, Official Gazette, No. 1171, Article de loi 3(3) No. 6, 1954, (16 février 1954), p. 105.
[455] Tiré d'une lettre à M. René Mheu, Directeur Général de l'UNESCO, et reproduite dans *Al-Thawra*, 3 mai 1968.
[456] *Le livre des lois religieuses)* Ministère syrien de l'Education nationale, 1963-1964, p. 138.
[457] *Syntaxe et orthographe élémentaires,* Ministère syrien de l'Education nationale, 1963.
[458] *Enseignement religieux*, Ministère égyptien de l'Education nationale, 1966.
[459] *Histoire du monde moderne*, Ministère jordanien de l'Education nationale, 1966, p. 150.

obligation pour tous les musulmans. » Il y est également raconté que les juifs ont comploté pour tuer Mohammed alors qu'il était enfant. Un autre manuel scolaire jordanien de 1982, portant sur les études sociales, écrit que les juifs ont ordonné le massacre de Sabra et Chatila pendant la guerre du Liban, mais ne mentionne même pas les chrétiens libanais qui en ont été les auteurs.[460]

« Nous avons trouvé des livres avec des passages d'un antisémitisme si virulent que s'ils avaient été publiés en Europe, leurs éditeurs seraient poursuivis pour incitation à la haine » (François Zimeray, député européen lors d'un discours au Parlement Européen le 15 octobre 2001.)

D'après une étude effectuée sur les manuels scolaires syriens, « le système éducatif syrien étend la haine d'Israël et du sionisme à tous les juifs. Cet antisémitisme évoque les vieux stéréotypes islamiques pour décrire la nature traître et interchangeable des juifs. Sa conclusion inévitable est que tous les juifs doivent être annihilés »[461] Pour citer un exemple, un livre de classe de première enseigne que les juifs haïssent les musulmans et que la jalousie est le fondement de leur hostilité envers eux :

- Les juifs ne reculent devant aucun effort pour nous tromper, renier notre Prophète, inciter à la haine contre nous et détourner les saintes écritures.
- Les juifs coopèrent avec les polythéistes et les infidèles contre les musulmans parce qu'ils savent que l'Islam révèle leur conduite fourbe et leurs caractéristiques abjectes.[462]

Une traduction en arabe de *Mein Kampf* (d'Adolf Hitler) a été diffusée à Jérusalem Est et dans les territoires contrôlés par l'Autorité Palestinienne et est devenu un best seller.[463]

A l'occasion, l'antisémitisme arabe fait surface à l'ONU. En mars 1991, par exemple, un délégué syrien à la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies lut une déclaration recommandant aux membres de la Commission de lire un livre de grande valeur intitulé « les matzot de Sion » et écrit par le ministre syrien de la défense, Mustafa Tlas. Ce livre reprend les accusations de meurtre rituel portées contre les juifs dans « la calomnie du sang de Damas » de 1840, dont le nom se réfère au mythe que les juifs assassinent les enfants chrétiens

---

[460] David K. Shipler, *Arab and Jew*, (*Arabes et juifs*,NY: Times Books, 1986), pp. 167, 170, 203.
[461] Meyrav Wurmser, *The Schools of Ba'athism: A Study of Syrian Schoolbooks*, (*Les écoles du Ba'atisme – une étude des livres scolaires syriens*, Washington, D.C.: Middle East Media and Research Institute (MEMRI), 2000), p. xiii.
[462] Wurmser, p. 51.
[463] Middle East Media and Research Institute (MEMRI).(Institut de recherche sur les médias du Moyen Orient.)

pour utiliser leur sang dans la confection rituelle du pain azyme qu'ils mangent à la Pâque juive).[464]

Le roi Fayçal d'Arabie Saoudite proféra une énormité du même calibre dans une interview en 1972 : « Israël a des intentions mauvaises depuis les temps les plus anciens. Son objectif est la destruction de toutes les autres religions. … Ils considèrent les autres religions comme inférieures à la leur. Et dans le domaine de la vengeance, il y a un certain jour de l'année où ils mélangent le sang de non juifs à leur pain avant de le manger. Il se trouve que j'étais à Paris, il y a deux ans, quand la police a découvert cinq enfants assassinés. Leur sang avait été vidé et il s'avéra que des juifs les avaient tués pour prendre leur sang et le mélanger avec le pain qu'ils mangent ce jour-là. Cela vous montre l'étendue de leur haine et de leur cruauté vis-à-vis des non juifs. »[465]

Le 11 novembre 1999, pendant une visite à Gaza en compagnie de la première dame des Etats-Unis, Hilary Clinton, Suha Arafat, la femme du Président de l'Autorité Palestinienne déclara : « Notre peuple a été soumis à l'utilisation quotidienne et intensive de gaz empoisonnés par l'armée israélienne, ce qui a induit une augmentation des cancers parmi les femmes et les enfants. » Des calomnies identiques furent proférées par d'autres officiels palestiniens.[466]

La presse arabo-musulmane, qui est presque exclusivement contrôlée par les gouvernements des pays du Moyen-Orient, publie régulièrement des articles et des dessins humoristiques antisémites. Il est très commun de trouver aujourd'hui des publications antisémites en Egypte. Ainsi le journal gouvernemental Al-Ahram a-t-il publié un article fournissant le contexte « historique » de la tradition de la « calomnie du sang », tout en accusant Israël d'utiliser le sang des enfants palestiniens pour fabriquer les matzot jusqu'à aujourd'hui.[467]
Des articles antisémites apparaissent régulièrement dans la presse jordanienne et syrienne. Nombre d'entre eux se fondent sur le déni de l'Holocauste, sur son « exploitation » par le sionisme et comparent le sionisme et Israël au nazisme.

En novembre 2001, un sketch satirique diffusé sur la deuxième chaîne de télévision la plus populaire du monde arabe montrait un personnage représentant Ariel Sharon en train de boire le sang d'un enfant arabe sous le regard d'un juif orthodoxe grotesque. La télévision d'Abou Dhabi a également diffusé un sketch

[464] Jewish Telegraphic Agency, 4 mars 1991.
[465] *Al-Mussawa*r, 4 août 1972.
[466] Middle East Media and Research Institute (MEMRI)).(Institut de recherche sur les médias du Moyen Orient.),
[467] *Al-Ahram* 28 octobre 2000.

dans lequel Dracula apparaît pour boire une gorgée du sang de Sharon, mais il meurt parce que le sang de celui-ci est pollué.[468]

Les médias de l'Autorité Palestinienne eux aussi diffusent un matériel violemment antisémite. Un sermon du vendredi dans la mosquée Zayed bin Sultan Aal Nahyan de Gaza qui appelait au meurtre des juifs et des Américains fut diffusé en direct sur la télévision officielle palestinienne.
« N'ayez aucune pitié pour les juifs, où qu'ils soient, dans quelque pays que ce soit. Combattez-les, où que vous soyez. Où que vous les rencontriez, tuez-les. Où que vous soyez, tuez ces juifs et ces Américains qui sont comme eux et qui les soutiennent contre les Arabes et les musulmans parce qu'ils ont établi Israël ici, en plein cœur du monde arabe, en Palestine. »[469]

Même les mots croisés sont une occasion de délégitimer Israël et d'attaquer les juifs, donnant des définitions du trait distinctif des juifs qui doivent permettre de découvrir le mot « traîtrise ».[470]

3) Historiquement, comment ont été traités les juifs qui vivaient dans des pays musulmans ?

Si les communautés juives vivant, au Moyen Age, dans les pays musulmans ont été, en gros, mieux traitées que celles qui vivaient en terre chrétienne en Europe, les juifs n'étaient pas, pour autant, exempts de persécutions et d'humiliations parmi les Arabes. Comme l'écrit l'historien et islamologue Bernard Lewis, « l'âge d'or de l'égalité des droits était un mythe et le fait d'y croire était le résultat, plus que la cause, de la sympathie des juifs pour l'Islam.[471]

Mahomet, le fondateur de l'Islam, partit de la Mecque pour Médine en 622 après J-C pour attirer des adeptes vers sa nouvelle foi. Quand les juifs de Médine refusèrent de se convertir à la nouvelle religion et rejetèrent son prophète, deux des principales tribus juives furent chassées. En 627, les adeptes de Mahomet en tuèrent entre 600 et 900 hommes et se partagèrent les femmes et les enfants survivants.[472]..

L'attitude des musulmans vis-à-vis des juifs est définie dans plusieurs sourates du Coran. « Ils (les enfants d'Israël) furent condamnés à l'humiliation et à la misère. Ils ont appelé la colère de Dieu sur eux parce qu'ils ont refusé de voir les

[468] *Jerusalem Post* 19 novembre 2001.
[469] 14 octobre 2000
[470] Palestinian Media Watch, http://www.pmw.org/ 15 mars 2000.
[471] Bernard Lewis, "The Pro-Islamic Jews," *Judaism*, (Automne 1968), p. 401.
[472] Bat Ye'or,*The Dhimmi*, (NJ: Fairleigh Dickinson University Press, 1985), pp. 43-44.

signes de Dieu, parce qu'ils ont tué son prophète injustement et parce qu'ils ont désobéi et transgressé » (Sourate 2 :61). D'après le Coran, les juifs essaient d'apporter la corruption (5 :64), ont toujours été désobéissants (5 :78), et ont toujours été des ennemis d'Allah, du Prophète et des anges (2 :97-98).

Les juifs sont généralement considérés avec mépris par leurs voisins musulmans. La coexistence pacifique entre les deux groupes ne pouvait se faire qu'au prix de la subordination et de l'humiliation des juifs. Au neuvième siècle, le calife de Bagdad, Al-Muttawakkil dessina un insigne jaune que devaient porter les juifs, créant ainsi un précédent qui serait suivi plus tard par l'Allemagne nazie.[473]

A différentes époques, les juifs des pays musulmans ont vécu dans une paix relative et se sont développés culturellement et économiquement. Leur position n'était cependant jamais sûre et les changements dans le climat politique ou social entraînaient souvent des persécutions, des violences et des morts.

Quand les juifs étaient perçus comme ayant acquis une position trop confortable dans la société musulmane, l'antisémitisme réapparaissait, souvent avec des résultats dévastateurs. Le 30 décembre 1066, Joseph Ha-Naguid, le vizir juif de Grenade, fut crucifié par une foule arabe qui entreprit de raser le quartier juif de la ville et de massacrer ses 5000 habitants. L'émeute fut initiée par des prêcheurs musulmans qui refusaient ce qu'ils considéraient comme un pouvoir politique juif officieux.

De même à Fez, au Maroc, en 1465, des foules arabes massacrèrent des milliers de juifs, ne laissant que 11 survivants, après qu'un assistant juif du vizir ait traité une femme musulmane « de façon offensante ». Les tueries déclenchèrent une vague de massacres similaires à travers tout le Maroc.[474]

D'autres massacres de juifs e produisirent dans les pays arabes : au Maroc, au VIIIème siècle, où des communautés entières furent effacées de la carte par le dirigeant musulman Idris 1er ; en Afrique du Nord au XIIèmpe siècle où les Almohades convertirent de force ou décimèrent plusieurs communautés ; en Libye, en 1785, quand Ali Burzi Pacha assassina des centaines de juifs ; à Alger

[473] Bat Ye'or, pp. 185-86, 191, 194.
[474] Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands*, (*Les juifs des pays arabes*, PA: The Jewish Publication Society of America, 1979), p. 84; Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (*Le cas des juifs dans les pays arabes, un sujet négligé,* Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), pp. 26-27; Bat Ye'or, p. 72; Bernard Lewis, *Juifs en terre d'Islam*, (Calmann-Lévy, 1986) p. 158.

où les juifs furent massacrés en 1805, 1815 et 1830 ; et à Marrakech, au Maroc, où plus de 300 juifs furent tués entre 1864 et 1880.[475]

Des décrets ordonnant la destruction de synagogues furent pris en Egypte et en Syrie (1014, 1293-94, 301-1302), en Irak (854-859, 1344) et au Yémen (1676). Les juifs furent obligés de se convertir à l'Islam sous peine de mort au Yémen (1165 et 1678), au Maroc (1275, 1465 et 1790-92) et à Bagdad (1333 et 1344).[476]

La situation des juifs en pays arabes atteignit son point le plus bas au XIXème siècle. Les juifs de la plupart des pays d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Egypte, Libye, Maroc) étaient contraints de vivre dans des ghettos. Au Maroc, où se trouvait la plus importante diaspora juive d'Islam, les juifs ne devaient circuler hors du ghetto que pieds nus ou les pieds chaussés de paille. Même les enfants musulmans participaient aux persécutions des juifs, leur jetant des pierres ou les harcelant de différentes façons. La fréquence des violences anti-juives augmenta et de nombreux juifs furent exécutés au motif d'apostasie. Les accusations de meurtres rituels contre les juifs devinrent des habitudes dans l'Empire Ottoman.[477]

Comme l'écrit l'orientaliste G.E. von Grunebaum, « Il ne serait pas difficile de rassembler les noms d'un grand nombre de juifs sujets ou citoyens de terre d'Islam ayant atteint des hautes positions, une grande influence financière ou une reconnaissance intellectuelle significative, et la même chose pourrait être faite avec des chrétiens. Mais il ne serait pas non plus difficile de compiler une longue liste de persécutions, de confiscations arbitraires, de conversions forcées ou de pogroms.[478]

Le danger pour les juifs devint encore plus grave lorsque l'affrontement gagna les Nations Unies : le délégué syrien, Faris El-Khouri, prévint que « à moins que le problème de la Palestine ne soit réglé, nous aurons des difficultés à protéger et garantir la vie des juifs dans le monde arabe. »[479]

Plus d'un millier de juifs furent tués dans des émeutes anti-juives dans les années 1940 en Irak, en Libye, en Egypte, en Syrie et au Yémen.[480]. Cela participa à déclencher un exode de masse de juifs des pays arabes.

---

[475] Stillman, pp. 59, 284.
[476] Roumani, pp. 26-27.
[477] G.E. Von Grunebaum, "Eastern Jewry Under Islam," *Viator*, (1971), p. 369.
[478] Ibid
[479] *New York Times*, 19 février 1947.
[480] Bat Ye'or, p. 61.

4) Que signifie le statut de dhimmi, appliqué par les musulmans aux « peuples du Livre », les juifs et les chrétiens ?

Le concept traditionnel de la dhimma (écrit sur la protection) a été étendu par les conquérants musulmans aux chrétiens et aux juifs en échange de leur subordination aux musulmans. Cependant, comme l'a fait remarquer Jacques Ellul, « on doit se demander 'protection contre quoi ?' Quand cet 'étranger' vit dans un pays musulman, la réponse ne peut être que contre les musulmans eux-mêmes. »[481]

Les gens soumis à la loi islamique ont habituellement le choix entre la mort ou la conversion, mais les juifs et les chrétiens, qui ont adhéré aux Ecritures, étaient tolérés comme « dhimmis » (personne protégées) pour pratiquer leur foi. Cette « protection » avait peu d'effet pour s'assurer que les juifs et les chrétiens étaient bien traités par les musulmans. A l'inverse, un aspect essentiel de la dhimma était que, étant un infidèle, le dhimmi devait ouvertement montrer la supériorité des vrais croyants, les musulmans.

Dans les premières années de la conquête islamique, le « tribut » (jizyia) payé sous forme d'impôt annuel représentait la subordination du dhimmi.[482]

Plus tard, le statut inférieur des juifs et des chrétiens fut renforcé à travers une série de réglementations qui gouvernaient la conduite du dhimmi. Les dhimmis ne pouvaient pas, sous peine de mort, critiquer ou ridiculiser le Coran, l'Islam ou Mahomet, faire œuvre de prosélytisme parmi les musulmans ou toucher une femme musulmane (bien que les musulmans, eux, soient autorisés à prendre pour épouse une non musulmane).

Les dhimmis étaient exclus de l'administration et de l'armée et le port des armes leur était interdit. Comme de posséder des chevaux ou des chameaux, de construire des synagogues ou des églises plus grandes que les mosquées, de construire des maisons plus hautes que celles des musulmans et de boire en public. Ils étaient obligés de porter des vêtements distinctifs et n'étaient pas autorisés à prier ou à se lamenter à haute voix car cela pouvait offenser les musulmans. Les dhimmis devaient montrer en public une ostensible déférence vis-à-vis des musulmans, leur laissant toujours libre le milieu de la route. Un dhimmi n'avait pas le droit de témoigner contre un musulman devant un tribunal et son serment n'était pas accepté dans un tribunal islamique. Pour se défendre,

[481] Bat Yeor, p. 30
[482] Louis Gardet, *La Cite Musulmane: Vie sociale et politique*, (Paris: Etudes musulmanes,1954), p. 348.

le dhimmi devait acheter le témoignage de musulmans. Cela laissait peu de recours légal aux dhimmis quand un musulman leur faisait du tort.[483]

A l'aube du XXème siècle, le statut de dhimmi en terre musulmane s'était nettement amélioré. H.E.W. Young, vice Consul britannique à Mosul, écrivait en 1909 : « l'attitude des musulmans vis-à-vis des chrétiens et des juifs est celle d'un maître envers des esclaves qu'il traiterait avec une certaine tolérance paternaliste tant qu'ils restent à leur place. Tout signe de prétention à l'égalité est immédiatement réprimé.[484]

5) Les écoles coraniques se conforment-elles, dans les pays occidentaux, à la neutralité et à la laïcité vis-à-vis du judaïsme et des autres religions ?

Alors que l'enseignement de la haine contre Israël et les Juifs dans de nombreuses écoles musulmanes des pays arabo-musulmans est chose connue depuis longtemps, c'est seulement récemment qu'ont été révélées des pratiques similaires dans les pays occidentaux. Des écoles musulmanes en Virginie (aux Etats-Unis, pas des écoles de talibans en Afghanistan ou des écoles de conservateurs iraniens ou saoudiens !) par exemple, affichent dans les classes des cartes du Moyen-orient où Israël ne figure pas. Sur l'une de ces cartes, le nom d'Israël était noirci et remplacé par « Palestine ». Un livre de classe de première enseigne que l'un des signes annonçant le Jugement Dernier sera que les Musulmans attaqueront et tueront des Juifs qui se réfugieront derrière des arbres qui les dénonceront : « Ô Musulman, ô serviteur de Dieu, voici un juif qui se cache derrière moi, viens et tue-le. »[485]

Ces attaques ne concernent pas que les juifs mais également les chrétiens. On enseigne aux élèves, par exemple, que le Jour du Jugement Dernier ne viendra pas tant que Jésus-Christ ne sera pas revenu sur terre pour briser sa croix et convertir le monde entier à l'Islam.

6) La situation des juifs dans les pays arabo-musulmans aujourd'hui

LES JUIFS D'ALGÉRIE
Population juive en 1948 : 140 000
Population juive en 2000 : Moins de 100 (cent)

[483] Bat Ye'or, pp. 56-57.
[484] *Middle Eastern Studies*, (1971), p. 232.
[485] *Washington Post*, 25 février 2002.

On retrouve des implantations juives en Algérie au Moyen Age. Au XIVème siècle, avec la détérioration de leurs conditions de vie en Espagne, beaucoup de juifs quittèrent ce pays pour l'Algérie. Parmi eux, un certain nombre d'intellectuels de très haut niveau comme Rav Yitzchak ben Sheshet Perfet (le *Ribash*) et Rav Shimon ben Zemah Duran (le *Rashbatz*), dont la réputation perdure jusqu'aujourd'hui. A partir de l'occupation française, en 1830, les juifs adoptèrent peu à peu la culture française et en obtinrent la nationalité notamment grâce au décret Crémieux.[486]

En 1934, un pogrom inspiré par les nazis à Constantine fit 25 morts et de nombreux blessés parmi les juifs. Après l'indépendance, en 1962, le nouveau gouvernement algérien se mit à harceler la communauté juive et priva les juifs de leurs droits économiques. Moyennant quoi, 130 000 d'entre eux partirent pour la France. Depuis 1948, 25 681 juifs algériens ont émigré en Israël.

La majorité de ceux qui sont restés en Algérie vit à Alger, mais il reste quelques individus à Oran et à Blida. Les juifs pratiquent leur religion ouvertement et les dirigeants de la communauté juive sont invités aux cérémonies officielles. Il n'y a pas de rabbin résident.[487]

En 1994, le GIA (groupements islamistes armés) déclara son intention d'éliminer les juifs d'Algérie mais jusqu'à présent, aucun attentat n'a été enregistré.[488] A la suite de cette déclaration, de nombreux juifs avaient quitté l'Algérie et la dernière synagogue avait été fermée.[489] Toutes les autres synagogues avaient déjà été converties en mosquées.

LES JUIFS D'EGYPTE

Population juive en 1948 : 75 000
Population juive en 2000 : 200[490]

Entre juin et novembre 1948, des bombes lancées dans le quartier juif du Caire tuèrent plus de 70 juifs et en blessèrent près de 200.[491]

---

[486] Congrès juif mondial, communautés juives dans le monde
[487] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1991, Département d'Etat américain, 1992, p. 1339.
[488] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[489] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[490] David Singer et Lawrence Grossman, Eds. *American Jewish Year Book*, NY: Comité juif américain, 2000.
[491] Howard Sachar, *A History of Israel*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 401.

En 1956, le gouvernement égyptien utilisa la Campagne du Sinaï comme prétexte pour expulser environ 25 000 juif égyptiens et confisquer leurs biens. Environ un millier de juifs supplémentaire fut envoyé en prison et dans des camps de détention. Le 23 novembre 1956, une proclamation signée du ministre des Affaires Religieuses et diffusée dans toutes les mosquées d'Egypte, déclarait que « tous les juifs sont sionistes et ennemis de l'état » et promettait qu'ils seraient tous rapidement expulsés. Des milliers de juifs reçurent l'ordre de quitter le pays. Ils n'étaient autorisés à emporter qu'une valise et une petite somme d'argent en espèces, et furent forcés de signer une « donation » de tous leurs biens au gouvernement égyptien. Des observateurs étrangers rapportèrent que des membres des familles juives étaient tenus en otages , apparemment pour s'assurer que ceux qui étaient forcés de quitter le pays de diraient pas de mal du gouvernement égyptien.[492]

Quand la guerre éclata, en 1967, les biens et propriétés terriennes juifs furent confisqués. L'attitude de l'Egypte vis-à-vis des juifs se refléta dans la bienveillance qu'elle adopta vis-à-vis des anciens nazis : des centaines d'entre eux furent autorisés à prendre résidence en Egypte et se virent offrir des postes au gouvernement. C'est à l'ancien chef de la Gestapo polonaise, Leopold Gleim (qui avait été condamné à mort par contumace) que fut confié le contrôle de la police secrète égyptienne.

En 1979, la communauté juive égyptienne fut la première du monde arabe à établir des liens officiels avec Israël. Israël a maintenant une ambassade au Caire et un Consulat Général à Alexandrie. Aujourd'hui, les quelques juifs qui restent en Egypte sont libres de pratiquer leur religion sans restriction ni harcèlement. Shaar Hashamayim est la seule synagogue en activité au Caire. Des nombreuses synagogues d'Alexandrie, seule Eliahou Hanavi est encore ouverte aux fidèles.[493]

L'antisémitisme dans la presse égyptienne se retrouve surtout, pas seulement dans la presse non officielle des partis d'opposition. Le gouvernement condamne l'antisémitisme et a conseillé aux journalistes et aux dessinateurs humoristiques d'éviter l'antisémitisme. Il n'y a pas eu d'incident antisémite dirigé contre la minuscule communauté juive ces dernières années.[494] On peut toutefois craindre le pire après la diffusion d'une version télévisée des Protocoles des sages de

[492] Associated Press, 26 novembre 1956; *New York World Telegram*, 29 novembre 1956.
[493] Congrès juif mondial, communautés juives dans le monde
[494] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.

Sion qui a diffusé, soir après soir, pendant toute la durée du ramadan, des messages violemment antisémites.[495]

En septembre 2000 a commencé la construction d'un pont autoroutier qui doit traverser le cimetière juif Basatin du Caire. Le ministère égyptien de l'Equipement et un groupe américain juif ultra orthodoxe ont collaboré et financé conjointement l'opération. Les plans n'endommageront aucune tombe et respecteront la loi juive concernant les cimetières.

LES JUIFS D'IRAN

Population juive en 1948 : 100 000

Population juive en 2000 : entre 12 500 et 40 000[496]

La communauté juive persane est l'une des plus anciennes de la Diaspora et ses racines remontent au VIème siècle av. J-C, à l'époque du Premier Temple. Leur histoire, pendant la période pré-islamique, est entrelacée avec celle des juifs de la Babylone voisine. Cyrus, premier roi de la dynastie Hachémide, conquit Babylone en 539 av. J-C et autorisa les juifs exilés à retourner en terre d'Israël, mettant fin au Premier Exil. Les communautés juives étaient éparpillées depuis des centres urbains comme Babylone à des provinces et villes perses comme Hamadan et Suze. Les Livres d'Esther, d'Ezra, de Néhémie et de Daniel décrivent la relation entre les juifs et la Cour Hachémide à Suze de façon positive.

Sous la dynastie Sassanide (226-642 ap.J-C), la population juive perse s'accrut considérablement et s'étendit dans toute la région, même si les juifs souffrirent de persécutions et d'oppression par intermittences.

L'invasion arabe musulmane en 642 de notre ère sonna la fin de l'indépendance de la Perse, installa l'Islam comme religion d'état et eut un impact profond sur la situation des juifs en changeant leur statut socio-politique.

Pendant tout le XIXème siècle, les juifs subirent discrimination et persécutions. Parfois des communautés entières étaient obligées de se convertir. Pendant le

[495] « Le cavalier sans monture », également diffusé en France, à partir de décembre 2002 sur une chaîne câblée par Noos.

[496] Il y a une différence notoire entre les chiffres disponibles pour la population juive. D'après le Comité Juif Américain (David Singer et Lawrence Grossman, Eds. *American Jewish Year Book*, NY), il y en a 12 500, alors que d'après le Rapport annuel 2000 du Département d'Etat américain sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000, il pourrait y avoir jusqu'à 40 000 juifs vivant en Iran.

XIXème siècle, l'immigration vers la terre d'Israël fut considérable et le mouvement sioniste s'étendit à toute la communauté.

Sous la dynastie Pahlévi, établie en 1925, le pays fut sécularisé et occidentalisé. Cela profita aux juifs qui furent émancipés et purent jouer un rôle important dans la vie économique et culturelle. A la veille de la Révolution Islamique de 1979, 80 000 juifs vivaient en Iran.
Dans la foulée du soulèvement, des dizaines de milliers de juifs, principalement les plus aisés, quittèrent le pays, laissant derrière eux des avoirs considérables.

Le Conseil des Communautés Juives, qui avait été établi après la Seconde Guerre Mondiale, est l'organisme représentatif de la communauté. Les juifs ont aussi un représentant au Parlement, que la loi oblige à soutenir la politique étrangère antisioniste.

En dépit de la distinction officielle entre « juifs », « sionistes » et « Israël », l'accusation la plus courante contre les juifs est de maintenir des contacts avec les sionistes. La communauté juive bénéficie effectivement de la liberté religieuse, mais elle est confrontée en permanence à la suspicion de coopérer avec l'état sioniste et « le grand Satan américain », deux activités passibles de la peine de mort. Les juifs qui demandent un passeport pour se rendre à l'étranger doivent remplir cette formalité dans un bureau spécial et sont immédiatement placés sous surveillance. Les juifs vivent encore sous le statut de dhimmis avec les restrictions imposées aux minorités religieuses.

Les médias officiels iraniens publient souvent de la propagande antisémite. Une des exemples les plus patents est la publication par le gouvernement, en 1994 puis en 1999, des « Protocoles des Sages de Sion », un faux tsariste notoire.[497] Les juifs sont également soumis à des discriminations qui varient en intensité selon les domaines où elles s'appliquent : emploi, éducation, logement.[498]

L'islamisation du pays a entraîné un contrôle strict sur les écoles juives. Avant la Révolution, elles étaient une vingtaine à travers le pays. Ces dernières années, la plupart d'entre elles ont fermé leurs portes. Dans celles qui restent, les directeurs juifs ont été remplacés par des musulmans. A Téhéran, il y a encore trois écoles où les élèves juifs sont majoritaires. Le programme est islamique et le farsi est obligatoire comme langue d'enseignement pour les études juives. Des leçons spécifiques d'Hébreu sont données le vendredi par l'organisation orthodoxe Otzar Ha-Torah qui est responsable de l'instruction religieuse juive.

---

[497] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[498] "Beaucoup de juifs choisissent de rester en Iran," Associated Press, 18 janvier 1998.

Le samedi n'est plus reconnu comme le jour du shabbat pour les juifs et les élèves juifs doivent aller en classe ce jour-là.[499] Il y a trois synagogues à Téhéran, mais depuis 1994, il n'y a plus de rabbin en Iran et le Beth Din (organisme chargé de vérifier la cacherout) ne fonctionne plus.[500]

Après le renversement du Shah et la proclamation d'un Etat Islamique en 1979, l'Iran rompit ses relations avec Israël. Le pays a, depuis, soutenu de nombreuses organisations terroristes qui visent les juifs et Israël, notamment le Hezbollah, basé au Liban. Malgré cela, la communauté juive d'Iran est la plus importante du Moyen-Orient, Israël excepté.

A la veille de la Pâque juive de 1999, 13 juifs de Shiraz et d'Ispahan, dans le sud de l'Iran, furent arrêtés sous l'accusation d'espionnage au profit d'Israël et des Etats-Unis. Parmi les inculpés, il y avait un rabbin, un boucher rituel, des professeurs et un adolescent de 16 ans.

Israël et les Etats-Unis ont tous deux exigé la libération immédiate des treize juifs arrêtés en Iran pour espionnage, considérant que les charges pesant contre eux étaient montées de toutes pièces et motivées par l'antisémitisme.
Les 13 juifs de Shiraz et d'Ispahan, dans le sud de l'Iran, ont été arrêtés à la veille de Pessah' (la Pâque juive) et accusés d'espionner pour le compte du « régime sioniste » et pour « l'arrogance du monde », c'est-à-dire respectivement Israël et les Etats-Unis. Toutefois, les arrestations ne furent rendues publiques que plusieurs semaines plus tard, le 7 juin exactement.

En 1997, l'Iran avait pendu deux personnes accusées d'espionnage au profit d'Israël et des USA.

En septembre 2000, une cour d'appel iranienne maintint la décision d'emprisonner dix des treize juifs accusés d'espionnage pour Israël. La cour d'appel les jugea coupables de coopération avec Israël et les condamna à des peines de prison allant de deux à neuf ans. Trois des accusés avaient été innocentés lors du procès en première instance.[501] En mars 2001, un des juifs emprisonnés fut relâché, un second fut libéré en janvier 2002 et trois autres en octobre 2002.[502]

---

[499] Le jour de congé en Iran est le vendredi et les entreprises ferment plus tôt le jeudi après-midi. (NDT)

[500] « Communautés juives dans le monde », réédité avec l'autorisation du Congrès Juif Mondial, copyright 1997 Institut du Congrès Juif Mondial, Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.

[501] Howard Schneider "Iran Court Reduces Penalties for Jews." (« *Le tribunal iranien diminue les peine pour les juifs* ») *Washington Post*, 22 septembre 2000.

[502] *Jerusalem Post*, 16 janvier 2002.

Au moins treize juifs ont été exécutés en Iran depuis la révolution islamique de 1979, la plupart pour des raisons religieuses ou pour leurs liens avec Israël.

Le ministre israélien des Affaires étrangères de l'époque, Ariel Sharon, nia farouchement qu'aucune des personnes arrêtées ait jamais été engagée dans une entreprise d'espionnage. « Aucun d'eux n'a ou n'a jamais eu la moindre relation avec un service de renseignements israélien quel qu'il soit », a-t-il déclaré.

Des juifs new-yorkais, qui restent en contact avec la communauté juive iranienne ont déclaré au quotidien israélien Haaretz que les arrestations de juifs de Shiraz, dont la communauté était considérée comme insolente selon les critères iraniens, pouvait avoir pour objectif d'empêcher cette insolence de s'étendre à d'autres villes d'Iran.
Une des manifestations d'insolence à laquelle il est fait référence est, par exemple, le fait que les juifs de Shiraz ont refusé de travailler le samedi et de fermer leurs boutiques le vendredi, ce qui a rendu furieux le gouvernement, et pourrait être la vraie raison de ces arrestations.

D'autres représentants de la communauté juive à New York pensent que les juifs arrêtés ont fait les frais d'une lutte entre réformistes et conservateurs au sien du gouvernement iranien.

Il est toutefois à noter qu'un fonctionnaire de haut rang du ministère iranien de l'intérieur, qui a évidemment souhaité conserver l'anonymat, a expliqué à l'un de ses amis occidentaux que ces arrestations étaient une sorte de réponse du berger à la bergère car peu de temps auparavant, on avait découvert, après sa défection, qu'un haut fonctionnaire iranien émargeait effectivement au Mossad. Il n'y a rien de pire pour un gouvernement musulman que de se sentir humilié, et une humiliation doit donc, nécessairement être lavée dans une action de représailles. C'est, aux dires de ce policier, à quoi ont servi réellement ces arrestations.

Qui sont les juifs arrêtés en Iran ?

- les frères TEFILIN, David (25 ans) et Doni (28 ans), arrêtés à Shiraz,
- Javid Beth JACOB, 40 ans, arrêté à Shiraz,
- Fahrad SELEH, dirigeant de la communauté arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Nasser Levi HAIM, 45 ans, dirigeant de la communauté arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,

- Asher ZADMEHROR, 48 ans, dirigeant de la communauté arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Navid Bala ZADEH, 16 ans, arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Nejat BEROUKKHIM, 35 ans, dirigeant religieux arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Arash BEROUKKHIM (son neveu), dirigeant religieux arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Les frères KASHI : Fahrad (30 ans) et Faramaz (34 ans), arrêtés à Shiraz,
- Shahrokh Pak NAHAD, 29 ans, arrêté à Ispahan et transféré à Shiraz,
- Ramin FARZAM, 35 ans.

(source : Haaretz, édition anglaise, 9 juin 1999).

LES JUIFS D'IRAK

Population juive en 1948 : 150 000
Population juive en 2000 : une centaine[503]

La communauté juive d'Irak, vieille de 2700 ans, a enduré de terribles persécutions de la part de l'Irak moderne. En juin 1941, le coup d'état de Rachid Ali, un pro-nazi inspiré par le Mufti, déclencha des émeutes et un pogrom à Bagdad. Des foules irakiennes armées, avec la complicité de la police et de l'armée, assassinèrent 180 juifs et en blessèrent plus d'un millier. Des émeutes anti-juives éclatèrent également entre 1946 et 1949. Après la création de l'Etat d'Israël, le sionisme devint un crime capital.

En 1950, des juifs irakiens furent autorisés à quitter le pays dans l'année à condition de renoncer à leur citoyenneté. Un an plus tard, cependant, les biens des juifs qui avaient émigré étaient saisis et des restrictions économiques accablaient ceux qui étaient restés.
De 1949 à 1951, 104 000 juifs furent évacués d'Irak par les « opérations Ezra et Néhémie » et encore 20 000 autres furent convoyés en fraude à travers l'Iran[504]

---

[503] David Singer, Ed. *American Jewish Year Book*, NY: American Jewish Committee, 2000.
[504] *Jerusalem Post*, 13 décembre 1997; Arieh Avneri, *The Claim of Dispossession*, (Tel Aviv: Hidekel Press, 1984), p. 274; Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), pp. 29-30; Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, (NY: Jewish Publication Society, 1991), pp. 117-119; Howard Sachar, *A History of Israel*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 399.

En 1952, le gouvernement irakien interdit officiellement aux juifs d'émigrer et pendit publiquement deux d'entre eux après les avoir mensongèrement accusés d'avoir posé une bombe dans le bureau bagdadi de l'Agence de Renseignements américaine.

Avec l'avènement de factions concurrentes du parti Baas en 1963, des restrictions supplémentaires touchèrent les juifs irakiens. Il leur était interdit de vendre des biens immobiliers et ils devaient porter en permanence des cartes d'identité jaunes.
Après la guerre des Six jours, des mesures encore plus répressives leur furent imposées : ils étaient expropriés, leurs avoirs bancaires gelés, ils étaient renvoyés de la fonction publique, leurs commerces étaient fermés, leurs permis de négociant invalidés, leurs lignes téléphoniques déconnectées. Les juifs furent assignés à résidence pendant de longues périodes, ou consignés dans leurs villes.

Les persécutions atteignirent un paroxysme à la fin de 1968. Ils furent emprisonnés en grand nombre après la découverte d'un « réseau d'espionnage » composé d'hommes d'affaires juifs. Quatorze hommes (dont onze juifs) furent condamnés à mort au cours de procès mis en scène et ceux qui n'étaient pas morts sous la torture furent pendus sur les places publiques de Bagdad. Le 27 janvier 1969, Radio Bagdad appela les Irakiens à « venir faire la fête ». Quelque 500 000 hommes, femmes et enfants vinrent défiler et danser devant les gibets où se balançaient les corps des juifs pendus, scandant « Mort à Israël » et « Mort aux traîtres ». Cette manifestation entraîna une réprobation internationale que Radio Bagdad traita par le mépris, déclarant : « Nous avons pendu des espions, mais les juifs avaient crucifié le Christ. »[505]
Les juifs demeurèrent sous la surveillance constante du gouvernement irakien. Un juif irakien qui réussit plus tard à s'enfuir écrivit dans son journal, en février 1970 : « Les ulcères, les crises cardiaques et les dépressions nerveuses sont légion chez les juifs. La déshumanisation de la personnalité juive résultant des humiliations et des tourments incessants (…) nous a dégradés jusqu'aux niveaux les plus bas de nos facultés physiques et mentales, et nous a privés de la possibilité de guérir. »[506]

Devant la pression internationale, le gouvernement de Bagdad autorisa discrètement la plupart des juifs restants à émigrer au début des années 1970, tout en maintenant les autres mesures de restriction. La plupart des juifs qui restent en Irak sont trop vieux pour partir. Le gouvernement a fait pression sur

[505] Judith Miller et Laurie Mylroie, *Saddam Hussein and the Crisis in the Gulf*, (NY: Random House, 1990), p. 34.
[506] Max Sawadayee, All Waiting to be Hanged, {*Tous dans l'attente de la pendaison*} (Tel Aviv: Levanda Press, 1974), p. 115

eux pour qu'ils lui cèdent, sans compensation, au moins 200 millions d'euros de propriétés appartenant à la communauté.[507]

Le gouvernement est activement engagé dans une rhétorique antisémite. En 2000, il fit une déclaration officielle dans laquelle les juifs étaient traités de « descendants de singes et de porcs, qui vénèrent le tyran infidèle. »[508]

En 1991, avant la Guerre du Golfe, le Département d'Etat américain déclara qu'il n'y « avait pas de preuve récente de persécution ouverte envers les juifs, mais le régime les empêchait de voyager (particulièrement en Israël) et d'entrer en contact avec des communautés juives étrangères. »

D'après un rapport du *Jerusalem Post*, 75 juifs auraient fui l'Irak au cours des 5 dernières années, 20 d'entre eux pour émigrer en Israël et la plupart des autres à destination de la Hollande ou de l'Angleterre.[509]

Une seule synagogue est toujours en activité en Irak. C'est « un taudis branlant mais coloré au fond d'une allée » dans le secteur qui était autrefois le principal quartier juif de Bagdad. D'après l'administrateur de la synagogue, « il y a peu d'enfants qui font leur Bar-Mitzwa, peu de couples à marier. Les juifs ont le droit de pratiquer leur religion, mais ils ne peuvent pas travailler dans la fonction publique ou dans l'armée. »[510] Le rabbin est mort en 1996 et aucun des juifs qui restent en Irak ne connaît la liturgie et il n'y en a que deux qui savent l'Hébreu. Le dernier mariage juif a été célébré en 1980.[511]

Le gouvernement irakien a restauré les tombes du prophète Ezéchiel et du Scribe Ezra, qui sont également considérées comme sacrées par les musulmans. La tombe du prophète Jonas a aussi été rénovée. Saddam Hussein a placé des gardes pour protéger les lieux saints.

Il fut un temps où un cinquième de Bagdad était peuplé de juifs. D'autres communautés s'étaient établies en Irak, il y a 2500 ans. Aujourd'hui, 38 juifs vivent à Bagdad et une poignée d'autre dans les parties septentrionales de l'Irak contrôlées par les Kurdes.[512]

LES JUIFS DU LIBAN

---

[507] *New York Times*, 18 février 1973.
[508] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[509] *Jerusalem Post* 13 décembre 1997.
[510] *New York Times Magazine*, 3 février 1985.
[511] Associated Press, 28 mars 1998.
[512] *Jerusalem Post* 28 septembre 2002.

Population juive en 1948 : 20 000
Population juive en 2000 : moins de cent

Quand les Arabes chrétiens étaient au pouvoir au Liban, les juifs jouissaient d'une tolérance relative. Au milieu des années 1950, environ 7000 juifs vivaient à Beyrouth. En tant que juifs dans un pays arabe, leur situation n'était cependant jamais sûre et la majorité d'entre eux partit en 1967.

La guerre civile entre chrétiens et musulmans de 1975-76 s'est enroulée autour du quartier juif de Beyrouth, endommageant de nombreuses habitations et commerces juifs ainsi que des synagogues. La majorité des 1800 juifs libanais qui restaient émigra en 1976 craignant que la présence syrienne augmentant régulièrement au Liban ne les empêche d'émigrer.

Au milieu des années 1980, le Hezbollah kidnappa plusieurs juifs parmi les plus éminents de Beyrouth : la plupart étaient des dirigeants de la minuscule communauté juive libanaise. Quatre de ces juifs furent ensuite retrouvés assassinés. Presque tous ceux qui restent sont à Beyrouth où il existe un comité qui représente la communauté.[513] Du fait de la situation politique actuelle, les juifs ne peuvent pas pratiquer ouvertement leur culte.

LES JUIFS DE LIBYE

Population juive en 1948 : 38 000
Population juive en 2002 : 0

A Tripoli, le 5 novembre 1945, un pogrom sanglant tua plus de 140 juifs et en blessa des centaines d'autres. Quasiment toutes les synagogues furent mises à sac. En juin 1948, des émeutiers tuèrent encore 12 juifs et détruisirent 280 foyers juifs.[514]

Des milliers de juifs quittèrent le pays après que la Libye ait acquis son indépendance et se soit affiliée à la Ligue Arabe en 1951. Après la Guerre des Six Jours, les 7000 habitants juifs furent de nouveau soumis aux pogroms qui firent 18 morts et de très nombreux blessés, déclenchant un nouvel exode pratiquement total qui ne laissa qu'une centaine de juifs en Libye.

---

[513] *Maariv*, 21 juin 1991; JTA, 22 juillet 1993; Communautés juives dans le monde.
[514] Howard Sachar, *A History of Israel*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 400; Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, (NY: Jewish Publication Society, 1991), p. 145.

Quand le Colonel Khaddafi prit le pouvoir en 1969, tous les biens juifs furent confisqués et toutes les créances dues aux juifs annulées. En 1999, la synagogue de Tripoli fut rénovée, mais jamais réouverte.[515]

La dernière juive libyenne, Esmeralda da Meghnagi, est morte en février 2002. Sa mort marqua la fin de l'une des plus anciennes communautés juives du monde, dont les origines remontent au IIIème siècle avant notre ère.[516]

LES JUIFS DU MAROC

Population juive en 1948 : 265 000
Population juive en 2000 : 5 800[517]

En juin 1948, des émeutes sanglantes à Oujda et à Djerada tuèrent 44 juifs et en blessèrent des quantités d'autres. La même année, un boycott économique officieux fut organisé contre les juifs marocains.

En 1956, à la Déclaration d'indépendance du Maroc, l'émigration juive vers Israël fut suspendue. Elle reprit en 1963, laissant plus de 100 000 juifs libres de rejoindre Israël.[518]

En 1965, l'écrivain marocain Saïd Ghallab décrivait ainsi l'attitude de ses coreligionnaires envers leurs voisins juifs : « la pire insulte qu'un Marocain puisse proférer est de traiter l'autre de juif. (…) Mes amis d'enfance sont restés anti-juifs. Ils cachent leur antisémitisme virulent derrière l'affirmation que l'état d'Israël est une création de l'impérialisme occidental. (…) Il y a tout un mythe hitlérien qui est cultivé parmi le peuple. Les massacres des juifs par Hitler font l'objet de célébrations extatiques. Il y a même une rumeur selon laquelle Hitler serait vivant et en bonne santé et son arrivée est attendue avec impatience pour délivrer les Arabes de l'existence d'Israël. »[519]

Malgré cela, avant sa mort en 1999, le roi Hassan II a essayé de protéger ses sujets juifs et le Maroc est à l'heure actuelle, pour eux, l'un des environnements les plus tolérants du monde arabe. Les juifs marocains qui ont émigré, même ceux qui ont acquis la nationalité israélienne peuvent rendre visite en toute liberté à

---

[515] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[516] *Jerusalem Report*, 11 mars 2002.
[517] David Singer, Ed. *American Jewish Year Book*, NY: Comité juif américain, 2000.
[518] Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), pp. 32-33.
[519] Said Ghallab, "Les Juifs sont en enfer," in *Les Temps Modernes*, avril 1965, pp. 2247-2251.

leurs proches restés au Maroc. Ceux-ci peuvent avoir des situations de premier plan dans le monde des affaires et au gouvernement. La principale organisation représentant la communauté juive est le Conseil des Communautés israélites à Casablanca. Il est chargé des relations extérieures, des affaires communautaires, des héritages, des finances, de l'entretien des lieux saints, des activités culturelles et de la jeunesse et de la vie religieuse.[520]

« Les juifs n'habitent plus désormais dans le traditionnel Mellah, mais les mariages inter-communautaires sont pratiquement inexistants. La communauté a toujours été religieuse et tolérante. (…) La jeune génération préfère continuer ses études à l'étranger et ne revient pas au Maroc, aussi la communauté est-elle en train de vieillir. »[521]

Il y a des synagogues,des bains rituels, des maisons de retraite et des restaurants cacher à Casablanca, à Fez, Marrakech, Mogador, Rabat, Tétouan et Tanger.
En 1992, pourtant, la plupart des écoles juives furent fermées. Seules celles de Casablanca (le Chabad, l'Ort, l'Alliance et Otzar Ha-Torah) sont restées en activité. Elles reçoivent toutes les quatre des subventions du gouvernement.

« La communauté juive a développé une tradition fascinante de rituels et pèlerinages sur la tombe des anciens sages. Il y a treize sites célèbres de ce type, vieux de plusieurs siècles, bien entretenus par les musulmans. Chaque année, des foules de juifs marocains en provenance du monde entier, y compris d'Israël, se rassemblent sur ces tombes. La fête de la Mimouna, une fête juive marocaine, est célébrée au Maroc et en Israël.[522]

Le Maroc est probablement le meilleur ami d'Israël dans le monde arabe. Le roi Hassan II a souvent essayé de jouer le rôle de catalyseur dans les coulisses du processus de paix israélo-arabe. En juin 1986, il accueillit le Premier Ministre israélien Shimon Peres dans l'espoir de faire avancer le processus. Deux mois plus tard, le roi du Maroc rencontra une délégation de juifs d'origine marocaine, dont un membre de la Knesset. En 1996, après avoir signé l'accord avec l'OLP, le Premier Ministre Itzhak Rabin vint voir le roi du Maroc en visite officielle.

En mai 1999, le roi Hassan II organisa la première réunion mondiale des juifs marocains, à Marrakech.

---

[520] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1996, Département d'Etat américain, Communautés juives dans le monde, Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[521] Communautés juives dans le monde.
[522] Communautés juives dans le monde.

En avril-mai 2000, le gouvernement marocain subventionna une série d'événements et de conférences pour promouvoir le respect entre les religions.[523] André Azoulay, conseiller en communication du roi et citoyen juif de premier plan, y intervint sur la nécessité du dialogue et du respect entre les différentes croyances.

LES JUIFS DE SYRIE

Population juive en 1948 : 30 000
Population juive en 2001 : moins de 200

En 1944, après que la Syrie ait obtenu son indépendance de la France, le nouveau gouvernement interdit l'émigration des juifs vers la Palestine, et restreignit sévèrement l'enseignement de l'Hébreu dans les écoles juives. Les attaques contre les juifs furent de plus en plus nombreuses de même que les appels au boycott de leurs affaires.

Quand la Partition fut déclarée, en 1947, des foules arabes dévastèrent la communauté juive vieille de 2500 ans à Alep. De très nombreux juifs furent tués, plus de 200 habitations, boutiques et synagogues détruites. Des milliers de juifs s'enfuirent illégalement de Syrie pour aller en Israël.[524]

Peu après, le gouvernement syrien intensifia les persécutions contre la population juive. La liberté de mouvement fut sévèrement restreinte. Les juifs qui essayaient de fuir encouraient la prison, les travaux forcés ou la peine de mort. Les juifs n'avaient pas le droit de travailler dans la fonction publique ou dans les banques, ils n'avaient pas le droit de passer le permis de conduire ou de posséder le téléphone et il leur était impossible d'acquérir des biens immobiliers.
Les comptes bancaires juifs furent gelés. Une route menant à l'aéroport fut entièrement pavée avec les pierres tombales du cimetière juif de Damas et les écoles juives furent confisquées et offertes aux musulmans.

[523] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[524] Howard Sachar, *A History of Israel: From the Rise of Zionism to Our Time*., (NY: Alfred A. Knopf, 1979), p. 400; Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), p. 31; Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, (NY: Jewish Publication Society, 1991), p. 146.

L'attitude de la Syrie vis-à-vis des juifs est cohérente avec l'asile offert par le pays à Aloïs Brunner, l'un des criminels de guerre nazis les plus célèbres. Bras droit d'Adolf Eichmann, Brunner fut conseiller du régime Assad.[525]

En 1987-88, la police secrète syrienne s'empara de dix juifs soupçonnés de violer les lois sur le voyage et l'émigration, de projeter de s'enfuir et d'avoir effectué des voyages non autorisés à l'étranger. Plusieurs d'entre eux rapportèrent, après avoir été relâchés, qu'ils avaient été torturés pendant leur détention.[526]

En novembre 1989, le gouvernement syrien promit de faciliter l'émigration de plus de 500 femmes juives célibataires, dont le nombre dépassait largement celui des hommes disponibles dans la communauté juive et qui, de ce fait, ne trouvaient pas d'époux. Vingt-quatre furent autorisées à émigrer à l'automne 1989 et vingt autres en 1991.[527]

Pendant des années, les juifs syriens vécurent dans une peur extrême. Le quartier juif de Damas était sous la surveillance constante de la police secrète, qui assistait aux offices, aux mariages, aux bar-mitzwa et à tous les rassemblements des juifs. Les contacts avec les étrangers n'étaient possibles que sous stricte observation. Les voyages à l'étranger n'étaient autorisés que dans des cas exceptionnels et si une caution de 300 à 1000 dollars était consignée dans le pays, et que des membres de la famille restaient comme otages. Les Etats-Unis firent pression sur le Président Hafez el-Assad pendant les négociations de paix et il accepta, au début des années 1990, de lever ces restrictions de même que l'interdiction faite aux juifs d'acheter des biens immobiliers.

Au cours d'une opération clandestine menée à la fin de 1994, 1262 juifs syriens furent libérés et emmenés en Israël. Le chef spirituel de la communauté juive syrienne depuis 25 ans, le rabbin Avraham Hamra, faisait partie de ceux qui quittèrent la Syrie et il partit pour New York. Aujourd'hui, il vit en Israël. La Syrie a délivré des visas de sortie à condition qu'ils ne servent pas à aller en Israël.[528] Cette décision de libérer enfin les juifs fut en grande partie le résultat des pressions américaines à la suite de la Conférence de Paix de Madrid en 1991.

---

[525] *Newsday*, 1er novembre 1987; information fournie par Rep. Michael McNulty.
[526] Middle East Watch, *Human Rights in Syria*, *{les droits humains en Syrie}* (NY: Middle East Watch, 1990), p. 94.
[527] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1991, Département d'Etat américain 1992, page 1610.
[528] *Jerusalem Post*, 18 octobre 1994.

Fin 1994, la synagogue Joab Ben Zeruyiah d'Alep, dont l'activité avait été ininterrompue depuis 1600 ans, était désertée. Un an plus tard, il restait environ 250 juifs à Damas, tous apparemment volontaires pour y rester.[529] A la mi-2001, le rabbin Huder Shahada Kabariti estimait qu'il restait 150 juifs à Damas, 30 à Haleb et 20 à Kamashili. Tous les deux ou trois mois, un rabbin vient d'Istanbul, en Turquie, pour superviser la préparation de la viande cacher, que les juifs locaux congèlent et consomment jusqu'à sa visite suivante. Il reste deux synagogues ouvertes à Damas.[530]

Bien que les juifs soient épisodiquement victimes des manifestants pro-palestiniens en Syrie, le gouvernement a pris des mesures strictes pour les protéger, y compris en arrêtant leurs agresseurs et en montant la garde devant les synagogues qui subsistent.[531]

D'après le Département d'Etat américain, les juifs ont toujours une école primaire pour l'enseignement religieux et sont autorisés à enseigner l'Hébreu dans certaines écoles. Une douzaine d'élèves fréquentent les écoles juives qui, en 1992 accueillaient 500 élèves.
Les juifs et les kurdes sont les seules minorités à qui il est interdit de participer à la vi politique. De plus, « les quelques juifs restants sont généralement interdits d'emploi dans la fonction publique et n'ont pas d'obligations militaires. Ils sont les seuls dans le pays dont la carte d'identité mentionne la religion. »[532]

LES JUIFS DE TUNISIE

Population juive en 1948 : 105 000
Population juive en 2000 : 1300[533]

Après la proclamation de l'indépendance de la Tunisie, en1956, une série de décrets gouvernementaux anti-juifs fut promulguée. En 1958, le Conseil de la Communauté juive fut aboli par le gouvernement et des synagogues et cimetières anciens ainsi que des quartiers juifs furent détruits au motif de « rénovation urbaine ».[534]

---

[529] *Jerusalem Post*, 27 mai 1995.
[530] Associated Press, 27 janvier 2000.
[531] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[532] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[533] David Singer, Ed. *American Jewish Year Book*, NY: Comité juif américain, 2000.
[534] Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), pp. 33; Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, (NY: Jewish Publication Society, 1991), p. 127.

La situation de plus en plus instable incita plus de 40 000 juifs à émigrer en Israël. En 1967, la population juive de Tunisie s'était réduite à 20 000 âmes.

Pendant la guerre des Six Jours, les juifs furent la cible de foules arabes déchaînées et des synagogues et des boutiques furent incendiées. Le gouvernement dénonça la violence et le Président Habib Bourguiba s'excusa devant le Grand Rabbin.
Le gouvernement demanda aux juifs de rester, mais il ne leur interdit pas de partir, aussi 7000 juifs émigrèrent-ils vers la France.

En 1982, des attaques se produisirent contre des juifs dans les villes de Zarzis et de Ben Guardane. D'après le Département d'Etat américain, le gouvernement tunisien « protégea activement la communauté juive. »[535]

En 1985, un garde tunisien ouvrit le feu sur les fidèles dans une synagogue de Djerba, tuant 5 personnes dont 4 juifs. Depuis, le gouvernement tunisien a cherché à éviter ces tragédies en fournissant une protection lourde aux juifs tunisiens quand c'était nécessaire. Après qu'Israël ait bombardé le QG de l'OLP dans la banlieue de Tunis, le 1er octobre 1985, « le gouvernement prit des mesures extraordinaires pour protéger la communauté juive. »[536] Après la tragédie du Mont du Temple en octobre 1990, « le gouvernement organisa un système de protection autour de la principale synagogue de Tunis. »[537]

Il y a un jardin d'enfants juif à Djerba. Il existe également six écoles primaires juives (trois à Tunis, deux à Djerba et une dans la ville côtière de Zarzis) et quatre écoles secondaires (deux à Tunis et deux à Djerba.) Il y a des yeshivot (écoles de pensée juive) à Tunis et à Djerba. La communauté possède deux maisons de retraite. Il existe plusieurs restaurants cacher dans le pays et cinq rabbins : le Grand Rabbin à Tunis, un rabbin à Djerba et trois à Tunis. La majorité des juifs tunisien observe les lois de la cacherout.

« Beaucoup de touristes viennent visiter la synagogue de la Ghriba, dans le village de Hara Sghira proche de Djerba. Bien que sa structure actuelle ait été construite en 1929, elle a servi sans interruption pendant 1900 ans. Les juifs tunisiens ont de nombreux rituels spécifiques, dont le pèlerinage à la Ghriba qui

[535] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1982, Département d'Etat américain 1983, pp. 1290-91.
[536] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1985, Département d'Etat américain 1986, p. 1321.
[537] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1990, Département d'Etat américain 1991, pp. 1664-65.

tombe au moment de la fête juive de Lag Ba Omer. Le musée Bardo de Tunis possède une exposition permanente d'objets rituels juifs.[538]

Aujourd'hui, les 1300 juifs constituent la plus importante minorité religieuse indigène. « Le gouvernement assure la liberté de conscience pour la communauté juive et paie le salaire du grand Rabbin » de la communauté.[539]

En octobre1999, la communauté juive élut un nouveau Conseil d'Administration pour la première fois depuis l'indépendance de la Tunisie en 1956. Elle rebaptisa le Conseil « Le comité juif de Tunisie ».[540]

Le 11 avril 2002, un camion citerne rempli de gaz naturel explosa contre le mur extérieur de la synagogue de la Ghriba, dans l'île de Djerba. Les officiels tunisiens commencèrent par dire qu'il s'agissait d'un accident, mais un groupe terroriste lié à la mouvance Al-Qaeda d'Oussama Ben Laden revendiqua l'attentat. L'explosion qui détruisit la plus ancienne synagogue d'Afrique tua 17 personnes, dont 11 touristes allemands.[541]

LES JUIFS DU YEMEN

Population juive en 1948 : 55 000 dont plus 8 000 à Aden
Population juive aujourd'hui : moins de 200[542]

En 1922, le gouvernement yéménite remit en vigueur une ancienne loi islamique qui exigeait que les orphelins juifs de moins de douze ans soient convertis de force à l'Islam.

En 1947, après le vote sur la partition, des émeutiers musulmans rejoints par les forces de police locales organisèrent un pogrom à Aden qui tua 82 juifs et détruisit des centaines de foyers juifs. La communauté juive d'Aden se retrouva économiquement paralysée car la plupart des commerces et entreprises juives avaient été détruits. Au début de 1948, la fausse accusation de meurtre rituel sur deux fillettes entraîna un pillage.[543]

---

[538] Communautés juives dans le monde
[539] Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.
[540] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[541] *Washington Post*, 17 & 23 avril 2002.
[542] David Singer, Ed. *American Jewish Year Book*, NY: American Jewish Committee, 2000.
[543] Howard Sachar, *A History of Israel*, (NY: Alfred A. Knopf, 1979), pp. 397-98; Maurice Roumani, *The Case of the Jews from Arab Countries: A Neglected Issue*, (Tel Aviv: World Organization of Jews from Arab Countries, 1977), pp. 32-33; Norman Stillman, *The Jews of Arab Lands in Modern Times*, (NY: Jewish Publication Society, 1991), p. 498.

Cette situation de plus en plus périlleuse amena pratiquement l'intégralité de la population juive (près de 50 000 personnes) à émigrer entre juin 1949 et septembre 1950, au cours de l'opération « tapis volant ». Une émigration plus modeste mais continue fut autorisée jusqu'en 1962, quand une guerre civile mit une fin brutale à tout nouvel exode juif.

Jusqu'en 1976, quand un diplomate américain tomba par hasard sur une petite communauté juive dans une région reculée du Nord du Yémen, on croyait la communauté juive totalement éteinte. C'est pourquoi les tourments des juifs yéménites étaient ignorés de par le monde.

En fait, il s'avéra que quelques personnes étaient restées après l'opération « tapis volant » parce que certains ne voulaient pas abandonner des membres de leur familles trop âgés ou malades. Ces juifs se retrouvèrent dans une situation où il leur était interdit d'émigrer et d'avoir le moindre contact avec leur famille à l'étranger. Ils étaient isolés et piégés, éparpillés dans les régions montagneuses du Nord Yémen où ils manquaient de nourriture, de vêtements, de médicaments et d'articles religieux. Quelques-uns se convertirent à l'Islam.

Pendant une courte période, des organisations juives furent autorisées à se rendre au Yémen pour distribuer des livres de prière et différents objets nécessaires à la communauté juive.[544]

Aujourd'hui, les seules minorités religieuses indigènes sont les juifs et un petit nombre de chrétiens, d'hindouistes et de Bah'ai. La petite communauté qui subsiste dans les régions septentrionales du Yémen est tolérée et autorisée à pratiquer le judaïsme. Mais ses membres sont toujours traités en citoyens de deuxième classe, qui ne peuvent ni occuper une position politique, ni servir dans l'armée. Les juifs sont généralement confinés à un quartier des villes ou villages qu'ils habitent et leurs choix professionnels sont très réduits, généralement à la ferme ou dans un artisanat familial. Les juifs ont le droit de posséder des biens propres, et ils en possèdent.[545]

« Les garçons tiennent les charrues prêtes près de Blad Arhab. Les fermiers se tiennent sur les charrues tirées par des bœufs ». (Service de prese de UJA/ Zion Ozeri) (Cela doit être la légende d'une photo)

[544] *Jerusalem Post*, 15 février 1992; Jewish Telegraphic Agency, 26 février 1992.
[545] Communautés juives dans le monde, Rapport sur les droits de l'homme par pays pour l'année 1997, Département d'Etat américain.

Les juifs sont éparpillés et il n'existe plus de structure communautaire. Les juifs yéménites vivent séparés de leurs voisins musulmans et la communication avec les communautés juives étrangères leur est interdite. On croit savoir qu'il y a encore deux synagogues en activité, à Saiqaya et à Amlah.

La vie religieuse n'a pas changé les lois diététiques, les juifs ne sont pas autorisés à prendre leurs repas avec des musulmans. De même, le mariage en-dehors de leur religion est strictement interdit.

Ces dernières années, environ 400 juifs bravant l'interdiction officielle, ont émigré vers Israël.[546]

En février 2000, le gouvernement a autorisé des juifs yéménites titulaires de passeports étrangers à venir au Yémen, et quelques Israéliens yéménites obtinrent un visa.[547]

En janvier 2001, le Parti Populaire au pouvoir plaça un citoyen juif yéménite sur la liste des candidats aux élections parlementaires pour la première fois. Le candidat, Ibrahim Ezer, aurait été recommandé par le Président Ali Abdallah Salah qui souhaitait montrer sa bonne volonté à l'administration Bush nouvellement élue avant de lui demander une aide économique pour le Yémen. Le comité Général des Elections rejeta la candidature d'Ibrahim Ezer au motif que n'étaient éligibles que les citoyens nés de deux parents musulmans. Certains analystes politiques considèrent qu'il s'agissait, en fait, de ne pas établir de précédent en autorisant un juif à se présenter.[548]

[546] Communautés juives dans le monde
[547] Département d'Etat américain, Rapport annuel 2000 sur la liberté religieuse dans le monde, publié par le Bureau pour la démocratie, les droits de l'homme et le travail, Washington, 5 septembre 2000.
[548] *Jerusalem Post*, 30 janvier 2001.

CHAPITRE 24
DECLARATIONS ARABES SUR ISRAËL ET LES JUIFS

Traduction et adaptation française Simon Pilczer

Il arrive que le désir de voir s'instaurer des relations pacifiques entre juifs et arabes conduise à négliger les commentaires des officiels arabes et le contenu de leurs médias, qui sont souvent incendiaires et parfois d'un antisémitisme débridé.
Le plus souvent, lorsque les discours s'adressent à des auditoires occidentaux, le ton employé est plus modéré, mais lorsqu'ils sont prononcés en Arabe pour des compatriotes, le contenu est très différent de ce que connaît l'opinion occidentale.
Ci après un florilège de citations concernant Israël et les Juifs.
Bien sûr, tous les Arabes et tous les musulmans ne souscrivent pas à ces opinions, mais les exemples cités sont des déclarations faites par des officiels et relevées dans les principaux médias arabes.

Citations de leaders du monde arabe, et extraits de la presse concernant
L'antisémitisme
La diffamation des juifs
La fabrications de faux et de rumeurs
Le négationnisme
La recherche de la paix
La destruction d'Israël
Les sanctions de la violence et du terrorisme

ANTISEMITISME

« Ils (les Juifs) essaient de tuer les fondements des religions avec la même mentalité qui leur a fait trahir Jésus Christ et comme ils ont essayé de trahir et de tuer le prophète Mahomet. »
Président syrien Bashar El Assad, lors de la cérémonie de bienvenue au Pape le 5 mai 2001, diffusé le 6 mai 2001, sur Radio Canada (Canada Broadcasting Corporation).

« N'ayez pas de pitié pour les juifs, où qu'ils soient, dans quelque pays que ce soit. Combattez-les, où que vous soyez. Où que vous les rencontriez, tuez-les. Où que vous soyez, tuez ces juifs et ces Américains qui sont comme eux et ceux qui les soutiennent. Ils sont du même côté, contre les Arabes et les musulmans parce qu'ils ont établi Israël ici, en plein cœur du monde arabe, en Palestine. »

Dr Ahmad Abu-Halabiya, membre du « conseil de la Fatwa » nommé par l'Autorité Palestinienne, et ancien Recteur titulaire de l'Université islamique de Gaza. Télévision de l'Autorité Palestinienne, 14 octobre 2000.

« Ce n'est pas par erreur que le Coran nous prévient de la haine de Juifs et les place en tête de la liste des ennemis de l'Islam. Aujourd'hui les Juifs en appellent au monde contre les musulmans et utilisent toutes sortes d'armes. Ils saccagent le lieu le plus sacré des Musulmans après la Mecque et Médine et menacent le lieu vers lequel les musulmans se sont d'abord tournés quand ils priaient et la troisième ville la plus sacrée après la Mecque et Médine. Ils veulent ériger leur temple sur ce lieu… Les musulmans sont prêts à sacrifier leur vie et leur sang pour protéger la nature islamique de Jérusalem et d'El Aqsa ! »
Sheikh Hian Al Adrisi, extrait du sermon à la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem, 29 septembre 2000.

« Les juifs sont des juifs, travaillistes ou Likoud, de gauche ou de droite, les juifs sont juifs. Ils n'ont pas de modérés ou d'avocats de la paix. Ce sont tous des menteurs. Ils doivent être massacrés et tués.
Comme Allah le Tout-Puissant le disait : « Combattez les ». Allah les torturera par vos mains et il les humiliera et vous aidera à les vaincre, et il apaisera l'esprit des croyants…
Notre peuple doit s'unir d'un seul côté, et recevoir des armements de la direction palestinienne pour se battre avec les juifs… N'ayez pas de pitié pour les juifs, où qu'ils soient, dans tous les pays. Combattez-les, où que vous soyez. Quand vous en rencontrez, tuez les. »
Dr Ahmad Abu-Halabia, membre du « conseil de la Fatwa » nommé par l'Autorité Palestinienne, et ancien Recteur titulaire de l'Université islamique de Gaza, discours prononcé à la mosquée Zayd bin Sultan Nahyan à Gaza le 13 octobre 2000, et passé en boucle sur la télévision palestinienne.

« Grâce à Hitler, bénie soit sa mémoire, qui au nom des Palestiniens, les a vengés par avance, contre les criminels les plus vils sur la surface de la terre. Bien que nous ayons regretter que sa vengeance n'ait pas été suffisante. »
Ahmad Raab, éditorialiste, Al-Akhbar (Egypte), 18 avril 2001

« Toutes les armes doivent être tournées contre les juifs, contre les ennemis d'Allah… que le Coran décrit comme des singes et des porcs, adorant le veau et adorant les idoles.
Allah placera le joug musulman sur les juifs, nous les ferons sauter à Hadera, nous les ferons sauter à Tel Aviv et à Netanya selon la justice d'Allah contre

cette racaille… Nous entrerons à Jérusalem en conquérants, et à Jaffa en conquérants, et à Haïfa en conquérants et à Ashkelon en conquérants… Nous bénissons tous ceux qui ont éduqué leurs enfants au Djihad et au martyre, béni soit celui qui a tiré une balle dans la tête d'un Juif. »
Sermon diffusé sur la télévision de l'Autorité Palestinienne, 3 août 2001.

« Tous les signes montrent sans équivoque que le conflit entre les juifs et les musulmans est un conflit éternel, même s'il connaît des interruptions passagères. … Ce conflit ressemble à celui qui oppose l'homme à Satan. … C'est le destin de la nation musulmane, et au-delà d'elle le destin de toutes les nations du monde, d'être tourmenté par cette nation (les juifs). Le destin du peuple palestinien est de lutter contre les juifs au nom des peuples arabes, des peuples musulmans et des peuples du monde entier. »
Al-Hayat Al-Jadida, cité dans The New Republic on-line, 30 octobre 2001.

« Ô Dieu, les juifs ont transgressé toutes les limites de leur tyrannie. Ô Dieu, ébranle le sol sous leurs pieds, fais pleuvoir sur eux la torture, et détruis jusqu'au dernier d'entre eux »
Sheikh Abd-al-Bari al-Tubayt, 7 juin 2002, sermon à la Grande Mosquée de Médine, retransmis à la télévision nationale saoudienne.

DIFFAMATION

« Le Talmud déclare que si un juif ne boit pas chaque année le sang d'un homme non-juif, il sera damné pour l'éternité. »
Marouf Al-Dawalibi, délégué de l'Arabie Saoudite à l'ONU, en préambule à la conférence de la Commission des Droits de l'Homme sur la tolérance religieuse, le 5 décembre 1984 ;

« Pendant cette fête [Pourim], le juif doit préparer des pâtisseries très spéciales, dont le contenu n'est pas seulement coûteux et rare : il ne peut être trouvé sur les marchés locaux ni internationaux… Pour cette fête, les sujets juifs doivent se procurer du sang humain de sorte que leurs prêtres puissent préparer les pâtisseries de la fête… Pendant la fête, les juifs portent des masques et des costumes de style carnavalesque, et sont très permissifs pour l'alcool, la prostitution, et l'adultère… »
Dr Umayma Ahmad Al-Jalahma, de l'Université saoudienne King Faysal, cité dans le quotidien *Al-Riyadh,* 10 Mars 2002

« L'Europe chrétienne s'est soulevée contre les juifs quand on apprit que leurs rabbins attiraient habilement les passants isolés dans leurs lieux de culte. Là ils

prenaient leur sang pour en faire des aliments consacrés pour leurs fêtes religieuses, suivant leur rituel. »
Dr Mohammed ben S'ad Al Shwey'ir, éditorialiste de Al-Jazirah (Arabie Saoudite), 6 septembre 2002.

FABRICATIONS DE FAUX ET DE RUMEURS

« Les médecins (israéliens) utilisent des patients palestiniens … pour la médecine expérimentale et pour la formation des jeunes médecins »
Ryiad Al-Za'anoon, ministre de la santé de l'Autorité Palestinienne, dans Al-Ayam du 25 juillet 1998.

« Israël pratique une politique évidente d'annihilation de notre peuple et de destruction de notre économie nationale en faisant de la contrebande de nourriture avariée… non destinée à la consommation humaine, dans les territoires de l'Autorité Palestinienne… Israël n'a pas modifié sa stratégie, qui a pour but de tuer et de détruire notre peuple, plutôt il a commencé à compter sur des moyens autres que les bombes, les missiles et les avions. Ces mesures sont la distribution et la contrebande de nourritures avariées… dans les territoires de l'Autorité Palestinienne. »
Abd Al-Hamid Al-Qudsi, Ministre adjoint de l'autorité palestinienne, *Al-Hayat Al Jadida,* 22 août 1998.

« Notre peuple a été soumis à l'utilisation quotidienne à grande échelle de gaz empoisonnés par les forces israéliennes, ce qui a conduit à une augmentation des cas de cancers parmi les femmes et les enfants. »
Suha Arafat, épouse de Yasser Arafat, 11 novembre 1999, pendant une apparition à Gaza avec la Première Dame américaine, Hillary Clinton

NEGATIONNISME

« … Des mensonges sont apparus au sujet de juifs assassinés ici et là, et sur l'holocauste. Ce ne sont que mensonges et revendications infondées. Pas de Chelmno, ni de Dachau, ni d'Auschwitz ! C'étaient des sites de désinfection…
Ils ont commencé de diffuser leur propagande pour faire croire qu'ils ont été persécutés, assassinés et exterminés...
Des comités ont agi ici et là pour établir cette entité [Israël], cette entité étrangère, implantée comme un cancer dans notre pays, où nos pères ont vécu, où nous vivons, et où nos enfants après nous vivront. Ils se sont sans cesse décrits comme des victimes, et ils ont créé un Centre pour l'héroïsme et l'holocauste. L'héroïsme de qui ? L'holocauste de qui ? L'héroïsme est le fait de notre nation,

l'holocauste a eu lieu contre notre peuple… Nous étions les victimes, mais nous ne resterons pas pour toujours des victimes… »
Dr Hissam Sissalem, conférencier en histoire, Université islamique de Gaza, dans une émission de la télévision de l'Autorité Palestinienne,
29 novembre 2000.

« La question de l'holocauste est encore soulevée. Elle persiste après plus d'un demi-siècle parce que la propagande sioniste l'a transformée en une source de bénéfices politiques et économiques, en plus de son exploitation pour l'avancement de l'occupation et de la colonisation… »
Hiri Mansour, dans le quotidien officiel de l'autorité palestinienne, *Al-Hayat Al-Jadida,* 13 avril 2001

« L'un des actes diaboliques des juifs est ce que l'on a appelé "l'Holocauste", qui est le massacre des juifs par le nazisme. Cependant, les [historiens] révisionnistes ont prouvé que ce crime, réalisé contre une partie des juifs, était programmé par les leaders juifs, et faisait partie de leur politique… Ce sont ces juifs contre lesquels nous nous battons, ô Allah Bien Aimé. »
Sermon diffusé par la télévision de l'Autorité Palestinienne,
21 septembre 2001

RECHERCHE DE LA PAIX

« Le monde arabe n'est pas d'humeur au compromis. Il est possible, M. Horowitz, que votre plan soit rationnel et logique, mais le destin des nations n'est pas décidé par la logique rationnelle. Les nations ne concèdent jamais ; elles combattent. Vous n'obtiendrez rien par des moyens pacifiques ou par le compromis. Vous pouvez, peut-être obtenir quelque chose, mais seulement par la force de vos armes. Nous essaierons de vous vaincre. Je ne suis pas sûr que nous y parvenions avec succès, mais nous essaierons. Nous avons su chasser les Croisés, mais d'un autre côté nous avons perdu l'Espagne et la Perse. Il se peut que nous perdions la Palestine. Mais il est trop tard pour parler de solutions pacifiques. »
Azzam Pacha, secrétaire de la Ligue Arabe, le 16 septembre 1947.

« [Tous] nos efforts pour trouver une solution pacifique au problème de la Palestine ont échoué. La seule voie qui nous reste est la guerre. J'aurai le plaisir et l'honneur de sauver la Palestine. »
Roi Abdallah de Transjordanie, 26 avril 1948.

« Le représentant de l'agence Juive nous a dit hier qu'ils n'étaient pas les attaquants, que les Arabes avaient commencé le combat. Nous ne le nions pas. Nous avons dit au monde entier que nous allions nous battre. »
Jamal Husseini avant le Conseil de Sécurité, 16 avril 1948

« Ce sera une guerre d'extermination et un immense massacre dont on parlera comme des massacres mongols et des Croisades. »
Azzam Pacha, secrétaire général de la Ligue Arabe, 15 mai 1948

« Je ne combats pas seulement Israël en soi. Ma tâche est de délivrer le monde arabe de la destruction par l'intrigue d'Israël, qui a ses racines à l'étranger. Notre haine est très puissante. Il n'y a pas de sens à parler de paix avec Israël. Il n'y a pas même la plus petite place pour les négociations. »
Président égyptien Nasser, 14 octobre 1956

« Nos forces ne sont pas totalement prêtes non seulement pour repousser l'agression, mais pour initier l'acte de libération lui-même, et faire exploser la présence sioniste dans la patrie arabe. L'armée syrienne, avec son doigt sur la gâchette, est unie… Moi, en tant que militaire, je crois que le temps est venu d'entrer dans une bataille d'annihilation. »
Hafez el-Assad, ministre de la défense syrien, 20 mai 1967

« La politique arabe, à ce stade a seulement deux objectifs : le premier, l'élimination des traces de l'agression de 1967 par le retrait israélien de tous les territoires qu'il a occupés cette année-là.
Le second objectif est l'élimination des traces de l'agression de 1948, par le moyen de l'élimination de l'état d'Israël lui-même. Cela est, cependant, jusqu'à aujourd'hui, un objectif abstrait et indéfini, et certains d'entre nous se sont perdus à commencer par la dernière étape avant la première. »
Mohamed Heikal, confident de Sadate, et directeur du semi officiel *Al-Ahram*, 25 février 1971

« Les armées arabes sont entrées en Palestine pour protéger les Palestiniens de la tyrannie sioniste mais, à la place, ils les ont abandonnés, les ont forcés à émigrer et à abandonner leur patrie, et les ont jetés dans des prisons semblables aux ghettos dans lesquels les juifs étaient accoutumés de vivre. »
Mahmud Abbas ('Abu Mazen') porte-parole de l'OLP, *Falastin a-Thaura,* mars 1976

« Saddam, notre héros, attaque Israël avec des armes chimiques. »

Palestiniens manifestant pour soutenir l'invasion du Koweit par Saddam Hussein (Associated Press, 12 août 1990).

« Travaillons ensemble jusqu'à obtenir la victoire et reprendre Jérusalem libérée. »
Yasser Arafat, radio officielle de la République d'Irak à Bagdad, 16 novembre 1991.

« J'ai toujours rejeté des propositions de normalisation avec les femmes (israéliennes)… Elles m'invitent toujours à leurs réunions et j'ai refusé catégoriquement parce que je hais Israël. »
Suha Arafat, épouse de Yasser Arafat, Magazine des femmes d'Arabie Saoudite, *Sayidati*, rapporté par l'Autorité Palestinienne, 3 mai 2001.

« Nous n'abandonnerons pas un grain du sol de Palestine, de Haïfa et Jaffa, et Acre, et Mulabbas [Petah Tikvah] et Salamah, et Majdal [Ashkelon], et tout le pays, et Gaza, et la rive occidentale… »
Dr Ahmad Abu-Halabia, membre du « conseil de la Fatwa » nommé par l'Autorité Palestinienne, et ancien Recteur titulaire de l'Université islamique de Gaza, discours prononcé à la mosquée Zayd bin Sultan Nahyan à Gaza le 13 octobre 2000, et passé en boucle sur la télévision palestinienne.

« Nous n'arrêterons pas les fils de notre peuple pour apaiser Israël. Que notre peuple demeure assuré que cela ne se produira pas. »
Jibril Rajoub, chef de la Sécurité Préventive de l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie, Association islamique pour la Palestine, 9 juin 2001.

« …Avec la volonté d'Allah, cet état injuste… Israël sera détruit ; cet état injuste, les Etats-Unis sera détruit ; cet état injuste, la Grande-Bretagne, sera détruite… Béni soit celui qui a soutenu le Djihad au nom d'Allah… Béni soit celui qui a mis une ceinture d'explosifs sur son corps ou sur celui de son fils et s'est immolé au milieu des Juifs… »
Sermon du Cheikh Ibrahim Madhi, quelques jours après la déclaration de cessez-le-feu d'Arafat, Télévision officielle de l'Autorité Palestinienne, 8 juin 2001 ;

« Nous avons dit depuis le début qu'il n'y a pas de cessez-le-feu pour les colons.»
Ziad ibu-Aid, leader du Fatah *International Herald Tribune,* 20 juin 2001

DESTRUCTION D'ISRAEL

« Le peuple palestinien a accepté les accords d'Oslo comme une première étape et non comme un accord permanent, en s'appuyant sur le principe que la guerre et la lutte sur le terrain [c.a.d. localement contre le territoire israélien] est plus efficace qu'une lutte depuis un pays lointain... parce que le peuple palestinien continuera la révolution jusqu'à ce qu'il atteigne les buts de la 'révolution de 65'.. »

Abd El Aziz Shahian, ministre de l'A.P. des approvisionnements, *Al Ayaam,* 30 mai 2000

(la 'révolution de 65' est la date de fondation de l'OLP et de la publication d'une convention palestinienne appelant à la destruction d'Israël par la lutte armée.)

« Je tiens à dire que c'est notre Palestine, de Metula (ville située le plus au nord d'Israël) à Raffiah (frontière sud) et à Aqaba (point le plus au sud d'Israël), du Jourdain à la Méditerranée, qu'ils le veuillent ou non. »

Dr Jareer Al-Kidwah, conseiller du « président » Arafat, émission de la télévision de l'Autorité Palestinienne, 29 novembre 2000

« Si nous sommes d'accord pour déclarer notre état sur ce qui représente aujourd'hui 22% de la Palestine, c'est-à-dire la Cisjordanie et Gaza, notre but ultime est la libération de toute la Palestine historique du fleuve à la mer… Nous distinguons les objectifs stratégiques, à long terme, des objectifs de la phase politique, qui doivent être temporairement acceptés du fait de la pression internationale. »

Fayçal al Husseini, *Al-Arabi*, 24 juin 2001

« Nous avons défait les Croisés il y a 800 ans et nous infligerons la défaite aux ennemis de l'Islam aujourd'hui.»

Salman Abu Ahmed, Député-maire de Nazareth, le 4 mars 2002

SANCTION DE LA VIOLENCE ET DU TERRORISME

« La règle de tuer les Américains et leurs alliés – civils et militaires – est un droit individuel pour chaque musulman qui peut le faire dans tout pays dans lequel il est possible de le faire, de façon à libérer la mosquée al-Aqsa et la mosquée sainte (la Mecque) de leur emprise, et de façon à chasser leurs armées, défaites et incapables de menacer les musulmans, de toutes les terres de l'Islam. »

***Fatwa* (édit religieux) émise par Oussama bin Laden en 1998**

« Nous avons décidé de libérer notre patrie étape par étape… c'est la stratégie… Nous disons : 'qu'Israël continue – pas de problème'. Et ainsi nous

honorons les traités de paix et de non-violence, aussi longtemps que les accords sont remplis étape par étape.
Si et quand Israël dit 'assez', à savoir, 'nous ne discuterons pas de Jérusalem, nous n'accepterons pas le retour des réfugiés, nous ne démantèlerons pas les colonies, nous ne nous retirerons pas des frontières', dans ce cas nous disons que nous reviendrons à la violence. Mais à ce moment-là, ce sera avec 30.000 soldats palestiniens armés et dans un pays déjà partiellement libéré. Je suis le premier à lancer cet appel. Si nous arrivons à une impasse, nous reviendrons à notre guerre et lutterons comme nous l'avons fait quarante ans auparavant. »
Nabil Sha'ath, ministre de l'A.P. du plan et de la coopération internationale, interview à ANN Television à Londres, 7 octobre 2000.

« La violence est au coin de la rue, et les Palestiniens sont prêts à sacrifier même 5000 morts ».
Freih Abu Middein, ministre de la justice de l'A.P., *Al-Hayat Al-Jadida (A .P.)* 24 août 2000

« L'intifada se poursuivra jusqu'à la réalisation de nos buts nationaux. »
Muhammad Al-Nashshibi, *Al-Ayyam,* 10 octobre 2000.

"L'intifada est un moyen de lutte populaire à laquelle tous les ssegments du peuple prennent part de façon à réaliser les droits légitimes internationalement reconnus du peuple palestinien…
C'est le but de l'intifada… l'usage de la violence, de la lutte et du martyr… utilisé par le peuple pour obtenir ses droits. »
Hassan Abd Al-Rahman, représentant de l'OLP à Washington, MBC TV, 10 octobre 2000

« L'intifada doit être poursuivie et amplifiée ».
Marwan Bargouti, chef du Fatah en Cisjordanie, télévision Al-Jazira (Qatar), 11 octobre 2000

« Le peuple palestinien est en état d'urgence contre l'échec du sommet de camp David. Si la situation explose, le peuple palestinien vivant dans les zones contrôlées par l'Autorité Palestinienne est prêt à livrer la prochaine rude bataille contre l'occupation israélienne… La prochaine intifada sera plus violente que la première, notamment parce que le peuple palestinien possède des armes pour se défendre lui-même dans une confrontation avec l'armée israélienne…
L'expérience libanaise de chasser l'occupant israélien du Liban sud a donné au peuple palestinien la force morale nécessaire et a augmenté sa volonté de lutte armée. »

Une « personnalité élevée de la sécurité » dans l'autorité palestinienne, *Kul Al-Arab,* 14 juillet 2000

« Les questions de Jérusalem, des réfugiés, et de la souveraineté sont une, et seront finalisées sur le terrain et pas par des négociations. A ce stade, il est important de préparer la société palestinienne au défi de la prochaine étape parce que nous nous retrouverons inévitablement dans une confrontation violente avec Israël de façon à créer de nouveaux faits sur le terrain… Je crois que la situation dans le futur sera plus violente que l'intifada. »
Abu Ali Mustafa pour l'Autorité Palestinienne, 23 juillet 2000.

« Le Hamas a des dizaines de martyrs qui veulent entreprendre des attaques contre des cibles israéliennes. Une opération des ces martyrs surpasse celles des armées arabes qui ont combattu l'état hébreu. L'importance des armes de ces martyrs n'est pas moindre que l'importance des armes nucléaires ».
Khaled Mash'al, chef du bureau politique du Hamas, *Al-Hayat Al-Jadida* (A.P.), 24 juin 2001

« Nous enseignons à nos enfants que les attentats suicides terrorisent les Israéliens et que nous sommes en droit de le faire… Nous leur enseignons qu'après qu'une personne est devenue une bombe suicide, il atteint le plus haut niveau du paradis. »
Conseiller du « Camp du paradis » palestinien interviewé par la BBC, 20 juillet 2001.

« Je promets que le nombre de tirs sur l'occupant passera de 500 à 1000 par jour…
Les Palestiniens se sont entraînés à attaquer les tanks israéliens et à faire exploser leurs corps chargés d'une ceinture d'explosifs, comme faisant partie des préparatifs d'une éventuelle attaque dans les territoires palestiniens…
L'intifada en cours diffère de la précédente parce qu'elle est armée et les Palestiniens luttent dans et à partir de leur territoire. »
Mohammad Dhamrah (alias Abu Awdh), commandant adjoint de la Force 17, *Al Hayat,* 17 août 2001.

« Les auteurs d'attentats suicides d'aujourd'hui sont les nobles successeurs de leurs nobles prédécesseurs… les auteurs d'attentats suicides libanais, qui ont donné une rude leçon aux Marines au (Liban)… Ces auteurs d'attentats suicides sont le sel de la terre, les moteurs de l'histoire… Ce sont les (gens) les plus honorables parmi nous… »
***Al-Hayat Al-Jadida* (A.P.), 24 juin 2001**

« Je ne pense pas qu'un musulman puisse laisser une patrie islamique comme la Palestine, et Jérusalem, dans les mains des sionistes, qui l'ont pillé et ont endommagé ses sites sacrés, sans que les propriétaires de la terre aient le droit de se défendre.
Tout ce que j'ai dit est que ce peuple opprimé qui a été chassé de son foyer a le droit de devenir une bombe humaine et de se faire exploser à l'intérieur de cette société militaire. »
Sheikh Yussef Al-Qaradhawi, leader des Frères Musulmans, Télévision Al-Jazira (Qatar), 16 septembre 2001.

« Nos efforts pour poursuivre l'intifada et la résistance persistera jusqu'à ce que nous obtenions notre droit au retour, et notre indépendance, avec Jérusalem pour capitale. »
Ahmad Sa'adat, lors d'une conférence de presse tenue après qu'il soit devenu le leader du FPLP, le 4 octobre 2001.

« La résistance est légitime et ceux qui donnent leur vie n'ont besoin de la permission de personne…Nous ne devons pas nous mettre en travers de la route de l'intifada et du djihad (guerre sainte). Mieux, nous devons nous tenir à leurs cotés et les encourager ».
Yasser Arafat, président de l'Autorité Palestinienne, discours lors d'une manifestation à Ramallah, 18 décembre 2001.

« Nous avons étudié nos options et notre voie et nous avons choisi la voie du meurtre, par des actes de Djihad, de suicide et de résistance sous toutes ses formes, main dans la main avec nos frères du Hamas, du Djihad Islamique et de tous les autres groupes de la résistance palestinienne, jusqu'à la libération de la Palestine et au retour de tous les réfugiés »
Extrait d'un avertissement mis en ligne sur le site des la Brigade des Martyres Al-Aqsa, le bras militaire du Fatah de Yasser Arafat, 7 août 2002